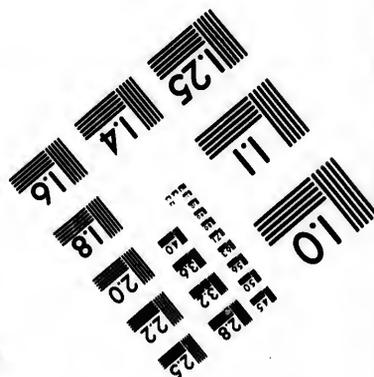
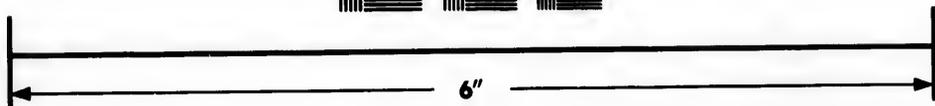
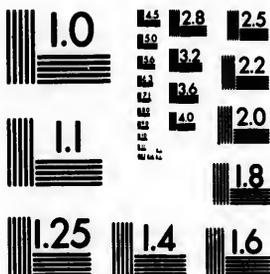


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.1
1.0
0.9
0.8

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Lare liure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

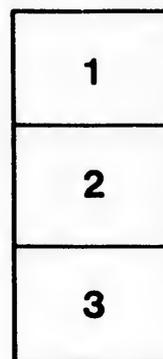
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
image

rrata
o

elure.
n à

32X

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE.

TOME VINGT-UNIÈME.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

TOME

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE

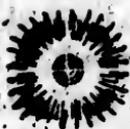


DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé DE BEAULT-
BERCASTEL, Chanoine-Honoraire de
l'Eglise de Noyon.

TOME VINGT-UNIÈME.

DEPUIS la naissance du jansénisme en 1636
jusqu'au traité de Westphalie en 1648.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de
LA REINE, DE MADAME, & de Madame
Comtesse d'ARTOIS, rue des Mathurins,
Hôtel de Cluni.



M. DCC. XC.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.



HISTOIRE

DE

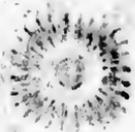
LEGLIS

DEDIEE AU ROI

PAR M. L'ABBÉ DE BRÉVILLE
SACRÉDOTE, Conseiller d'Etat
Eglise de France.

TOME VINGTUNIEME.

Depuis la naissance du christianisme en 1800
jusqu'à l'année de l'Épiphane en 1848.



PARIS

Chez Moutard, Libraire-Éditeur
à Paris, de la rue de la Harpe
Contre d'Artois, au des Marchands,
N° 100.

M D C C X C

À la reproduction de l'ouvrage de l'abbé de Bréville

SOMMAIRES

DU VINGT-UNIEME VOLUME.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIEME.

ORIGINE du jansénisme, Page 1.
Commencemens de Jansénius 3. Liaisons
de Jansénius avec Jean du Verger 4. Cor-
respondance de ces deux amis 7. Jansé-
nius prend soin des neveux de du Verger
9. Conspiration contre le cardinal de Ri-
chelieu 13. Premier titre de l'Augustinus
17. Soulèvement du parti contre l'ensei-
gnement connu 19. Langage & noms
bizarres des novateurs 23. Janson séduit
l'université de Louvain 25. Jansénius
recherché en Espagne par l'Inquisi-
tion 28. Projet de Bourg-Fontaine 30. Pro-
pos impies de du Verger à S. Vincent
de Paul 39. Traité de la Virginité par
le P. Seguenot 45. Question Royale de
l'abbé de S. Cyran 46. Son livre inti-
ulé Petrus Aurelius 53. L'Irlandois

vj **SOMMAIRES.**

Conrius, gagné par Jansénius 57. Le Clergé Hollandois, séduit 59. Jansénius s'applique à séduire les Oratoriens 63. Du Verger s'attache aux communautés de Religieuses 65. Gustave-Adolfe releve en Allemagne la confédération Luthérienne 66. Grands exploits de Gustave 71. Résistance de Tilly 73. Gustave périt dans le sein de la victoire 81. Mort honteuse de Valstein 83. Le P. Ricci porte l'évangile en Chine 87. Anciens vestiges du christianisme dans cet Empire 88. Progrès de l'évangile 91. Arrivée des missionnaires Dominicains à la Chine 95. Institution des sœurs de la Charité 96. Les filles de la Providence, & celles de la Croix 103. Etablissement de l'Hôpital Général & des Enfans trouvés 104. Conversion du Pere Bernard 108. Sa charité pour les pauvres malades & pour les prisonniers 113. Conversions merveilleuses 121. Humble pauvreté du Pere Bernard 125. Fondation du collège des Trente-trois 127. Mort du Pere Bernard 130. Son testament 132. Institution des Religieuses du Refuge 134. Affaire de Galilée avec l'Inquisition 140. Possessions de Loudun

SOMMAIRES. vij

146. Commencement des revers du roi
Charles I d'Angleterre 150. La séduc-
tion introduite à Port-royal 158. Jan-
sénus parvient à l'évêché d'Ypres 162.
Son livre intitulé Mars Bellicus 164.
Il meurt de la peste 166. Sa soumission
à l'égard du S. Siege 167.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIEME.

EMPRISONNEMENT de l'abbé de
Saint-Cyran 179. Son procès 181. Ses
aveux 184. Ses lettres 185. Charités
prodigieuses de S. Vincent de Paul en
plusieurs provinces 189. Ses aumônes
à Paris 200. Sa générosité & sa foi
en la providence 204. Son zele pour
le salut des malheureux 208. Con-
damnation de Cyrille-Lucar 213. Dan-
ger de schisme en France 216. Traité
des libertés de l'Eglise Gallicane par
les freres Dupuis 222. L'Optat François
du docteur Hersant 224. Sa réfutation
par le Pere Rabardeau 226. Publica-
tion de l'Augustinus 228. Troubles
excités par cet ouvrage 236. Le S.
Office en défend la lecture 240. Ma-

viiij SOMMAIRES.

nœuvres du parti contre le décret du S. Office 241. Livre du chancelier Fromond, intitulé l'Anatomie de l'homme 243. Bulle in eminenti, donnée par Urbain VIII, contre l'ouvrage de Jansénius 246. Analyse de cet ouvrage considéré par rapport aux cinq Propositions 253. Toutes ces propositions se trouvent dans l'Augustinus, les unes en termes parfaitement équivalens, les autres en termes exprès, ou plus durs 258. Jansénius n'a pas tiré sa doctrine de S. Augustin 288. Il l'a tirée de Luther & de Calvin 308. Jansénius, plagiaire de ces hérésiarques & de leurs disciples, dans les choses mêmes où il se glorifie le plus d'être inventeur 325. Il a pris des hérétiques ce que l'Eglise y a condamné 335. Témoignage du ministre Samuël des Marais 336.

LIVRE SOIXANTE-QUINZIEME.

PUBLICATION de la bulle in eminenti 341. Le parti député à Rome Sinick & Patpe 343. Brefs envoyés

S.

Créet du
hancelier
omie de
ninenti,
ntre l'ou-
alyse de
port aux
s ces pro-
gustinus,
ent équi-
expres,
n'a pas
tin 288.
vin 308.
hérésiar-
dans les
e le plus
s des hé-
ondamné
e Samuel

ZIEME.

bulle in
à Rome
envoyés

SOMMAIRES. ix

dans les Pays-bas, pour confondre
les réfractaires. 347. La bulle in emi-
nenti, reçue en France avec soumis-
sion 352. Ouvrage de Théophile Bé-
guin contre l'insfaillibilité de l'Eglise dis-
persée, censuré par la Sorbonne 358.
La bulle d'Urbain VIII est reçue en
Espagne, & dans toutes les Eglises
catholiques 359. Chicane des réfrac-
taires Flamands 360. Innocent X suc-
cède à Urbain VIII, & fait publier
la bulle in eminenti à Bruxelles 362.
Résistance & conduite fausse de l'u-
niversité de Louvain 363. Zele de
l'archiduc Léopold 364. Déclaration
exemplaire de l'université de Douay
368. Belle réponse du docteur Sy-
vius 370. Livre de Fromond, in-
titulé la Lanterne & les Mouchettes.
Sa réfutation par le docteur Randour
371. Soumission de l'université de
Louvain, de l'archevêque de Malines
& de l'évêque de Gand 374. Caractere
du jeune Docteur. Antoine. Arnaud,
qui fait l'apologie de l'Augustinus.
Condamnation de la Théologie fami-
liere de l'abbé de S. Cyran 377. Con-
damnation de la somme du jésuite
Bauny 379. Libelle intitulé Théologie

S O M M A I R E S.

Morale des Jésuites 381. *L'Anticon-*
ton 382. *Le Pere Morales, Domini-*
cain, obtient la condamnation des cé-
rémonies Chinoises. 384. *Progrès de*
l'évangile à la Chine 386. *Révolution*
de cet Empire 387. *Le Pere Schaal*
engage l'empereur Xunchi à protéger
le christianisme 392. *Fondation de*
la mission de Chensi par le Pere Fa-
ber 393. *Mort de Xunchi. Violente*
persécution 398. *Punition des persé-*
cuteurs 402. *Estime du jeune Em-*
pereur Can-gi pour le Pere Verbiest
404. Etat florissant du christianisme
à la Chine. L'évêque de Basilee, Chi-
nois de nation. Différend entre la Cour
de Rome & celle de France 407. *Sup-*
plice du comte de Stafford & de l'ar-
chevêque de Cantorbery 415. *Exul-*
mités où le Roi d'Angleterre est ré-
duit par ses sujets 419. *Guerre civile*
en Angleterre 425. *Caractere de Crom-*
wel 431. *Il gagne la bataille de Moss-*
tonmoor 433. *Sette des Indépendans,*
gagnée par Cromwel 435. *Etranges*
qualités de Fairfax 438. *Bataille*
de Naesby & ses suites 440. *Le*
roi d'Angleterre se jette entre les
bras des Ecoissois 445. *L'attachement*

de
 iqu
 Il
 men
 leve
 Il
 Fou
 pren
 460
 se
 467
 fax
 Cro
 de
 d'A
 Sax
 les
 482

S O M M A I R E S. xj

de Charle I à ses préventions hérétiques, vraie cause de sa perte 448. Il est livré par les Ecoissois au parlement d'Angleterre 449. Cromwel souleve l'armée contre le parlement 451. Il se rend maître de Londres 455. Fourberies de Cromwel 458. Le Roi prend la suite, est arrêté & emprisonné 460. Hypocrisie de Cromwel 464. On se souleve de toute part contre lui 467. Il triomphe par-tout 469. Fairfax remet le Roi entre les mains de Cromwel 473. Toutes les couronnes de l'Europe, occupées de la guerre d'Allemagne 474. Exploits du duc de Saxe-Weimar 475. Obstacles mis par les sectaires à la paix de l'Europe 482. Traité de Westphalie 492.

Fin des Sommaires

INSTITUTION

de Charles I. de France...
de Louis XI. de France...
de Charles V. de France...
de Louis XII. de France...
de François I. de France...
de Henri II. de France...
de Charles IX. de France...
de Louis XIII. de France...
de Louis XIV. de France...
de Louis XV. de France...
de Louis XVI. de France...
de Louis XVIII. de France...
de Louis XIX. de France...
de Louis XX. de France...

Tin des sommaires.

HISTOIRE



S

G

L

S

l'e
lev
la
co
en
ran
pir
pré
jan



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-TREIZIEME.

*DEPUIS la naissance du Jansénisme
en 1630, jusqu'à la mort de Jansenius
en 1638.*

SI, par l'insuffisance présomptueuse de l'esprit humain, il est nécessaire qu'il s'éleve des hérésies; il ne peut se faire, pour la même raison, qu'elles tombent tout à coup, & meurent, pour ainsi dire, tout entières. L'hérésie, comme l'hydre que ranimoient ses propres blessures, ni n'expire, ni ne prend naissance, à une époque précise; & si nous rapportons celle du jansénisme à l'année 1730, c'est qu'il prit

Tome XXI.

6

A

*Hist. du
Bayan. page
311.*

sa forme dans le livre fatal qu'alors Jan-
sénius avoit considérablement avancé.
Mais il existoit déjà, au sein même de la
France, dans les restes du Calvinisme,
qui, tout abattu qu'il étoit dans ce royau-
me, y avoit laissé des germes de conta-
gion, qu'on ne pouvoit extirper qu'avec
beaucoup de temps & de travaux. Tel est
le sort des terres malheureuses où l'hé-
sie a mis le pied, au moins quand ses rava-
ges y ont été considérables. Ainsi voyons-
nous, dès le premier âge de l'Eglise, que
l'Arianisme, par exemple, & le Pélagia-
nisme, dont le premier sapoit le Christia-
nisme par les fondemens, & l'autre anéan-
tissoit la grace qui en est l'ame, enfante-
rent le Sémi-arianisme ou Macédonia-
nisme, & le Sémi-pélagianisme ou Mas-
silianisme. Il étoit donc naturel que l'hé-
résie de Luther & de Calvin, plus énorme
encore que celle d'Arius, pousât des re-
jetons, qui conservassent du moins en
partie la malignité de la seve qui les avoit
reproduits.

Mais à l'exemple des Sémi-ariens & des
Sémi-pélagiens, qui avoient pris le nom
de Macédoniens & de Massiliens, les
Sémi-calvinistes rougissant de leur origine,
& rejetant le nom de leur auteur immé-

di
ra
un
m
ils
qu
pa
de

che
en
pri
par
enn
rais
que
teu
lati
d'un
koi
land
main
nités
rique
suite
nous
dem
ne l'
fus,

diar, prirent tantôt celui d'Augustiniens, tantôt celui de Thomistes; & enfin, par un raffinement inconnu aux sectaires même les plus artificieux de l'antiquité, ils se mirent au rang des êtres fantastiques & purement imaginaires. On verra par leurs œuvres, s'ils ne sont en effet que des fantômes.

Ce fut après le fameux siège de la Rochelle, lors de la réduction du Calvinisme en France, que le Sémi-calvinisme ourdit principalement ses trames, afin de se répandre dans cette florissante nation, ennuyé qu'il étoit de croupir dans les marais obscurs, où il avoit été conçu & jusque-là resserré. Corneille Jansen, son auteur apparent, mieux connu sous le nom latinisé de Jansénius, naquit en 1585 d'une famille commune, au village d'Ac-koi, dans le comté de Léerdam en Hollande. Il apprit les élémens de la grammaire à Léerdam, commença ses humanités à Utrecht, puis alla faire sa rhétorique à Louvain, dans le collège des Jésuites. Selon l'abbé de Mourgués, dont nous aurons encore occasion de parler, il demanda d'être admis dans leur société, ne l'obtint pas, & n'oublia jamais ce refus, qu'il prit pour un affront. Il aban-

HISTOIRE

donna leur collège, pour un autre de la même ville, où il fit son cours de philosophie. Il fit ensuite sa théologie sous Jaque de Baïe ou Baius, neveu du fameux Michel, & sous Jaque Janson, tous deux zélés propagateurs du Baïanisme. C'est ainsi que ces erreurs, non seulement se perpétuerent, mais acquirent un accroissement, ou un développement, qui remplit toutes les vues de leur premier auteur. Janson en particulier, trouvant dans Jansénius tous les talens propres à remplir un jour dans le parti le personnage principal, qu'il y faisoit lui-même depuis la mort du fameux Baius, n'omit rien pour les cultiver. Il se donna la peine de diriger, avec une attention très-particulière, les études d'un élève si utile à ses fins.

Jansénius eut pour compagnon d'étude, & bientôt pour ami de cœur, Jean du Verger de Haurane, qui étoit venu de Baïone, lieu de sa naissance, faire sa théologie à Louvain, où il avoit d'abord fréquenté le collège des Jésuites, & comme son ami, avoit passé sous la discipline de Janson. Sur la parole de leur maître commun, tous deux se passionnèrent pour les nouveautés de Baius, qu'on

leur
S.
van
alte
Ve
pré
ave
les
bre
cer
& d
de S
don
enc
com
mèn
il ré
ques
suiv
les p
prin
hom
théd
fix a
pere
où,
ils s'
terp
glife

leur vanteroit comme la pure doctrine de S. Augustin. Cependant Jansénius trouvant l'air de Louvain contraire à sa santé, altérée par trop d'application, & du Verger lui ayant procuré une place de précepteur à Paris, il y fit connoissance avec le pere Gibieuf, & se fortifia dans les nouvelles opinions sur la grace & le libre arbitre, par la lecture d'un traité de cet Oratorien touchant la liberté de Dieu & de la créature. Isaac Habert, docteur de Sorbonne, puis évêque de Vabres, avoit donné son approbation à cet ouvrage, étant encore jeune docteur : mais ayant reconnu dans la suite, à ce qu'il dit lui-même, que la doctrine en étoit hérétique, il révoqua son approbation. Après quelques années de séjour à Paris, Jansénius suivit du Verger à Baïone, dont l'évêque les plaça tous les deux : il fit le premier, principal du college; & l'autre, qui étoit homme de condition, chanoine de la cathédrale. Ils y passerent ensemble cinq à six ans, fort appliqués à la lecture des peres, & principalement de S. Augustin, où, comme il parut par leurs productions, ils s'attachèrent beaucoup moins à l'interprétation commune, & au sens de l'Église, qu'aux sentimens singuliers dont

Hab. Theol.
PP. Grec. p.
148.

les avoit prévenus Janson. Comme l'évêque de Baïone, Bertrand d'Eschaux, fut ensuite transféré à l'archevêché de Tours, il donna du Verger à l'évêque de Poitiers, Henri de la Roche-posai, qui le fit son grand-vicaire, chanoine de sa cathédrale, puis abbé de S. Cyran, en se démettant de cette abbaye en sa faveur.

Bientôt ennuyé de l'absence de son ami & son protecteur, Jansénius quitta lui-même Baïone, pour retourner à Louvain; & Janson, qui avoit toujours sur lui de grandes vues, lui procura la principalité du college de Sainte - Pulquerie, fondé nouvellement dans cette ville. C'est ici proprement que s'ourdit la trame du Sémicalvinisme, & que se développa le savoir-faire de ce parti, en bien des genres. Que ne pouvons-nous tenir ces manœuvres ensevelies dans un oubli éternel ! Mais si pour les personnages bien ou mal famés dans le public, il est en général du devoir de l'historien de dire courageusement la vérité; quelle prévarication, quelle trahison même ne seroit-ce pas dans un historien de l'Eglise, si, par un lâche silence, il sembloit souscrire aux calendriers schismatiques, qui érigent en saints des novateurs opposés à l'enseignement du chef & des membres du corps de l'apostolat, c'est

à-dire à la foi de l'Église universelle, & qui en font des saints d'autant plus illustres, qu'ils l'ont combattue avec plus d'éclat ! Usons néanmoins de toute la réserve qu'un zèle éclairé peut permettre, & de toute l'impartialité qui ne va pas jusqu'à rendre neutre entre la foi & l'erreur ; mais sur toute chose, d'une circonspection & d'une exactitude, où ne puissent mordre que ceux des sectaires qui nient sans front, comme sans raison, tout ce qui n'est pas favorable à leur secte. L'histoire, à qui le ton contentieux sied d'ailleurs si mal, ne s'écrit pas pour des opiniâtres, que les controverses les plus pressantes n'ont jamais pu réduire. Il nous suffit que tout catholique, tel que nous les avons avec l'Église, que tout fidèle soumis aux décisions du siège apostolique, souscrites par le corps de l'apostolat, ou de l'épiscopat, reconnoisse la vérité, & trouve un préservatif contre la séduction de l'hypocrisie.

Jansénius, en place à Louvain, renouvela ses protestations d'amitié à du Verger, qui déjà l'avoit prévenu ; & bientôt il lui en donna des témoignages effectifs. D'abord il lui répondit, qu'à l'ouverture de sa lettre, il avoit versé des larmes en abondance, & que pour cacher sa foi-

Janf. Lettr.
du 19 Mai
1617.

blesse, il avoit été obligé de quitter la compagnie; comme autrefois le patriarche Joseph, à la vue de Benjamin. Alors, poursuit-il, je lâchai la bonde à ma passion, & me contentai de me témoigner à moi-même en ma solitude, où il n'y avoit d'autre témoin que Dieu & moi, que mon affection n'est pas du tout tirée du fond de l'ame par syllogisme, mais enracinée dans la moëlle, & épandue par le sang. Tout autre que le sombre du Verger se fût déridé sans doute à cette expression, à cette flateuse assurance d'une tendresse qui ne procede pas, comme un syllogisme, de la surface de l'ame, mais qui circule dans le sang, & s'enracine dans la moëlle: mais du Verger avoit le langage presque aussi batave, & le génie infiniment plus baroque que Jansénius, qui s'énonce au moins raisonnablement en latin, & qui ne manque pas de finesse dans la pensée. Rien de plus remarquable, au contraire, dans les écrits de l'abbé de Saint-Cyran, qu'un galimatias bizarre, dont l'on trouve presque à chaque page, des traits aussi risibles qu'inintelligibles. Il est vrai qu'alors le goût n'étoit pas encore bien épuré: mais la nettereté des idées, la propriété de la diction, ou du moins le bon sens est de tous

les
co
t-
da
co
d'a
co
mo
Q
fed
ge

S.
en
qu
vir
nev
bon
poi
fît
de
dis
var
Ba
de
Va
bie
ou
tan

les siècles. Pour ce qui est du goût même, combien de chef-d'œuvres n'en trouve-t-on pas à cette époque, ou peu s'en faut, dans les productions de Pascal, de Nicole, de Saci, des Arnauds, & de tant d'autres écrivains du même parti, sans compter les autres ? Tous ceux-là néanmoins faisoient hommage à l'auteur de la *Question Royale* : tant il importe à une secte, d'attribuer à son patron tous les genres de mérite !

L'amitié de Jansénius pour l'abbé de S. Cyran n'étoit pas cependant tellement enfoncée dans le sang & dans la moëlle, qu'elle ne débordât, pour me servir de ses expressions, jusque sur les neveux de son ami, & qu'elle ne fît déborder, loyalement ou non, ce n'est point à nous d'en juger, qu'elle ne fît déborder, au moins sur l'un des deux, la bourse du college dont il étoit dispensateur comptable. Les lettres suivantes, sans y rien ajouter, sinon que Barcos & d'Arguibel étoient les neveux de S. Cyran, expliqueront cette énigme. *Votre neveu, lui écrivoit-il, se porte bien.; il n'étoit pas nécessaire que vous, ou M. votre frere se mêle en peine avec tant de soin : car je lui fournirai, tant*

Lettres de
Janf. à S. Cyr.
1, 4, 10, 11,
14.

que vous voudrez, tout ce qu'il lui faudra, de l'argent du college, je le dis naïvement, que j'ai entre les mains. Quant à Barcos, lui écrivit-il encore, je n'ai rien omis de ce que vous requérez de moi, m'y croyant par votre considération plus qu'obligé. Vous vous mettez trop en peine du fournissement de ce qu'il aura besoin; & me semble que vous n'apportez pas en cela votre rondeur accoutumée: car je vous ai tant de fois répété que cela ne m'incommode aucunement; & je le dirois franchement, s'il étoit autrement. Non que j'aie tant de moyens de moi-même qui n'ai rien, sinon ma vie: mais c'est l'argent du college qui est entre mes mains, qui permet bien cela & davantage; sans qu'aux comptes que je rends toutes les années, personne du monde en sâche rien. Je ferai tout de même à l'égard d'Arguibel, quand il en sera besoin; & quand il seroit besoin de rendre compte entier de l'argent du college, le peu de crédit que j'ai ici m'en seroit trouver au besoin: mais nous ne sommes pas à ces termes.

Les dévots de S. Cyran. & de Jansénius prétendent qu'on a mis en poudre les inculpations fondées sur cette corres-

pondance, & en appellent principalement à la réfutation victorieuse, & ils, qu'en a faite le grand Pascal dans la seizieme de ses lettres provinciales. C'est encore aux lecteurs qu'il appartient de juger si cette piece est victorieuse. La voici : Pourquoi voulez - vous que Jansénius, disant à son ami, ne vous mettez point tant en peine de votre neveu, je lui donnerai ce qui est nécessaire, de l'argent qui est entre mes mains, il ait voulu dire par-là qu'il prenoit cet argent pour ne le point rendre, & non pas seulement pour le remplacer ? Mais ne faut-il pas que vous soyez bien imprudens, d'avoir fourni vous-mêmes la conviction de votre mensonge, par les lettres de M. d'Ypres que vous avez imprimées, qui marquent en effet que ce n'étoient que des avances qu'il devoit remplacer ? C'est ce qui paroît, dans celle que vous rapportez du 17 Juiller 1619, en ces termes qui vous confondent : Ne vous fouciez pas des avances, il ne lui manquera rien tant qu'il sera ici. Et par celle du 6 Janvier 1620, où il dit : Vous avez trop de hâte ; & quand il seroit question de rendre compte, le peu de crédit que

XVI. L.
Prov.

j'ai ici me feroit trouver de l'argent au besoin.

Voilà le grief & la défense, dans leur simplicité & toute leur intégrité. Sur quoi chacun peut au moins juger de quel côté se trouve la vraisemblance ; après qu'on aura observé, comment la dextérité de l'apologiste coule sur les textes du Principal comptable, comment il les tronque, les sépare ou les rapproche, substitue des mots vagues à des termes précis, use en un mot de tous les jeux qui ont rendu ses Provinciales si fameuses ; comment il supprime en particulier ce qui rend sa cause plus suspecte, tout ce qui lui donne un air de manœuvre furtive, comme le fait ce passage : *Non que j'aie tant de moyens de moi-même, qui n'ait rien, sinon ma vie ; mais c'est l'argent du college, qui permet bien cela & davantage, sans qu'aux comptes que je rends toutes les années, personne du monde en sache rien. Et, Quand il seroit besoin de rendre compte ENTIER... mais nous ne sommes pas à ces termes.* Pascal accorde lui-même, qu'au moins Jansénius avançoit l'argent de sa recette, dans l'intention de le remplacer. Mais

cette conduite est-elle d'une probité bien scrupuleuse, dans un receveur *qui n'a rien sinon la vie*, qui fait néanmoins ces avances durant plusieurs années consécutives, qui les fait à l'insçu de ses commettans, *sans que personne du monde en sache rien*, jusque dans les comptes qu'il rend toutes les années ? Aussi Libert Fromont, tout voué qu'il étoit à Jansénius, nous dit bonnement qu'il n'étoit pas scrupuleux. L'ami qui participoit, au moins à des avances illicites, ne l'étoit donc pas plus que lui en cette espece. Voilà cependant les saints que des rigoristes élevent infiniment au dessus des Vincent de Paul ; voilà ceux qu'ils inscrivent dans leurs calendriers schismatiques, & à qui les simples abusés rendent un culte superstitieux. Et puisque la pureté du culte n'importe pas moins à l'Eglise que l'intégrité du dogme, voilà donc aussi un juste motif, pour faire voir le degré de confiance qu'on peut raisonnablement accorder à de pareils saints.

Encore un trait, à l'appui du dire de Fromont, touchant l'Augustinien peu scrupuleux. S. Cyran, qui se flattoit que le cardinal de Richelieu, *instrument très-* propre à faire de grandes choses, di-

Synopf. vi-
te Janf.

Janf. Lettr.

42, 45, 100

soit il, *ne nuiroit pas à l'affaire de l'Augustinus*, dont Jansénius s'occupoit alors, s'appliquoit de son côté à gagner les bonnes grâces de ce ministre tout-puissant; & pour cela, il engagea Jansénius à le louer dans ses écrits. Ces louanges apparemment firent peu d'impression sur l'esprit de Richelieu. En tout cas, le panégyriste n'en conçut pas plus d'affection pour l'objet de ses éloges. La Reine mere de Louis XIII, qui s'étoit retirée en Flandres, fort irritée contre le cardinal ministre à qui elle attribuoit sa disgrâce, communiqua son animosité aux Flamands, déjà très-mal disposés à l'égard de ce ministre. Voici ce qui en résulta, selon le témoignage du premier aumônier de cette princesse, l'abbé de Mourgues, qui l'avoit accompagnée dans son évasion. *Ce qui est de ma connoissance très-particulière*, dit-il en écrivant à un homme en place, *est que par son avis & permission* (de Jansénius), *un nommé Alfes-ton*, qui par la suite expia son attentat sur la roue, dans la ville de Metz, le 24 Septembre 1633, *entreprit de massacrer le cardinal de Richelieu*. Il n'en put trouver l'occasion: mais tournant sa fureur contre M. de Puy-Laurent, envoyé à

Lettre de
L. de Mourgues à M. de Chanmontel, imprimée & réimprimée plusieurs fois.

Bruxelles pour réconcilier la Reine avec le Roi son fils, & avec son premier ministre, il porta l'audace jusqu'à tirer sur lui, suivant la lettre déjà citée, dont voici les expressions : *Aussi le coup de mousqueton fut tiré dans le palais de Bruxelles contre M. de Puy-Laurent, duquel coup on pouvoit tuer plusieurs personnes, si l'outil dont on se servoit n'eût perdu dix-sept balles ou postes, de vingt, les trois restantes ayant blessé trois hommes à la tête. Je ne dis pas qu'il (Jansénius) ait été l'auteur de la manière de l'attentat ; mais j'ai su certainement qu'il avoit ôté le scrupule à ceux qui l'avoient consulté si l'on pouvoit se défaire de ce cavalier en conscience.*

Le parti n'a pas manqué de crier à la calomnie : il a traité l'abbé de Mourgues, de scélérat, d'enragé, de misérable. Mais les injures ne réfutent pas mieux qu'elles ne prouvent. Ce qu'il y a de notoire, c'est que cet abbé, parmi tous les orthodoxes, a passé constamment pour un homme d'honneur & de probité ; & nous avons cru devoir configner ici un hommage si juste. Cependant, comme en matière de justice, on

ne doit pas moins aux ennemis de l'Eglise qu'à ses défenseurs ; nous observerons qu'un témoignage unique, quelque irréprochable que soit le témoin, n'est pas suffisant pour fonder un jugement rigoureux & fixe : il ne peut autoriser qu'un soupçon. Mais jusqu'à ce que cette preuve imparfaite soit combattue, autrement que par des injures, est-il raisonnable d'ériger en saints, indépendamment même de toute considération quant à la doctrine, ceux qui demeurent chargés de pareils griefs ? En faut-il autant au tribunal apostolique, pour empêcher la canonisation ? Les saints, il est vrai, peuvent être noircis, aussi bien que les méchans : mais ils ne seront jamais reconnus par l'Eglise, que leur vertu ne sorte du nuage, aussi pure & aussi éclatante que le soleil après son éclipse.

Après avoir fait connoître le père du Jansénisme, il s'agit d'examiner la naissance de l'enfant. On ne peut mieux la fixer qu'à l'époque où finit le premier tome de l'*Augustinus*, qui tend à prouver que l'enseignement commun de l'Eglise touchant la grace, n'est que le pélagianisme, ou du moins

le
be
gu
des
à l
on
On
la
ce
mé
imp
pre
l'au
vra
qu'
ger
Ro
aba
crit
Lou
Qu
Aug
tion
mo
giff
les
tre
init
font

le fémi-pélagianisme ; & qui prouve beaucoup mieux , que le nouvel Augustin est un fémi-calviniste , & à bien des égards un calviniste rigoureux. Mais à la faveur du grand nom d'Augustin , on se promettoit de faire tout passer. On sçavoit que le titre d'un livre en fait la fortune chez bien des Mécenes ; & ce fut un coup de partié , long-temps médité , que l'invention de ce titre imposant. Il ne s'étoit pas présenté au premier essor du génie. On prétend que l'auteur avoit d'abord intitulé son ouvrage , *Apologie de Baius* ; mais qu'ayant ensuite pressenti l'effet dangereux qu'un pareil titre produiroit à Rome , il l'avoit rejeté ; sans toutefois abandonner son dessein. Par un manuscrit de Jansénius même , conservé à Louvain & cité dans le procès du pere Quesnel , on voit que le but de son Augustin étoit de justifier les propositions de Baius. Il commence par ces mots : *Ad excusandas apophases magistri nostri Michaelis* , Pour excuser les opinions particulieres de notre maître Michel. Mais il n'y a que les lettres initiales des trois derniers mots ; encore sont-elles en caracteres hébraïques : on

sentoit tout le mystere que demandoit l'entreprise. Les bulles de Pie V & de Grégoire XIII contre les propositions qu'on entreprenoit de défendre, donnoient de l'inquiétude; & cet obstacle en effet étoit assez embarassant. Aussi le manuscrit mystérieux attribue-t-il ces bulles à Satan, par les artifices duquel, porte-t-il, *cet obstacle de la condamnation de Michel Bâius semble avoir été procuré, afin que celui qui voudroit détruire la nouvelle doctrine de la grace, pour rétablir l'ancienne, parût combattre les décisions apostoliques.* Voilà le respect que Jansénius portoit aux souverains pontifes, sans épargner le saint pape Pie V. Ministres des artifices de sâtan, ou Ante-christs, comme les qualifioient Luther & Calvin; est-il aucune différence, sinon dans les termes?

Orat. de
Caus. Jans.
Edit. an.
1653.

Ottius, ministre Zuinglien de Zurich, prétend que Jansénius a puisé son système dogmatique dans les actes du synode protestant de Dordrecht; parce qu'il remarquoit entre les deux une parfaite conformité de sentimens sur la prédestination & sur les opérations de la grace, ainsi qu'une même méthode, les mêmes preuves & les

mêmes raisonnemens. La conjecture est très-fondée : on fait d'ailleurs que Jansénius , muni des actes de ce concile hérétique , & pressé par les catholiques d'y faire des apostilles , le refusa , dans la crainte de se compromettre. Il dit de plus , dans une lettre à son fidèle du Verger , que *ces actes suivoient presque entièrement la doctrine des Catholiques sur la prédestination & la réprobation ; qu'ils avoient retranché tout ce qu'il y avoit d'aigre dans l'opinion de Calvin , à l'exception de la certitude de la prédestination , de l'inamissibilité de la grace , & de quelques autres fautes.* Avec cette façon de penser , il n'est pas étonnant qu'il ne gouvernât point l'enseignement commun des écoles catholiques. Aussi le docteur du Pin , tout en mitigeant les choses , ne laisse pas de convenir que Jansénius entreprit son ouvrage , non seulement pour défendre la doctrine des censures fameuses de Douai & de Louvain , mais encore dans le dessein de combattre les sentimens des scholastiques , qu'il croyoit opposés à ceux de S. Augustin sur la grace & la prédestination.

Janf. Lettre
101.

Ibid. Lettre
11.

Hist. Eccl.
du XVII. siècle , part. 2.
p. 6.

Janf. Lettr.
201.

C'étoit encore le chancelier Janfon ; son maître & son oracle , qui lui avoit communiqué , comme un secret inestimable , cette prévention particulière , que lui-même tenoit de Baius , premier auteur de cette découverte merveilleuse , faite dans les œuvres de S. Augustin. Jansénius écrivit peu après à du Verger , qu'il avoit à lui faire part d'un secret de grande importance , touchant la doctrine dont ils faisoient profession l'un & l'autre , particulièrement au regard de S. Augustin ; *qu'il me semble , ajoutoit-il , avoir lu jusque-là sans yeux , & ouï sans entendre. Que si les principes qu'on m'en a découverts sont véritables , comme je les juge être jusqu'à cette heure que j'en ai relu une bonne partie ; ce sera pour étonner tout le monde avec le temps. Pouvoit-on mieux annoncer la nouveauté , & par conséquent le danger de la doctrine que l'on établissoit ? Quel sinistre phénomène ! quoi de plus effrayant dans l'Eglise , que des dogmes qui doivent étonner tout le monde ! La vraie foi , la doctrine de J. C. enseignée par les apôtres & leurs successeurs , en tout temps & en tout lieu ,*

Hi. Lettr.
23.

l'enseignement commun de l'Eglise en un mot a-t-il de quoi étonner le monde catholique ?

Voici une autre lettre de Jansénius, toujours à S. Cyran, laquelle, sans commentaire, fera sentir parfaitement ce qu'ils pensoient l'un & l'autre de la perpétuité de la foi dans l'Eglise, malgré tout l'étalage de leur parti au sujet de cette vérité fondamentale. *Je ne saurois dire comme je suis changé d'opinion & de jugement au sujet de S. Augustin, & je m'étonne que sa doctrine soit si peu connue parmi les savans, non de ce siècle seulement, mais de plusieurs siècles passés. Car à vous parler naïvement, je tiens fermement, qu'après les hérétiques, il n'y a gens au monde qui aient plus corrompu la théologie, que ces clabaudes de l'école que vous connoissez. Que si elle devoit se redresser au style ancien, qui est celui de la vérité, la théologie de ce temps n'auroit plus aucun visage de théologie, pour une grande partie.... Je voudrois pouvoir vous en parler à fond; mais nous aurions besoin de plusieurs semaines, & de plusieurs mois. J'ose dire avoir assez découvert, par des principes immobiles, que, quand toutes*

Jans. Lett.
16.

les deux écoles, tant des Jésuites que des Jacobins, disputeroient jusqu'au jour du jugement; en suivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feroient autre chose que de s'égarer davantage, l'une & l'autre étant à cent pas de la vérité. Je n'ose dire à personne du monde ce que je pense, selon les principes de S. Augustin, d'une grande partie des opinions de ce temps, & particulièrement de celles de la grace & de la prédestination, de peur qu'on ne me fasse à Rome le même tour qu'on a fait à d'autres, devant que toute chose soit mûre & à son temps... Cette étude m'a fait perdre entièrement l'ambition que j'eusse pu avoir d'une chaire en l'université, voyant assez qu'il m'y faudroit, ou taire, ou mettre au hasard en parlant... Je suis un peu dégoûté de S. Thomas, après avoir sucé S. Augustin.

Impatient d'apprendre à fond de si précieuses découvertes, l'abbé de S. Cyrano fit le voyage de Louvain. Quand il fut bien au fait, on se concerta pour en faire usage. On convint des mesures les plus propres à mettre en crédit l'ouvrage qui contiendrait le nouveau système; qu'on s'appliqueroit de toute part à dé-

crie
men
seig
en
n'en
tabl
les
pris
leur
de g
enga
que
prêtr
& l'o
conci
ve, à
Janfé
comp
cumu
A ce
de la
d'aut
frent
rendr
adept
Janfé
Cuda
Solio
On n

crier les Scholastiques, & principalement les Jésuites, trop attachés à l'enseignement commun pour espérer de les en déprendre, & trop accrédités pour n'en pas craindre un obstacle insurmontable à la nouvelle doctrine, à moins de les faire tomber dans le dernier mépris; qu'on montreroit beaucoup de chaleur pour les intérêts des évêques, afin de gagner ceux qu'on pourroit, & de les engager tous à humilier les réguliers; que pour les nouvelles communautés de prêtres, on se déclareroit en leur faveur, & l'on ne négligeroit rien pour se les concilier. Nous renvoyons, pour la preuve, à la collection des lettres écrites par Jansénius depuis l'an 1621, où se fit ce complot. A la fin, tant de citations accumulées deviendroient insoutenables. A cette même époque, les deux chefs de la secte ébauchée, amis, comme tant d'autres, du mystère & des ténèbres, se firent une espece d'argot, afin de ne rendre leur secret intelligible qu'à leurs adeptes. Dans ce vocabulaire burlesque, Jansénius étoit nommé Sulpice, Boèce, Cudaro, Quinquarbre. S. Cyran étoit Solion, Célias, Durillon, Rongear. On nommoit l'*Augustinus*, la grande

affaire, le procès ; & plus énigmatiquement, Comir, ou Comar. S. Augustin s'appeloit le Maître, Séraphi, Aélius, Gormos. Pour les Jésuites, c'étoient les Fins, la Partie, les Gorphorostes, Cyprin & Chimer. Ainsi des autres.

Lettre 17.

La tristesse que les deux amis ressentirent après leur séparation, est exprimée dans un style qui n'est pas moins singulier. On avoit larmoyé en se quittant ; & ces larmes que notre séparation vous a fait fondre, écrivit ensuite Quinquarbre à Rongear, ont eu tant de pouvoir sur mon humeur froide, qu'elles ont ému les miennes. On se consola, par l'heureux pli que la grande affaire prenoit en France. Elle n'avançoit pas moins en Flandres. Quinquarbre avoit détérré certaines racines très-avantageuses à la construction de l'édifice ; & tous les jours il en jetoit, dit-il, quelques morceaux sur le papier, avec espérance de l'amener à son point. Toutefois il doutoit de force choses ; non pas tant que son jugement les condannât, que parce que c'étoit son jugement seul qui le jugeoit ainsi. Car s'il fait voir ces choses à Chimer, il sera décrié comme le plus extravagant rêveur qu'on a vu de son

son
qu
dro
toit
les
jou
Qu
ven
affa
tout
de s
C
ces
tout
fice
soien
de L
des p
chan
sédu
la vi
la cop
envoy
cane
temp
sage l
endro
trouv
ginal
To

son temps. Il trouve trop courts les jours qu'on donne à la Grande affaire, & voudroit vivre au temps de Josué qui arrêtoit le soleil, ou changer de climat avec les grues, pour aller aux endroits où les jours ont dix-neuf & vingt heures. Quant aux champions qu'on étoit convenu d'enrôler pour soutenir la Grande affaire, il tâchera de faire en sorte que tout aille sans désordre, & sans causer de soucis à Rongear.

Ces enrôlemens de champions, & ces racines merveilleuses, si propres tout à la fois à la construction d'un édifice & à être jettées sur le papier, faisoient allusion à l'attentat de l'université de Louvain contre les bulles dogmatiques des papes Pie V & Grégoire XIII. Le chancelier Janson avoit enfin réussi à la séduire; & voici comment il revint sur la virgule fameuse qui manquoit dans la copie manuscrite de la bulle de Pie V, envoyée en premier lieu à Louvain: chicanerie misérable, comme on l'a vu en son temps; puisque cette copie, suivant l'usage Romain, n'étoit ponctuée en aucun endroit, & que la virgule en question se trouvoit bien marquée, tant sur l'original du Vatican, que dans l'imprimé

de Grégoire XIII, qui avoit été apporté en second lieu à Louvain par le pere Tolet. La clause que regardoit cette virgule, & d'où le chancelier concluoit que le S. Siege avoit permis, sur les remontrances de Baius, de soutenir quelques-unes des propositions de ce dogmatiseur dans le sens propre des paroles, étoit alléguée avec une mauvaise foi insigne; puisque ces remontrances, qu'il disoit concerner le danger de censurer différentes propositions des saints peres, & qui n'étoient autre chose que l'apologie de Baius, sont postérieures à la bulle où se trouve la clause. Baius y déclare même, non seulement qu'il n'a pas été entendu avant la bulle, mais qu'il n'a rien su de ce qui se passoit à Rome tandis qu'on la dressoit. Mais les batteries de Janson étoient bien dressées, les recrues étoient nombreuses; & tout réussit, au gré du recruteur. Il fut conclu par la faculté, que dans ses statuts on effaceroit par tout, & spécialement dans la formule qu'on faisoit prononcer à ceux qui étoient promus aux grades, la promesse de n'enseigner & de ne soutenir jamais les propositions censurées par les souverains pontifes Pie V. & Grégoire XIII. Cette

Fae. theol
Lov. lib. 3.
ab an. 1608.

promesse néanmoins se faisoit avec serment : mais tout ce qui profitoit à la secte, devenoit légitime ; & la conclusion fut exécutée.

Cependant Jansénius n'étoit point à l'abri du trouble & de l'agitation d'esprit. *Plus j'avance*, écrivit-il peu après, *plus l'affaire me donne de frayeur*. Ce n'étoit pas que l'autorité du siege apostolique lui imposât. Déjà il avoit désespéré que la Grande affaire réussît jamais, du côté de Rome, &, comme il s'exprimoit, *par la voie Transalpine* : ce qui l'inquiétoit peu ; car *le pouvoir Tramon-tain*, mandoit-il à son ami, *est ce que j'estime la moindre chose*. Mais la cause de ses frayeurs étoit la proximité des orages dont ses jours étoient menacés ; la multitude des voix qui tonneroient contre son système ; la nouveauté même de ses opinions, où il voyoit bien des choses, dont il confesse *qu'il n'avoit jamais oui parler dans le monde* ; enfin l'obscurité de la matiere, dont il ne savoit *comment débrouiller tous les nuages*, & qui formoit *la plus prégnante cause de sa pusillanimité*, nonobstant sa résolution à braver pour ces vérités inouïes, dit-il *en style romain*, tout ce

Lettre 27,
23, 25, 28.

que les hommes sont en pouvoir de faire; *Non timebo quid mihi homo faciat.* On peut observer d'avance, que, si la soumission finale de Jansénius au jugement du siege apostolique fut bien sincere, les approches de la mort avoient prodigieusement changé celui qui en pleine santé *réputoit le pouvoir Tramontain pour la moindre chose,*

Comme du Verger avoit fait le voyage de Flandres, pour lier la partie de la nouvelle doctrine; Jansénius, pour la cimenter, fit à son tour, & même plusieurs fois, le voyage de France. Il poussa jusqu'en Espagne, tant pour l'intérêt de son université, que pour celui de sa Grande affaire. Moïse du Bourg dit à ce sujet, que Jansénius s'enfuit d'Espagne, au moment où il alloit être arrêté par l'inquisition, pour avoir débité sa nouvelle doctrine. Le parti n'a pas manqué de crier à l'imposture; mais sur quoi n'y crie-t-il point, quand il est contrarié? Qu'on juge, ou qu'on présume au moins de la vérité de ce fait, par une lettre de Jansénius même, adressée ensuite à son confident. *On m'a écrit de delà les monts (Pyrénées), mandoit-il à S. Cyrac, que l'inquisition a été sus-*

Hist. de Jans.
page 27.

Jans. Lett.
69.

titée contre un docteur de Louvain, qui a été en Espagne, & qu'elle s'est adressée, à Salamanque, au logis de son hôte, appelé Basile de Léon, pour prendre information contre lui, comme contre un Hollandois. Or il est constant qu'à Salamanque Jansénius logea chez le docteur Basile de Léon, prévenu en faveur du nouveau système. Dans une autre lettre, le voyageur conte ingénument à son bon ami, qu'il n'y a point de doute qu'on ne lui eût fait un affront en Espagne, s'il y étoit encore, telle est sa construction louche, en le mettant à tort & à travers à l'inquisition. Il ajoute d'une manière qui ressent encore la peur : Cela est un assez grand & péremptoire motif de n'y retourner jamais plus. Quand il demanda un évêché à la cour de Bruxelles, que l'inquisiteur d'Espagne avoit sans doute informée de ses procédures contre le docteur Lovaniste ; on lui répondit, encore de son propre aveu, qu'un homme qui avoit été mis à l'inquisition ne seroit jamais évêque. Il ne laissa pas de réussir à lever cet obstacle : mais il n'en est pas moins absurde, après ce qu'on vient de lire, de crier à la calomnie, quant à son aventure de l'inquisition. On

Lettre 56.

Lettre 68.

Lettre 125.

verra par la suite , comment néanmoins il vint à bout d'obtenir la mitre.

Dans l'une des courses de ce voyageur intrigant , lui , S. Cyran & les autres arcs-boutans de la nouvelle Eglise , retirés au nombre de sept dans les forêts du Valois , tintrent à la chartreuse de Bourg-fontaines , afin de régler le plan de la nouvelle doctrine , une conférence qui est devenue trop fameuse , pour la passer absolument sous silence dans une histoire de l'Eglise. Ceux qui l'ont publiée dans le dernier siècle , prétendent qu'il y fut question , non pas seulement de braver tous les scholastiques , l'école de S. Thomas comprise , aussi bien que celle des Jésuites , de fronder en un mot l'enseignement commun de l'Eglise ; mais de saper les premiers principes du christianisme , & d'anéantir les sacremens. Voici le rapport , dans toute sa simplicité. Sur la déposition de l'un des sept assistans , qui protestoit d'avoir abandonné avec horreur cette faction , avec laquelle il s'étoit lié malheureusement sans la bien connoître ; le sieur Filleau , avocat du Roi au présidial de Poitiers , & qui , par ses qualités personnelles , jouissoit d'une con-

fidération fort supérieure à son rang, tant à la cour de France qu'à celle de Rome, publia dans une Relation juridique, où les consultants de Bourgfontaines sont désignés simplement par les lettres initiales de leurs noms, que dans leur consultation ou conférence, J. D. V. D. H. avoit proposé d'abolir, comme illusoires, l'usage des sacremens, & la croyance du mystere même de l'incarnation; que C. J. avoit paru goûter ce projet; mais que l'avis des autres, auquel revinrent les deux premiers, avoit été de procéder par des voies qui effarouchassent moins les esprits; qu'en conséquence la résolution fut, qu'ils s'appliqueroient tous à établir par leurs écrits quatre points particuliers, tant de conduite que de doctrine.

Le premier consistoit à rendre la pratique des sacremens de pénitence & d'eucharistie si pénible & si effrayante, qu'ils devinssent absolument inaccessibles. Le second à exalter la grace de telle maniere, qu'il s'ensuivît qu'elle seule opéroit tout en nous, & qu'elle faisoit nécessairement plier sous sa puissance notre franc arbitre; qu'on ne re-

connût point de grace à laquelle on pût résister, c'est-à-dire point de grace suffisante; qu'on tint que J. C. par sa mort n'avoit pas acquis à tous les hommes, ni même à tous les justes, les graces nécessaires pour observer les préceptes, & pour se sauver. Le troisieme point consistoit à décrier ceux des directeurs de conscience, qu'on prévoyoit devoir s'opposer le plus efficacement à la révolution, & prémunir les foibles. Le quatrieme enfin, à s'attaquer au chef même de l'Eglise, & à l'Eglise ensuite, à restreindre son infaillibilité à ses assemblées œcuméniques, afin d'être toujours en passe d'appeler au futur concile, quand le premier pasteur auroit lancé quelque anathème sur la nouvelle doctrine. Pour la défense de tous ces articles, on convint encore, suivant la Relation juridique, de se couvrir de l'autorité de S. Augustin; tant à raison de sa prééminence entre les saints docteurs, que parce qu'ayant combattu des hérésies diamétralement opposées, & qu'étant entendu dans les sens que lui avoient déjà donnés tant de subtiles novateurs, on pourroit tourner à la ruine du libre arbitre ce qu'il avoit écrit

de plus fort contre les ennemis de la grace.

Si les injures tenoient lieu de réfutation , ce rapport seroit parfaitement réfuté. Les plus célèbres partisans des nouvelles erreurs ont déchargé par torrens le fiel & la bile sur ce qu'ils appellent un roman diabolique , & le plus sot conte qui fut jamais. Ce qu'ils ont trouvé de mieux à dire , après les injures , c'est que le docteur Antoine Arnauld qu'ils supposoient désigné dans la relation par A. A. n'avoit que neuf ans lors de la conférence de Bourg - fontaines ; comme si d'autres personnages ne pouvoient pas avoir les mêmes lettres , pour initiales de leurs noms. En effet , on leur en a cité un autre, d'un âge propre à figurer dans cette lice , & dont les deux noms qu'il portoit , celui de famille , & celui d'une terre , commençoient l'un & l'autre par un A. Des suffrages plus capables de faire impression , des personnes augustes , qui n'avoient en ceci d'autre intérêt que celui de la religion , n'ont regardé , ni l'auteur de la Relation , comme un romancier diabolique , ni la Relation comme le plus sot conte qui fut jamais. C'est

par l'ordre de la Reine, mere de Louis le Grand, que le sieur Filleau la fit imprimer; & l'impression finie, la Reine, par une lettre du 19 Mai 1654, lui en marqua sa satisfaction en ces termes: J'ai voulu vous faire la présente, pour vous témoigner que je vous fais gré du zele que vous avez fait paroître en cette occasion. Et cet aveu de la cour, toujours portée à ménager la délicatesse des familles, fut peut-être cause que les noms des novateurs consultants ne furent désignés que par des caracteres vagues. Outre ce témoignage de la cour sur le fond de la chose, on trouve, dans les lettres des consultants les plus suspects, bien des indices qui la rendent vraisemblable.

Cependant, malgré toutes ces vraisemblances & ces présomptions, nous ne saurions nous persuader que six personnes, élevées dans le sein de la vraie religion, aient formé unanimement le projet, aussi absurde qu'affreux, de la renverser de fond en comble. Respectons les ombres qu'on a voulu répandre sur ce fait, & que la diversité dans quelques dates, nous ne le dissimulerons pas, ajoute encore à

l'ambiguité des lettres initiales. Ah ! que nous cherchons beaucoup moins à noircir les auteurs de la séduction, qu'à en éclairer, s'il étoit possible, les aveugles victimes. Mais aussi nous ne devons pas laisser traduire en faussaires, deux catholiques zélés, dont l'honneur sans doute ne doit pas moins nous intéresser que celui des novateurs. Et comment accuser raisonnablement de faux, soit l'éditeur de la Relation, qui ne produisit que ce qu'on lui avoit attesté, soit le déposant même, encore tout plein de l'horreur qui l'avoit tiré du complot, où il s'étoit inconsidérément engagé ? Il a pu se faire néanmoins, & nous aimons à le croire, que cet unique témoin, quoique d'une foi pure & d'une piété sincère, à raison même de sa foi & de sa piété, se soit alarmé à l'excès, & qu'il ait vu le scandale plus grand qu'il n'étoit en soi, ou dans le grand nombre de ceux qui y convoient. Que les deux pivots du jansénisme aient penché à l'établir sur la ruine même de nos sacrements & de nos mystères, l'un persuadé, comme on le verra bientôt, que depuis cinq cents ans il n'y avoit plus

d'Eglise ; l'autre qui ne pensoit que d'après celui-ci , & qu'avengloit d'ailleurs sa passion pour son système , ou la passion d'un pere pour un enfant qu'il imaginoit devoir éterniser son nom ; il n'est rien en cela , qui soit hors du cours des mœurs , ou des iniquités humaines. Pour ce qui est des quatre autres , quoiqu'ils aient paru applaudir lâchement au dessein des deux premiers , la charité peut sensément , & dès-là doit croire, qu'ils n'avoient foncièrement en vue que d'établir le jansénisme par les quatre moyens proposés en conférence , & mis depuis en œuvre par tout le parti , avec autant de méthode que de persévérance.

Or que ces quatre expédiens aient été véritablement mis à exécution , c'est un point de fait , pour la preuve duquel il suffit d'en présenter le fil , en rapprochant de l'exécution chacun des articles du projet. Pour rendre d'abord la sainte table inaccessible , pouvoit-on mieux s'y prendre , qu'en mettant entre les mains des fideles , sous le titre de *la fréquente Communion* , un livre qui au rapport de toutes les personnes instruites hors de la nouvelle école , seroit

be
ma
sa
to
tra
an
ric
de
to
à
ex
pro
ces
qu
il
non
vin
de
tate
tôn
téré
la f
pere
déb
parl
res ,
mal
fansi
geuz

beaucoup mieux intitulé, *De la Communion rare & impraticable?* Et depuis sa publication, comme auparavant, tous les écrivains du parti s'en sont transmis successivement les maximes anti-eucharistiques. Sur le second article, les cinq fameuses propositions de Jansénius, ou pour mieux dire, tout son vaste livre, qui pressuré & mis à l'alambic, si l'on peut user de cette expression après l'un de nos plus grands prélats, ne distilleroit que le venin de ces erreurs, montre la fidélité avec laquelle, en qualité de patron du parti, il a rempli la tâche principale, en canonisant le Baïanisme, ou le Sémi-Calvinisme, par la prostitution du nom de S. Augustin. La manie de ses sectateurs à qualifier son hérésie de fantôme, ne fait que mieux connoître l'intérêt qu'ils prennent à la préserver de la foudre, & leur persévérance désespérée à la soutenir. Pour ce qui est du décri des directeurs de conscience, sans parler de ces chef-d'œuvres épistolaires, qui n'immortalisent pas moins la malignité que la capacité de Pascal; sans parler davantage des écrits outrageux de ses émules grossiers & de ses

rauques échos ; l'évêque romancier que ses productions bouffones , obscènes & mordantes ont fait surnommer le Lucien de l'épiscopat , qui accouplait dans ses rapsodies le texte des livres saints à ceux de l'Amadis & de l'Art d'aimer d'Ovide ; ce seul diffamateur des ministres de la pénitence , & principalement des réguliers distingués par leur attachement au saint siege , peut faire sentir toute l'ardeur de la faction à exécuter son projet en ce point. Quant au dernier chef , savoir le dessein de rabaisser la puissance pontificale , & l'autorité même de l'Eglise , de restreindre son infailibilité aux conciles œcuméniques , & d'échapper à l'activité de ses poursuites par les appels au futur concile ; il suffit de l'avoir touché : la populace même du parti , les clameurs de cette foule d'ignorans , & d'ignorantes sur-tout , qui n'ont pour confession de foi que ce cri du schisme & de la révolte , forment là-dessus une preuve irréfragable , & malheureusement trop durable. Il est donc hors de doute , qu'au moins les quatre expédiens dénoncés , comme ayant été choisis par le complot pour établir la

nouvelle doctrine, ont été mis à exécution. Le dénonciateur fut donc, ou un témoin vrai, ou un vrai prophète; ou il rapporta sincèrement ce qu'il avoit entendu, ou il lut prophétiquement dans l'avenir.

Après tout, qu'il en soit tout ce qu'on voudra de la préméditation des quatre articles; leur exécution n'en est pas moins incontestable, & cela nous suffit. Là-dessus uniquement, sur la seule nature des moyens employés pour faire prévaloir la nouveauté sur l'enseignement commun, ne peut-on pas demander: Est-ce ainsi que l'Eglise fut établie par les apôtres? Est-ce donc ainsi qu'elle se doit soutenir? Non, non, il ne s'agissoit pas dans cette cabale, au moins de la part de celui qui en étoit l'ame, de soutenir l'Eglise. Il y avoit long-temps, selon lui, qu'elle étoit renversée. Le saint instituteur des pères de la Mission, qui, en qualité de compatriote, eut des rapports assez intimes avec l'abbé de S. Cyran avant qu'il le connût bien, l'étant allé voir un matin, l'abbé lui parla des lumières prétendues qu'il venoit de puiser dans l'oraison. *Oui, je vous le*

Vie de S. Vincent de Paul, par Abelly, liv. 2. ch. 12.

confesse , lui dit-il , Dieu m'a donné , & me donne de grandes lumieres. Il m'a fait connoître qu'il n'y a plus d'Eglise. Et comme , à ce propos , le saint témoigna la plus étrange surprise ; Non , répliqua l'illuminé , il n'y a plus d'Eglise , Dieu m'a fait connoître , que depuis cinq ou six cents ans , il n'y avoit plus d'Eglise. Avant cela , l'Eglise étoit comme un grand fleuve , qui avoit ses eaux claires : mais à présent ce qui nous semble l'Eglise , n'est plus que de la bourbe. Le lit de cette belle riviere est encore le même ; mais ce ne sont plus les mêmes eaux. Eh quoi ! Monsieur , lui dit le saint , voulez-vous plutôt croire vos sentimens particuliers , que la parole de Notre-Seigneur , qui a dit qu'il édifieroit son Eglise , & que les portes de l'Enfer ne prévaudroient pas contre elle ? L'Eglise est son épouse : il ne l'abandonnera jamais. L'abbé répondit : Il est vrai que J. C. a édifié son Eglise sur la pierre : mais il y a temps d'édifier , & temps de détruire. Elle étoit son épouse ; mais c'est maintenant une adultère & une prostituée : c'est pourquoi il l'a répudiée , & il veut qu'on lui

en
fidè
L
ven
cont
trev
infer
qu'il
saint
sur
lui
vres
qu'il
espr
Si ce
me c
vre
& de
casior
sur
Calv
fiarq
queld
fenta
née d
n'avo
l'a m
il per
qu'il

en substitue une autre , qui lui sera fidele.

L'artificieux prédicant n'en étoit pas venu tout d'un coup à cette horrible confiance. Dans plusieurs autres entrevues , il avoit travaillé à y préparer insensiblement son pieux ami. Un jour qu'il avoit été trouvé ayant l'écriture sainte entre les mains , il s'étendit sur les lumieres spéciales que Dieu lui donnoit pour l'intelligence des livres saints ; & il alla jusqu'à dire , qu'ils étoient plus lumineux dans son esprit, qu'ils ne l'étoient en eux-mêmes. Si ce galimathias n'exprime pas le dogme calvinien du sens particulier ; il couvre quelque chose d'aussi dangereux , & de plus superbe. Dans une autre occasion , où ils discouroient ensemble sur quelque article de la doctrine de Calvin , l'abbé prit le parti de l'hérésie , & en soutint formellement quelques erreurs. Le saint lui représenta que cette doctrine étoit condamnée de l'Eglise. Calvin , reparti l'abbé , n'avoit pas si mauvaise cause ; mais il l'a mal défendue : il a mal parlé , mais il pensoit bien. Une autre fois encore qu'il soutenoit des points condamnés

par le concile de Trente ; vous allez trop avant , Monsieur , lui dit S. Vincent. Prétendez vous donc que je m'en rapporte à un docteur particulier , sujet à faillir , plutôt qu'à l'Eglise entière , qui est la colonne de la vérité ? Elle m'enseigne une chose , & vous m'en voulez persuader une autre , qui lui est diamétralement opposée. Ah ! Monsieur , comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde , & à tant de saints prélats qui ont décidé cet article au concile de Trente ? Ne me parlez point de ce concile , répliqua l'abbé : c'étoit un concile du pape & des scholastiques , où il n'y avoit que brigue & cabale.

Tous ces entretiens ont été rendus par S. Vincent lui-même , à quelques membres de sa congrégation , & à plusieurs personnes du dehors , afin de les prémunir contre les surprises des nouveaux dogmatiseurs. L'historien qui nous les a transmis , sur la foi de tant de témoins , Louis Abelly , évêque de Rhodès , prélat judicieux & très-vertueux , put s'en instruire à fond , dans la maison de S. Lazare , où il établit sa retraite , après avoir quitté son évê-

ché.
dén
mo
cela
fiant
satyr
les d
aux
enfin
à co
si ha
il vo
leur
ran.
la fo
noto
ortho
de r
liaiso
soit
dans
étern
aveug
méri
nume
son
sa ch
pel i

ché. Toute la cabale a pris à tâche de dénigrer ce prélat, ou de le couvrir au moins de ridicule. Elle a oublié pour cela son rigorisme d'apprêt, en justifiant jusqu'aux saillies burlesques de la satyre contre le moëlleux Abelly: mais les quolibets ne suppléent pas mieux aux preuves, que les injures. Le parti enfin a paru le sentir; & faisant tout à coup volte-face, après une marche si hautement & si long-temps opposée, il voulut faire de S. Vincent de Paul, son ami à toute épreuve, un défenseur & presque un fauteur de S. Cyrano. Mais peut-on se jouer ainsi de la foi publique? Sans parler de l'éclat notoire, avec lequel le fondateur si orthodoxe de la Mission se crut obligé de rompre une amitié, ou plutôt des liaisons perfides, par où l'on se proposoit de l'engager avec sa congrégation dans les nouvelles erreurs; la haine éternelle du parti contre le saint, son aveugle fureur à déprimer jusqu'au mérite supérieur qu'attestent les monumens immortels dont l'élevation de son génie, autant que la grandeur de sa charité, a rempli le royaume; l'appel interjeté par les manœuvres impies

contre la bulle qui l'a mis au nombre des saints, & sa schismatique persévérance à lui refuser les religieux hommages qui lui sont déférés par l'Eglise universelle, à le nommer *Monsieur Vincent* dans tous ses écrits, sans lui donner une seule fois le titre de saint; ces faits précis, incontestables & publics marquent mieux que ses seintes mensongeres ce qu'elle a dans l'ame, & tout à la fois la vraie cause de son implacable haine. En bravant ainsi la vérité, en niant & en se dédisant avec un front incapable de rougir, les disciples de S. Cyran avoient sans doute adopté l'expédient de leur maître, pour se tirer d'embaras au besoin. Voici quelle étoit sa ressource: quand il avoit fait quelqu'une de ses confidences, ou de ces tentatives, qui pouvoient lui causer des affaires fâcheuses, il recommandoit fortement le secret, & avertissoit honêtement que, si l'on venoit à révéler ce qu'il avoit dit, il nieroit avec assurance que rien de pareil fût jamais sorti de sa bouche.

Après ces principes, il n'est rien qui puisse étonner dans la singularité de ses opinions. On crut en reconnoître

qu
çoi
gu
nou
&
log
duc
ma
la
évan
fong
tout
la c
le s
cette
avec
men
turel
les p
plem
ortho
des,
crite
série
Ségu
gnag
cardi
Pin,
la co

nombre
 persévère
 ux hom-
 l'Eglise
 Monsieur
 sans lui
 de saint ;
 s & pu-
 s seintes
 s l'ame ,
 e de son
 t ainsi la
 fant avec
 les dis-
 ans doute
 tre , pour
 in. Voici
 d il avoit
 nces , ou
 oient lui
 il recom-
 & aver-
 on venoit
 il nieroit
 pareil! fût
 rien qui
 arité de
 connoître

quelques-unes , dans la traduction fran-
 çoise du traité de la Virginité de S. Au-
 gustin , qui fut mis au jour sous le
 nom du pere Séguenot de l'Oratoire ,
 & condamné par la faculté de théo-
 logie de Paris. L'auteur de cette tra-
 duction y égale , y préfère même l'état du
 mariage à la virginité, déprime également
 la pratique religieuse de la pauvreté
 évangélique , s'ape en un mot par les
 fondemens la vie régulière , & en ruine
 tout le mérite. Il enseigne encore que
 la contrition parfaite est nécessaire pour
 le sacrement de pénitence ; & comme
 cette contrition réconcilie le pécheur
 avec Dieu avant la réception du sacre-
 ment , il prononce , par une suite na-
 turelle , que l'absolution ne remet pas
 les péchés , mais qu'elle déclare sim-
 plement qu'ils ont été remis. Tous les
 orthodoxes du temps furent persua-
 dés , que ces erreurs avoient été trans-
 crites des ouvrages de S. Cyrano , & in-
 sérées furtivement dans celui du pere
 Séguenot. Sur quoi , l'on cite le témoi-
 gnage du pieux pere de Condren au
 cardinal de Richelieu , qui , selon du
 Pin , fit condamner ce qui regardoit
 la contrition. Les Jansénistes ne laissent

pas de nier fortement que S. Cyran ait eu part à cet ouvrage : mais que ne nient-ils point ? Au reste, la chose est assez indifférente. Qu'importe un monument de plus ou de moins, à l'égard d'un auteur, dont il n'en reste que trop, pour faire autant gémir la religion que le bon sens ? Qu'on observe toutefois que la persuasion commune touchant le véritable auteur de cette traduction fautive, supposoit au moins de la conformité entre la doctrine du livre & celle du personnage à qui on l'attribuoit ; ou, ce qui n'est pas plus flatteur, qu'on jugeoit le blasphémateur de l'Eglise des six derniers siècles, capable de tout en fait de nouveautés.

Déjà il s'étoit signalé, & par la Question Royale, & par l'écrit bizarre que Bayle nomme l'Alcoran de l'évêque de Poitiers, c'est-à-dire par l'apologie, où, en reconnaissance de l'abbaye qu'il tenoit de ce prélat, il le justifioit d'avoir pris les armes contre des magistrats qui lui étoient contraires. Il est difficile d'entasser, dans un *indouze* de soixante pages, plus d'inepties & d'impertinences, qu'il ne s'en

rence
tion
tuer
beau
rentie
veine
s'étai
nérale
tuer l
n'a p
intrin
est na
a l'é
nous a
ne vi
mêmes
subsiste
princip
s'entre
comm
comm
lemme
que pa
mande
ties de
de leu
voir su
soi-mê
genre d

rencontre dans le chiffon de la Question Royale, fait pour enseigner à se tuer soi-même sans crime, & sans beaucoup de douleur; comme par réverence d'haleine, ou par l'ouverture des veines. Le principe fondamental dont s'étaie l'auteur, contre la maxime générale que l'homme ne doit jamais se tuer lui-même, est que cette action n'a pas une mauvaieseté morale, aussi intrinsèque & naturelle, comme la bonté est naturelle & inséparable de ce qui a l'être. De plus, si Dieu, dit-il, nous a faits naturellement tels que nous ne vivons qu'en la ruine de nous-mêmes, & que le tout de l'homme ne subsiste que cependant que les parties principales s'altèrent, se minent & s'entremettent; seroit-ce merveille, s'il commandoit à l'une des parties par un commandement nouveau de défaire vicieusement son tout, vu qu'il ne subsiste que par sa défaire, & que ce commandement a déjà été donné aux parties de chaque individu à l'encontre de leur tout? Que si Dieu a ce pouvoir sur la créature raisonnable; se tuer soi-même n'est pas une action d'un genre de malice si enracinée, que nulle

an ait
ne ne
ose est
n mo-
à l'é-
reste
mir la
on ob-
i com-
eur de
soit au
la doc-
sonnage
qui n'est
roit le
six der-
n fait de

par la
bizarre
l'évêque
l'apolo-
l'abbaye
justifioit
des ma-
aires. Il
un in-
d'impe-
ne s'en

bonne intention ne la puisse arracher: Ce qui ne sera pas trouvé si étrange, si l'on s'avise qu'il y a d'autres actions crues mauvaises universellement de tout le monde, qui n'ont pas néanmoins cette difformité. Au rang de celles-là, je mets la polygamie de plusieurs hommes. Quel genre de moralité, pour un rigoriste ! Mais c'est peu de chose, en comparaison de ce qu'il dit de l'androgynie : l'obscénité y est si crue, que la pudeur nous empêche d'en rien toucher.

Le prédicateur du suicide veut cependant qu'on ne se tue pas de sa propre autorité. Mais quelle autre autorité requiert-il pour cela ? Le voici. Puisque cela doit se faire honnêtement, dit-il, avec une action de vertu ; ce sera par l'aveu, & comme par l'entérinement de notre raison. Et tout ainsi que la chose publique tient la place de Dieu, quand elle dispose de notre vie ; la raison de l'homme en cet endroit tiendra le lieu de la raison de Dieu : & comme l'homme n'a l'être qu'en vertu de l'être de Dieu, elle aura le pouvoir de ce faire, pour ce que Dieu le lui aura donné ; & Dieu le lui aura donné,

do
un
de
éta
un
que
jug
idé
de
elles
de n
un j
lynx
P.
de l
le ca
sur la
quels
mom
suppo
chauc
qu'un
Princ
prop
afin d
son se
devoit
esclav
eux-
T

donné, pour ce qu'il lui a déjà donné un rayon de la lumière éternelle, afin de juger de l'état de ses actions, qui étant comme une parcelle d'un tout uniforme, opere par la même forme que son tout, & ne peut nullement juger des choses conformément à son idée, qu'elles n'aient autant ou plus de conformité à la première idée d'où elles sont émanées. Ainsi jugeons-nous de nos objets, conclut l'auteur, par un sens clair & net. Quel est l'œil de lynx, ou de hibout, qui voit clair ici!

Passant aux raisons qu'on peut avoir de se tuer, il pose en premier lieu le cas imaginaire, où le Roi emporté sur la mer par un ouragan, & jeté sur quelque plage déserte, se verroit au moment de mourir de faim. Dans cette supposition, ou ce rêve de fièvre chaude, le grave moraliste prononce qu'un sujet qui accompagneroit le Prince, seroit obligé de devenir son propre assassin, ou plutôt son boucher, afin de fournir de sa chair la table de son souverain, & d'en être mangé. Du devoir des sujets, il passe à celui des esclaves & décide formellement, que

qui tient la place de la raison de Dieu ; peuvent se trouver obligés d'éteindre leur vie par le poison , afin de la conserver à leur maître. L'homme , ajoute-t-il en preuve , est-il moins maître de sa liberté , que de sa vie ? Dieu lui a-t-il moins donné l'une que l'autre ? mais ne lui a-t-il pas donné l'une pour l'autre , puisqu'il ne l'a pu faire vivre qu'afin qu'il vécut librement ? Il va jusqu'à trouver contre la raison , que la vie demeure à cet esclave , tandis qu'on le prive de la liberté , qui est la fin de sa vie. Il veut encore que les enfans se puissent tuer pour leur pere , & le pere pour ses enfans. Je crois , dit-il , que sous les empereurs Tibere & Néron , les peres étoient obligés de se tuer pour leur famille & pour leurs enfans. En un mot , son principe est général , savoir que la partie peut être obligée de se détruire pour son tout ; & c'est à la raison de la partie à décider quand elle y est obligée. Mais cette raison ne décidera-t-elle pas souvent , qu'on est obligé de tuer un autre homme , plutôt que soi-même ? L'esclave sur-tout , que Dieu ne peut faire vivre qu'afin qu'il vive librement , & qu'il n'est pas moins

inhumain de priver de la liberté que de la vie, se croira-t-il obligé de ménager la vie de celui qui le prive de la liberté ?

L'éloge de Socrate, de l'homme meurtrier de sa propre vie, comme s'exprime son panégyriste, est le morceau le plus curieux, ou pour mieux dire, le plus scandaleux de l'ouvrage. Il n'est personne qui ne reconnoisse ici la religion de Zuingle, qui, outre Socrate, canonisoit Caton le suicide, Scipion l'Epicurien, Hercule, Thésée & tant d'autres héros du paganisme. Voyez, dit S. Cyran, l'homme de bien meurtrier de sa vie, en celui où la raison sembloit habiter, comme en un temple matériel, où plutôt elle s'étoit comme incorporée, pour rendre le corps aussi raisonnable que la raison. Voici comme il le méprise, comme il l'expose à la mort, comme il croit y être obligé pour le bien du commun. Il étoit assisté en ses actions par un génie qui se plaisoit à sa conversation, & qui se mêloit tellement à son entendement, que leurs communes actions, comme si elles eussent procédé d'une même forme, sembloient être de tous les deux, comme d'une même

personne ; puisqu'il étoit sur la terre ; comme une des intelligences qui ne sauroient se repentir de leurs actions. Et qui sait s'il ne s'étoit point obligé à Dieu, lequel il connoissoit, ou sombrement, ou clairement, comme par le vœu d'une naturelle & infuse religion, ou à tout le moins à son génie, c'est-à-dire à sa religion fortifiée des illuminations & enseignemens célestes, d'être le restaurateur de la raison ruinée ? Quelle merveille, s'écrie-t-il enfin sur la mort même que se donne Socrate ! Ce sont les merveilles que Dieu fait voir en la raison qui est son image, à ceux qui se rendent capables par la purification de leurs sens d'en voir l'exemplaire quelque jour, & qui bien qu'éloignés de leur origine durant le cours & les pèlerinages de ce monde, approchent néanmoins le plus près de leur pays. Il va jusqu'à faire un prophète de Socrate idolâtre, & dit expressément qu'il a prédit sa mort par un esprit de prophétie. Quel monstre de religion ! ou quel dérangement de cerveau ! Le mal vraisemblablement venoit tout à la fois de ces deux causes, qui ne tiennent que trop l'une à l'au-

tr
tr
co
pa

C
no
ma
my
tan
me
vra
Da
des
cro
me
mo
qui
fut
du
tra
tou
plai
noie
con
me
les
me
fou

tre. Le cœur pervers ne pervertit que trop souvent la raison. En doit-il donc coûter beaucoup, pour abandonner de pareils guides ?

Le chef-d'œuvre de l'abbé de S. Cyran est le livre qu'il donna sous le nom mystérieux de *Petrus Aurelius* : mais tout le monde étoit au fait du mystère, qui mettoit à l'aise la jactance de l'auteur. Aussi disoit-il avec modestie, que c'étoit le meilleur ouvrage qui eût paru depuis six cents ans. Dans le fond, le propos étoit modeste, pour un auteur ecclésiastique qui croyoit l'Eglise anéantie, dès le commencement de ces six siècles. Il avoit néanmoins parmi les évêques, des partisans qui le servirent si bien, que son livre fut imprimé & réimprimé aux dépens du clergé de France. La cour au contraire fit arrêter l'imprimeur, & saisir tout ce qu'on put surprendre des exemplaires ; parce que l'auteur s'y déchaînoit en énergumène, non seulement contre des religieux qui servoient utilement l'Eglise, mais contre les prélats les plus respectables, & particulièrement contre le cardinal de la Rochefoucault, moins illustre encore par sa

naissance & sa dignité, que par ses lumières & ses vertus éminentes. Avec le temps, les évêques prévenus d'abord, ouvrirent les yeux, & lurent avec étonnement dans le livre si prématurément autorisé, qu'un péché d'impureté détruit l'épiscopat & le sacerdoce; qu'un évêque, après s'être démis, est, au jugement des saints peres & selon l'usage primitif, comme si jamais il n'avoit été évêque: ils y virent un renversement entier de l'ordre hiérarchique; les curés égalés aux évêques, & les évêques au souverain pontife; tous les religieux traités avec un souverain mépris, qui tombe sur leur état même, & qui montre clairement dans le suppôt de Pierre Aurele les principes dont l'ouvrage du pere Séguenaut donne les développemens. On y trouve encore, avec les dogmes désespérans de Jansenius concernant la volonté de Dieu à l'égard du salut des hommes, & l'impossibilité d'observer les commandemens dans l'ancienne loi; on y trouve, au rang des articles de foi généralement reçus, qu'un hérétique qui fait l'aumône n'a pas plus de grace, ni de charité, que les démons qui gué-

riss
mo
vol
lui-
l'au
mar
exa
apr
que
Gau
avo
S
prop
culi
liers
roya
Rich
épisc
cédo
d'ord
clara
assur
avec
quan
avan
fort
Urba
il ve
vert

rissent quelquefois des malades. En un mot, cet ouvrage si prôné d'abord, révolta si fort dans la suite, que du Pin lui-même fit l'effort de convenir, que l'auteur y traite rarement à fond les matières, & qu'il n'est pas toujours exact dans ses décisions. Pour le clergé, après avoir reconnu enfin ce que c'étoit que cet ouvrage, il fit retrancher de *la Gaule Chrétienne* l'éloge qu'on y en avoit inséré.

S. Cyran, dans cette production, se proposoit de soutenir les prêtres séculiers d'Angleterre, contre les réguliers employés aux missions de ce royaume. Urbain VIII y avoit envoyé Richard Smith, revêtu du caractère épiscopal & du titre d'évêque de Calcédoine, mais non pas de la qualité d'ordinaire; comme ce pontife le déclara depuis d'une manière authentique, assurant qu'il ne l'avoit que délégué, avec un pouvoir qu'il pourroit révoquer quand il le jugeroit à propos. Mais avant cette déclaration, qui porta Smith fort chagrin à quitter l'Angleterre, où Urbain l'empêcha de retourner ensuite, il voulut empêcher les réguliers, en vertu d'un ancien bref de Pie V, d'en-

tendre les confessions sans l'approbation épiscopale. Ce qui excita des disputes si vives entre le clergé séculier & le régulier, que les malheureux catholiques d'Angleterre virent le moment où le schisme & la discorde alloient leur causer de plus grands maux, que l'oppression où ils gémissaient sous le joug des hérétiques. On écrivit de part & d'autre. Ces écrits passèrent d'abord en France; & la Sorbone, puis l'assemblée générale du clergé condamna plusieurs propositions avancées par les réguliers. Ceux-ci, loin de se soumettre à des juges qu'ils ne reconnoissoient point, attaquèrent les censures, & soutinrent que celle de la Sorbone contenoit des erreurs formelles. Les docteurs François prirent alors la plume: le docteur Hallier publia son traité de la Hiérarchie; & l'abbé de S. Cyran donnant un libre cours à sa bile contre les Jésuites, qui faisoient partie des réguliers d'Angleterre, mit au jour, sous le titre original de Pierre Aurele, l'énorme & assomant *in-folio*, où, comme le dit un observateur de bon sens, il resteroit peu de chose, si l'on en retiroit les in-

jur
Pou
leur
sup
par
ver
mu
la
le
voit
C
en
voit
bor
liqu
côté
land
part
à L
nain
cou
Flor
obs
che
patr
d'ou
cou
land
éto

jurés qu'il vomit contre la Société. Pour étouffer cette division scandaleuse, le pere commun des fideles supprima tout ce qu'en avoit écrit de part & d'autre touchant cette controverse, défendit, sous peine d'excommunication, de plus rien publier sur la même matiere, & déclara que le saint siège apostolique s'en référoit le jugement.

Ce que S. Cyran prétendoit obtenir en Angleterre, en y étendant le pouvoir du vicaire apostolique au delà des bornes qu'avoit posées le siège apostolique lui-même; Jansénius, de son côté, le tentoit dans la mission d'Irlande, s'efforçant d'attirer dans son parti le college que les Irlandois avoient à Louvain, & qui servoit de séminaire pour cette mission. Il trouva beaucoup de facilités, de la part du pere Florent Conrius, religieux de l'étroite observance de S. François, devenu archevêque de Toam, dans l'Irlande sa patrie. Ce prélat étant venu à Louvain, d'où son Eglise tiroit de grands secours, & logeant au college des Irlandois, voisin de celui dont Jansénius étoit principal; le voisinage, & plus

encore la conformité de goût, ou de doctrine, les unirent bientôt d'une étroite amitié. Conrius se déclara nettement pour la doctrine de Baius, & se mit en devoir de la faire goûter à ses compatriotes. Sa première levée de bouclier fut la production de son traité sur la Peine des enfans morts sans baptême. Il y soutient, comme un point de foi, sans la croyance duquel on est formellement pélagien, que ces malheureux enfans souffrent dans l'Enfer la peine du feu, & que Dieu les y condamne en vertu du seul péché originel, avant même la prévision absolue de leur persévérance finale dans le péché. Il fit encore à Louvain un second traité, qu'il intitula *le Pèlerin de Jéricho*: tout y a tellement la teinte des opinions de Baius & de Jansénius, qu'on peut le regarder comme la copie du premier, & le modèle du second.

Conrius cependant, autant que Jansénius, aspirait à la gloire de l'invention; & comme la modestie n'est pas la vertu des instituteurs de sectes, la concurrence & la jalousie mirent de la méintelligence entre les deux concurrents. Le Hollandois donnoit à l'Hy-

Janf. Lettr.

17, 19, 20,
36.

berno
par u
plaud
de se
de là
on s'e
comm
nouve
d'inic
fut te
pouve
traité
présé
Cord
vrai,
fénius
furen
gieux
prirer
trerer
doctr
mand
année
neval
bliqu
richo
Ja
les r
écha

bernois le nom de *Grand vanteur* ; & par une malignité plus sérieuse , il applaudissoit en sa présence aux endroits de ses ouvrages , qu'il trouvoit hors de là les plus défectueux. Du reste , on s'entendoit fort bien pour l'intérêt commun , ou pour l'établissement des nouvelles opinions. Ainsi le mystère d'iniquité alloit son train. Le progrès fut tel , que le zélateur Hybernois crut pouvoir hazarder la lecture de son traité sur la Peine des enfans , en présence de toute la communauté des Cordeliers Irlandois de Louvain. Il est vrai , si l'on peut s'en rapporter à Jan-
Ibid. Lettr.
35, 36, 38.

fénius , que tous les peres graves en furent choqués : mais les jeunes religieux , au rapport du même témoin , prirent le parti contraire , & se montrèrent tout prêts à fouler aux pieds la doctrine ancienne. Cette semence ne manqua point de germer : quelques années après , les élèves du P. Barneval soutinrent dans des theses publiques la doctrine du *Pélerin de Jéricho*.

Janfénius continuant à glaner parmi les restes malheureux de catholicité , échapés à la faux de Luther & de

Calvin, entreprit de suborner encore le clergé séculier de Hollande. Il y employa, comme au delà des mers, le secours de la discorde; aigrissant contre les missionnaires réguliers, & toujours principalement contre ceux de la compagnie de Jésus, le vicaire apostolique, Philippe Rovenius, archevêque titulaire de Philippe. Le vicaire suborné, après avoir porté le scandale jusqu'à prendre de son chef & malgré le S. siège, la qualité d'archevêque d'Utrecht, ne laissa pas de faire son accord avec les réguliers; ce qui ne fut pas fort du goût de son suborneur, qui s'étoit proposé de *rembarer* tout autrement les *Jésuites*: mais le brouillon eut de quoi se consoler. A la faveur du schisme & de la zizanie, il s'attacha insensiblement le clergé de Hollande, par des nœuds, si étroits enfin, qu'il n'eut jamais de plus déterminés sectateurs. On verra ce clergé schismatique se créer un métropolitain réprouvé de l'Eglise universelle, & ouvrir un refuge à ces lâches cénobites, qui, sous le masque d'un zèle de secte, cachent leur dégoût du cloître, avec les malheureux penchans qui conduisent à l'apostasie.

qu
ma
tou
nal
yeu
oro
afir
bre
fan
pou
nie
ce
mo
l'A
que
son
affa
pass
ire.
& l
préd
sero
quel
elles
coup
titur
la r

Mais c'étoit peu que de s'attacher quelques moines déserteurs, & dès-là marqués d'une stérilité, que tous les tours d'esprit & les prétextes imaginables ne pouvoient pas effacer aux yeux du public. Il falloit gagner des ordres, & des congrégations en corps, afin d'opposer à Rome un parti nombreux & formidable : c'étoit là le moyen sans lequel on avoit reconnu qu'on ne pourroit pas réussir. *Je juge, disoit ingénument l'auteur de l'Augustinus, que ce ne seroit pas peu de chose, si Pilmot, c'est un des noms de guerre de l'Augustinus, étoit secondé par quelque compagnie semblable. Telles gens sont étranges, quand ils épousent quelque affaire. Etant une fois embarqués, ils passent toutes les bornes, pour & contre. Ce n'étoit pas les connoître si mal; & l'événement ne justifie que trop la prédiction. Il y a long-temps qu'il ne seroit plus question de ces erreurs, sans quelques gens de communauté, à qui elles paroissent aussi chères, & beaucoup plus chères même que leur institut, dont elles entraînent visiblement la ruine.*

Encore si la cabale n'avoit pas pris à

tâche , de séduire les communautés les plus régulières , ou les plus réformées ! Mais le masque de la vertu étoit nécessaire à ses fins. Il ne lui importoit pas moins de rechercher les talens & la capacité. Par ces deux endroits , la compagnie de Jésus , & la congrégation de l'Oratoire se distinguoient alors en France parmi tous les instituts. Le parti n'eut pas même la pensée de gagner les Jésuites ; soit parce qu'ils étoient tout particulièrement dévoués au saint siège ; soit parce qu'exercés depuis leur origine à combattre en tous lieux le luthéranisme & le calvinisme , ils connoissoient trop bien ces erreurs , pour qu'elles pussent échaper à leurs regards , de quelques voiles & de quelques noms qu'elles se couvrissent ; soit enfin , & principalement peut-être , parce que le système de leur école n'étoit pas moins incompatible que la croyance commune avec les nouvelles opinions. Ainsi la secte se retourna du côté de l'Oratoire. L'abbé de S. Cyran porcédant avec le pieux instituteur de cette congrégation , comme autrefois Pélage avec saint Augustin , surprit son estime & sa confiance , à la faveur des dehors du zele & de la

ver
vif
inst
de
enco
cure
bonn
suroi
ber e
ecclé.
il ne
ses v
affidé
peine.

Il

Orato
prend
chique
telle p
ment a
parti.
ratoire
jalouie
chaire
comm
on for
toriens
de Fra
vain ,

vertu. On lui marquoit d'ailleurs un vif intérêt pour la propagation de son institut. Jansénius fit d'abord établir dix de ces peres à Louvain. Il travailloit encore de tout son pouvoir à leur procurer des établissemens dans les autres bonnes villes de Flandres, & il les asuroit qu'avec le temps il feroit tomber entre leurs mains toute l'éducation ecclésiastique des Pays-Bas. Cependant, il ne s'expliquoit pas trop encore sur ses vues, si ce n'étoit avec ses amis affidés; mais bientôt on les pénétra sans peine.

Lettre 634

Il prétendoit opposer par-tout les Oratoriens aux Jésuites, & leur faire prendre ce qu'il appelloit l'esprit hiérarchique, c'est-à-dire une antipathie mortelle pour les réguliers, avec un dévouement aveugle aux ecclésiastiques de son parti. Mais le vertueux général de l'Oratoire étoit aussi éloigné de cette basse jalousie, que sincèrement attaché à la chaire de Saint Pierre & à la croyance commune de l'Eglise. C'est pourquoi on forma le projet de rendre les Oratoriens de Flandres indépendans de ceux de France, & de les instituer à Louvain, sur le modele de la maison de

Lettre 69.

Sorbone. A cette fin, Jansénius pria Saint Cyran de lui envoyer les statuts de cette maison, pour en prendre, ajoutoit-il, ce qui sera convenable. Cet article ne devoit pas plaire beaucoup plus que les autres au cardinal de Bérule; & dans le fond la manœuvre étoit odieuse, puisqu'elle tendoit à introduire une espèce de schisme dans la congrégation. Mais la secte si attentive à prendre pied dans les communautés, y porta-t-elle jamais autre chose que la zizanie & la révolte? Le pere Bourgoin pensoit là-dessus, tout différemment de son général. Déjà supérieur des peres de Louvain, il n'auroit pas été fâché de s'y rendre indépendant. & de se faire comme un petit général à part. Aussi se donna-t-il bien des inouvemens pour cela, mais sans aucun succès; quoiqu'il eût mis & trouvé quelques-uns de ses confreres dans ses dispositions. Jaloux au contraire de conserver l'unité, ainsi que l'union, dans sa compagnie, le Cardinal, sans choquer par un refus ouvert ceux qui lui négocioient des établissemens, prit le parti de traîner en longueur. Il mourut, sans avoir rien accordé de favorable au démembrement. Le pere de

Cond
davan
ne, ou
deme
Les
les pl
n'étoi
sées,
gouver
nius r
tance
Saint C
comme
fin qu'i
n'imag
son ter
pas mo
dre les
rés en f
faiteme
préven
adroite
pere en
leur am
qu'on n
du sac
c'est qu
& les
on don
en quel

Condren qui lui succéda, ne s'y prêta pas davantage. Ainsi la Sorbone oratorienne, ou l'Oratoire sorbonique de Louvain, demeura dans la classe des chimères.

Les monasteres de religieuses, pour les plus rusés d'entre ces novateurs, n'étoient pas des conquêtes moins prises, que les congrégations chargées du gouvernement des séminaires. Janénius n'en conçut pas d'abord l'importance, & voulut détourner son ami Saint Cyran de la direction de ces filles, comme d'un emploi assez inutile à la fin qu'ils se proposoient. Mais l'ami rusé n'imaginait point du tout qu'on y perdît son temps. Il savoit que la grille n'est pas moins propre que les cercles à répandre les nouvelles, & sur-tout les nouveautés en fait de doctrine. Il connoissoit parfaitement les femmes cloîtrées, faciles à prévenir, difficiles à dissuader, aussi adroites qu'ardentes à grossir le parti du pere en Dieu, qui s'est une fois emparé de leur ame. Un autre avantage avec elles, & qu'on n'a point avec les religieux revêtus du sacerdoce & théologiens par état; c'est que l'erreur ayant pris chez elles, & les pasteurs en exigeant le désaveu, on donne aisément, & d'une maniere en quelque sorte plausible, un air d'in-

quisition & de tyrannie à tout ce qu'ils peuvent faire pour les ramener au terme indispensable de la soumission que demande la foi. Elles sont théologiennes, & assez savantes pour apprécier & préférer à l'enseignement commun, les opinions les plus nouvelles touchant les matières abstruses de la grace & de la prédestination ; & ce ne sont plus que des filles ignorantes & simples , quand il s'agit d'obéir à la voix du vicaire de J. C. & de tous les successeurs des apôtres. On verra par la suite , de quel avantage furent en effet au parti les monastères de filles , & spécialement celui de Port-royal , qui en devint , pour ainsi dire , la place d'armes & l'arsenal , d'où sortirent , comme des nuées de traits , ces volumes sans nombre où le poison de l'erreur , assaisonné de tous les charmes de la diction , infecta les curieux , sans presque se faire sentir.

Tandis que le Calvinisme abattu en France , cherchoit ainsi à sauver quelque parti de lui-même , au moyen de l'astuce & de la souplesse ; monstre violent par essence , l'énorme Luthéranisme en Allemagne se releva de sa chute , & s'élança , plus furieux qu'aupara-

vant , cor
rassé, Ma
pression a
l'intérêt
da bien p
ces dont
faire pour
des princ
la main à
testans m
vailloit ph
l'Empire
autres un
les engage
se défendr
loin de s'e
vemens ,
de ciment
rogeoit su
plupart de
foiblesse e
sées , ne
se faire jar
d'ailleurs
dance res
l'un d'entr
qui seule
effet , ce
nuages : l
venoit de

vant, contre le prince qui l'avoit terrassé, Mais Ferdinand II confondant l'oppression avec la sévérité, l'ambition & l'intérêt propre avec le zèle de la foi & du bien public, avoit aliéné les puissances dont le concours lui étoit nécessaire pour éterniser son triomphe. Ceux des princes protestans qui avoient prêté la main à cet Empereur contre les protestans mêmes, voyant enfin qu'il travailloit plus pour sa maison que pour l'Empire & la patrie, firent avec les autres un traité de confédération, qui les engageoit tous à se soutenir & à se défendre réciproquement. Ferdinand, loin de s'en alarmer, regarda ces mouvemens, comme une occasion précieuse de cimenter le pouvoir absolu qu'il s'arrogéoit sur le corps Germanique. La plupart des mécontents, réduits à une foiblesse extrême par les guerres passées, ne paroissent plus en état de se faire jamais craindre. Ils sembloient d'ailleurs trop jaloux de leur indépendance respectueuse, pour se ranger sous l'un d'entr'eux, avec la subordination qui seule fait la force d'un parti. En effet, ce n'étoit là qu'un vain amas de nuages : l'orage qui portoit la foudre, venoit de plus loin.

Histoire du
Traité de
Westph. t. 1.
liv. 3.

Le refus méprisant qu'avoit essuyé Gustave-Adolfe, roi de Suede, au sujet du dernier traité où les ministres impériaux n'avoient pas voulu le comprendre, lui avoit inspiré un ressentiment égal à la fierté de son courage. La gloire d'être le libérateur de l'Allemagne ne faisoit pas moins ce héros, animé par les conquêtes qu'il venoit de faire en Pologne. Quand il vit jour à venger, avec son affront personnel, l'injure de ses premiers alliés, il ne délibéra plus : dans la formidable puissance qu'il alloit braver, dans la maison d'Autriche qui faisoit trembler toute l'Europe, il ne vit qu'une moisson plus ample de gloire. Son enthousiasme, son génie, cette audace qui subjugué jusqu'à la fortune, lui répondoit intérieurement de la victoire. Il avoit toutes les qualités du corps & de l'esprit qui font les héros, & il sentoit ses forces. Né avec un tempérament robuste, que l'usage des armes avoit affermi jusqu'à l'âge de trente-six ans où il étoit parvenu, il étoit à l'épreuve des plus rudes travaux, intrépide au sein des hazards, téméraire peut-être, attendu l'élévation de son rang : mais son habileté, égale à sa va-

leur, t
mérité r
l'art &
faisoit o
tant à f
il les r
étoit ro
affectio
la difficu
œuvre to
réussir. A
Pologne
celles q
royaume
rentes.co
lande, j
da des se
l'Europe
tous à la
manique
tifs rani
mands :
ciennes r
de faire e
armes Su
ouvertem
depuis qu
liberté c
elle avoi

leur, tiroit souvent avantage de sa témérité même. Il entendoit parfaitement l'art & toutes les ruses de la guerre, faisoit observer la plus exacte discipline, tant à ses officiers qu'à ses soldats; & il les traitoit si bien d'ailleurs, qu'il étoit toujours sûr d'en être obéi avec affection. Concevant néanmoins toute la difficulté de son entreprise, il mit en œuvre tous les moyens propres à la faire réussir. Après avoir donné la paix à la Pologne, il augmenta ses troupes de celles qu'on avoit licenciées dans ce royaume, en fit lever d'autres en différentes contrées de l'Empire, dans la Hollande, jusqu'en Angleterre, & demanda des secours aux souverains divers de l'Europe, qui s'intéressoient presque tous à la conservation de la liberté Germanique. La nouvelle de ces préparatifs ranima la fierté des princes Allemands: retenus jusque-là par leurs anciennes terreurs, ils s'étoient contentés de faire des vœux pour la prospérité des armes Suédoises, sans oser se déclarer ouvertement. Pour la Hollande, qui depuis quarante ans combattoit pour sa liberté contre la maison d'Autriche, elle avoit ouvert ses trésors à Gustave,

au premier bruit de l'expédition qu'il méditoit.

La France, qui avoit déjà porté ses vues sur les puissances du Nord pour contrebalancer la puissance Autrichienne, ne vit pas plutôt le roi de Suede engagé dans la guerre d'Allemagne, qu'elle conclut avec lui un traité en regle. Le Suédois s'obligeoit à pénétrer en Allemagne, avec une armée de trente-six mille hommes, tant pour la défense des princes de l'Empire, que pour la tranquillité des royaumes voisins; & Sa Majesté très-chrétienne s'engageoit à lui payer, dans chacune des cinq années suivantes, la somme de douze cent mille livres. On fut étonné de voir conclure cet accord, par un monarque aussi religieux que Louis XIII; mais le cardinal de Richelieu le lui avoit fait envisager, tel qu'il étoit en effet, comme une affaire de politique & de prévoyance nécessaire pour la sûreté de l'état. La religion, à la vérité, y couroit des risques: il les fit retomber, non pas sans raison, sur l'ambition d'un prince qui en réduisoit tant d'autres, ou déjà opprimés, ou en péril de l'être, à lui opposer la seule digue qui pût mettre un

term
moin
proté
possib
catho
que l
muni
neutre
roien
les de
que p
liques
L'a
relief
Il est v
paré d
& dan
par l'e
avoit e
le duc
son da
toutes
Il avo
Magde
& malg
soit viv
propre
d'arme
fois si

terme à l'oppression. La France néanmoins, en traitant avec une puissance protestante, prit toutes les précautions possibles, pour mettre à couvert la foi catholique. Il fut expressément stipulé, que les princes Allemands de la communion Romaine pourroient demeurer neutres; que les Suédois ne changeroient rien à la religion, dans les villes dont ils se rendroient maîtres; & que par-tout ils laisseroient aux catholiques le libre exercice de leur religion.

L'alliance des François donna un relief inestimable aux armes Suédoises. Il est vrai que déjà Gustave s'étoit emparé des îles de Rugen & de Wellin; & dans le continent, où il étoit entré par l'embouchure de l'Oder, déjà il avoit emporté la ville de Cumin, forcé le duc de Poméranie à recevoir garnison dans Stetin, sa capitale, & dans toutes les bonnes places de son duché. Il avoit obligé les administrateurs de Magdebourg à s'engager dans son parti; & malgré les rigueurs de l'hiver, il pressoit vivement la forte ville de Colberg, propre à lui faire une excellente place d'armes. Les troupes impériales, autrefois si aguerries & si bien disciplinées,

mais amollies par leurs succès mêmes, par le peu de résistance qu'elles trouvoient depuis leurs premières victoires, n'avoient plus d'ardeur que pour le pillage; & leur lâche valeur ne tombant plus que sur des paysans désarmés, ou sur des villes confiées à leur défense, elles s'étoient rendues infiniment plus odieuses que redoutables. Cependant l'Empereur se rassuroit, dans l'espérance que le défaut d'argent obligeroit bientôt les Suédois à repasser la Baltique: mais quand il eut appris la conclusion de leur traité avec la France, dont le bruit leur attiroit des nuées de soldats, sûrs d'être bien payés; il jugea que cette guerre pourroit bien être plus sérieuse que toutes celles qu'il avoit encore soutenues. Colberg ayant capitulé dans ces conjonctures, & Damin, place également forte, ayant été réduite, avec plusieurs autres de moindre importance; Ferdinand soupçonna d'incapacité les généraux qu'il avoit dans ces quartiers, & y envoya le comte de Tilly. Les drapeaux de ce fameux capitaine avoient toujours été suivis de la victoire; & son nom seul faisoit la terreur des armées protestantes. Mais Gustave, loin de s'étonner, ne
parut

parut sensible qu'à la joie d'avoir enfin rencontré un rival digne de lui.

Tilly cependant emporta d'assaut la ville de Nieubrandebourg, où deux mille Suédois furent passés au fil de l'épée. Gustave, de son côté, assaillit si brusquement Francfort sur l'Oder, que cette grande ville en un moment ne parut qu'un amas de ruines & de cadavres. Tilly mit le siège devant Magdebourg, dans l'espérance que le sort d'une place de cette conséquence engageroit les Suédois à une bataille rangée. Gustave, dont la prudence égaloit le courage, ne se voyant point encore assez de forces pour hazarder la bataille, pressa l'électeur de Saxe, & plus vivement celui de Brandebourg qui étoit plus exposé, de se déclarer enfin, s'ils ne vouloient qu'il abandonnât la cause commune, & qu'il s'accommodât avec leur tyran. Pendant cette négociation, Magdebourg fut encore emporté d'assaut, & souffrit de la part des troupes impériales, tout ce que la cruauté & la brutalité exercerent jamais de plus effroyable. Trente mille habitans, de tout sexe, & de tout âge, y perdirent la vie, par différens genres de cruautés. Les eaux

& les flammes firent périr ceux qui avoient échappé au fer ; & l'incendie poussé par un vent terrible , dévora en quelques heures l'une des plus grandes & des plus florissantes cités de la Germanie. Le sort affreux de cette ville protestante émut fortement les catholiques eux-mêmes, & les protestans en conçurent une haine implacable contre les Impériaux. Les nœuds de leur confédération se referrent. L'électeur de Saxe , aussi bien que celui de Brandebourg , le duc de Poméranie , les ducs de Meckelbourg & le landgrave de Hesse , sans plus rien ménager , joignirent leurs forces à celles de la Suede. Gustave alors donnant un libre essor au feu de son courage , ne consulta plus que cette audace heureuse qui guide & marque les héros.

Le comte de Tilly ayant pénétré en Saxe , pour regagner , ou écraser l'électeur , Gustave impatient de se mesurer avec ce capitaine renommé , marcha nuit & jour pour le joindre , le trouva déjà maître de Leipfick , & campé avantageusement sous les murs de cette ville. Comme le désir de combattre étoit égal de part & d'autre ; on ne différa pas un moment d'en venir aux

ra
av
m
di
ra
de
re
na
cr
fo
qu
no
cès.
tête
con
deux
d'en
cune
serve
velle
E
étoit
ne fi
tôt ro
la f
que
doit
ver à
la cav

maïns. Les Impériaux croyant toujours avoir affaire à ces amas de protestans mal aguerris, qu'ils avoient si souvent dissipés, sortirent de leur camp avec assurance, & s'avancerent jusqu'à un mille de la place. Quand toutefois Tilly eut remarqué le bon ordre & la contenance fiere des troupes Suédoïses, on crut appercevoir de l'altération dans son visage, & ces signes d'inquiétude, qui, dans un général expérimenté, annoncent au moins la difficulté du succès. Gustave au contraire marchoit à la tête de son armée, avec cette fermeté confiante qui présage la victoire. Les deux armées étoient à peu près égales, d'environ quarante mille hommes chacune, tous bien aguerris, à la réserve des troupes Saxonnes, levées nouvellement.

Elles formoient l'aîle gauche, qui étoit commandée par l'électeur, & qui ne fit presque point de résistance. Aussitôt rompues qu'attaquées, elles prirent la fuite avec tant de précipitation, que le général Horn, qui commandoit le corps de bataille, ne put arriver à temps pour les soutenir. Mais la cavalerie impériale s'étant débandée,

partie pour les poursuivre, partie pour le pillage; Gustave qui, à l'aîle droite, avoit renversé tout ce qui s'étoit présenté devant lui, accourut avec ses troupes victorieuses; & se joignant au corps de bataille, il chargea les vainqueurs prématurés des Saxons avec tant de furie, qu'il changea leur victoire en déroute. Cependant l'infanterie impériale soutint encore plusieurs charges, sans même s'ébranler. On ne put l'enfoncer, après cinq heures de combat, qu'en la battant avec le gros canon, comme les remparts d'une citadelle. La cavalerie Suédoise poursuivit ensuite les fuyards, jusqu'à la nuit ferrée. Les Impériaux eurent huit mille hommes tués, tant sur le champ de bataille, que dans la fuite; le nombre des prisonniers ne fut guere moindre; & on leur prit toute leur artillerie, sans compter le reste du bagage. Le comte de Tilly blessé, & presque arrêté, ne fut dégagé qu'à peine par le duc de Lawembourg. Parmi les vainqueurs, l'électeur de Saxe perdit trois mille hommes, & les Suédois deux mille.

Après cette bataille, la guerre ne fut pour Gustave qu'un enchaînement de victoires & de triomphes. Comme un

for
flé
avo
tou
que
bou
obst
par
la d
man
qu'a
une
poste
sans
tonil
dissip
de se
on s'e
licito
sujer
Palat
guerr
lieues
sur la
recevo
catho
ver; n
les au
fenter

torrent resserré dans son lit, & gonflé par les digues mêmes qu'on lui avoit opposées, surmonte, ou renverse tout ce qui gêne son cours; ou tel que la foudre échappée de la nue, le bouillant Gustave, après avoir forcé les obstacles qui contraignoient sa valeur, parcourut, précédé de la terreur & de la déroute, toute l'étendue de la Germanie, depuis les bords de l'Elbe jusqu'au delà du Rhin, où il fit élever une pyramide, pour apprendre à la postérité ce qu'elle n'auroit pu croire sans cela. Les villes s'ouvroient, ou tomboient devant lui, les bataillons se dissipent, ou couroient au devant de ses chaînes, tout plioit sous le joug, on s'empressoit à sa rencontre, & sollicitoit, comme une faveur, le titre de sujet. Dans la Franconie sur-tout & le Palatinat, ainsi figura ce foudre de guerre, sur un espace d'environ cent lieues. Peu satisfait encore, il revint sur la Baviere, qui n'avoit pas voulu recevoir la neutralité offerte aux princes catholiques. On étoit au cœur de l'hiver; mais toutes les saisons étoient égales au bouillant Suédois. Il alla se présenter devant la ville de Donavert, que

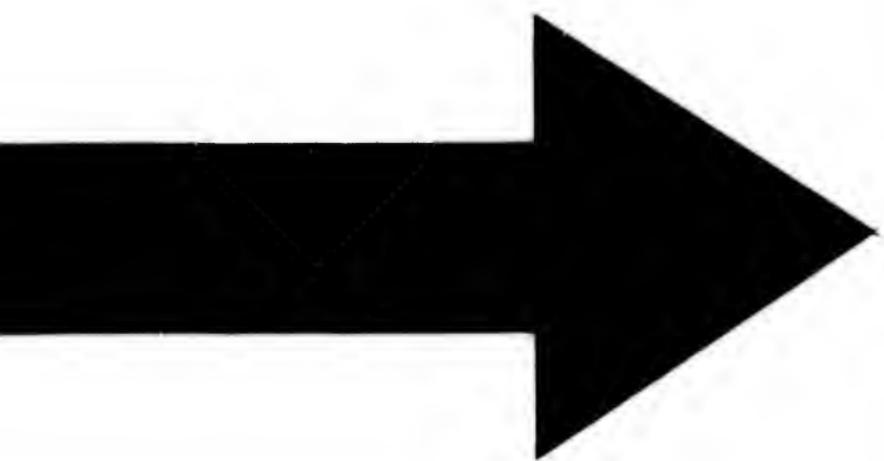
le Bavarois tenoit depuis long-temps asservie. La garnison, après une foible résistance, abandonna la place, qui fut remise en liberté. Maître des deux rives du Danube, il se disposa au passage du Lech. Ce fleuve, large & profond, étoit défendu par une armée retranchée sur le rivage, sous le commandement du célèbre Tilly, qui prétendoit bien effacer la honte de la journée de Leipsick. Mais les beaux jours de Tilly étoient passés sans retour. Sous le feu & la fumée de soixante-douze pieces de canon, Gustave jette un pont sur la riviere, & la passe à la tête de son infanterie ; tandis que sa cavalerie passée un peu plus bas, au gué, ou à la nage, se montre sur la rive défendue. Tilly craignant d'être enveloppé, se retira pendant la nuit jusqu'à Ingolstad, quoiqu'en assez bon ordre. Mais il fut blessé grièvement dans sa retraite, & mourut peu de jours après. Il vécut trop, d'un an. Il eût emporté, l'année précédente, la renommée du plus grand homme de guerre de son temps.

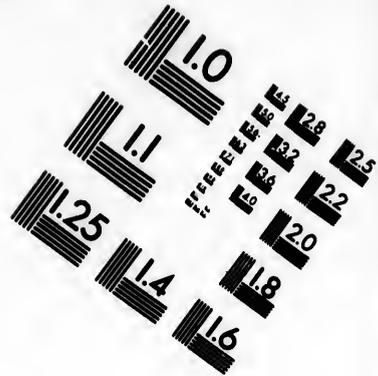
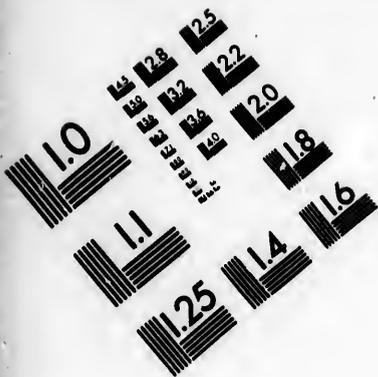
Les Suédois se répandant, sans plus rien craindre, dans la malheureuse Baviere, porterent par-tout la terreur &

la d
plus
plus
main
tholi
poir
carto
repré
sang
de to
gées
tave
les p
Muni
gié à
sans
imme
leva
mens
à ses
canon
fait en
qu'il
pieces
liques
peu p
à l'ex
embra
France

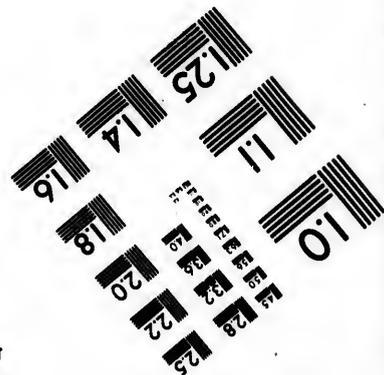
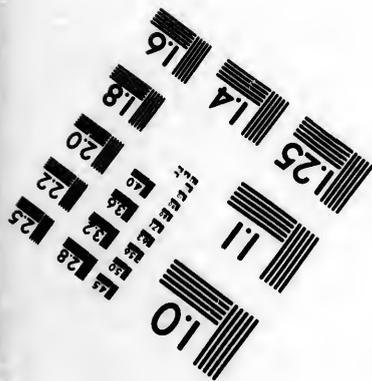
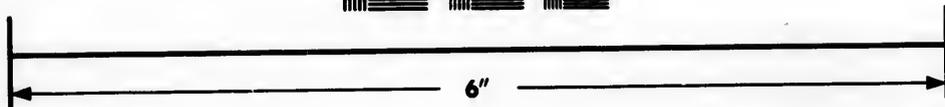
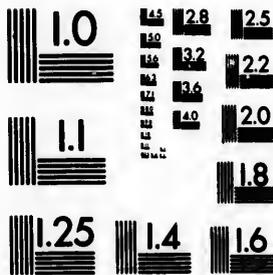
la désolation. On ne vit nulle part plus de ravages, plus de barbaries, & plus de sacrilèges, que dans ces domaines du chef de la confédération catholique. Les payfans réduits au désespoir, assommoient les soldats qui s'écartoient pour piller. Les femmes, par représailles, mettoient tout à sang dans les campagnes. On voyoit de toute part que des cruautés, vengées par des cruautés plus atroces. Gustave, après s'être emparé de toutes les places de défense, marcha droit à Munich, d'où l'électeur s'étoit réfugié à Ratisbonne. Il s'en rendit maître, sans coup férir, & tira des sommes immenses de cette riche capitale, enleva les munitions & tous les instrumens de guerre, sans qu'on pût dérober à ses recherches cent quarante pieces de canons tout neufs, que l'électeur avoit fait enterrer, ni trente mille écus d'or qu'il avoit cachés dans l'une de ces pieces. Tous les autres princes catholiques de l'Empire furent traités à peu près comme l'électeur de Bavière, à l'exception de celui de Trèves, qui embrassa la neutralité proposée par la France, & se mit sous la protection







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 128
18 132 125
20 122
22 120
25 118

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

de cette couronne. Par-tout le génie de Gustave sembloit accompagner les armes Suédoises. Bannier & quelques autres de ses généraux réduisirent tous les environs de l'Elbe, & les côtes de la mer Baltique. L'électeur de Saxe, d'un autre côté, conquit la Lusace; & pénétrant jusqu'au sein de la Bohême, il en subjuga la capitale. En un mot, la fortune changea tout entière; & toutes les puissances protestantes de l'Empire, sans la moindre exception, se souleverent hautement contre l'Empereur.

Dans ce revers accablant, Ferdinand fut contraint de s'abaisser jusqu'à rechercher Valstein qui avoit encouru sa disgrâce; jusqu'à supplier ce général, superbe & vindicatif, de reprendre le commandement des troupes impériales, & le laisser maître des conditions auxquelles il voudroit bien sacrifier son ressentiment. Elles furent humiliantes pour le prince, & n'étoufferent point dans le sujet le désir de la vengeance. Valstein reconquit d'abord la Bohême, avec autant de facilité qu'elle avoit été conquise. Ensuite, il marcha contre Gustave. Après bien

des
nati
gnie
de l
pren
tave
lauri
que
dons
Com
un f
droy
ne se
met
miné
suivre
ques
sans f
tarde
sur u
riaux.
que f
passag
au bra
ressent
braves
toute l
vant f
épuisée

des marches, & bien des succès alternatifs de part & d'autre, ils se joignirent en Misnie, dans les plaines de Lutzen, à cinq lieues de Loïpsick, premier théâtre de la gloire de Gustave. Ce héros y moissonna de nouveaux lauriers, mais des lauriers funestes, que la fortune, avare enfin de ses dons, convertit sur le champ en cyprès. Comme sa cavalerie étoit arrêtée par un fossé couvert d'une artillerie foudroyante; impatient que la victoire ne se déclarât point assez vite, il se met à la tête d'un régiment déterminé, exhorte tous les autres à le suivre, franchit le passage avec quelques cavaliers des mieux montés; & sans faire attention à l'embarras qui retarde les autres, il donne tête baissée sur une troupe de cuirassiers impériaux. Accablé par le nombre, avant que sa cavalerie se fût dégagée du passage, il reçut d'abord une blessure au bras; & méprisant la douleur qu'il ressentoit, il fit, avec une poignée de braves, des prodiges de valeur. Mais toute la force de son courage ne pouvant suppléer à celle de la nature, épuisée par la quantité de sang qu'il

perdoit ; ses gens furent obligés de faire volte-face , afin de le tirer de la mêlée. A ce mouvement , un cavalier ennemi lui déchargea son mousquet dans le dos. Le Roi fut désarçonné du coup ; & l'un de ses pieds demeurant engagé dans l'étrier , il fut traîné quelques pas par son cheval. Dans cet état , il reçut un nouveau coup de mousquet , qui lui cassa la tête. Ainsi périt , à la fleur de son âge , un prince qui en deux ans s'étoit montré supérieur aux deux capitaines jusque-là les plus célèbres de leur temps , & avoit acquis une renommée qu'égalèrent peu même des héros qui ont fourni la plus longue carrière. Ce prince naturellement doux , affable , bienfaisant & généreux , fit autant les délices de ses sujets , que la terreur de ses ennemis , & l'admiration de l'Europe.

Valstein ne fut pas tiré d'affaire , par la mort de son formidable rival. Si la perte d'un prince adoré plongea d'abord l'armée Suédoise dans la plus morne douleur , ce ne fut que pour lui inspirer , le moment d'après , toute l'énergie de la fureur & du désespoir. Ils se battirent comme des gens qui

n'av
ne
avo
mar
la f
plus
nim
tre
jour
vict
vend
étoit
énor
près
eure
le ch
Q
de C
désir
la g
au m
neur
la tē
forç
l'espr
fidéli
qui
résol
par u

n'avoient plus rien à perdre, & qui ne vouloient pas survivre à ce qu'ils avoient perdu. Le duc de Saxe-Weimar, si célèbre lui-même dans toute la suite de ces guerres, dirigea, ou plutôôt seconda cette animosité magnanime; & par un acharnement opiniâtre, qui fit durer cette bataille deux jours consécutifs, enfin il arracha la victoire des mains de l'ennemi. Elle se vendit cher sans doute, forcée qu'elle étoit à changer de parti. La perte fut énorme de part & d'autre, & à peu près égale: mais au moins les Suédois eurent l'honneur de passer la nuit sur le champ de bataille.

Quelque lugubre que fût la destinée de Gustave, elle eût néanmoins été à désirer pour le capitaine qui avoit eu la gloire d'arrêter ce foudre de guerre au milieu de sa course: mais cet honneur, ou ce bonheur acheva de tourner la tête à Valstein. Informé qu'on s'efforçoit d'aigrir de nouveau contre lui l'esprit de Ferdinand, & de rendre sa fidélité suspecte, sur des indices au reste qui n'étoient que trop plausibles; il se résolut à prévenir une seconde disgrâce par une trahison, en passant avec ses

troupes du côté de l'ennemi. On ajoute qu'il porta ses vues jusque sur la couronne de Bohême, qu'il prétendoit ravir à son prince. L'Empereur instruit sous main, le déposa du commandement pour la seconde fois, & donna ses ordres, pour qu'on s'assurât de sa personne. Mais déjà le rebelle s'étoit retiré dans la forte ville d'Egra, en attendant les ennemis qui s'approchoient pour lui donner la main. Cependant trois officiers qui avoient part à sa confiance, prévenant sa trahison en le trahissant lui-même, marcherent suivis de soldats gâgés à la maison où il logeoit, enfoncerent la porte de sa chambre, & le massacrèrent, comme il se dispoit à sauter par la fenêtre. Telle fut, à l'âge de cinquante ans, la triste fin du capitaine, qui seul avoit pu faire chanceler la fortune du grand Gustave.

Le sort des Suédois, quoique restés vainqueurs, étoit beaucoup plus fâcheux, que si toute leur armée avoit été défaite. Leur roi en mourant ne laissoit d'autre héritier pour les gouverner, que la princesse Christine, âgée de six ans. Le roi de Pologne avoit

des
Suec
roya
par
d'enn
avoir
plus
cond
dois
coura
obsta
gouv
rité.
rien
avec
grand
habile
qu'ils
d'aut
vant
en ét
firent
bord
le Ve
fans p
& le
de si
sonnie
To

des prétentions sur la couronne de Suede, & de secrets partisans dans ce royaume. Les alliés étoient déconcertés par la mort de Gustave ; & plusieurs d'entre eux, jaloux de l'ascendant qu'il avoit pris en Allemagne, n'étoient plus d'humeur à ne figurer qu'en second dans le parti protestant. Les Suédois, sans autre ressource que leur courage, se roidirent contre tous ces obstacles. Ils établirent des régens, pour gouverner le royaume pendant la minorité. Ils chargerent le chancelier Oxensriern de leurs intérêts en Allemagne, avec un pouvoir presque absolu ; & ce grand homme, par sa fermeté & son habileté, remplit si bien leurs vues, qu'ils y conserverent presque autant d'autorité, qu'ils en avoient eu du vivant de leur roi. Bientôt ils se revirent en état de pousser la guerre, & le firent d'une maniere si heureuse d'abord, qu'à la bataille d'Ondeldorp sur le Weser, ils demeurèrent vainqueurs, sans perdre plus de trois cents hommes ; & les impériaux en perdirent plus de six mille, tant morts que prisonniers.

Toutefois, l'année suivante 1634,

les Suédois perdirent la bataille infiniment plus considérable de Nordlingue. Elle leur couta plus de seize mille hommes, quatre-vingt piéces de canon, & tout leur bagage. Ce qui fut encore plus désespérant, la plupart de leurs alliés les abandonnerent, pour accéder au fameux traité de Prague, & passer dans le parti de l'Empereur. Mais Ferdinand abusant toujours de sa fortune, parut de nouveau s'occuper uniquement de son intérêt propre, & agir en despote. Il ordonnoit arbitrairement des villes, des provinces, des Etats ecclésiastiques & séculiers, des intérêts de tous les princes de l'Empire, & même des couronnes étrangères. On plioit sous le joug, sans oser rien dire : mais on le maudissoit dans l'ame, & l'on attendoit avec impatience l'occasion de le briser. La France alors déclara la guerre à l'Empereur, & agit ouvertement pour les Suédois, qui seuls retardoient l'oppression totale de l'Empire. Alors aussi le duc de Saxe-Weimar, Horn, Bannier & tant d'autres élèves de Gustave figurèrent à leur tour en maîtres, & ne combattirent qu'avec trop d'avantage ;

puis
là,
con
quil
résie
reuf
disti
l'Eu
fcea
dés
M
pher
riss
fidér
& d
vré
l'Ori
l'Em
& du
Chin
avoit
salut
long
Trois
ainsi
mêm
Pasie
de b
néce

puisque le parti protestant obtint par-là, dans le traité de Westphalie, cette constitution solide & cet état fixe d'équilibre, qui a comme éternisé l'hérésie dans l'Empire. Ainsi la malheureuse Allemagne, nation des plus distinguées & la plus nombreuse de l'Europe, mit-elle à son apostasie le sceau du droit public, sans qu'on pût désormais y prévoir aucun terme.

Mais à l'autre extrémité de l'hémisphère, la foi prenoit pied dans le florissant empire de la Chine, aussi considérable lui seul que l'Europe entière; & déjà l'Eglise Romaine avoit recouvré en partie, sur ce peuple roi de l'Orient, ce qu'on lui avoit ravi de l'Empire Romain. L'apôtre des Indes & du Japon, expirant à la vue de la Chine où tendoit son insatiable zèle, avoit formé des vœux efficaces, pour le salut d'une nation si renommée, & si long-temps exclue du royaume de Dieu. Trois hommes remplis de son esprit, ainsi que des vertus puisées dans le même état, les peres Ricci, Roger & Pasio, tous trois Italiens, résolurent de braver tous les travaux, & s'il étoit nécessaire, de donner tout leur sang,

pour la tirer des ombres de la mort, où elle étoit ensevelie depuis si long-temps. Le nom de J. C. , au moins depuis neuf à dix siècles , n'avoit pas même été prononcé à la Chine ; quoiqu'il y ait tout lieu de présumer que l'apôtre S. Thomas , à qui le salut des Indes & des autres nations voisines de l'Aurore avoit été commis , n'en aura pas oublié l'empire le plus florissant , alors aussi distingué en Asie , que celui de Rome pouvoit l'être en Europe. Cette conjecture est tournée en certitude par l'histoire ancienne de la Chine , où il est dit qu'un étranger , admirable par ses vertus & par ses miracles , y a prêché une doctrine céleste. Un ancien breviaire Chaldaïque de l'Eglise de Malabar porte en termes exprès , que le royaume des cieux , par la prédication de S. Thomas , a pénétré en Chine , aussi bien qu'en Perse & dans les Indes.

Long-temps après , dans le cours du septième siècle , des missionnaires y prêcherent encore l'évangile avec succès , durant quarante ans. C'est ce qu'on reconnut en 1625 , par un monument très-ancien qui fut déterré , en fouil-

lant e
blic ,
provin
table
il y a
trouva
la loi
Chino
riaque
premiè
toutes
trois p
lui don
sur ses
vers :
comber
son co
accable
fausses
n'euffic
l'une d
sa divi
C'est c
Messie.
quelque
vierge
raculeu
nouvelle
rent , &

lant dans les ruines d'un édifice public, près de Signafou, capitale de la province de Chenfi. Sur une longue table de marbre, au haut de laquelle il y avoit une croix bien formée, on trouva les principes fondamentaux de la loi chrétienne, gravés en caractères Chinois, mêlés de quelques lettres Syriques. En voici la substance : Il est un premier principe, qui de rien a formé toutes choses, & qui est un être en trois personnes. En créant l'homme, il lui donna la justice originelle, l'empire sur ses passions, & le fit roi de l'univers : mais l'esprit malin le fit succomber à la tentation, & corrompit son cœur. De là, tous les maux qui accablent le genre humain, & les fausses doctrines qui l'égarerent. Nous n'eussions jamais retrouvé la vérité, si l'une des personnes divines n'eût caché sa divinité sous la figure d'un homme. C'est cet homme que nous appellons Messie. Un ange annonça sa venue ; & quelque temps après, il naquit d'une vierge en Judée. Cette naissance miraculeuse fut marquée par une étoile nouvelle : quelques rois la reconnurent, & vinrent offrir leurs dons à ce

divin enfant. Il établit une loi pure & très-simple, inspira le mépris des choses terrestres, & l'amour des biens éternels, ouvrit le ciel aux hommes par la vertu de la croix, & y monta lui-même en plein jour, après avoir institué le baptême pour la rémission des péchés. Ses ministres prient sept fois le jour pour les vivans & les morts, & ils offrent le sacrifice toutes les semaines.

Ce monument fait encore mention de différens empereurs, qui accueillirent favorablement les nouveaux prédicateurs, dont deux sont nommés, savoir Olopuën, venu de Judée à la Chine en 636, & Ki-ho, quelques années plus tard. L'empereur Tai-tcoum, qui reçut le premier, bâtit une église au vrai Dieu; & son fils Kao lui en fit bâtir dans toutes les provinces.

Mém. de
la Chine, t.
8. p. 172, &c.

Ces vestiges de christianisme étoient bien effacés à la Chine, quand les trois missionnaires Italiens y arriverent en 1582, sous le regne de Van-ly. Le peuple y étoit plongé dans les plus épaisses ténèbres de l'idolâtrie; la présomption des grands & des lettrés, qui avoient des connoissances assez dif-

tingtes
encore
& l'org
néralen
verain
une esp
soit l'et
doit cor
salut.

Tout
rils ne
naires.
tre dan
provinc
débarqu
trine l
beauté,
teté de
& bien
Le P. F
faiteme
coutum
long-ter
leurs d
son esp
la parol
naturel
le mon
la répu

tinctes de l'être suprême, les éloignoit encore davantage du royaume de Dieu; & l'orgueil national qui inspiroit généralement à tous les Chinois un souverain mépris pour les étrangers, & une espèce d'horreur qui leur interdisoit l'entrée même de l'empire, le rendoit comme inaccessible aux vérités du salut.

Toutes ces difficultés, tous ces périls ne purent effrayer les trois missionnaires. Ils se coulerent l'un après l'autre dans le pays, & d'abord dans les provinces méridionales, où ils avoient débarqué. La nouveauté de leur doctrine leur attira des auditeurs; sa beauté, sa sublimité, jointe à la sainteté de leur vie, excita l'admiration, & bientôt la vénération & la confiance. Le P. Ricci en particulier, instruit parfaitement de la langue, des loix & des coutumes de cette nation, qu'il avoit long-temps étudiées; très-versé d'ailleurs dans les sciences profondes, que son esprit méthodique, sa facilité pour la parole, son affabilité même & son naturel aimable faisoient goûter de tout le monde, acquit en peu de temps la réputation d'un homme extraordi-

naire. Il éprouva néanmoins des contradictions , pour l'œuvre de Dieu , pendant plusieurs années : mais par une constance égale à ses autres qualités , il triompha de tous les obstacles. Il fit des conversions éclatantes , dans les provinces. Des mandarins ouvrirent les yeux à la vérité. La foi , & la renommée de celui qui la prêchoit , parvinrent à la cour.

Annoncé avec honneur , enfin il s'y présenta , & fut reçu de l'empereur avec beaucoup de marques de bienveillance. Quelques tableaux du Sauveur & de la Sainte Vierge , qu'entre autres curiosités de l'Europe il offrit au prince , furent placés dans un lieu élevé du palais , pour y être honorés. L'accueil du Souverain décida celui des seigneurs de la cour. Le missionnaire acquit une maison dans la capitale , & y commença un établissement , qui , au moyen des sciences Européennes , & spécialement des mathématiques très-prisées à la Chine , fut dans la suite un soutien puissant pour toutes les missions de cet empire. C'est par ce moyen , jusqu'ici le seul efficace en Chine , que la foi chrétienne y fut introduite , & prê-

chée de
rens m
long-ter
ment le
Après
infini ,
pere Ri
lieu d'u
une égli
Ces
une foi
curions
s'élever
firent qu
bale de
mandari
la ruiner
ques mo
que les
converti
de livres
putation
blance ,
qui ne l
nation ,
qu'on p
sécution
vinces d
Europée

chée depuis avec succès par les différens missionnaires , qui tous se firent long-temps un devoir de suivre fidèlement les traces de son premier apôtre, Après avoir évangélisé un peuple infini , & des grands sans nombre , le pere Ricci mourut saintement , au milieu d'une abondante moisson , dans une église déjà florissante,

Ces nouveaux Chrétiens montroient une foi & une ferveur , que les persécutions , qui ne manquèrent pas de s'élever contre l'œuvre du ciel , ne firent qu'augmenter. D'abord , une cabale de bonzes , appuyée de plusieurs mandarins , l'attaqua d'une manière à la ruiner de fond en comble en quelques momens. On fit courir le bruit que les missionnaires & les Chinois convertis conspiroient ensemble , afin de livrer l'empire aux Européens : imputation dénuée de toute vraisemblance , & véritablement absurde ; mais qui ne laissa pas de prendre dans une nation , soupçonneuse au delà de tout ce qu'on peut imaginer. En effet , la persécution devint cruelle dans les provinces du Midi , les plus accessibles aux Européens. Le pere Martinez y fut ar-

rêté, chargé de chaînes, bastonné, & mourut enfin dans les tourmens. Cet orage fut toutefois calmé par un mandarin, ami constant du pere Ricci. Mais un autre mandarin, des principaux de la ville de Nanekin comparable à la capitale, en excita un autre, qui fut encore plus violent. On attaqua sur-tout les pasteurs, afin de dissiper le troupeau. Les uns furent cruellement battus, les autres exilés, presque tous emprisonnés ensuite, & reconduits honteusement à Macao, comme indignes d'habiter l'empire. La calamité dura près de six ans : mais enfin le persécuteur fut recherché lui-même pour ses crimes, privé de ses charges, puis condamné au dernier supplice.

Les missionnaires reprirent alors leurs fonctions en toute liberté ; & l'on n'eut à désirer qu'un plus grand nombre d'ouvriers, pour suffire à l'abondance de la récolte qui s'offroit de toute part. À leur défaut, des néophytes de tout état annonçoient eux-mêmes l'évangile à leurs compatriotes. On vit parmi eux des mandarins parcourir leurs départemens, en prêchant la foi ; & il y en eut, qui par leur savoir, aussi bien

que p
moins
meille
famille
sa vig
nombre
entre
divers
tiploin
1631,
Domin
ceux d
vaillere
niere.
culiers
presser
qu'à la
l'empir
des Ta
fut rép
vinces
profond
Dura
vangile
Vincen
ques de
ment à
cialeme
sein de

que par leur zele , n'avancerent pas moins les affaires de la religion , que les meilleurs missionnaires. Enfin le pere de famille envoya de nouveaux ouvriers à sa vigne , non pas sans doute égaux en nombre à son étendue , mais choisis entre les fervens religieux des ordres divers , où une sainte émulation multiplioit de jour en jour les apôtres. L'an 1631 , les missionnaires de l'ordre de S. Dominique se joignirent en Chine à ceux de la compagnie de Jésus , & travaillèrent long-temps de la même manière. Plusieurs autres , réguliers & séculiers , vinrent les seconder avec empressement. Depuis cette époque , jusqu'à la révolution , qui en 1644 mit l'empire de la Chine sous la puissance des Tartares , la semence évangélique fut répandue dans la plupart des provinces , & poussa dans plusieurs de profondes racines.

Durant ces heureux progrès de l'évangile aux extrémités de l'Orient , S. Vincent de Paul occupé des domestiques de la foi , travailloit infatigablement à faire refleurir les vertus , & spécialement la charité chrétienne dans le sein de sa patrie. Vincent étoit le mo-

bile de toutes les bonnes œuvres d'éclat qui se faisoient dans la capitale & dans les provinces. Quoique son humilité profonde lui fit toujours souhaiter que Dieu se servît de tout autre que lui, & qu'il ne s'estimât capable de rien; il sembloit au contraire que le Seigneur se plût à l'employer malgré lui, pour commencer, pour suivre, & pour conduire à un heureux terme tout ce qui importoit à sa gloire. Déjà il avoit établi dans la capitale, & dans plusieurs provinces du royaume, ces associations de dames pieuses qui s'employent avec tant d'édification à la visite, & au soulagement des pauvres malades. Une œuvre de bénédiction en amène une autre. Ces associations donnerent l'origine à l'institution des Sœurs de la Charité, nommées communément Sœurs grises. On ne se proposoit d'abord que de soutenir les premières confréries, en fournissant aux dames qui les composoient, des filles instruites à servir les malades, à les gouverner, à leur administrer les médicamens, à régler leur nourriture, & à remplir assidument bien d'autres fonctions qu'on ne pouvoit pas attendre de femmes engagées

gagé
cela
char
mun
leur
les r
mer
à un
mont
& les
les da
les ge
Lou
le Gra
Louis
ploys
immée
saint c
lide,
rile,
moins
tions d
ses ver
lui fais
& une
sions de
un goût
lades. S
foibleffe
Ton

gagées dans le monde. Il falloit pour cela trouver un grand nombre de filles charitables, & les rassembler en communauté, pour les dresser au service, leur apprendre à saigner, à préparer les remedes, & plus encore les former aux exercices de la vie spirituelle, à une vertu solide qui leur fît surmonter les répugnances de la nature, & les prémunît tout à la fois contre les dangers d'une vie répandue parmi les gens du siecle.

Louise de Marillac, veuve de M. le Gras secrétaire de la reine mere de Louis XIII, fut l'instrument qu'employa la providence pour l'exécution immédiate du dessein conçu par son saint directeur. Née avec un esprit solide, un jugement sûr & une ame virile, elle n'avoit pas été prévenue moins avantageusement des bénédictions de la grace. Mais entre toutes ses vertus, éclatoit une charité qui lui faisoit rechercher avec une ardeur & une constance égale, toutes les occasions de secourir le prochain; & avec un goût particulier, les pauvres malades. Son zele infatigable, malgré la foiblesse de sa complexion & beau-

Vie de S.
Vinc. liv. 2.
c. 22 & 23.

coup d'infirmités, lui fit long-temps parcourir à grands frais les villes & les campagnes où s'établissoient les confrairies de charité. Elle encourageoit les personnes qui les composoient, y en associoit de nouvelles, corrigeoit, ou prévenoit les moindres abus, sur les instructions du Saint qu'elle portoit toujours avec elle, suggéroit mille expédiens nouveaux pour faire le bien, & répandoit par-tout des aumônes abondantes, en drogues pour les remèdes, en draps, en couvertures, en linge & en vêtemens de toute espece. Elle faisoit quelque séjour dans les principales paroisses; & là, sous le bon plaisir du curé, elle assembloit les jeunes filles dans une maison, pour les instruire des devoirs de la vie chrétienne. S'il y avoit une maîtresse d'école, elle lui enseignoit honêtement à faire son office avec fruit. S'il n'y en avoit point, elle tâchoit d'y en établir une; & pour la former, elle-même faisoit quelque temps l'école en sa présence. Elle employa plusieurs années à ces exercices, toujours accompagnée d'une ancienne domestique, & de quelques demoiselles vertueuses. Après ces voya-

ges, e
Paris,
pauvres
œuvres
d'autres
la char
conteni
Sur l
par S. V
sonnes
trois ou
vues, &
dame le
affection
propre r
ses enf
ment à r
cation. C
en 1633
du Char
seulement
bénédicti
cette per
rapideme
sa digne
leur vie
pandue p
trente aut
qu'en Po

ges , elle revenoit passer les hivers à Paris , où elle continuoit à servir les pauvres. Peu contente de ses propres œuvres , elle faisoit passer dans le cœur d'autres dames peuses , les ardeurs de la charité que le sien ne pouvoit contenir.

Sur le bruit de l'institution projetée par S. Vincent , plusieurs jeunes personnes s'étant présentées , il en choisit trois ou quatre des plus propres à ses vues , & les mit entre les mains de Madame le Gras , qui les reçut avec une affection maternelle , les logea dans sa propre maison , les entretint comme ses enfans , & les prépara soigneusement à remplir les devoirs de leur vocation. Ce premier établissement se fit en 1633 , sur la paroisse de S. Nicolas du Chardonnet , & par maniere d'essai seulement : mais Dieu y répandit ses bénédictions en telle abondance , & cette petite communauté s'accrut si rapidement , que le saint instituteur & sa digne coopératrice ont eu pendant leur vie la consolation de la voir répandue par tout Paris , dans plus de trente autres villes du royaume , & jusqu'en Pologne. Devenue trop nom-

breuse pour la maison d'une particulière, elle fut transférée au village de la Chapelle, & solidement établie enfin, au fauxbourg de S. Denys, près de S. Lazare, où elle est encore dans un état plus florissant de jour en jour. Filles vraiment précieuses, & recherchées de toute part avec un empressement, qui d'abord permit à peine de les former. Mais par une providence signalée, ces jeunes plantes arrachées de leur séminaire, sans avoir eu le loisir de prendre un certain accroissement, loin de jamais se démentir, ont fait en tout lieu l'admiration publique, par leur réserve & leur modestie, par leur simplicité dans le vivre & le vêtement, par leur douceur, leur patience, leur assiduité au travail, par toutes les vertus de leur état. Toujours on les demande, en tant de lieux à la fois, que la congrégation, toute nombreuse qu'elle est devenue, n'y sauroit suffire.

Quand cette grande communauté fut solidement établie, le saint fondateur lui donna des règles & des constitutions, remplies visiblement de la sagesse évangélique. Nous n'en présenterons que ce

qui e
noître
à que
nes fi
les con
qu'elle
disoit
n'est p
tions ;
nastere
pour c
& bie
parois
la ville
Dieu
voile ;
de pér
elles d
Qu'elle
porter
tant de
d'édific
dans le
dient
toutes
liéreme
d'une p
détache
qu'elles

qui est nécessaire pour faire connoître, dans quel esprit il élevoit & à quelle perfection il portoit ces bonnes filles, nées pour la plupart dans les conditions les plus communes. Quoiqu'elles ne soient pas religieuses, disoit le saint, parce que cet état n'est pas compatible avec leurs fonctions; quoiqu'elles n'aient pour monastere que les maisons des malades, pour cellule que le coin d'une chambre, & bien souvent de louage, l'église paroissiale pour chapelle, les rues de la ville pour cloître, la crainte de Dieu pour grille, & la modestie pour voile; dès-là même, exposées à plus de périls que les religieuses cloîtrées, elles doivent avoir aussi plus de vertu. Qu'elles s'appliquent donc à se comporter en tout lieu, au moins avec autant de retenue, de recueillement & d'édification, que les vraies religieuses dans leurs monasteres. Qu'elles s'étudient sans relâche à l'acquisition de toutes les vertus de leur état, particulièrement d'une humilité profonde, d'une parfaite obéissance, d'un grand détachement des créatures; & sur-tout qu'elles usent de toutes les précautions

possibles , pour conserver sans la moindre tache la pureté du corps & du cœur. Il leur prescrit ensuite des exercices journaliers de piété , & la fréquentation des sacremens chaque semaine. Dans leurs courses & leurs voyages , elles doivent se montrer cordialement unies entre elles , prévenantes & bienfaisantes à l'égard de tout le monde , exemplaires en tout lieu. Qu'elles fassent , ajoute le saint , leurs petits exercices le matin avant le départ , ou du moins sur la route ; qu'elles récitent le chapelet , & lisent quelques bons livres , qu'elles auront soin de porter avec elles. Qu'elles contribuent aux entretiens édifiants des compagnies où elles se trouvent ; mais point du tout aux propos qui ressentent la vanité du siècle , & moins encore à ceux qui en ressentiroient la licence : qu'elles soient des rochers contre les familiarités qu'on voudroit prendre avec elles. Il leur prescrit aussi de ne point rendre , sans une vraie nécessité , de visites aux riches , de quelque condition qu'ils pussent être ; de ne jamais former des liaisons chez eux , de ne point se charger , en cas de maladie , du traitement de leur personne ,

de l
ques
de
uniqu
leur
l'éga
vent
mais
ni re
bre p
ne l
que
Pa
ces t
qui l
nent
infini
pitau
les p
aux
souve
& pr
tienn
posés
corps
le sal
teur e
l'insti
& la

de leurs enfans, ni de leurs domestiques. Tout cela, dit-il, n'est point de votre institut, qui vous consacre uniquement au service des pauvres. Il leur recommande la même réserve à l'égard des ecclésiastiques, qu'elles doivent honorer du plus grand respect, mais ne visiter jamais sans compagne, ni recevoir chez elles dans leur chambre particulière. Il veut même qu'elles ne leur parlent, autant qu'il se peut, que dans le confessional.

Par la fidele observation de ces regles, ces filles inaccessibles à la corruption qui les environnoit, donnerent, & donnent encore journellement des secours infinis aux soldats mêmes, dans les hôpitaux militaires, aux galériens dans les prisons où on les dépose en route, aux fous dans les petites maisons; & souvent elles ont inspiré le repentir, & procuré l'avantage d'une mort chrétienne aux malades les plus mal disposés d'abord. Aussi en soulageant les corps, ont-elles principalement en vue le salut des ames. Mais le saint fondateur établit pour cette unique fin, pour l'institution chrétienne de la jeunesse & la sanctification des personnes avan-

cées en âge, les filles de la Providence. La congrégation de la Croix, si particulièrement & si utilement consacrée à l'éducation, à former des institutrices vertueuses pour les bourgs & les campagnes très-négligés alors, fut encore, sinon fondée, au moins relevée & mise en état de se soutenir, par les secours de saint Vincent.

C'est encore à lui qu'on a l'obligation de l'une des plus grandes & des plus belles entreprises qui se soient faites pour le bien de l'humanité & de la religion, savoir l'hôpital général de Paris. Il établit d'abord une maison pour servir de retraite à quarante pauvres artisans, hommes & femmes, qui, pour cause de vieillesse, ou d'infirmité, ne pouvoient plus gagner leur vie, & se trouvoient réduits à cette mendicité abrutissante, où l'homme ne se souvient plus qu'il a une ame à sauver. Cette idée grande, autant que salutaire, intéressa tous les gens fortunés, tant soit peu vertueux, les grands, la cour même, qui donna le château de Bicêtre & la Salpêtrière, où fut désormais reléguée la mendicité paresseuse; & avec elle, une infirmité

de vi
On
établi
sion
sans
hom
leurs
A
comp
qui v
citoy
mem
Ces
avec
dans
mêm
presc
l'am
tie,
mise
resso
à la
heur
dava
fond
nois
char
arriv
moi

de vices, les plus onéreux à la société. On remit la direction de ce grand établissement au saint général de la Mission : mais content de faire le bien, sans en avoir le mérite aux yeux des hommes, il crut, très-sagement d'ailleurs, devoir y renoncer.

A cet établissement, on ne peut comparer que celui des Enfans trouvés, qui vaut annuellement des milliers de citoyens à l'Etat, & des milliers de membres au corps mystique de J. C. Ces malheureux auparavant exposés, avec autant d'impiété que de barbarie, dans les rues & les carrefours, sans même avoir été baptisés, y perdoient presque tous la vie du corps & de l'ame tout ensemble. La moindre partie, recueillie languissante, & commise à quelques femmes qu'on n'intéressoit que par un salaire disproportionné à la charge, ne prolongeoit sa malheureuse existence, que pour souffrir davantage. Vincent pénétré jusqu'au fond du cœur, lorsqu'il en eut connoissance, convia quelques dames de charité à visiter ce triste dépôt. Il en arriva tout ce qu'il avoit prévu. Non moins sensibles que lui, elles enleve-

rent tout ce qu'elles purent de ces innocens infortunés, pour leur tenir lieu de meres. Leur charité s'enflammant de jour en jour, de jour en jour aussi elles se chargeoient d'un plus grand nombre, sans trop consulter leurs moyens, ni leurs ressources. Enfin, la charge devint si pesante, qu'il parut absolument impossible de la soutenir. Dans le fond, on n'en pouvoit pas juger autrement, selon les regles ordinaires de la prudence. La cour, il est vrai, avoit assigné pour cette bonne œuvre une pension de douze mille francs : mais déjà la dépense annuelle, pour une simple ébauche, montoit à quarante mille. On fit donc une assemblée générale des dames de charité, pour délibérer si l'on continueroit, ou si l'on abandonneroit cette entreprise.

Vincent, en exposant les raisons pour & contre, ne manqua point de représenter à ces dames, que jusquelà elles avoient fait vivre & élever chrétiennement cinq à six cents enfans, qui seroient morts infailliblement sans leur assistance. Puis à la vue de ceux qui restoient dans l'attente alternative

d'un
heur
pour
& n
passi
adop
deve
depu
les
si vo
tour.
arrê
vrou
chari
leur
met
ne r
sang
parut
sante
par
& d
plier
rissab
besoi
ment
fectio
tonjo
S. V

d'un pareil bonheur , ou d'un malheur sans espoir ; voilà , Mesdames , poursuivit-il , les voilà ces innocentes & malheureuses créatures , que la compassion & la religion vous ont fait adopter pour vos enfans. Vous êtes devenues leurs meres selon la grace , depuis que leurs meres selon la nature les ont abandonnés : voyez à présent , si vous voulez les abandonner à votre tour. Il est temps de prononcer leur arrêt : je vais prendre les voix. Ils vivront , si vous leur continuez vos soins charitables ; ils périront , si vous les leur refusez : l'expérience ne vous permet pas d'en avoir le moindre doute. On ne répondit que par des larmes & des sanglots. Toutes les impossibilités disparurent. La charité devint toute-puissante. Chacune des dames commença par livrer tout ce qu'elle portoit d'or & d'argent. Les aumônes se multiplierent , les ressources devinrent intarissables , s'accrurent avec le temps & les besoins , & enfin porterent cet établissement au point de grandeur & de perfection où nous le voyons aujourd'hui , toujours entre les mains des filles de S. Vincent.

Les regles & les constitutions qui les rendoient propres à tant d'offices inestimables , furent approuvées , sitôt qu'elles parurent , par l'archevêque de Paris ; & leur communauté fut érigée en congrégation , sous le titre de filles de la Charité , servantes des pauvres. Le Roi , de son côté , l'autorisa par des lettres-patentes , vérifiées en Parlement.

Sans rien ôter à la gloire de S. Vincent de Paul , on peut dire que le pere Bernard , autrement dit le pauvre prêtre , fut la premiere cause de l'établissement des sœurs de la Charité. Elles doivent leur origine à l'association des dames pieuses qui s'employoient au soulagement des pauvres malades ; & c'est à ce charitable pauvre qu'on doit l'érection des assemblées de charité dans les paroisses de Paris , & même la séparation de ces paroisses , qui étoient confondues les unes dans les autres. C'est encore sa charité envers les pauvres que la vieillesse & les infirmités mettoient hors d'état de gagner leur vie , qui donna occasion à l'établissement de l'hôpital général de Paris. Mais cette même charité , trop intéressante pour

Vie du P.
Bernard , p.
182. Edit. de
Paris 1708.

Id. 148.

n'en
rérist
qu'el
étoit
se pr
les pl
les n
déserv
reux
sonne
leur a
d'arg
veur
sa ch
chape
gens
cet é
insenf
d'enfa
après
jettant
combl
de la
toute
Ber
nature
le fair
né en
& por

n'en pas relever quelques traits caractéristiques , n'étoit satisfaite qu'autant qu'elle demeurait obscure , ou qu'elle étoit accompagnée de l'humiliation. Il se promenoit dans les rues par les temps les plus mauvais , lorsque les frimats , les neiges , ou les pluies les rendoient désertes , afin d'assister les malheureux qui alors ne rencontroient personne qui leur donnât. Souvent , après leur avoir distribué tout ce qu'il avoit d'argent , il se dépouilloit en leur faveur , tantôt de sa camisole , tantôt de sa chemise , & changeoit avec eux de chapeau , de bas & de souliers. Les gens du siècle qui le rencontroient en cet état , le regardoient comme un insensé ; & quelquefois des troupes d'enfans faisoient de grandes huées après lui , & le poursuivoient en lui jettant des pierres. Il étoit alors au comble de sa joie , & plus glorieux de la sainte folie de la croix , que de toute la sagesse du siècle.

Bernard avoit néanmoins reçu de la nature tous les avantages qui pouvoient le faire briller dans le monde : il étoit né en Bourgogne d'une famille noble , & pourvue convenablement des biens

de fortune; bien fait, d'une taille avantageuse, d'une force & d'une adresse étonnante, avec une certaine grace qui se répandoit dans toutes ses actions, & prévenoit tout le monde en sa faveur. Il avoit l'esprit pénétrant, facile, & bien cultivé, l'humeur douce & gaie, l'imagination extrêmement vive, & naturellement plaisante. Ses vertueux parens lui avoient donné une éducation fort chrétienne: mais il plut au monde & aux grands; & bientôt il oublia dans leur commerce ses premiers principes. L'évêque de Bellei, Jean-Pierre Camus, différent sans doute alors de ce qu'il avoit paru autrefois, tenta de le rappeler à la piété, & lui conseilla d'embrasser l'état ecclésiastique. Bernard prit en effet le parti de l'Eglise, mais par un motif encore bien éloigné d'une conversion parfaite. Ayant obtenu d'abord une abbaye, il crut pouvoir aspirer à un évêché, & alla pour le solliciter à Compiègne où étoit la cour. Mais il n'y fut pas arié, qu'il fit des retours sérieux sur lui-même; & il ne parut avoir entrepris ce voyage, que pour donner l'exemple singulier d'un homme qui vient renoncer aux bénéfices, dans

le li
pou
de
tour
Dieu
Il
avan
mais
men
pices
lors
tint
il ne
prêtr
fit vo
se vo
pauvr
pece
en di
pour
aumô
modi
démis
récom
extrac
ne d
qu'av
peine
& re

le lieu où les autres n'accouroient que pour en solliciter. Dès le lendemain de son arrivée, il ne songea qu'à retourner à Paris, pour exécuter ce que Dieu lui inspiroit.

Il eut bien des combats à livrer, avant de prendre une résolution fixe : mais quand une fois il se fut décidément consacré à Dieu, sous les auspices de la Sainte Vierge, en qui dès lors il avoit la confiance, qui lui obtint depuis tant de faveurs signalées, il ne chancela plus, reçut l'ordre de prêtrise, après s'y être préparé en saint, fit vœu de dire la messe tous les jours, se voua pour toujours aux services des pauvres & des malheureux de toute espèce, vendit tous ses biens pour leur en distribuer le prix, & ne se réserva pour sa subsistance, ou plutôt pour ses aumônes journalières, qu'une pension modique sur son abbaye, dont il se démit. Un dévouement si généreux fut récompensé, d'une manière non moins extraordinaire. Au lieu que l'Esprit Saint ne distribue ordinairement ses dons qu'avec poids & mesure, Bernard à peine converti en fut comme inondé, & reçut tout d'un coup le centuple

promis au plein détachement des choses terrestres. Il fut dès-lors élevé au degré le plus sublime d'oraison & de contemplation. Une parole de l'écriture, la vue d'une image, le nom seul de Dieu, ou de J. C. le ravissoit hors de lui-même, & suffisoit pour l'entretenir dans la componction une journée entiere. Ce qu'il y a de plus merveilleux, pour un homme aussi vif & aussi occupé qu'il l'étoit, c'est qu'il ne perdoit jamais la présence de Dieu. Ce qui étoit pour les autres un sujet de distraction, lui rappelloit continuellement le souvenir de son bon maître. C'est ainsi qu'il appelloit Dieu, avec toute la tendresse d'un enfant pour sa mere. Toutefois cette union continuelle avec le Seigneur n'empêchoit pas qu'il ne donnât aux affaires toute l'attention qu'elles méritoient, que sa conversation même ne fût singulièrement intéressante & très-gaie. Il étoit grand parleur, contre l'ordinaire des saints : mais toujours ses paroles tendoient au salut de ceux qu'il entretenoit ; & ses faillies lui servoient d'ouverture pour entrer dans les ames qu'il vouloit gagner.

On ne parle point des voies extraor-

dinaire
de ses
parable
y résist
qu'il é
de con
lir. A
vertu,
qu'il fa
de zèle
le méri
pere B
l'hôpira
les cach
tres de
ces lieu
tans, le
minels
qui obt
embrass
il leur
après le
il leur
jects. Il
lades, r
pour les
il lavoit
toit le
divers,

dinaires par lesquelles il fut conduit, de ses extases & de ses raviffemens, comparables à ceux de sainte Thérèse. Il y résiftoit, comme cette sainte, autant qu'il étoit en lui ; & ils le couvroient de confusion, bien loin de l'énergueillir. Au reste, c'est par les actes de vertu, & non par ces fortes de faveurs, qu'il faut juger des saints. Les œuvres de zele, de charité & d'humilité, firent le mérite & le caractère particulier du pere Bernard. L'hôtel-dieu de Paris, l'hôpital de la Charité, les prisons & les cachots furent les principaux théâtres de son humble charité ; & dans ces lieux, les malades les plus dégoûtans, les plus vils prisonniers, les criminels les plus abhorrés étoient ceux qui obtenoient sa prédilection. Il les embrassoit avec tendresse, que dis-je ? il leur baisoit les pieds à tous les uns après les autres, il pansoit leurs plaies, il leur rendoit les services les plus abjects. Il ne servoit pas seulement les malades, mais ceux qui étoient établis pour les servir : il baloyoit les salles, il lavoit la vaisselle à la cuisine, il portoit le bois & l'eau dans les offices divers, il se faisoit en un mot le valet

des valets mêmes. On voit bien des personnes qui fréquentent les hôpitaux, quelquefois avec autant d'ostentation que de charité : mais il faut être sincèrement humble, charitable & saint, pour braver ainsi les préjugés du monde, & mépriser les discours des hommes.

En effet, on parla d'abord avec mépris du pere Bernard. On disoit que l'esprit lui avoit tourné. La populace l'entouroit dans les rues, en l'appellant le fou du bon Dieu. Il attiroit les regards par ses méchans habits, remarquables entre ceux des plus pauvres prêtres; car il ne portoit que les restes des autres, & n'achetoit jamais rien de neuf. Ainsi passa-t-il plus de quinze ans dans l'humiliation, c'est-à-dire depuis sa conversion jusqu'à ce qu'il fût bien connu à la cour. Ses proches même, humiliés de sa maniere de vivre, le méconnoissoient en quelque sorte: ils n'eurent guere de commerce avec lui, que quand ils imaginerent qu'il pourroit leur être bon à quelque chose. D'un autre côté, il éprouva des répugnances extrêmes; & la nature se révolta long-temps en lui contre les impressions de la grace & la ferveur de

la char
répugn
gnance
courage
qu'il te
les jour
malade
davre t
eu enc
l'embra
levres
ulceres
ô merv
le seul
mais Be
à l'éga
même,
lévemen
s'évanou
sortir d
il se re
lâcheté.
un priso
toit com
loit une
de ving
tôt le fur
& ne le
monté s

la charité. Son courage surmontoit ses répugnances, & néanmoins ses répugnances renaissoient toujours malgré son courage. Irrité enfin contre un ennemi qu'il terrassoit tous les jours, & qui tous les jours se relevoit, il s'approche d'un malade qu'on auroit pris pour un cadavre tombé en pourriture, s'il n'avoit eu encore un peu de respiration; il l'embrasse avec tendresse, applique ses lèvres sur le plus dégoûtant de ses ulcères, & en exprime le pus. Mais, ô merveille de la grace ! l'action dont le seul récit fait horreur, rendit à jamais Bernard triomphant de ses dégoûts à l'égard des malades. Il en fut de même, pour les prisonniers. Un soulèvement de cœur, avec danger de s'évanouir, l'ayant un jour obligé de sortir du cachot; dès qu'il fut dehors, il se reprocha sa sortie, comme une lâcheté. Il rentre à l'instant, court à un prisonnier que tout le monde évitoit comme un pestiféré, tant il exhaloit une odeur infecte, l'embrasse plus de vingt fois, remue la paille, ou plutôt le fumier qui lui tenoit lieu de lit, & ne le quitte point qu'il n'ait surmonté son dégoût, de maniere à n'en

plus craindre le retour. Il s'aperçut un autre jour qu'un prisonnier n'avoit plus qu'un reste de chemise à demie pourrie : il la lui demanda, se retira dans un coin pour ôter la sienne, la lui donna, & remit l'autre en sa place.

Quand il entroit dans les prisons, il commençoit par baiser les pieds aux prisonniers. Il s'en rencontroit souvent qui s'excusoient de les lui présenter, parce que leurs souliers étoient sales. Viens mon enfant, leur disoit-il, il n'y a rien de trop mauvais pour moi. Il se rencontra aussi des scélérats, dont l'un porta la brutalité jusqu'à lui donner un grand coup de pied dans le visage, comme il s'inclinoit pour les lui baiser. Il les lui baïsa, comme si rien n'étoit arrivé ; & le visage encore plein de sang, il alla solliciter sa grace avec le plus vif intérêt. Un autre mit de l'ordure sur ses souliers, comme le saint prêtre se dispoit à les lui baiser. Non seulement il les baïsa & les rebaisa ; mais au lieu qu'il ne donnoit qu'un sou d'aumône à chacun des autres, il donna cinq sous à celui-ci. Quand les enfans l'insultoient dans les rues, il buvoit d'abord cette confusion à longs

traits
de z
étoit
suite
des in
la rel
horto
toujou
gneur
de ran
biaffe
exhort
du m
bonne
refus,
lui re
Dieu
refus
L'évêq
pouva
souffle
homm
accord
Ce n'e
cette
pense
sur so
souffle
Mon a

traits. Mais comme il n'avoit pas moins de zele que d'humilité, & que son zele étoit fort industrieux; il les attiroit ensuite en leur montrant de l'argent, ou des images, les reprenoit de manquer à la religion dans les ministres, les exhortoit à mieux vivre, & en gagnoit toujours quelques-uns à Dieu. Le Seigneur permit que des personnes même de rang distingué dans la religion, s'oubliassent étrangement à son égard. Il exhortoit un évêque à concourir, ou du moins à ne point s'opposer à une bonne œuvre. Le prélat s'obstinant au refus, Bernard se jette à ses pieds, & lui représente qu'il répondra devant Dieu des suites malheureuses que son refus ne manquera point d'occasionner. L'évêque irrité de ses instances, & ne pouvant les faire cesser, lui donna un soufflet. Monseigneur, lui dit le saint homme, donnez-m'en encore un, & accordez-moi ce que je vous demande. Ce n'est pas le rang, qui lui inspiroit cette modération. Il fit la même réponse à un charetier, qui le trouvant sur son passage, lui donna un grand soufflet, en jurant le nom de Dieu. Mon ami, lui dit-il, donne-m'en un

second , & ne jure plus. Il avoit tant d'horreur de la profanation du nom de Dieu , & se donna tant de mouvemens afin de la réprimer , que ce fut à ses instances qu'on renouvella l'ordonnance portée anciennement contre les blasphémateurs.

Le zele de la gloire de Dieu & du salut des ames le conduisoit par tout , & il ne rencontroit point de pécheurs si déterminés , qu'il ne se mît en devoir de les ramener à Dieu. Il ne désespéroit jamais de leur salut , & ne s'embarassoit point des obstacles qu'il y pourroit trouver. Un jour qu'il parcouroit les environs de Paris qu'il savoit les plus fréquentés par les personnes de mauvaise vie , il apperçut deux soldats qui entraînoient une de ces créatures dans une carriere. Il les suit , il les prêche , il les conjure , il use de toute son éloquence pour les détourner de leur mauvais dessein. Fatigué enfin de ses cris , l'un des deux recourut sur lui avec un bâton , & l'en frappa si long-temps & si rudement , qu'il tomba sous les coups. Mais son zele lui rendant des forces , il se leva sur ses genoux , & pria pour la conversion de

ces ma
chans
vinrent
faire p
le vint
convert
où elle
dans le
prêtre y
de bré
berner :
de Dieu
termes
même c
vint se j
le secour
mieux vi
confession
depuis d
Un autre
il rencon
fait enlev
mit contr
charitable
pour cet a
fut entière
peine fin
pardon , &
téresser p

ces malheureux en des termes si touchans , qu'ils en furent pénétrés , & vinrent se remettre entre ses mains pour faire pénitence. Une femme publique le vint trouver , sous prétexte de se convertir , & le pria de venir chez elle , où elle disoit qu'il y en avoit d'autres dans les mêmes dispositions. Le bon prêtre y trouva au contraire une troupe de bréteurs , qui se proposoient de le berner : mais il leur parla des jugemens de Dieu & des fins de l'homme , en termes si terribles , que la créature même qui s'étoit prêtée à leurs jeux , vint se jeter à ses pieds , lui demanda le secours de ses prieres , promit de mieux vivre , fit trois jours après une confession générale , & vécut en effet depuis d'une manière très-chrétienne. Un autre jour qu'il alloit dire la messe , il rencontra un homme dont il avoit fait enlever la concubine , & qui vomit contre lui toutes sortes d'injures. Le charitable prêtre offrit le saint sacrifice pour cet aveugle pécheur , qui aussitôt fut entièrement changé. La messe étoit à peine finie , qu'il vint lui demander pardon , & le pria de continuer à s'intéresser pour lui auprès du Seigneur.

Il se convertit parfaitement , & mena toujours depuis une vie exemplaire.

Mais c'est dans les prisons & les cachots , à l'égard des ames atroces qui d'ordinaire y sont renfermées , que le pere Bernard opéra les plus grandes merveilles du ministere sacré de la pénitence. Comme il n'est nulle part plus pénible , c'étoit là qu'il l'exerçoit avec le plus de complaisance. Le bruit que son zele & toutes ses vertus faisoient à Paris étant enfin parvenu à la cour , & le cardinal de Richelieu l'ayant voulu voir , & lui faire quelque grace signalée qu'il laissoit à son choix ; le pauvre prêtre , que ce ministre tout-puissant avoit laissé dans son cabinet pour y penser , demanda uniquement la permission d'assister à la mort les criminels qui auroient confiance en lui. Menacé par la suite de ne plus remettre le pied dans les prisons ; le bannissement du royaume & de toute la terre habitée , dit-il à ses chers prisonniers , me seroit plus supportable que la douleur de ne vous plus voir. Dire après cela le nombre des malfaiteurs endurcis auxquels il fit faire une bonne mort , c'est ce qui seroit d'autant plus long ,

long
tous
poir
bileté
confes
& c'é
les ge
aux p
crimin
conjur
il faiso
Dieu
sous s
tile ;
cessez
donne
Les dé
Enfer
rible s
en dev
manque
tient ra
roit co
cun d'e
ses ma
Nous
exempl
les plus
là peuv
Ton

long, qu'on remettoit entre ses mains tous ceux dont l'obstination, le désespoir & la rage avoient mis à bout l'habileté, & tous les moyens des autres confesseurs. Il les entreprenoit ensuite; & c'étoit un spectacle attrayant pour les gens de bien même, que Bernard aux prises, sur l'échaffaut, avec un criminel endurci. Il l'embrassoit, il le conjuroit, il se mettoit à ses genoux, il faisoit tonner sur sa tête la colere de Dieu, il lui montrait l'Enfer ouvert sous ses pieds. Si tout cela étoit inutile; peuple chrétien, s'écrioit-il, cessez de prier pour un impie qui abandonne Dieu, & que Dieu abandonne. Les démons vont entraîner son ame en Enfer: fuyez, dérobez-vous à cet horrible spectacle. Il se mettoit lui-même en devoir de fuir; & cette feinte ne manquoit pas d'avoir son effet. Le patient rappeloit le confesseur, & mourroit contrit. C'est un fait avéré, qu'aucun d'eux n'est mort impénitent entre ses mains.

Nous ne rapporterons qu'un ou deux exemples, mais choisis entre les ames les plus difficiles à convertir, & qui dès-là peuvent tenir lieu d'une infinité d'au-

Vie du P.
Bernard, p.
128.

tres. Tous les docteurs avoient abandonné un scélérat , qui ajoutoit les plus effroyables blasphêmes aux crimes pour lesquels on le traînoit au gibet. Bernard accourt , monte avec le patient sur l'échelle , lui parle avec tendresse , veut l'embrasser , & en reçoit un coup de pied , qui le précipite au bas de l'échelle. Tout le peuple jette un cri d'effroi. Bernard seul n'est point effrayé ; & quoique blessé grièvement , il fait effort pour se relever , se met à genoux , & à voix haute invoque la Vierge qui est le refuge des pécheurs , avec toute la ferveur que donne une confiance qui n'a jamais été trompée. Il n'eut pas fini sa priere , que tous les spectateurs virent l'impénitent fondre en larmes , & donner tous les signes d'une pénitence sincere.

Ibid. 129 &
sui.

Un autre criminel , condamné à être rompu vif , ne vouloit point entendre parler de confession. On porta cette nouvelle au pere Bernard , qui sur le champ accourut aux prisons. Il se fait conduire au cachot , il salue le prisonnier , il l'embrasse , il l'exhorte , il lui suggere des sentimens de confiance , il le menace de la colere de Dieu ; mais

rien
ne d
& pa
disoi
au m
fort c
la cél
sima
de so
voir ja
deman
de mé
ne lai
l'autre
tiné n'
ferrer l
son ze
che de
oraïson
il s'effo
criant :
tu la m
ses fers
dre de c
au moir
la prier
avec lui
prisonni
premier

rien ne fait impression. Le criminel ne daignoit pas seulement le regarder, & paroissoit sourd à tout ce qu'on lui disoit. Le confesseur le prie de vouloir au moins réciter avec lui une priere fort courte à la sainte Vierge. C'étoit la célèbre oraison, *Memorare, ô piissima virgo Maria*, que Bernard tenoit de son pere, & qu'il protestoit n'avoir jamais récitée, sans obtenir ce qu'il demandoit. Le prisonnier, par un geste de mépris, refuse de la dire. Bernard ne laisse pas de la réciter d'un bout à l'autre : mais voyant que le pécheur obstiné n'avoit pas voulu seulement desserrer les levres, sa charité l'emporte, son zele l'inspire; & portant à la bouche de l'endurci un exemplaire de cette oraison, qu'il avoit toujours avec lui, il s'efforce de l'y faire entrer, en s'écriant : Puisque tu ne la veux pas dire, tu la mangeras. Le criminel gêné par ses fers, & ne pouvant guere se défendre de cette sorte d'importunité, promet, au moins pour s'en délivrer, de réciter la priere. Bernard se met à genoux avec lui, recommence l'oraison; & le prisonnier en eut à peine prononcé les premieres paroles, qu'il se sentit enti-

rement changé. Un torrent de larmes jaillissoit de ses yeux, & il pouffoit des gémissemens de componction qui fendoient les cœurs. Le Saint pénétré de joie s'écrie en l'embrassant : C'est à la Sainte Vierge, mon frere, que vous devez votre salut. Je le sens aujourd'hui, mon pere, répondit le prisonnier; & plût à Dieu que ces paroles eussent fait plus d'impression sur moi, la premiere fois que vous me les avez dites ! Vous ai-je donc jamais vu, reprit le pere, qui ne savoit rien des aventures de ce prisonnier ? C'étoit un moine apostat, que les suites de son apostasie avoient conduit à l'échaffaut. Tandis qu'il avoit encore l'habit religieux, il rencontra le pere Bernard, qui tout à coup saisi d'un transport dont il n'avoit plus le moindre souvenir, courut à lui, & lui dit en l'embrassant : Réjouissez-vous, mon frere; vous obtiendrez la grace du salut, par l'intercession de la Sainte Vierge. La maniere dont il mourut vérifia bien la prédiction. Comme il se rappelloit les égaremens de sa vie dans l'amertume de son cœur, pour se disposer à la confession; il fut si touché de la vue de ses crimes, & de la grandeur

des c
même
Le
de jo
cardin
de son
de lui
clat. I
la cou
marqu
lui dit
déclare
faire po
en effe
qu'il la
fond de
le crimi
plice;
à tout
l'autre d
devoirs.
nal recu
de son c
dit-il à
dience,
voit du
pere Ber
tomber
lieu du

des divines miséricordes, qu'à l'heure même il expira de douleur.

Le nom du pauvre prêtre acquérant de jour en jour plus de célébrité, le cardinal de Richelieu crut qu'il étoit de son équité, & de son honneur même, de lui donner quelque récompense d'éclat. Il le manda une seconde fois à la cour, & après l'avoir comblé de marques d'estime & de vénération, il lui dit que pour le coup il eût à lui déclarer sérieusement ce qu'on pourroit faire pour lui. Le Saint, après y avoir en effet pensé, dit à Son Eminence qu'il la supplioit de faire affermir le fond de la voiture, où il montoit avec le criminel que l'on conduisoit au supplice; parce que le risque de tomber à tout moment, les empêchoit l'un & l'autre de s'occuper uniquement de leurs devoirs. A cette supplique, le cardinal recule d'étonnement; puis sortant de son cabinet; savez-vous, Messieurs, dit-il à tous ceux qui attendoient l'audience, à quoi peut être bon le pouvoir du cardinal de Richelieu pour le pere Bernard? A faire raccommoder le tombereau, qui porte les criminels au lieu du supplice. Mais n'est-il pas plus

heureux de n'avoir pas besoin de nos bienfaits, que nous ne le sommes d'être en état de lui faire du bien ?

Le cardinal confus de céder au désintéressement du pauvre prêtre, le fit venir une troisième fois ; & après une conversation de plus de deux heures, qui seule pouvoit passer pour une faveur insigne, il le présenta à la Reine qui le révéroit comme un saint, & qui se fit un plaisir de lui apprendre que le Roi l'avoit nommé à une abbaye. La Reine alla au devant de toutes les difficultés qu'il auroit pu faire, toute la cour appuya les raisons de sa Majesté, & le pauvre prêtre pris au dépourvu, ne trouva pas un mot pour se défendre. Mais quand il fut de retour à Paris, & qu'il eut considéré la chose aux pieds du Sauveur dénué de tout sur la croix, il écrivit alarmé au cardinal ministre, donna sa démission, & l'accompagna de motifs si touchans, qu'il intéressa le ministre même à la faire accepter.

Il s'en falloit bien cependant, que ce fût par la flatterie qu'il se conciliât la bienveillance des hommes en place. Naturellement ingénu, & plus docile encore aux inspirations d'en haut ; quand

l'Esp
vérité
reten
libre
& su
en pr
assidu
entre
la Va
dépen
votre
leur d
vier l
de ce
cité,
tume
dames
vec les
appelle
sœur,
loin de
s'entre
Elle
bonnes
l'exéc
fonder
fut un
établi
tiné à r

l'Esprit de Dieu lui découvroit certaines vérités; il n'étoit pas maître de les retenir dans le silence. Il s'exprimoit librement sur la résidence épiscopale, & sur tous les devoirs de l'épiscopat, en présence des prélats même les plus assidus à la cour. Se trouvant un jour entre les cardinaux de Richelieu & de la Valette, qui s'égayoient un peu aux dépens du pauvre prêtre; vous avez votre compte ici bas, Messieurs, leur dit-il; mais vous pourriez bien envier l'état du pauvre prêtre, au sortir de cette vie. C'étoit la même simplicité, avec les personnes qu'on y accoutume le moins. En conversant avec les dames du rang le plus élevé, ainsi qu'avec les femmes du commun, il ne les appelloit pas autrement que ma bonne sœur, sans en excepter la Reine, qui loin de s'en offenser, prenoit plaisir à s'entretenir familièrement avec lui.

Elle applaudissoit à tous ses projets de bonnes œuvres, & l'aidoit souvent pour l'exécution. Quand il eut entrepris de fonder le college des Trente-trois, elle fut une des premières à soutenir cet établissement. C'étoit un séminaire destiné à recueillir trente-trois pauvres éco-

liers, en mémoire des trente-trois années que le fils de Dieu, fait pauvre pour nous, a, selon la chronologie vulgaire, passées parmi les hommes. Après les indigens de tant d'espece qu'avoit soulagés le P. Bernard, il ne lui restoit plus qu'à pourvoir au besoin des pauvres écoliers qui sont appelés à l'état ecclésiastique, & qui ne peuvent suivre leur vocation sans la charité libérale des fideles. Quoiqu'il n'eût point d'autres fonds pour cet établissement que sa foi dans la providence, il ne laissa pas de rassembler de pauvres étudiants, jusqu'au nombre qu'il s'étoit proposé. La Reine leur fit d'abord fournir la chose de premiere nécessité, le pain de chaque jour. Différentes personnes de considération venant peu après à leurs secours, & se succédant les unes aux autres, après la mort même du fondateur, n'empêcherent pas seulement cette fondation de tomber, mais l'amenèrent à la perfection qu'il n'avoit pu lui donner lui-même. C'est une merveille attribuée justement au pouvoir de ce saint prêtre dans le ciel, qu'en des temps aussi difficiles que la fin du regne de Louis XIII & les

com
dis
rich
ou d
ci s
disti
prit
aujo
L
le pe
& il
santé
du d
au li
aux p
en pa
n'avo
le cru
façon
il; vo
dis le
il fut
l'endu
les do
se jet
impie
fait n
gnatic
quelle

commencemens de Louis XV, tandis que les plus anciennes & les plus riches fondations tomboient en ruine, ou du moins dans le relâchement, celle-ci se soutint toujours, & toujours se distinguât par le goût de l'étude & l'esprit de piété, qui la distinguent encore aujourd'hui.

Le temps de la mort approchoit pour le pere Bernard; il en étoit convaincu, & il jouissoit néanmoins de la meilleure santé. Quelques jours avant l'exécution du dernier criminel qu'il accompagna au lieu du supplice, il fit ses adieux aux prisonniers. Comme il paroissoit en parfaite santé, & que d'ailleurs il n'avoit pas cinquante-trois ans, ils ne le crurent point, & le lui dirent sans façon. Il en est pourtant ainsi, reprit-il; vous ne me verrez plus, & je vous dis le dernier adieu. Peu de jours après, il fut appelé pour un criminel, dont l'endurcissement avoit mis à bout tous les docteurs & les confesseurs. Bernard se jette dans le tomberceau avec cet impie, & le prend si bien, qu'il lui fait non seulement accepter avec résignation le supplice de la roue sur laquelle il devoit expirer, mais désirer

& demander de plus cruels tourmens ; afin de mieux expier ses crimes.

L'homme de Dieu n'en étoit pas venu là, sans une fatigue excessive. Cependant, au lieu d'aller prendre le repos dont il avoit un extrême besoin, il s'empressa de porter aux prisons la nouvelle d'une mort si propre à les édifier. Passant ensuite près de l'Hôtel-Dieu, il voulut encore donner quelque consolation aux malades ; & il acheva de s'exténuer, en leur parlant avec sa chaleur accoutumée.

Au sortir de là, il sentit un grand mal de côté, qui l'obligea de se coucher en arrivant chez lui. Il éprouva durant la nuit des douleurs si aiguës, qu'il ne douta point que Dieu n'eût accepté le sacrifice, par la générosité duquel il avoit obtenu la conversion du criminel qu'il venoit d'assister à la mort : il s'étoit offert à souffrir pour cela, non seulement la mort, mais tous les tourmens qu'on éprouve sur la roue. Toute l'habileté des médecins que lui envoyèrent ses amis, & tous les remèdes imaginables ne firent qu'augmenter son mal, qui étoit une fluxion de poitrine, & une pleurésie formée.

Il n'
qu'i
bin,
dre
patie
souff
viole
s'écri
justic
me f
pieux
la de
mens
dit-il
amou
tels q
mour
conso
volon
roit d
Dieu
sentir
je pas
fait po
Apr
extrém
beauc
vie : r
fort a

Il n'y eut que la priere & les sacremens, qu'il reçut avec la ferveur d'un chérubin, qui purent tempérer, ou suspendre ses douleurs : mais toujours sa patience & sa résignation égalèrent ses souffrances. Quand elles étoient plus violentes ; il est juste, ô mon Dieu, s'écrioit-il, que je satisfasse à votre justice : vengez-vous en ce monde, & me faites miséricorde en l'autre. Ses pieux amis, afin de faire diversion à la douleur, réveillant en lui les sentimens de l'amour divin ; j'aurois voulu, dit-il, mourir par la violence de mon amour pour Dieu ; mais les pécheurs ; tels que moi, n'en sont pas dignes : je mourrai à force de souffrir, avec cette consolation néanmoins, que je fais la volonté de Dieu. Quand on le féliciteroit de ses bonnes dispositions ; c'est Dieu, disoit-il, qui met tous ces bons sentimens dans mon cœur : & ne fais-je pas trop payé par là du peu que j'ai fait pour lui !

Après tant d'agitations, sa mort fut extrêmement tranquille. Il en avoit eu beaucoup d'appréhensions pendant la vie : mais quand il la vit de près ; j'ai fort appréhendé, dit-il lui-même, la

rage des démons; mais à l'heure qu'il est, Dieu m'a ôté ces craintes. Puis haussant la voix; je vois, s'écria-t-il avec transport, la sainte cité de Sion; oui, mes enfans, je commence à goûter les douceurs du Paradis. Après avoir reçu l'extrême onction, il demeura quelque temps dans un profond silence, puis il s'écria tout à coup: Si les gens du monde savoient combien il est doux de vous servir, ô mon Dieu, ils ne s'arrêteroient point aux vains objets qui les abusent. Mon Dieu, que vous êtes fidele dans vos promesses, & magnifique dans vos miséricordes! Graces éternelles vous soient rendues, d'avoir admis à votre service un misérable comme moi! Après ces paroles, sa voix baissa si fort, qu'on n'entendit plus rien; mais on vit que son cœur ne cessoit point de parler à Dieu jusqu'au moment où il expira, vers les deux heures du matin, le samedi vingt-troisième de mars 1641.

Il avoit ordonné par son testament d'inhumér son corps, parmi les pauvres, dans le cimetière de l'hôpital de la Charité. Par le même acte, il fit aux pauvres des legs si nombreux, &

si con
notaire
vouloir
répliqu
& au d
legs ser
cet excé
avoir p
meuble
acquités
un surp
ter enco
teux. Il
dans le
avec les
de bons
tingnés;
prélats,
ces, la
pour avo
le conte
religieuse
on lui pr
coupoit d
lui faisoit
de prieres
reliques d
de mervei
plusieurs;

si considérables vu sa pauvreté, que le notaire lui demanda sur quoi donc il vouloit qu'on les prêt? Ecrivez toujours, répliqua-t-il; on trouvera de quoi payer, & au delà. Ainsi ajoutez encore, que les legs seront augmentés, en proportion de cet excédant. En effet, la vénération qu'on avoit pour lui fit acheter ses pauvres meubles si cher, que tous les legs acquités surabondamment, il se trouva un surplus assez considérable pour assister encore une quantité de pauvres honneux. Il fut enterré, selon ses ordres, dans le cimetière des pauvres: mais avec les pauvres, une foule prodigieuse de bons bourgeois & de citoyens distingués; mais les magistrats, mais les prélats, mais les seigneurs & les princes, la cour & la ville s'empressoient pour avoir place à ses obseques. On le contemplant avec une admiration religieuse, on crayonnoit son image, on lui prenoit quelques cheveux, on coupoit des parcelles de ses habits, on lui faisoit au moins toucher les livres de prières & les chapeliers. Bientôt ces reliques diverses opérèrent une infinité de merveilles, parmi lesquelles il en est plusieurs, que ceux-là seuls peuvent ré-

voquer en doute, qui sont déterminés à n'en croire aucune. Et quoi de moins incroyable, sinon que Dieu se complaisant à glorifier ceux qui s'humilient, il ait apposé à la sainteté la plus humble le sceau glorieux du miracle ?

Mém. Mss.
du Refuge de
Nancy.

Après toutes les œuvres admirables de la charité du pere Bernard, on peut encore admirer l'inspiration religieuse de Notre Dame du Refuge, ainsi nommée de sa destination à servir d'asyle à la fragilité du sexe, sous la protection spéciale de Marie, refuge des pécheurs. Elle fut établie, comme pour épancher à la fois toutes les miséricordes du Seigneur sur son peuple, lorsque le pauvre prêtre, au plus beau point de sa carrière, remplissoit tous les autres ministères de la charité ; & peu après elle prit sa consistance, par l'approbation que lui donna le pape Urbain VIII, le vingt de mars 1654. Dans l'immense variété des ordres & des congrégations établis pour assortir les moyens de salut à tous les caracteres & à toutes les dispositions, on avoit oublié jusque-là, comme perdues sans ressource, les femmes qui avoient trahi l'honneur propre & le plus irréparable de leur sexe ; mais

le b
reche
voult
grace
doit
nouve
tre à
gloire
de Ra
d'Arce
ses tre
née,
public
person
sur ce
une pa
traire
piété,
& sur
les hôp
heureu
journal
Atte
sere, c
jour en
sion po
qui avo
qui en
Elle ne

le bon pasteur proportionant enfin ses recherches à la dépravation des temps, voulut signaler toute la force de sa grace, & la fit surabonder où abondoit l'iniquité. Il suscita une Judith nouvelle, non pas seulement pour mettre à couvert, mais pour réparer la gloire flétrie des filles d'Israël. Elizabeth de Rauffaing, veuve d'un gouverneur d'Arches, nommé du Bois, retirée avec ses trois filles en Lorraine où elle étoit née, y faisoit l'objet de l'édification publique. Il n'y avoit pas une seule personne dans toute la province, à qui sur cette vertueuse famille, il échappât une parole défavantageuse, qui au contraire n'en admirât la modestie & la piété, la douceur, la sainte concorde, & surtout la charité généreuse, dont les hôpitaux, les prisons & les malheureux de toute espece recueilloient journellement les fruits.

Attentive à tous les genres de misere, cette charitable veuve se sentit un jour émue de la plus tendre compassion pour les personnes de son sexe, qui avoient eu le malheur d'oublier ce qui en fait le plus précieux ornement. Elle ne balança point. Ni les difficultés

d'une entreprise jusque-là désespérée ; ni la crainte d'infecter sa propre maison du souffle impur que respiroient ces malheureuses , ni la crainte souvent plus active du ridicule , rien ne put amortir la vivacité de sa foi. Assurée que le sang de J. C. peut purifier le rebut même de ce qu'il a racheté , & que semblables aux pures ardeurs du soleil , la charité ne touche à la fange que pour en dissiper l'infection ; Elizabeth recueillit aussi-tôt chez elle jusqu'à vingt de ces créatures , qu'elle nourrissoit , qu'elle fournissoit de tout , qu'elle traitoit en mere , instruisoit en apôtre , & habituoit insensiblement à une forme de vie , semblable à celle des communautés régulières.

Cette entreprise étonnante attira les regards , & bientôt la vénération de tout le monde. Elle inspira un vif intérêt à un grand nombre de personnes du premier rang. Jean de Porcelet , évêque de Toul , Erric de Lorraine , évêque de Verdun , le cardinal de Bérulle , & à leur exemple , quantité d'ecclésiastiques & de laïcs distingués s'employèrent vivement pour consommer & cimenter cet établissement. Dès l'année

1627
 donna
 de Na
 Nicola
 évêque
 établie
 nastero
 gustin
 qui ap
 furent
 Alexar
 & ses
 leurs p
 avoir
 grégati
 colonne
 moins
 vertu &
 fut élue
 plit si
 de sa
 les vill
 les , du
 la mand
 sons de
 à sa ch
 sommée
 travaux
 sainteté.

1627, le duc de Lorraine, Charles IV donna ses lettres patentes pour le Refuge de Nanci. Deux ans après, le cardinal Nicolas-François de Lorraine, alors évêque de Toul dont Nanci dépendoit, établit cette maison en forme de monastere, lui donna la regle de S. Augustin, & fit dresser les constitutions, qui approuvées d'abord par Urbain VIII, furent confirmées dans la suite par Alexandre VII. Madame de Rauffaing, & ses trois filles y consacrerent à Dieu leurs propres personnes. Ainsi, après avoir posé les fondemens de la congrégation, elles en furent encore les colonnes principales. La fondatrice, moins à ce titre qu'à raison de sa haute vertu & de son talent pour gouverner; fut élue premiere supérieure. Elle remplit si parfaitement ce qu'on attendoit de sa prudence, qu'en peu de temps les villes de Dijon, d'Avignon, d'Arles, du Pui, de Toulouse & de Rouen, la manderent, pour y établir des maisons de son institut. De retour enfin à sa chere maison de Nanci, & consommée d'austérités plus encore que de travaux, elle y mourut en odeur de sainteté. Son tombeau, vénéré comme

ceux des saints, & le souvenir toujours présent de ses éminentes vertus, entretient encore parmi ses filles toute la ferveur de l'institution primitive.

La fin de cette congrégation est de travailler, non seulement à la conversion, mais à la perfection des filles & des femmes, qui emportées par la passion, ou surprises par l'occasion, ont donné dans les écueils de la volupté même la plus honteuse. Toutes y sont reçues, soit qu'elles y viennent de leur propre mouvement, soit qu'elles y soient mises par autorité; à la réserve néanmoins de celles qui auroient été flétries par sentence. On les tient dans un quartier séparé des religieuses, mais où tout est réglé comme dans le cloître; la prière, la messe, le travail, les heures du lever & du coucher, les repas & les récréations convenables. Instructions & catéchismes, prédications, exhortations touchantes, recollections & retraites, en un mot tous les secours spirituels leur sont administrés en abondance, toutefois avec une sage discrétion, & non pas avec une continuité qui en inspireroit le dégoût. Et

quell
ciel n
nistrat
amas
positio
toutes
étonne
l'ordre
serve,
plus en
qu'ope
la plu
abri, c
après l
jamais
s'étoien
admises
les req
tres obf
C'est u
donr l'
la sage
le dispu
ainsi bi
tes fort
leur co
ces dive
servés,
à celles

quelle abondance de bénédictions le ciel ne répand-il pas sur cette administration toute maternelle ! Dans ces amas de personnes, d'habitudes, de dispositions, d'inclinations différentes, & toutes plus ou moins dépravées, on est étonné jusqu'à l'admiration, de voir l'ordre & l'exactitude, la paix, la réserve, le silence qui s'observent, & plus encore les changemens miraculeux qu'opere la grace. Elles ne sortent pour la plupart, qu'en regrettant l'heureux abri, où les avoit portées la Providence après le naufrage. Plusieurs effrayées à jamais par l'image du précipice où elles s'étoient engagées, demandent à être admises au nombre des religieuses : on les reçoit, quand il n'y a point d'autres obstacles, que leurs premières fautes. C'est un statut de la congrégation, dont l'expérience justifie chaque jour la sagesse. Bien souvent ces pénitentes le disputent à l'innocence, en ferveur, ainsi bien qu'en humilité, & en toutes sortes de vertus. Cependant on ne leur confie, ni le régime, ni les offices divers de la maison. Ils sont réservés, par la bulle d'Alexandre VII, à celles qui ont toujours été irrépro-

chables dans leurs mœurs & dans leur conduite.

Vers le temps où cet institut fut approuvé par Urbain VIII, le Saint Office, au nom de ce pape, rendit un jugement, sur lequel toute la diffusion d'une foule d'historiens, ou de déclamateurs, n'a répandu que des ombres plus épaisses. Depuis près de deux siècles, qu'au sujet du célèbre Galilée, on crie à la barbarie & à l'ignorance contre l'inquisition, on a presque anéanti la mémoire de ce qui s'est véritablement passé dans le cours de cette affaire. Il ne sera donc pas inutile de l'exposer : le voici. Copernic avoit soutenu le premier, mais d'une manière purement physique, que la terre tourne autour du soleil ; & jamais aucun tribunal ne s'étoit avisé de réprover son système. Galilée ne se contenta point de l'adopter, & de le publier de toutes parts ; mais il entreprit de l'établir sur la base des livres saints, convertit un point de spéculation naturelle en controverse dogmatique, & osa tenter de réduire l'inquisition à se déclarer pour lui. Etant venu à Rome sous le pontificat de Paul V, & s'étant

attriré p
disseme
ges de
gué ; i
manda
de To
& le sa
tème de
Il rép
moire,
de la c
il les per
réserve
trop de
rement
désirs du
ajoute C
fation ;
il arrêta
feroit ju
Galilée,
mit en t
tème, &
sageffe d
Le ju
lui-même
du grand
fait conn
sains, dit-i

attiré par ses découvertes, les applaudissemens, les acclamations, les hommages de tout ce qu'il y avoit de plus distingué ; il s'enivra de sa gloire, & *demand*, dit Guichardin, alors envoyé de Toscane à Rome, *que le pape & le saint office, déclarassent le système de Copernic, fondé sur la bible,* Il répandit mémoire sur mémoire, il assiégea les antichambres de la cour & les palais des cardinaux, il les persécuta, il les lassa tous ; à la réserve du cardinal Orsini, qui, sans trop de prudence, pressa extraordinairement le S. Pere de se prêter aux desirs du philosophe. Le Pape fatigué, ajoute Guichardin, rompit la conversation ; puis avec le cardinal Bellarmin il arrêta que la controverse de Galilée seroit jugée dans une congregation, Galilée, dit encore l'historien Toscan, mit en tout cela un emportement extrême, & il n'eut ni la force ni la sagesse de le surmonter.

Le jugement intervint, & Galilée lui-même, par ses lettres au secrétaire du grand duc de Toscane, nous en a fait connoître le résultat. Les Dominicains, dit-il, ont eu beau prêcher que le sys-

tême de Copernic étoit hérétique & contraire à la foi; le jugement de l'Eglise n'a pas répondu à leurs espérances. La congrégation a décidé simplement, que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accordoit point avec la bible, & l'on a défendu les ouvrages qui soutiennent cette conformité. Je ne suis point intéressé personnellement dans ce décret. En effet, Galilée fut si peu persécuté en cette rencontre, qu'avant son départ de Rome, il eut une audience de faveur du S. Pere. Bellarmine cependant lui fit, au nom du Pape, une injonction qui fut ensuite insérée dans les registres du S. Office, & dont les termes méritent une attention particulière: c'étoit, *de ne plus parler de ces accords scholastiques entre les livres saints & Copernic.*

Il ne l'observa point. La manie du temps, ou du sol qu'il habitoit, étoit de faire un assortiment bizarre des moyens philosophiques & théologiques, dans les matieres qui en étoient le moins susceptibles. Quelques années après, il publia ses maximes du systême du monde, qui eurent un cours prodigieux, & furent en peu de temps traduites dans

toutes les langues. Il fit encore imprimer un discours adressé à Christine de Lorraine, où les argumens théologiques venoient à l'appui des expériences. Ce procédé, qui lui avoit été si expressément défendu, ne lui tenoit pas moins au cœur, que l'hypothese même de Copernic. Rome en un mot fut inondée d'écrits, où l'astronome Toscan s'efforçoit d'ériger son système en dogme.

Il fut dénoncé, il fut cité à Rome, où après bien des sollicitations & des excuses inutiles, il se crut obligé de se rendre. Mais comment y fut-il traité? Urbain VIII qui occupoit alors le saint siège, & qui lui avoit fait parvenir en confidence les accusations de ses rivaux, tandis qu'ils s'efforçoient de l'aigrir contre lui; Urbain, au lieu du S. Office toujours formidable à un réfractaire, chargea une congrégation particulière de ce nouvel examen. Arrivé à Rome, Galilée, en faveur de ses talens, fut traité avec des égards, qu'on n'y avoit point eus pour des personnes de la plus haute naissance. Il ne fut pas logé à la Minerve, qui est le domicile du S. Office; mais au palais de l'envoyé de Toscane, c'est-à-dire, parmi ses plus

hérétique
gement de
leurs es-
décidé sim-
nouvemnt
point avec
es ouvrages
imité. Je ne
lement dans
e fut si peu
e, qu'avant
eut une au-
ere. Bellar-
au nom
qui fut en-
gistrés du S.
méritent une
étoit, de ne
scholastiques
Copernic.
a manie du
bitoit, étoit
bizarre des
théologiques,
en étoient le
lques années
du système du
prodigieux, &
traduites dans

ardens protecteurs. Aussi le Pape dit à ce ministre, qu'il avoit bien privilégié le docte Florentin; puisqu'en pareil cas, le fils du duc de Mantoue avoit été renfermé au château S. Ange. Un mois après, par le conseil de ses amis, Galilée se rendit au S. Office; & par une suite de ménagemens inusités à l'égard de ces sortes de coupables, il fut logé dans l'appartement de l'un des grands officiers de l'inquisition. On lui laissa son domestique de confiance, avec la liberté de se promener lui-même, d'envoyer son domestique au dehors, de recevoir les gens du ministre de Toscane, & d'entretenir librement tous ses rapports avec lui. Au bout de huit jours, on le renvoya au palais Toscan, quoique son examen ne fût pas fini: le cardinal Neveu & le président de la congrégation prirent sur eux cet élargissement, sans consulter les autres juges.

On fait qu'il eut toute liberté de se défendre; & il se défendit en effet, selon sa méthode, ou sa manie accoutumée, non pas en démontrant à ses juges la réalité du mouvement de la terre, mais en argumentant contre

tre
Jofu
d'ar
pein
n'en
dam
en e
n'ufa
que
priso
cane
bout
tourn
tendr
idée
dont
comm
fon d
tive d
déjà p
comm
time.
délicie
j'arriva
faire n
Vittrio
timere
raisons
à mes
Tom

tre eux sur les livres de Job & de Josué : il se perdit dans un galimathias d'argumens théologiques, qu'on auroit peine à croire, si son apologie manuscrite n'en faisoit foi. Néanmoins en le condamnant pour cause de récidive, & en exigeant de lui une rétractation, on n'usa de quelque apparence de rigueur, que pour la forme ou l'exemple. Sa prison fut commuée en l'hôtel de Toscane, & ne dura que douze jours, au bout desquels il devint maître de retourner dans sa patrie. Il faut l'entendre lui-même, pour se former une idée juste de la prétendue persécution dont on a fait tant de bruit. Voici comment il en parle au pere Receneri son disciple, dans la lettre justificative & manuscrite dont nous avons déjà parlé. Le Pape, dit-il, me traita comme un homme digne de son estime. J'eus pour arrêts, le palais délicieux de la Trinité du Mont. Quand j'arrivai au S. Office, le pere commissaire me présenta poliment à l'assesseur Vittrici. Deux peres Dominicains m'intimerent avec honnêteté de produire mes raisons : elles firent hausser les épaules à mes juges ; ce qui est le recours

des esprits préoccupés. J'ai été obligé de rétracter mon opinion : pour me punir on m'a défendu les dialogues ; & l'on m'a congédié, après cinq mois de séjour, à Rome. Comme la peste régnoit à Florence, on m'a désigné pour demeure le palais de mon meilleur ami, l'archevêque de Sienne ; & j'y ai joui de la plus douce tranquillité. Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcette, où je respire un air pur dans le sein de ma chère patrie. Voilà le vrai de l'histoire, si étrangement défigurée, à l'égard de Galilée & de ses juges. Nous en devons la découverte à la saine critique, & à l'équité d'un citoyen de Geneve, garant non suspect en pareille matière.

L'affaire de Grandier, quoique la grille en fût la scène, n'eut guère moins d'éclat, que l'aventure du célèbre Galilée. Ce mauvais prêtre, curé de Loudun en Poitou, mis tout en combustion dans une communauté, jusque-là aussi paisible qu'édifiante. Les Ursulines de cette ville, si fameuses par leurs possessions vraies ou imaginaires, se plaignirent tout à coup d'être tourmentées par des spectres &

Mallet du
Pan, Merc.
de France, du
17 Juillet,
1784.

Mém. Chron.
& Dogm. an.
1634.

des
dier
dans
des
soies
& q
vulsi
pouv
Mais
que
tere,
avoir
traité
rtes.
sa ma
sorte
l'auto
damm
dinair
à l'ea
trois
ans d
dans
depuis
défens
d'espr
pouvo
d'effe
crûe c

des fantômes de toute espece. Grandier, disoient-elles, leur apparoissoit, dans l'intérieur de leur maison, sous des figures horribles, qui ne leur laissoient de repos ni la nuit ni le jour, & qui leur causoient de violentes convulsions. Leur imagination, sans doute, pouvoit seule créer tous ces fantômes. Mais ce qu'il y a de constant, c'est que ce pasteur indigne de son caractère, vivoit avec une créature qu'il avoit débauchée, & qu'il composa un traité exprès contre le célibat des prêtres. On trouva cet ouvrage écrit de sa main parmi ses autres papiers, en sorte qu'il fut réduit à s'en confesser l'auteur. C'est pourquoi il fut condamné par l'évêque de Poitiers, ordinaire du lieu, à jeûner au pain & à l'eau, tous les vendredis pendant trois ans; il fut interdit pour cinq ans dans le diocèse, & pour toujours dans la ville de Loudun. Ayant été depuis accusé de sortileges, toutes ses défenses, quoique pleines de feu & d'esprit, dont il étoit beaucoup mieux pourvu que de religion, firent peu d'effet: il n'étoit rien, dont on ne crût capable un prêtre sans mœurs.

Il appella cependant à l'archevêque de Bourdeaux, de tout ce qui s'étoit fait à l'officialité de Poitiers; & l'affaire commençoit à tomber, ou du moins à languir, quand on l'accusa d'être l'auteur d'un libelle très-injurieux, qui paroissoit contre le cardinal de Richelieu, sous le titre de *la Cordonière de Loudun*. Ce ministre comroit un conseiller d'Etat avec des pouvoirs très-amplés, afin d'examiner & de juger, non pas l'affaire du libelle; mais celle des possessions & de leurs dépendances. Alors Grandier fut arrêté, & entendu fort au long, ainsi que les témoins, sans en excepter Astarte, Béhémoth, Asmodée, Léviathan, Sabulon, & bien d'autres démons d'un plus bas ordre, qu'on disoit loger par légions dans le couvent de Loudun, & qui bien des fois parurent se repentir d'être venus faire le personnage pénible de religieuses. Il subit une question si violente, qu'il en eut les jambes fracassées, de manière que la moëlle lui sortoit des os. Enfin il fut condamné à être brûlé vif; ce qui s'exécuta sans nul adoucissement.

On a donné là-dessus quantité

de r
unes
repré
d'ini
vori
l'ouv
Josep
fugie
des d
fixé le
Quan
sage c
sur ce
d'un
fer l'h
foule
uns-le
d'atten
du *Vé*
ou bie
tentior
moire
France
il fait
damna
t'ficat
auteur
Loudun
& Gr

de relations, entièrement opposées les unes aux autres. Parmi les auteurs qui représentent la chose comme une trame d'iniquité, celui qui l'attribue au favori du Cardinal de Richelieu, dans l'ouvrage intitulé, *le Véritable pere Joseph*, & le Calviniste Aubin, réfugié en Hollande, dans son *Histoire des diables de Loudun*, paroissent avoir fixé le jugement des écrivains postérieurs. Quant à celui-ci, d'abord est-il bien sage de s'en rapporter à un transfuge, sur ce qui intéresse le gouvernement d'un royaume, où il n'avoit pu professer l'hérésie en paix? C'est à quoi cette foule d'historiens qui se sont copiés les uns les autres, n'ont pas daigné faire d'attention. Pour ce qui est de l'auteur du *Véritable pere Joseph*, il se montre, ou bien mal instruit, ou bien mal intentionné, ou bien dépourvu de mémoire, lorsque impliquant Gaston de France dans cette manœuvre prétendue, il fait contribuer ce prince à la condamnation de Grandier, par un certificat donné sur les lieux. Selon cet auteur même, le prince ne vint à Loudun qu'au mois de mars 1635; & Grandier avoit été brûlé le dix-

huitieme d'août de l'année précédente. Ce n'est pas qu'on se déclare ici pour la réalité des possessions de Loudun ; mais on ne se range pas non plus parmi les critiques outrés, dont les argumens ou les ironies vont à établir l'impossibilité de toute possession. Après les exemples qu'on en trouve dans l'évangile, & dans les monumens sûrs des premiers siècles, il est clair qu'il peut s'en rencontrer encore ; & l'Eglise en juge ainsi, puisqu'elle a établi pour cela des exorcismes. A la bonne heure, qu'on ne fasse pas fond sur la magie imputée à Grandier ; mais s'il n'étoit pas coupable de ce crime, il ne méritoit que par trop d'autres le sort qu'il a subi.

En Angleterre, il se formoit soudainement un orage qui ne menaçoit pas moins la monarchie, que l'ombre de hiérarchie, qu'elle s'obstinoit à favoriser uniquement. Entre les petitesesses du roi Jaque I, la plus déplorable avoit été l'amour exclusif, dont il s'étoit épris pour l'une des sectes qui partageoient son royaume en autant de religions, pour ainsi dire, qu'il comptoit de sujets. Il y en avoit deux néanmoins,

qui
form
Epi
Puri
anti
d'un
que
ritain
légue
les I
nouv
& q
scien
de le
confe
sions
dépla
dange
vêque
recon
voir d
dresse
gea
prélat
perdu
lut ra
sible.
confic
Angle

qui bien que subdivisées à l'infini, formoient deux corps apparens, les Episcopaux, & les Presbytériens ou Puritains, animés réciproquement d'une antipathie qui les rendoit incapables d'une réunion même apparente. Jacques avoit entrepris d'abattre les Puritains; & n'ayant pu y réussir, il avoit légué son aversion contre eux à Charles I, son fils & son successeur. Le nouveau roi qui avoit eu un frere aîné, & qu'on avoit d'abord appliqué aux sciences ecclésiastiques, dans la vue de le faire archevêque de Cantorbéry, conservoit du penchant pour les discussions de la controverse: goût toujours déplacé sur le trône, & souvent bien dangereux. Poussé de plus par l'archevêque de Cantorbéry, Guillaume Lawd, recommandable par son esprit, son savoir & ses mœurs, il résolut de faire dresser une liturgie nouvelle, & chargea l'archevêque de ce travail. Ce prélat qui dans l'hérésie n'avoit pas perdu le goût de l'antiquité, s'en voulut rapprocher, autant qu'il étoit possible. Il fit pour cela des changemens si considérables dans les rites observés en Angleterre depuis la reine Elisabeth,

que les Puritains l'accuserent de vouloir rétablir la religion catholique. Le Roi fit d'abord enregistrer cette liturgie, avec les lettres patentes qui l'autorisoient, dans le conseil d'Ecosse, parce qu'il espéroit trouver plus de docilité dans cet héritage de ses peres. Mais est-il aucun sentiment que n'étouffent l'erreur & le fanatisme ?

Après l'enregistrement, on remit à l'année suivante la lecture, ou publication formelle des nouveaux rites, afin de disposer les esprits durant cet intervalle à les recevoir. Il en arriva tout le contraire de ce qu'on s'étoit promis. Quand cette lecture se fit, selon l'usage, dans la cathédrale d'Edimbourg; tout le peuple, comme de concert, se mit à faire un bruit épouvantable. Le doyen commençant ensuite le service, suivant ces rites, on cria de tous côtés : *Au papiste, à l'idolâtre, il faut le lapider.* L'évêque voulut monter en chaire pour calmer les esprits : on lui jeta un banc à la tête, & peu s'en fallut qu'il ne fût assommé ; il auroit été mis en pieces, si un prompt secours ne lui avoit facilité la retraite dans une maison voisine. Il ne courut guere

moins
été rec
des sc
troupe
quelqu
les ma
nomb
telliger
sieurs
ceux n
gistrem
Roi un
forme
pour r
de just
augme
que en
parties
Apr
eurent
étoit le
s'assem
tale, d
ration
Ils s'y
veller
qu'ils a
la digr
tions

moins de risque ensuite, quoiqu'il eût été recueilli dans le carrosse du garde des sceaux, & qu'on eût disposé des troupes, afin d'arrêter le désordre. Mais quelque mine que fissent les officiers & les magistrats, il y en avoit un grand nombre qui étoient secrètement d'intelligence avec les séditieux; & plusieurs se déclarerent peu après, parmi ceux même qui avoient opiné à l'entregistrement. Enfin, ils adresserent au Roi un acte formel d'opposition, en forme de requête. Charles trop avancé pour reculer sans honte, donna un édit de jussion rigoureuse. Il ne servit qu'à augmenter la rebellion, qui éclata presque en un moment dans toutes les parties de l'Écosse.

Après que les chefs de la cabale eurent affiché une protestation, qui étoit le signal de la révolte, les factieux s'assemblerent de toute part dans la capitale, & formerent la funeste confédération, qu'ils nommerent *Convenant*. Ils s'y engageoient en commun à renouveler l'ancien serment de défendre ce qu'ils appelloient la pureté de l'évangile, & la dignité du Roi, contre les usurpations de Rome; à faire exécuter tous

les arrêts donnés en Ecosse pour la conservation de la réforme ; à rejeter toute innovation, & nommément les cérémonies nouvellement introduites, ainsi que le régime épiscopal, jusqu'à la décision d'un synode libre & des Etats légitimement assemblés ; enfin, par un trait de rébellion manifeste jusque dans les termes, à ne soutenir l'autorité du Roi qu'autant qu'il soutiendrait lui-même la religion, & à se soutenir mutuellement les uns les autres, contre toute personne quelle qu'elle pût être.

Le Roi se montra extraordinairement offensé de ces conventions séditieuses, & les condamna dans les termes les plus propres à faire sentir son indignation. L'acceptation du *Convenant* n'en fut, ni moins prompte, ni moins générale. En quelques semaines, il fut signé de tous ceux qui se piquoient d'être bons protestans. Il n'y eut, outre les catholiques, qu'une partie du clergé Anglican & des magistrats, qui refusèrent de le souscrire. Le Prince alors sentit le danger de pousser davantage la bizarrerie de son zèle. Le feu de la rébellion se répandant avec rapidité

dans
il cr
de
envo
Hau
silen
le R
des
gie,
d'un
desc
augm
pas
com
la de
pêch
dres
ils d
exce
une
celle
S. A
d'Ed
d'Al
seule
pable
saint
livrés
les

dans toutes les provinces du royaume, il crut le couper en recourant aux voies de la douceur. Le duc d'Hamilton fut envoyé à cet effet, avec la qualité de Haut-commissaire : mais il traita inutilement avec les confédérés. Il fallut que le Roi consentît, tant à la suppression des édits rendus en faveur de la liturgie, qu'à la convocation demandée d'un synode & des Etats. Cette condescendance-là même ne servit qu'à augmenter l'audace. Le synode ne fut pas plutôt ouvert à Glasou, que le commissaire crut devoir le rompre, à la demande des évêques; ce qui n'empêcha point les députés des autres ordres de continuer leurs séances, où ils dégradèrent ces prélats, sans en excepter un seul; & la plupart, avec une sévérité qui renchérissoit sur toute celle des canons. Les archevêques de S. André & de Glasou, les évêques d'Edimbourg, de Gallouay, de Rosse, d'Alberden & de Dumblen, furent non seulement déposés, mais déclarés incapables d'exercer aucune fonction du saint ministère, puis anathématisés & livrés à Satan, comme étant pires que les païens & les publicains. La con-

clusion finale & capitale fut l'abolition de l'épiscopat.

Quelque outrageant que fût pour le Roi ce procédé du conventicule, les députés eurent encore l'insolence d'en demander la confirmation à ce prince, qui poussé à bout, ne vit plus d'autre parti à prendre, que de les déclarer rebelles, & d'armer pour les réduire. Si l'Angleterre avoit été fidele, l'Ecosse auroit été bientôt soumise : mais dans toutes les provinces Britanniques, à Londres, à la cour même, il y avoit quantité de Puritains, qui remplissoient le royaume de leurs clameurs séditieuses, & qui se soulevèrent presque tous ensemble. Ainsi le démon de la révolte agitant tous les esprits, on vit bientôt les révoltés en état de faire face à leur souverain, & enfin lui faire la loi. Et à quel point la parricide hérésie abusa-t-elle de son ascendant ? C'est ce qu'on verra par la suite.

Cependant le monarque très-chrétien, paisible au sein de ses Etats, depuis qu'il avoit étouffé l'esprit de faction avec l'hérésie, & plein de reconnaissance envers la Vierge, appelée si justement *le secours des chrétiens*, crut

dévoir
tection
afin d'
des bén
il donn
monum
la foi
poque
diadème
de l'Eu
exprimo
& confa
ticuliere
notre di
bienheur
mere de
jourd'hui
notre roy
ne s'en
cendans
nons que
sompion
fera une
solemnité
les églises
siales, so
ville, bo
nation : on
corps de

devoir mettre son royaume sous la protection de cette patronne incomparable, afin d'y attirer à jamais l'abondance des bénédictions d'en haut. A cette fin, il donna un édit du dix février 1638, monument d'autant plus mémorable de la foi de Louis le juste, qu'il fait l'époque de la prééminence effective du diadème françois entre les Etats divers de l'Europe. Le pieux monarque s'y exprimoit en ces termes : Nous vouons & consacrons d'une maniere toute particuliere notre personne, notre sceptre, notre diadème & tous nos sujets à la bienheureuse & à jamais glorieuse vierge mere de Dieu, que nous prenons aujourd'hui pour la patronne spéciale de notre royaume. Et afin que la mémoire ne s'en efface jamais parmi nos descendans les plus reculés, nous ordonnons que tous les ans, le jour de l'Assomption, à l'issue des vêpres, il se fera une procession avec la plus grande solennité qu'il sera possible, dans toutes les églises, soit cathédrales, soit paroissiales, soit conventuelles de chaque ville, bourg & village de notre domination : ordonnons de plus aux premiers corps de justice, & aux principaux des

lieux, de n'y pas manquer. Que les évêques aient encore soin de porter nos peuples à honorer la bienheureuse Vierge, avec une piété toute particulière, & à l'implorer avec toute la ferveur dont ils sont capables, afin que nos États, protégés par une puissance si puissante, soient à couvert de tous les pièges de nos ennemis, qu'ils jouissent d'une paix inaltérable, & que le Tout-puissant y soit si bien servi, que nous & tous nos sujets tendions invariablement, & parvenions sûrement à la fin bien heureuse pour laquelle nous avons été créés.

Le calvinisme, flétri en France, & s'y efforçant toutefois de couvrir sa honte, à la faveur d'une forme nouvelle & d'un nouveau nom, imposoit aux simples, s'introduisoit sourdement jusque dans les asyles solitaires de la pudeur & de la piété. Que l'esprit d'erreur est tout à la fois habile & singulier dans ses inventions! Eût-on jamais imaginé, avant l'événement, qu'un monastère de filles pût devenir l'atelier principal & le plus ferme boulevard d'une secte? Ce directeur prôné qui blâmoit dans Calvin, non pas la manière de penser, mais uniquement celle de s'é-

nonce
l'évêq
qui l'
royal,
ment,
teur e
mier r
suppor
dont i
les deu
ment
sa con
entrepr
vaises l
Agnès
de Por
sa sœur
commu
supprim
royal a
Arnaud
espece
des de
quelqu
hier. L
y accou
vailloie
se bâtis
ils cult

noncer, surprit par son extérieur dévot l'évêque de Langres, Sébastien Zamer, qui l'introduisit dans l'abbaye de Port-royal, & dans le couvent du S. Sacrement, aggrégé à cete abbaye. Le directeur en second y occupa bientôt le premier rang. L'évêque n'y fut plus que supporté; & après quelques froideurs, dont il ne pénétra pas d'abord la cause, les deux supérieures le prièrent honêtement de n'y plus revenir; parce que sa conduite trop douce, lui dirent-elles, entretenoit les âmes dans leurs mauvaises habitudes. C'étoit la célèbre mere Agnès Arnaud qui gouvernoit l'abbaye de Port-royal; & la mere Angélique, sa sœur, se trouvoit à la tête de la communauté du S. Sacrement, qui fut supprimée peu de temps après. Port-royal au contraire, par le crédit des Arnauds & de leurs alliés, devint une espece de Font-evraut, ou d'aggrégation des deux sexes sous une abbesse, & quelque chose de bien plus singulier. Les dévots & les dévotes du parti y accoururent de toute part. Ils travailloient au profit du monastere, ils se bâtissoient eux-mêmes des cellules, ils cultivoient les terres, ils faisoient

Mémoires
Chronol. an.
1638.

de petits paniers, en chantant des psaltes. Et plût à Dieu que ces travaux de la Thébaïde eussent toujours fait leur seule occupation ! Mais, avec le temps, nos reclus aspirent à un autre genre de célébrité. On quitta la truelle & la bêche, pour prendre la plume, en faveur de la nouvelle doctrine ; & jamais Charenton ne produisit autant de volumes pour la défense du nouvel évangile, que ce monastere de religieuses.

Dans l'intérieur de la communauté, l'obéissance au directeur étoit si particulière, qu'on s'y rendoit sourd à la voix du premier pasteur. On n'y consultoit plus que cet oracle, & l'on tint pour assuré que Dieu parloit par sa bouche. En peu de temps, les genuflexions, les prosternemens, les bras étendus en croix & les coups de poing sur la poitrine y furent aussi communs, que les communions y étoient rares. La mere Angélique, par esprit de pénitence, passa de suite cinq mois entiers, sans s'approcher des sacremens, pas même à la fête de Pâques. Mais en revanche, elle ne parloit que de la primitive Eglise, des anciens canons, des

conc
de S.
roit,
quen
peles
nom.
huit
puis p
de bo
travag
partie
nent,
probat
en fir
origina
du Ch
du par
Ces
mi les
rageren
teurs à
tageuse
touts &
vere cl
teres, l
rent cho
champs
gation &
Belgiqu

cônciles œcuméniques, de S. Paul & de Saint Augustin. La mere Agnès n'étoit, ni moins savante, ni moins éloquente; comme on le voit par *le Chapelet du S. Sacrement*, publié sous son nom. Il est vrai qu'il fut censuré par huit docteurs de la faculté de Paris, puis par le S. Siege, & que tous les gens de bon sens le trouverent plein d'extravagances: mais dans ce galimathias, partie blasphématoire, partie impertinent, Jansénius qui lui donna une approbation pompeuse, & S. Cyran qui en fit une apologie, dans un style aussi original & aussi inintelligible que celui du *Chapelet*, y admiroient le langage du parfait amour.

Ces progrès du nouvel évangile parmi les vierges de Port-royal, encouragerent merveilleusement ses prédicateurs à multiplier des conquêtes si avantageuses au parti. Ils assiégèrent tous les tours & toutes les grilles. La plus sévère clôture, les réformes les plus austères, loin d'imprimer la retenue, furent choisies de préférence, comme les champs les plus favorables à la propagation & à la renommée de la doctrine Belgique. Maubuisson, au moyen de

la confraternité, devint bientôt un second Port-royal. Bien plus loin de Paris, & dans un institut bien différent, la sœur de Puis-laurens, supérieure de la Visitation de Poitiers, devint une autre mère Agnès, par les soins & l'habileté du même directeur. Mais une supérieure de la Visitation n'a pas le même empire qu'une abbesse de Bernardines; & les filles de S. François de Sales conservent trop bien l'horreur que leur a léguée leur père contre tout esprit de nouveauté. Tout ce que put donc faire la prosélyte Visitandine, ce fut de s'ajuster seule, non pas encore sans beaucoup de gêne, aux maximes de la foi nouvelle, sans entreprendre, inutilement tout au moins, d'y assujettir sa communauté.

La secte cependant acquit un autre avantage, par l'élevation de son auteur à l'épiscopat. Depuis long-temps, on avoit sollicité l'évêché de Bruges pour Jansénius: mais tout le crédit de l'archevêque de Malines, & de plusieurs conseillers d'Etat, n'avoit pu ébranler la cour de Bruxelles, qui paroissoit l'avoir exclus à jamais de cette dignité sainte, pour deux raisons qu'il nous

D
 apprend
 première
 comme o
 pagne; l
 trop de rel
 çonnoit m
 d'entreteni
 un comme
 autre cho
 moment c
 bas courroie
 les Hollan
 principales
 vant occup
 toient affer
 ser aux me
 vers qui
 Dans ces
 le duc D'A
 lines consu
 différens a
 secouer le
 cantonner
 ajoute qu'i
 unir les F
 Hollandois
 corps Helve
 Les nova
 nemis de l

apprend lui-même dans ses lettres. La première, parce qu'il avoit été mis, comme on l'a vu, à l'inquisition d'Espagne; la seconde, parce qu'il avoit trop de relations en France. On le soupçonnoit même, & non pas sans raison, d'entretenir avec les ennemis de l'Etat, un commerce où il s'agissoit de toute autre chose que de religion. Dans un moment de crise, où tous les Pays-bas couroient risque d'être envahis par les Hollandois unis aux François, les principales forces de l'Espagne se trouvant occupées ailleurs; les Etats s'étoient assemblés à Bruxelles, pour aviser aux moyens de se garantir du revers qui menaçoit le gouvernement. Dans ces conjonctures embarrassantes; le duc D'Archot & l'archevêque de Malines consulterent Jansénius; & selon différens auteurs, il leur conseilla de secouer le joug d'Espagne, pour se cantonner à la façon des Suisses. On ajoute qu'il dressa des mémoires pour unir les Flamans catholiques avec les Hollandois protestans, sur le modele du corps Helvétique.

Les novateurs sont presque tous ennemis de l'Etat, aussi bien que de l'E-

Jans. Lettres
125, 129.

Lettres de
l'abbé de
Mourges à
M. de Chau-
montel Ley-
decker, vit.
Jans. l. 2. c.

4

glise ; parce que tous se persuadent que le changement de domination facilitera l'établissement de leurs nouveautés , à quoi il n'est rien qu'ils ne sacrifient. Jansénius savoit parfaitement que l'entreprise de Baius avoit échoué , par le zele & l'autorité des rois Catholiques ; & en demeurant sous la même domination , il ne pouvoit guere se promettre un meilleur succès. Outre ces présomptions générales, voici quelque chose de plus positif & de plus particulier : c'est que pour expier le grief de sa consultation & de ses mémoires séditieux , qui commençoient à faire du bruit , le président Rose , l'un de ses plus ardens protecteurs , ne trouva rien de mieux , que de lui faire témoigner d'une maniere éclatante , qu'il n'avoit aucun attachement pour la France. Jansénius rempli , on ne sauroit mieux , cet objet , par la publication de son livre intitulé , *Mars Bellicus* , le Mars François , ou , *de la justice des armes & des traités des rois de France*.

Le président lui donna le titre & le cannevas de l'ouvrage ; & l'écrivain , dans son remplissage , ne demeura

D
point en c
chapitres c
autant de
mémoire c
jusqu'à Lo
plus vertue
estimés. O
maniere la
odieuse ,
On en fait
vélistes , q
traités & le
leur ambiti
& divins ;
chrétiens sa
glorifioient
qu'ils trava
de J. C. d
de l'Europe
partie des b
majesté sain
Si l'on a c
qu'on parco
vingt-uniem
mier livre ,
vingt-cinqui
coup d'œil
place du do
bien mal in

point en défaut. Les quatre-vingt-huit chapitres qui en font le partage, sont autant de satyres sanglantes contre la mémoire de nos rois, depuis Clovis jusqu'à Louis XIII, sans épargner les plus vertueux & les plus généralement estimés. *On y crie, dit Bayle, de la maniere la plus maligne & la plus odieuse, contre les rois de France.*

Dictionnaire sous le mot *Jansénisme*.

On en fait autant de princes Machiavélistes, qui dans leurs guerres, leurs traités & leurs alliances, ont sacrifié à leur ambition tous les droits humains & divins; qui portent le nom de très-chrétiens sans l'être en effet, & qui se glorifioient de ce titre, pendant même qu'ils travailloient à ruiner la religion de J. C. dans les principales contrées de l'Europe. Ce n'est là qu'une foible partie des blasphèmes vomis contre la majesté sainte des fils-aînés de l'Eglise. Si l'on a quelque doute à ce sujet, qu'on parcoure seulement les chapitres vingt-unième & vingt-septième du premier livre, & les vingt-troisième & vingt-cinquième du second; au premier coup d'œil, l'indignation prendra la place du doute. C'est se montrer, ou bien mal instruit, ou de bien mau-

vaïse foi, & plutôt encore bien mauvais patriote, que de soutenir avec les partisans de l'auteur & de sa doctrine, que son livre outrageant contient à peine quelques légers articles qui méritent d'être relevés. Quoi qu'il en soit des apologistes, ce livre méprisable valut à son auteur, ou rédacteur, ce que le meilleur ouvrage ne lui auroit pas obtenu. Le président Rose qui en avoit partagé le travail avec Jansénius, & qui pouvoit tout sur l'esprit du cardinal infant, gouverneur des Pays-bas, le fit nommer peu après à l'évêché d'Ypres, dont il ne jouit pas long-temps.

Dans la troisième année de son épiscopat, il fut frappé de la peste, & mourut le six de mai 1638, âgé de cinquante-trois ans. Il avoit soumis son livre au jugement de l'Eglise & du S. siège; en premier lieu, par une déclaration insérée dans le livre même; & peu avant de mourir, par une lettre adressée au Pape, ainsi que par son testament. C'est au scrutateur seul des cœurs qu'il appartient de prononcer, si cette soumission fut sincère. Cependant, comme il importe à la foi, & que la simplicité des fideles ne serve

point de
de secte
sectaires
ment leu
désaveu f
la charite
jugement
oblige à
ceux des a
Jansénius
le tombeau

Rien de
que le styl
Je suis résol
qu'à la mo
mon-enfant
de mes ser
& le succes
l'Eglise est
quiconque
est un dest
positaire fid
veux donc
foi & la co
de ce succes
de ce vicair
pasteurs, de
verselle. J'e
crit, je rej

point de jouet à l'hypocrisie, des chefs de secte sur-tout, & qu'on ôte aux sectaires l'espoir de mettre en un moment leur mémoire à couvert par un désaveu simulé; en même temps que la charité nous fait suspendre notre jugement, voyons si la prudence nous oblige à ne point suspecter, au moins ceux des actes de soumission que donna Jansénius, avant qu'il vît de si près le tombeau.

Rien de plus imposant néanmoins, que le style dans lequel ils sont conçus. Je suis résolu, portent-ils, de suivre jusqu'à la mort, comme j'ai fait depuis mon enfance, & de prendre pour règle de mes sentimens, l'Eglise Romaine & le successeur de Pierre. Je fais que l'Eglise est bâtie sur cette pierre; que quiconque ne bâtit point avec Pierre est un destructeur, & qu'il est le dépositaire fidèle de la foi des peres. Je veux donc vivre & mourir dans la foi & la communion de cette chaire, de ce successeur du prince des apôtres, de ce vicair de J. C. de ce chef des pasteurs, de ce pontife de l'Eglise universelle. J'embrasse tout ce qu'il prescrit, je rejette, je condamne, j'ana-

Aug. Lib.
Prim. c. 29.

Epilog. in x
3. pag. 145.
Edit. Rhod.

thématisé tout ce qu'il rejette, condamne & anathématisé. Je ne me flatte pas d'avoir bien pris par tout le sens de S. Augustin. Je suis homme, sujet à me tromper, comme les autres; & je soumetts mon ouvrage au jugement du S. Siège & de l'Eglise Romaine maternelle. Dès ce moment, je reçois, je rétracte, je condamne, j'anathématisé tout ce qu'elle décidera que je dois recevoir, rétracter, condamner, anathématiser.

Voilà sans doute le langage d'un docteur catholique & soumis à l'Eglise: mais il est entièrement détruit par un témoignage contraire du même docteur. Il soumet son livre au jugement du S. Siège; & tandis qu'il faisoit cette soumission, uni de sentiment avec son ami du Verger, il tenoit que l'Eglise Romaine, que l'Eglise universelle, depuis cinq cents ans, n'étoit rien moins qu'infailible, qu'elle croupissoit dans l'erreur, ou du moins dans une profonde ignorance des vrais dogmes de la grace. Car si toutes les écoles de ces derniers siècles ont enseigné, sur cette matière, comme il le répète sans fin dans son livre, les erreurs réprouvées

vées par
que l'en
corrompu
ces écoles
que l'erre
toute l'Eg
vain Jan
scholastiqu
que pour
disposés à
les répron
que les thé
ainsi que
pris les d
pour la fa
pas davanta
croyance pu
qu'en mém
telligence
lui, que to
dans ses ca
ses docteurs
ou ne les
partagés en
quelles on dé
la foi qu'on
la soumission
qui, par f
semi-pélagian
Tome X

vées par S. Augustin; il est évident que l'enseignement commun y étoit corrompu, que les pasteurs formés dans ces écoles n'avoient pu transmettre que l'erreur à leurs peuples, & que toute l'Eglise en a été infectée. En vain Jansénius répondroit-il que les scholastiques ne donnent ces erreurs que pour des opinions, & qu'ils sont disposés à les abandonner quand l'Eglise les réprovera; puisqu'il dit ailleurs que les théologiens des derniers temps, ainsi que plusieurs des anciens, ont pris les dogmes des semi-pélagiens pour la saine doctrine. Il ne lui sert pas davantage d'accorder à l'Eglise la croyance pure de ces mystères, puisqu'en même temps il lui en refuse l'intelligence; d'où il est arrivé, suivant lui, que tout en professant la foi pure dans ses canons & dans ses prières, ses docteurs n'y faisant pas attention, ou ne les comprenant pas, se sont partagés en diverses opinions, par lesquelles on détruit, sans y prendre garde, la foi qu'on professe. Que signifie donc la soumission de Jansénius à une Eglise qui, par ses docteurs, enseigne le semi-pélagianisme, & détruit la foi,

Lib. VII. de
hæres. Semip.
c. 23.

Tom. 2. lib.
Præm. c. 30.

faute d'entendre ses propres canons, ou décisions, & ses prières mêmes?

Il se soumet au Pape, comme au dépositaire fidele de la foi des peres; & il soutenoit que S. Augustin étoit le premier des peres, qui eût saisi la vraie doctrine de la grace qui est l'ame de la religion de J. C.; & qu'avant ce pere elle étoit envelopée de ténèbres si épaisses, qu'à lui seul nous devons la découverte de cet arbre de vie, & tout le secret de gagner la vie éternelle. Ainsi Jansénius ravit-il tout d'un coup à l'Eglise même des quatre premiers siècles, la connoissance de l'un de nos dogmes les plus essentiels, & les plus nécessaires pour le salut. Aggravant encore cette témérité; les peres, ajoute-t-il, qui ont vécu entre Origene & S. Augustin, & sur-tout les Grecs, ont été pour la plupart infectés du sémi-pélagianisme, qu'ils avoient puisé dans Origene. Voilà clairement deux cents ans du plus bel âge de l'Eglise, où, selon Jansénius, elle a été presque tout entiere dans l'erreur; ou par conséquent le canal de la tradition, qui consiste dans l'enseignement unanime, au moins du plus grand nombre

Lith. Præm.
6. 13.

Tom. 1. Edit.
Loy. Colomn.
418.

des per
époque
servé la
S. Aug
fait à ce
à l'Eglise
qui ont
ce pere.
il ne fai
S. Jean C
de temps
que estim
tout ce q
l'écriture
leurs disc
malheureu
peines à ce
tifier sur le
du moins
le fond, c
très-peu d
même, dit
un peu pl
gence du r
replongée d
gustin l'avo
A quel
cet obscure
théologiens

des peres, a été infecté. Depuis cette époque, l'Eglise a-t-elle au moins conservé la lumiere qu'y avoit ressuscitée S. Augustin? Toute la grace que lui fait à ce sujet Jansénius, c'est de passer, à l'Eglise Latine seulement, les siecles qui ont suivi de plus près la mort de ce pere. Pour ce qui est des Grecs, il ne fait quelque sorte de grace qu'à S. Jean Crysteime, & à ceux qui peu de temps après lui ont obtenu quelque estime, en tirant de cette source tout ce qu'ils enseignoient de bon sur l'écriture sainte. Mais la plupart de leurs disciples, poursuit-il, ont été si malheureux, qu'il en a coûté bien des peines à certains auteurs, pour les justifier sur les erreurs où ils sont tombés, du moins quant au langage; & dans le fond, ce qu'ils ont d'estimable, est très-peu de chose. L'Eglise d'occident même, dit-il encore, après un temps un peu plus long, a perdu l'intelligence du mystere de la grace, & s'est replongée dans les ténèbres d'où S. Augustin l'avoit tirée.

Lib. Præm.

c. 5.

A quel point fait-il enfin parvenir cet obscurcissement de la vérité? Les théologiens, dit-il généralement, ne

Ibid. c. 18.

connoissent plus la foi chrétienne : ils ne connoissent, ni l'espérance ni la cupidité, ni la grace ni la nature, ni le vice ni la vertu, ni les bonnes œuvres ni le péché, tant actuel qu'originel, ni le mérite ni le châtement des actions humaines, ni la misere ni la béatitude, ni la crainte ni l'amour de Dieu, ni sa justice ni sa miséricorde, ni l'ancien ni le nouveau testament. Telle est l'ignorance que Jansénius attribue sans exception aux ministres de l'enseignement commun, durant les cinq derniers siècles : pourroit-on peindre de beaucoup plus fortes couleurs celle des Mahométans & des idolâtres ?

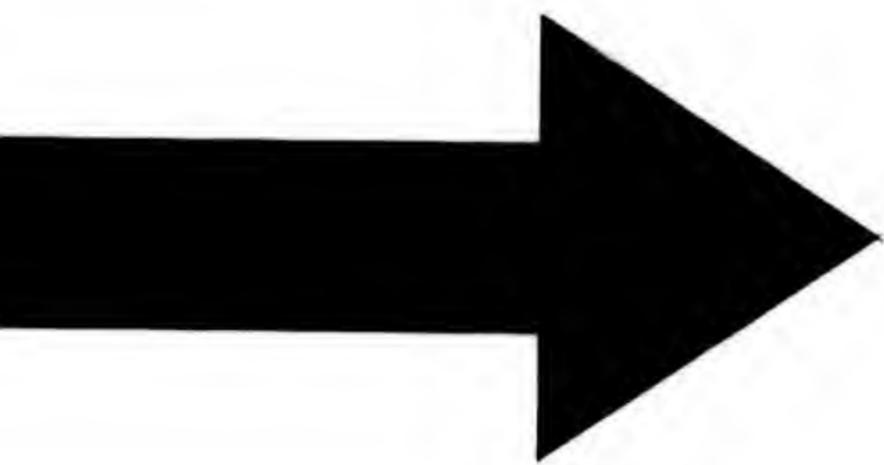
Jansénius parle dans les termes les plus pompeux du siège apostolique & du souverain pontife, successeur du prince des apôtres, vicaire de J. C. chef & pasteur de l'Eglise universelle ; mais il écrivoit confidentiellement à ses amis, que le pouvoir ultramontain est ce qu'il estimoit la moindre chose. Il déclare qu'il veut s'en tenir au jugement du Pape ; & il écrivoit, que ne pouvant espérer d'approbation pour son livre du côté des Alpes, il falloit, pour réussir, former un fort parti. Il

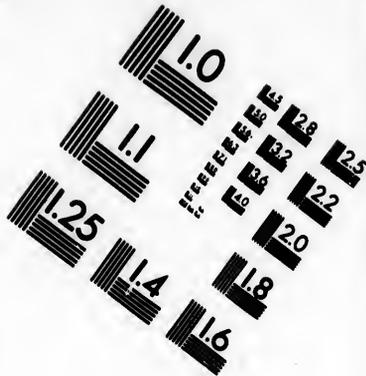
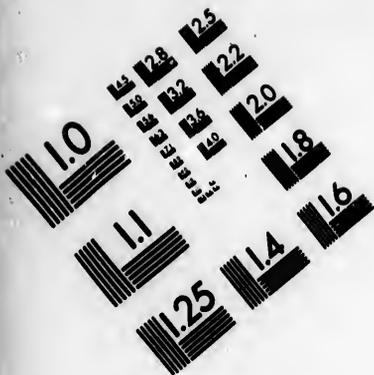
prend
& il ré-
dre for-
même
d'autre.
Calvin
que tou-
temps.
bles, do-
Reste à
sonnable
qui s'adr-
celui qu'
confidens
cluant e-
cécité des
c'est qu'e
ouvrage d
thématisé
jette, co
combattor
Siège con
dans ce
son ouvra
l'affure,
logie de
par la sui
fin d'en c
respectabl

prend Rome pour la regle de sa foi; & il rémoignoit, dans ses lettres, craindre fort qu'on ne lui fît à Rome le même tour qu'on y avoit fait à tant d'autres; tels sans doute que Baïus, Calvin & Luthier, si l'on éclatoit à dire que toute chose fût mûre & à son temps. Voilà deux langages inconciliables, dont l'un est nécessairement faux. Reste à voir lequel des deux on peut raisonnablement réputer sincere, ou celui qui s'adressoit hautement au public, ou celui qu'on tenoit en secret avec des confidens. Une observation plus concluante encore, au moins contre la sincérité des premiers actes de Jansénius, c'est qu'en protestant à la tête de son ouvrage de rejeter, condamner & anathématiser tout ce que le S. Siège rejette, condamne & anathématise, il combattoit les bulles émanées du S. Siège contre Baïus. C'étoit visiblement dans ce dessein qu'il avoit entrepris son ouvrage, s'il est vrai, comme on l'affure, qu'il l'intitula d'abord *Apolo-
logie de Baïus*, & qu'il ne lui donna par la suite le titre d'*Augustinus*, qu'à fin d'en couvrir les erreurs d'un nom respectable à toute l'Eglise. Mais en

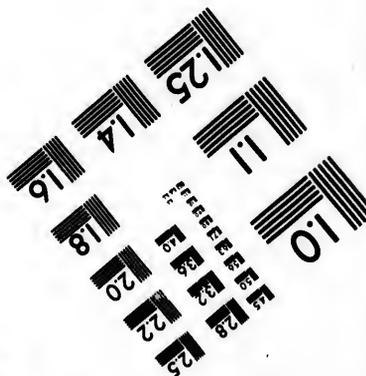
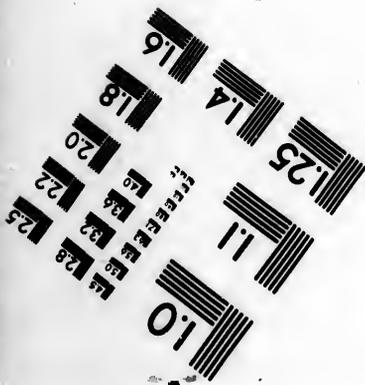
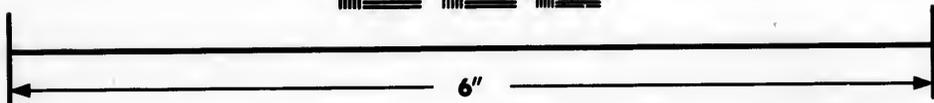
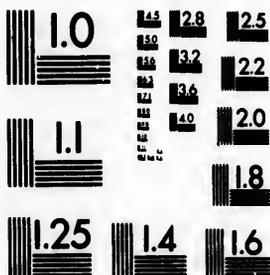
Tournel. de
Grat. t. 1. p.
325.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 12.8 12.5
12 12
10 12
8

10
11

changeant le titre de son livre, il n'en changea point la doctrine, qui n'est autre que celle de Baius, pour ne rien dire de plus. Ici du moins le soupçon n'est pas téméraire, ou il en faut attribuer la témérité aux partisans même les plus zélés de Jansénius, qui l'ont cent fois comblé d'éloges, tant pour son attachement au Baïanisme, que pour avoir méprisé les bulles fulminées contre ces erreurs. Il sentoit si bien lui-même cette identité de doctrine, qu'il *fit en sorte*, comme il l'avoit résolu mûrement, *que son livre ne parût point de son vivant, afin de ne pas s'exposer à passer le reste de sa vie dans le trouble.*

Peu de temps avant son trépas, il entreprit encore de gagner à son parti le célèbre Sylvius, persuadé que l'autorité de ce docteur entraîneroit toute l'université de Douai, dont il étoit la plus brillante lumière. Mais le docteur & pieux Sylvius, inviolablement attaché à la sainte Eglise Romaine, soumis de cœur & d'esprit aux bulles de Pie V & de Grégoire XIII, n'avoit rien plus à cœur que de préserver sa compagnie des erreurs qu'elles avoient prof-

Jans Lettr.

2, 16, 21,
25, 33, 131.

1611

crit
con
& il
le p
pou
l'on
Jans
term
teron
n'a
en ra
renar
rité
duite
& D
gare,
Ainsi
dans
pour
d'un
tin, j
Sainte
çant,
prescr
fort de
tolique
Jan
tamen
son liv

crites. Ce docteur zélé entreprit au contraire d'ouvrir les yeux à Jansénius; & il commençoit à bien espérer, quand le prélat fut surpris par la mort. C'est pourquoi l'on peut, & par conséquent l'on doit réputer sincère, la lettre que Jansénius écrivit alors au Pape, en ces termes édifiants: Quelle chaire consulterons-nous, sinon celle où la perfidie n'a point d'accès? à quel juge nous en rapporterons-nous, sinon au lieutenant de celui qui est la voie, la vérité & la vie? Partout, sous sa conduite, on est à couvert de l'erreur; & Dieu ne permettra jamais qu'on s'égaré, en suivant les pas de son vicaire. Ainsi tout ce j'ai pensé, dit, ou écrit, dans ce labyrinthe hérissé de disputes, pour découvrir les véritables sentimens d'un maître aussi profond qu'Augustin, je le porte aux pieds de Votre Sainteté, approuvant, improuvant, avançant, rétractant, selon qu'il me sera prescrit par cette voie de tonnerre, qui sort de la nue lumineuse du siège apostolique.

Jansénius, dans l'article de son testament qui concerne l'impression de son livre, ajouta ces paroles, dont les

H iv

Veritas &
Æquit. Bull.
Urb. VIII.

Piece recou-
vrée par la
prince de
Condé, après
la prise d'Y-
pres.

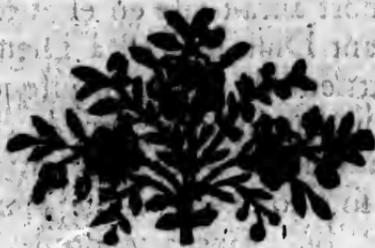
premières étonneront un peu, après sa lettre qu'on vient de lire : Mon sentiment est que difficilement on y peut trouver quelque chose à changer. Si cependant le S. Siège veut y faire quelque changement, je suis enfant d'obéissance, & enfant obéissant à l'Eglise Romaine, dans laquelle j'ai vécu jusqu'à la mort : c'est ma dernière volonté. Rien de plus satisfaisant encore que cet acte de soumission, pris précisément en soi : mais quant à son préambule, quant à la prévention où y paroît l'auteur, qu'on pouvoit difficilement trouver à changer dans un livre fait à dessein de justifier les nouveautés prescrites dans Baius ; qu'en peut-on raisonnablement penser ? Quel étrange aveuglement ! la charité la plus circonspecte n'y trouvera-t-elle pas encore à déplorer ! Agitée par les terreurs du jugement suprême, par la perspective formidable de l'éternité, l'ame qui se voit tout à coup aux prises avec la mort & avec sa conscience, abjure l'idole à laquelle elle a sacrifié toute sa vie ; mais non pas sans regret, mais après avoir encore poussé quelques soupirs vers un objet idolâtré si long-

reimp
sions
prév
plus
ne ch
à ch
déteste
cluons
salut
sion ta
lit de
grace
qu'il a
Jan
de sa
orneret
pompe
ment a
mis, l
trésor
l'Eglise
ayant j
qu'il y
dans le
beau c
ment p
& l'épi
du pap
dres du

temps. Cependant les dernières expressions ne laissant rien à désirer ; les préventions anciennes pouvoient ne plus résider que dans l'esprit. Nous ne cherchons pas, à Dieu ne plaise ! à charger les personnes dont nous détestons les erreurs ; & nous concluons qu'on doit bien espérer du salut de Jansénius. Mais cette soumission tardive, cette pénitence faite au lit de la mort aura-t-elle en effet trouvé grace devant Dieu ? C'est à Dieu seul qu'il appartient de pénétrer jusque-là.

Jansénius fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, & ses disciples ornerent son tombeau d'une épitaphe pompeuse, où, sans attendre le jugement apostolique auquel il s'étoit soumis, son livre étoit vanté, comme un trésor inestimable dont il avoit enrichi l'Eglise. Mais l'Eglise elle-même en ayant jugé tout autrement, & tout ce qu'il y avoit de gens vertueux en place dans les Pays-bas regardant ce tombeau comme une pierre d'achoppement pour les fideles ; il fut détruit, & l'épitaphe enlevée, à la requisition du pape Alexandre VII, par les ordres du gouverneur de Flandres, &

par les soins de François de Robles ;
successeur de Jansénius dans l'évêché
d'Ypres. Depuis ce temps-là , Ypres ,
berceau du Jansénisme , ne cessa point
de se distinguer , entre les diocèses
même de Flandres , par son horreur
pour cette hérésie.



L
les d
trine.
levé
quan
enfin
rêré
au ch
de l'a
qué
nie



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-QUATORZIEME.

*DEPUIS la mort de Jansénius en
1638, jusqu'à la bulle donnée par
Urbain VIII en 1642.*

L'ANNÉE 1638 fut malheureuse pour les deux coryphées de la nouvelle doctrine. L'un frappé de peste, fut enlevé de ce monde, à l'âge de cinquante-trois ans; & l'autre trop connu enfin pour dogmatiser en paix, fut arrêté par ordre du Roi, & emprisonné au château de Vincennes. Les partisans de l'abbé de S. Cyran n'ont pas manqué de crier à l'iniquité & à la tyrannie contre le cardinal de Richelieu,

H vj

qu'ils accusent sans réflexion de n'avoir fait emprisonner leur chef, que parce qu'il avoit opiné en faveur du mariage de Gaston de France avec Marguerite de Lorraine. C'est trop compter sur la crédulité, ou l'ignorance du public, que de mettre en avant de pareilles faussetés. Il y avoit plus de trois ans que le clergé de France avoit prononcé, au mois de Juillet 1635, sur la nullité de ce mariage; quand l'abbé de S. Cyran fut arrêté; & il y avoit deux ans que Louis XIII avoit promis d'agréer ce qu'avoit fait le prince son frere, pourvu qu'il persévérât dans la volonté de s'unir avec la princesse de Lorraine. Les esprits alors étoient donc bien calmés, au sujet de cette affaire. Et par quelle étrange raison le cardinal de Richelieu, si jaloux de son autorité, si impatient de la contradiction, si prompt dans sa vengeance; auroit-il tardé si long-temps à la faire éclater? Jusques à quand contredira-t-on toutes les vraisemblances, & l'évidence même, les dates les plus sûres & les plus précises, les monumens enfin les plus authentiques? Le Roi, dans la commission qu'il donna pour informer, parle

du
hérè
don
le tr
lon
sonn
pond
feroit
comm
avoit
Calvi
r-il au
ardent
à sa v
extrav
& en
même
cause
n'étoit
exactem
rôle;
que c'é
pour un
retombe
L'abb
chargé
rendit u
la plupa
rang que

du coupable, à peu près comme d'un
 hérétique notoire : la seule manière
 dont l'on procéda contre lui, annonçoit
 le même crime. La duchesse d'Aiguil-
 lon ayant sollicité la délivrance du pri-
 sonnier, le cardinal-ministre lui ré-
 pondit que l'Allemagne & la France
 seroient encore toutes catholiques, si
 comme il en usoit avec de Verger, on
 avoit mis de bonne heure Luther &
 Calvin en lieu sûr. Il est Basque, ajouta-
 t-il au pere Joseph ; il a les entrailles
 ardentes, & des vapeurs qu'elles portent
 à la tête, il se forme des imaginations
 extravagantes, qu'il érige en dogmes
 & en oracles. Enfin le prisonnier lui-
 même a démenti ses apologistes, sur la
 cause de sa prison, en écrivant qu'il
 n'étoit emprisonné que pour avoir suivi
 exactement la théologie de sainte Thé-
 rèse ; ce qui signifie assez clairement
 que c'étoit pour cause de religion, &
 pour un fanatisme qu'il tâchoit de faire
 retomber sur cette sainte.

Lettr. Spirit.
23.

Laubardemont, conseiller d'Etat,
 chargé de faire les informations, en-
 rendit un grand nombre de témoins,
 la plupart aussi distingués par leur
 rang que par leurs qualités personnelles.

Nous avons encore les dépositions de Mlle. Aquaviva, fille du duc d'Attry, de MM. Vitton aumônier du Roi, Port-Moran abbé de Pleneselve, Vigier supérieur de la doctrine chrétienne, de l'abbé régulier de Prieres, de l'abbé Gault, bien différent alors de ce qu'il fut sur le siège de Pamiers, de l'avocat Tardif, intime ami de l'accusé, & de beaucoup d'autres; à quoi il faut ajouter les déclarations de S. Vincent de Paul, du pieux pere de Condren, de l'évêque de Langres & de l'archevêque de Sens M. de Bellegarde, qui refuserent de comparoître devant un juge laïc, mais qui donnerent leurs dépositions par écrit au cardinal-ministre. Que les sectateurs de S. Cyrano & de ses erreurs aient refusé à tant de personnes respectables jusqu'aux premiers sentimens de la probité; c'est ce qu'ont fait les sectaires de tous les temps, & ce qui ne peut faire d'impression que sur leurs auteurs. Et quelles qualités faudroit-il à un témoin, pour être écouté dans leur cause? Ils n'en admettront jamais aucun, qui ne soit imbu des mêmes préventions & des mêmes erreurs qu'eux. Mais on ne

pa
qu
d'u
pas
(
suit
de
con
orig
nous
oppr
font
font
nous
ridea
Mais
les fé
fort o
tion
habile
vieux
les de
simple
n'aien
tion o
ral, d
c'est o
homme
gueil

parle ici que pour des catholiques , à qui un témoignage , pour être sorti d'une bouche hérétique , n'en seroit pas plus croyable.

On n'étalera point ici la longue suite des dépositions faites contre l'abbé de S. Cyran. Ceux qui ont intérêt à les connoître , peuvent recourir aux piéces originales. Encore une fois , nous ne nous complaisons point à couvrir d'un opprobre inutile , des hommes qui ne sont nos ennemis qu'autant qu'ils le sont de l'Eglise. Et plût à Dieu qu'il nous fût sagement possible de tirer le rideau sur tout ce qui les humilie ! Mais les apparences de la sainteté dans les séducteurs de tous les temps ont si fort contribué aux progrès de la séduction , & les derniers novateurs ont une habileté si particulière à rajeunir ce vieux stratagème , qu'il faut au moins les démasquer en partie , pour que les simples , si multipliés en ce genre , n'aient point à combattre une tentation qui passe leurs forces. En général , ce qui résulte de ces dépositions , c'est que l'abbé de S. Cyran étoit un homme rempli de lui-même , d'un orgueil & d'une présomption insuppor-

table ; qu'il préféreroit ses conceptions particulières à l'enseignement de tous les docteurs & de tous les pasteurs, dont il ne parloit qu'avec aigreur & mépris ; qu'il touchoit audacieusement aux points de croyance & d'observance le plus universellement révérez ; qu'il étoit plus prévenu en faveur des sentimens de Calvin, que pour les jugemens de l'Eglise, laquelle il qualifioit en termes formels, d'adultère prostituée à l'erreur.

M. De Lescot, chanoine de l'Eglise de Paris, & depuis évêque de Chartres, ayant été commis par son archevêque pour interroger l'accusé sur les informations ; celui-ci se défendit d'une manière si odieuse, & en particulier avec tant de mauvaise foi, que le Commissaire qui en avoit eu assez bonne opinion jusque-là, ne le croyant coupable que de quelque indiscretion, pensa depuis tout différemment. Il lui entendit nier hardiment les choses les mieux attestées, & les plus évidentes, accumuler mensonges sur mensonges ; & cela sous serment, dans un interrogatoire juridique : il suivit à la lettre ce qu'il avoit tant de fois répété à ses

amis
à ré
doit
parti
adept
mes,
de ses
par l'a
Occult
Vincen
près av
de S.
vérités
sonnes
sant da
roit d'a
il sur
Seigneur
command
On en
étoient d
vrai dire
comment
ficiles. In
senté, co
Puylauren
qui conce
s'enseigno
liques ; il

amis, qu'il nieroit tout, si l'on venoit à révéler ce qu'il avoit dit. Il possédoit parfaitement les deux langages du parti, parlant à cœur ouvert avec ses adeptes, & ne proférant que des énigmes, ou des équivoques, en présence de ses juges, qu'il comparoit aux Juifs, par l'abus de ces paroles de l'écriture, *Occultè propter metum judaeorum*. S. Vincent de Paul atteste en termes exprès avoir oui dire lui-même à l'abbé de S. Cyran, *que s'il avoit dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seroient capables, passant dans une autre où il en trouveroit d'autres qui ne le seroient pas, il leur diroit le contraire; que notre Seigneur en usoit de la sorte, & recommandoit qu'on fit de même.*

On en vint à ses propres lettres qui étoient des témoins irrécusables, & à vrai dire, un peu embarrassans. Voyons comment il se tiroit de ces pas difficiles. Interrogé pourquoi il avoit représenté, comme abusif, à la sœur de Puylaurens, certain point de doctrine qui concernoit la confession, & qui s'enseignoit dans toutes les écoles catholiques; il commença par nier le fait.

Déposition de l'abbé de Prieres, publiée en 1655 par Prévile.

Lettre de M. Vincent à M. D'Origny, du 10 Sept. 1648.

Mém. Chron. & Dogm. an. 1638.

Réduit à reconnoître la vérité, qu'on lui montra claire comme le jour, il répliqua qu'on soutenoit dans la théorie, bien des choses, dont on pratiquoit le contraire; qu'il désiroit par une première intention le rétablissement de la pénitence ancienne, quoiqu'il s'en départit par une seconde intention, & par un accommodement à la disposition des hommes; en sorte que, selon le premier dessein qui est le meilleur, ce rétablissement est un abus, & suivant le second, c'est un bon usage de la charité, & une excellente condescendance. Comme il avoit répondu que sa pensée avoit été mal prise par la sœur de Puylaurens, on lui représenta qu'il avoit dû la redresser: sur quoi il répondit qu'il faisoit profession de tolérer beaucoup de choses, contre l'opinion qu'on avoit qu'il étoit trop sévère. Quand on lui reprocha les erreurs manifestes qu'il avoit avancées, & la manière indigne dont il avoit parlé du concile de Trente, il répliqua, tantôt qu'il avoit usé d'un excès de paroles, tantôt qu'il avoit parlé par catachrese; & pour le coup disant vrai, il ajouta que cette figure de catachrese, qui est un

abus
lieres
sein
s'il lu
trop
compl
qui av
firma-t
Basque
des en
Enfin
cent,
qu'il lu
procès
cience;
geoit lu
pu teni
qu'il n'
ni de so
répondi
dispensa
nard po
peut fan
faire ses
fenses.
jections
lement
leurs pro
Ils n

abus de paroles, lui étoit des plus familières, sans qu'il eût par là aucun dessein de blesser la vérité; qu'au reste s'il lui étoit échappé quelque chose de trop fort, on devoit l'attribuer à sa complexion, & pardonner à un homme qui avoit un peu de chaleur. Ainsi confirma-t-il ce qu'avoit dit Richelieu, du Basque à la tête exaltée par ses chaudes entrailles.

Enfin comme il avoit écrit à S. Vincent, on ne fait trop à quel propos, qu'il lui avoit rendu service dans un procès contre le jugement de sa conscience; le grand-vicaire qui l'interrogeoit lui demanda comment il avoit pu tenir une pareille conduite, puisqu'il n'est jamais permis de solliciter, ni de soutenir une mauvaise affaire. Il répondit qu'il l'avoit fait par dispense, *dispensatorie*, comme s'exprime S. Bernard pour un cas semblable. Chacun peut sans le secours des commentaires, faire ses réflexions sur de pareilles défenses. Les réponses données à ces objections par les apologistes, sont également pitoyables à tout homme qui n'a pas leurs préjugés.

Ils n'ont pas laissé de crier à l'abus

d'autorité, à l'iniquité, à l'omission des formes accoutumées, dans la procédure de S. Cyran, parce qu'à la sollicitation de ses protecteurs, on lui avoit épargné la honte de la confrontation & d'un jugement définitif: c'est à dire qu'on a fait un crime au gouvernement, de sa propre indulgence, & d'une indulgence mendée par les ingrats qui la diffament. Mais sur l'échantillon qu'on a vu des charges & des défenses, qui ne sent pas quel auroit été le jugement? A la mort du cardinal de Richelieu, Chavigny secrétaire d'Etat, & Molé premier président obtinrent la liberté du prisonnier, à condition qu'on n'entendrait plus parler de lui. Trop heureux de se tirer après cinq ans du donjon funeste, il ne demanda point de réparation; quoiqu'il eût l'exemple de bien d'autres, qui exigèrent qu'on rendit justice à leur innocence opprimée par un ministre tout-puissant. Il mourut dans l'année de sa délivrance, & fut érigé en saint par le parti. Tant le seul titre de chef y peut tenir lieu de vertu.

Ce n'est pas ainsi que le saint fondateur de la Mission, après avoir rompu

hautement
ritoit, sa
crit au no
table Egl
des vertu
vant, par
vinces, de
à peine cr
toires anc
exemple,
leux, si r
où il s'est
étoit enco
vinces. U
pauvre, s
fance, au
fait ce qui
puissans pri
les horreur
sein de la
toutes les c
spirituelle
cées avec
avec courag
non pas seu
sonnes part
peuples ent
rencontre, p
longue fuite

hautement avec ce dangereux ami, méritoit, sans l'ambitionner, d'être inscrit au nombre des saints par la véritable Eglise de J. C. La charité, reine des vertus, le fit canoniser de son vivant, par la voix de trois grandes provinces, dont il fut le sauveur. Prodige à peine croyable, dont toutes les histoires anciennes ne fournissent pas un exemple, & qui passeroit pour fabuleux, si nous ne touchions au temps où il s'est opéré, & si le souvenir n'en étoit encore tout frais dans ces provinces. Un seul homme, un prêtre pauvre, sans naissance & sans puissance, aussi bien que sans fortune, a fait ce qui passoit les forces des plus puissans princes. Parmi les terreurs & les horreurs d'une guerre barbare, au sein de la violence & du brigandage, toutes les œuvres de la miséricorde tant spirituelle que corporelle, se sont exercées avec ordre, avec intelligence, avec courage, & même avec sûreté, non pas seulement envers quelques personnes particulières, mais à l'égard des peuples entiers; non pas en quelque rencontre passagère, mais durant une longue suite d'années; & pendant tout

ce temps-là, on vit triompher la charité, dans les lieux même où la justice n'avoit plus de pouvoir, où l'autorité légitime étoit méconnue, & toutes les loix foulées aux pieds.

Abol. vic
de S. Vinc.
L. 1. c. 35.
l. 2. c. 1.

Ce fut dans le cours de l'année 1639, que Vincent eut le premier avis de l'état déplorable où se trouvoit la Lorraine. Ayant aussitôt recueilli quelques aumônes, auxquelles il contribua de tout ce qui excédoit le plus étroit nécessaire de sa communauté, il les envoya distribuer par ses missionnaires. Mais bientôt après cette première aumône, qui fut aussitôt épuisée qu'envoyée, quelques-uns de ceux qui l'avoient portée, vinrent lui faire le tableau de la misère affreuse qu'ils avoient vue de leurs propres yeux. Dans les villes, & les meilleures villes, aussi bien que dans les campagnes, il y avoit des personnes de toutes conditions réduites à la dernière indigence; au point qu'il se trouva des mères, poussées par une faim dégénérée en rage à manger leurs propres enfans. Quantité de jeunes personnes, & même de condition distinguée, étoient l'occasion de racheter leur vie, ou plutôt de différer

leur
desh
form
aller
leur
après
paroi
de pa
un,
S. M
atrelé
des an
ecclési
bourge
source
aller p
reuse e
plus son
Toutes
sertes,
les loug
province
de nuit
maisons
des ser
plein jou
qu'ils tr
Le fléau
aux bêt

leur mort, en s'abandonnant au dernier déshonneur. Les religieuses les plus réformées rompoient leur clôture, pour aller chercher du pain, au péril de leur vertu. Grand nombre de curés, après s'être épuisés en soulageant leurs paroissiens, n'avoient plus un morceau de pain pour eux-mêmes. L'on en vit un, à une demi-lieue de la ville de S. Michel, réduit à tirer la charue, attelé avec ses paroissiens, à la place des animaux de labourage. Ceux des ecclésiastiques, des nobles & des bons bourgeois, qui avoient plus de ressource, abandonnoient le pays pour aller prolonger ailleurs leur malheureuse existence, qu'ils ne pouvoient plus soutenir dans leurs propres foyers. Toutes les bonnes maisons étoient désertes, & les autres si délabrées, que les loups, très multipliés dans cette province couverte de forêts, entroient de nuit dans les villes & dans les maisons, & y enleverent des enfans & des femmes. Ils dévoroient même en plein jour, & à la vue du monde, ceux qu'ils trouvoient tant soit peu écartés. Le fléau de la famine, s'étoit étendu aux bêtes sauvages, privées par les

hommes de leur pâture naturelle : il ne mouroit pas un cheval, de quelque maladie que ce pût être, qu'ils ne l'enlevassent incontinent par morceaux pour le dévorer. Les bêtes vénimeuses ne faisoient pas horreur. Une femme restée veuve avec trois enfans, prit sans hésiter une grande couleuvre, & la mit rôtir à la hâte sur quelques charbons, pour satisfaire à l'empressement de ces peits affamés.

Vie de S. Vincent, liv. 2.
No 21.

Un des peres de la Mission, envoyé par son supérieur, lui manda, aussitôt après son arrivée dans le premier endroit, les détails suivans : Je trouve une si grande quantité de pauvres, qu'il m'est impossible de donner à tous. Il y en a plus de trois cents dans un grand besoin, & plus de cent autres au dernier point de la misere. Monsieur, je vous le dis avec la plus exacte vérité, il y en a plus de cent qui semblent des squelettes couverts de peau, & si affreux, que, si Notre-seigneur ne me fortifioit, je n'oserois les regarder. Ils ont la peau comme un marbre brun, & tellement corinée, que les dents leur paroissent toutes seches & découvertes jusqu'à la racine; ils ont les yeux.

yeux
gnés
qu'o
dans
cuire
Il y a
sent
nes,
sespoi
heur
A la
nous
cent m
lattes
qui no
des, l
Outre
grande
encore
ce qu'o
imagin
table,
en est
moi-mé
que ple
Dans
en part
couvoier
à son c
Tor

yeux & le visage horriblement refrognés. C'est la chose la plus hideuse qu'on puisse jamais voir. Ils cherchent dans les champs, des racines qu'ils font cuire à demi, & s'empresstent d'avalier. Il y a plusieurs demoiselles, qui périssent de faim; & il y en a de jeunes, pour qui je tremble que le désespoir ne les précipite dans un malheur encore tout autrement à craindre. A la dernière distribution de pain que nous avons faite, il s'est trouvé onze cent trente-deux pauvres, sans les malades qui sont en grand nombre, & à qui nous fournissons, avec les remèdes, la nourriture qui leur convient. Outre les pauvres mendiants, la plus grande partie des bourgeois, & plus encore de la noblesse, souffre de la faim, ce qu'on ne peut exprimer, pas même imaginer; ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'ils n'osent demander. Il en est qui mourroient plutôt. J'ai parlé moi-même à quelques-uns, qui ne font que pleurer inconsolablement.

Dans les meilleures villes, à Metz en particulier, où les malheureux accouroient de toutes parts, la misère étoit à son comble. Le nombre des indigens

qui n'avoient ni feu ni lieu, étoit si grand au dedans & au dehors de la ville, qu'il s'en rencontroit quelquefois aux portes jusqu'à quatre & cinq mille, de tout âge & de tout sexe; & le matin, on y en trouvoit ordinairement dix ou douze de morts. Mais quel danger pour les jeunes personnes, dont la vertu, dans cette affreuse position, avoit à se défendre contre tant d'ennemis à la fois!

Cette perspective enflammant la charité de Vincent, il en fit passer les ardeurs dans l'ame de plusieurs personnes de condition de l'un & l'autre sexe; & la résolution fut prise de soulager ce malheureux peuple, à quelque prix que ce pût être. Ces généreux fideles fournirent d'abord des sommes considérables, que le saint fit aussitôt partir pour être distribuées, selon que les besoins seroient plus pressans. Mais elles furent aussitôt consommées; & ces largesses réitérées à bien des reprises, loin de mettre fin à la misère, ne parurent se faire qu'à pure perte. Une charité moindre que celle de Vincent eût perdu courage, & regardé son entreprise comme impossible.

Ma
du
que
nim
& l
exho
dre
soit p
procu
d'aun
raine
mité.

Un
seul
provin
vingt
mille
prodig
me u
dence
œuvre
plussie
armées
couroi
troupe
vent,
& tou
son ter
forêts

Mais que ne peut un cœur enflammé du divin amour ! La difficulté ne fit que redoubler son courage ; sa magnanimité le rendit comme tout-puissant ; & le ciel donna tant de vertu à ses exhortations enflammées, lui fit prendre un tel ascendant sur les cœurs tant soit peu disposés à la miséricorde, qu'il procura près de seize cent mille livres d'aumônes à la seule province de Lorraine, durant le cours de cette calamité.

Un frere de la Mission a fait lui seul cinquante-trois voyages dans cette province, pour y porter en or, tantôt vingt mille, tantôt vingt-cinq & trente mille francs. Et ce qui est vraiment prodigieux, ce qu'on doit regarder comme un miracle, au moins de providence & de protection sur cette bonne œuvre, c'est que le porteur ayant fait plusieurs de ses voyages au travers des armées, & des soldats débandés qui couroient tout le pays, au milieu des troupes de voleurs qu'il rencontra souvent, jamais il ne fut ni volé ni arrêté ; & toujours il arriva heureusement à son terme. Traversant assez souvent des forêts remplies de ces brigands, sûrement

qu'il les appercevoit, ou les entendoit; il jettoit dans la boue, ou dans quelque hallier, l'argent qu'il portoit dans une bésace rapiécée, à la façon des gueux; puis s'en alloit droit à eux, avec un air d'assurance. Ils le fouilloient quelquefois; mais ne lui trouvant rien, ils le laissoient aller; & quand ils étoient écartés, il retournoit prendre sa bésace. Il découvrit un jour des Croates, dans une grande campagne. Il n'eut que le temps de mettre sa bésace dans quelques touffes d'herbes; & il eut encore le bonheur de la sauver. Il est arrivé plusieurs fois, que s'étant joint à des convois escortés, les escortes furent battues, les convois enlevés; & le frere trouva toujours moyen de s'échaper, avec son argent. D'autres fois encore faisant voyage avec plusieurs particuliers, & s'en séparant tout à coup comme par inspiration; la compagnie tomboit entre les mains des brigands qui la dépouilloient, & le frere ne faisoit aucune mauvaise rencontre. Enfin les aventures de cet heureux porteur devinrent si fameuses, que la Reine-mere les voulut entendre de sa bouche; & plusieurs fois, elle prit plaisir à lui faire répéter

les ru
mais
fortun
vertus
Qu
de mi
par le
sionair
les jo
régnoi
pain d
vres,
culier
des ru
par re
les rép
on leur
alimen
déjà é
qu'à so
ils rec
dats ble
de l'ar
soulage
person
cents,
chaque
& de
xante m

les ruses innocentes dont il se servoit : mais toujours il protesta, que sa bonne fortune étoit le fruit des prieres & des vertus de son supérieur.

Qui pourroit dire toutes les œuvres de miséricorde, que le saint exerçoit par les mains de tant d'autres missionnaires animés de son esprit ! Tous les jours, & dans tous les lieux où régnoit la misere, on distribuoit du pain & du porage à chacun des pauvres, en prenant un soin tout particulier des malades. On retira ceux-ci des rues où ils languissoient, étendus par terre en grand nombre ; & on les répartit en différentes maisons, où on leur administroit les remedes & les alimens convenables. Les Missionnaires déjà établis à Toul, en logerent jusqu'à soixante dans leur propre maison ; ils recueillirent encore plusieurs soldats blessés ou malades, qui revenoient de l'armée. A Verdun, ils avoient à soulager habituellement cinq à six cents personnes, & pour le moins quatre-cents, auxquels ils fournissoient le pain chaque jour. Ils donnoient du porage & de la viande à cinquante ou soixante malades, & à quelques uns de l'ar-

Certificat
du chap. ...
de Toul. Vie
de S. Viac.
L. 2. P. 375.

gent pour des besoins particuliers. Ils soutenoient environ trente pauvres honteux, ils faisoient l'aumône en argent à quantité de pauvres gens de la campagne, & à d'autres passants à qui l'on donnoit du pain à toute heure. Ils en habilloient plusieurs qui étoient réduits à une honteuse nudité, & fournissoient des chaussures à ceux qui en avoient le plus de besoin. C'étoit la même chose à peu près dans toutes les villes, dont les meilleures ne différoient des autres, que par un plus grand nombre de pauvres honteux. Il s'en trouvoit jusque parmi les personnes les plus qualifiées, ecclésiastiques & séculières. A ceux-ci l'on donnoit, outre la nourriture, un certain argent par mois, suivant la condition d'un chacun. Il falloit encore prendre un soin particulier d'une quantité de nourrices, à qui l'on donnoit de la farine & quelque argent. Les malades & les blessés, dont on payoit les chirurgiens & les remèdes, étoient une source nouvelle de dépense en argent; quoique les Millionnaires en passassent eux-mêmes un grand nombre. L'article du linge coûtoit encore davantage. Il fut tel jour, où l'on fournit

se
pa
pr
lie
co
em
Or
des
fai
fou
fou
trè
com
mes
noit
qua
cert
trib
habi
anne
mais
leme
Miss
com
mieu
voya
cent
de t
mille

sept douzaines de chemises aux seuls pauvres de la ville de Nancy, en reprenant les haillons qui leur en tenoient lieu, afin de les blanchir & de les raccommoder pour d'autres, ou de les employer au pansement des blessures. On distribuoit aux maisons religieuses des pieces entieres d'étoffes, dont elles faisoient elles-mêmes leurs habits; on fournissoit à quelques-uns jusqu'à des souliers, tant leur misere étoit extrême. Ainsi fit-on subsister toutes les communautés régulières, tant d'hommes que de filles, auxquelles on donnoit encore en argent, à l'une trois & quatre cents livres par quartier, & à certaines jusqu'à six cents. Et ces distributions en vivres, en argent, en habits, se firent pendant neuf à dix années, non seulement en Lorraine, mais dans les villes d'Artois, nouvellement conquises & toutes ruinées. Les Missionnaires parcouroient le pays, accompagnés des curés qui connoissoient mieux l'état des familles; & à chaque voyage, on revêtoit ordinairement une centaine de personnes de tout sexe & de toute condition. Il y eut quatorze mille aunes d'étoffes de toute espee,

employées à cet usage. La Reine, mère de Louis XIV, fut si touchée de ce qu'on lui rapporta de la nudité de ces pauvres peuples, qu'outre ses immenses largesses pécuniaires, elle leur envoya toutes les tapisseries & ses tentures de deuil, après la mort du roi son époux. Elle fut imitée par la duchesse d'Aiguillon.

Jusqu'ici S. Vincent, fixé à Paris pour multiplier les secours à leur source, & les faire couler plus abondamment à leur destination, n'avoit rempli que les fonctions de la tête, ou du cœur, qui donnent le mouvement à tous les membres. Mais la continuité de la guerre & de la misère dans des provinces ruinées sans ressource, ayant réduit enfin une grande partie des habitans à les abandonner, & à venir se jeter entre ses bras à Paris, il les reçut avec une affection paternelle, sans jamais rebuter personne; & avec une édification toute nouvelle, il fit immédiatement par lui-même ce qu'il faisoit depuis si long-temps par ses disciples. Il leur fournit le logement, la nourriture & les habits, pendant huit ans que durèrent les émi-

gration
travail
aux g
de pou
sonnes
voit ex
les Mi
celles
autrem
en am
reprise
& soix
tout le
nombre
pagnoi
étoient
qu'on l
dame l
maison
ris, av
venoi
bre &
Ce c
c'étoie
de qua
tieres
à gagn
dier. E
du Sain

grations. Il procuroit des outils & du travail, ou des places de domestiques, aux gens du commun. Il se réservoir de pourvoir à la sûreté des jeunes personnes du sexe, dont la vertu se trouvoit exposée; il chargea expressément les Missionnaires de lui amener toutes celles qui voudroient & ne pouvoient autrement préserver leur pudeur. Ils en amenerent en effet, & à plusieurs reprises, des troupes de cent-cinquante & soixante, qu'ils défrayoient pendant tout le chemin; sans compter grand nombre de petits orphelins, qui accompagnoient leurs sœurs. Les garçons étoient reçus à S. Lazare, jusqu'à ce qu'on les pût mettre en condition. Madame le Gras logeoit les filles dans sa maison, où toutes les familles de Paris, averties par les dames de charité, venoient choisir des femmes de chambre & des servantes.

Ce qu'il y avoit de plus embarrassant, c'étoient les personnes de condition, de qualité même, & des familles entières qui n'étoient point accoutumées à gagner leur vie, moins encore à mendier. Rien ne fit obstacle à la charité du Saint. Il entreprit de les entretenir,

non des aumônes recueillies pour la province, & qui allerent toujours exactement à leur destination; mais au moyen d'une association de plusieurs personnes de marque, à qui le vertueux baron de Renti servit principalement de modele: tous les premiers dimanches du mois, ils s'assembloient à S. Lazare, où ils se confesoient, à l'exemple du Saint, pour faire ensemble une somme suffisante à l'entretien de cette pauvre noblesse, à qui l'on en faisoit la distribution dans le mois, selon le nombre de personnes & le rang des familles. Outre cela, ces pieux associés les alloient visiter les unes après les autres, pour en tirer tout le secret de leur misere, pour les rassurer, pour les consoler; & toujours ils leur donnoient de nouveaux témoignages d'estime & de considération, ainsi que de persévérance dans le dessein de les obliger. Quantité de gentils-hommes & de seigneurs Anglois, expatriés pour la foi catholique, s'étoient encore réfugiés à Paris dans ces conjonctures: l'immense charité de Vincent les joignit aux Lorrains, & fut agréer sa résolution au reste des associés; ce qui

fit d
part
ans,
près
A
d'en
amen
muna
dictin
de fa
bervil
cher
Il les
sistanc
quoi l
secour
noit,
tageux
où, fo
Sacrem
ration
congré
publiq
phe po
Le
pas d'e
Assez
sociés
d'ouvr

fit durer cette association, & la plupart des bonnes œuvres pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'au terme à peu près de la vie du Saint.

Animé par les obstacles, bien loin d'en être découragé, il se fit encore amener de Lorraine à Paris, une communauté de quatorze religieuses Bénédictines, qui, au moment de mourir de faim dans leur monastere de Rambervillers, étoient allées en vain chercher leur subsistance à Saint-Mihel. Il les soutint pour un temps, avec l'assistance des dames de la charité; après quoi la Providence venant avec éclat au secours de ces dignes filles de Saint Benoît, elles firent un établissement avantageux dans le fauxbourg S. Germain, où, sous le titre de Religieuses du S. Sacrement, elles en instituèrent l'Adoration perpétuelle, & formerent une congrégation fervente, qui de la misere publique fit le sujet d'un nouveau triomphe pour la religion.

Le Seigneur cependant ne manqua pas d'éprouver la foi de son serviteur. Assez souvent, les fonds des pieux associés se trouvoient courts pour tant d'œuvres dispendieuses; & Vincent étoit

réduit à suppléer des fonds de sa maison, quelquefois au delà de son pouvoir. Une fois entre autres, après la cotisation de tous les associés, il s'en falloir deux cents francs que la somme nécessaire pour le moment ne fût complète. Le Saint appella le procureur de sa maison; & le prenant à l'écart, il lui demanda combien il avoit d'argent. Il répondit qu'il n'avoit que cinquante écus pour pourvoir à la subsistance de la communauté, qui étoit pour lors extraordinairement nombreuse. Eh quoi! n'y a-t-il que cela d'argent dans toute la maison, reprend le supérieur? Non, Monsieur, répond le procureur, il n'y a que cinquante écus en tout. N'importe, lui dit le Saint, je vous prie de me les apporter; & les ayant reçus, il les donna pour remplir à peu près ce qui manquoit à la somme incomplète; aimant mieux emprunter, ou souffrir avec les siens, que de laisser languir la pauvre noblesse. Mais l'un des associés, qui avoit prêté l'oreille à cet entretien, & qui en fut pénétré jusqu'au fond du cœur, fit parvenir le lendemain un sac de mille francs à la maison de S. Lazare. Une

autre fois
de trois
nit sur
avoit de
ger son
battoit
que de
La Lo
tre, ou
de trion
de Vinc
s'étenda
die, ces
berent
une hor
nous ne
ames ser
lugubres
par exen
ciée des
les march
maladie
ner, tom
fossés, or
soulagem
cents pa
Quentin
clue de
sept ou

autre fois qu'il manquoit une somme de trois cents livres, le Saint la fournit sur le champ, des deniers qu'on lui avoit donnés à lui-même, pour changer son cheval qui étoit ruiné & s'abattoit journellement sous lui, au risque de le faire périr.

La Lorraine ne fut pas le seul théâtre, ou pour mieux dire, le seul champ de triomphe de la charité merveilleuse de Vincent. La guerre & la misère s'étendant en Champagne & en Picardie, ces deux grandes provinces tomberent dans un état, qui exciteroit une horreur encore toute nouvelle, si nous ne craignons de trop peiner les âmes sensibles par la continuité de ces lugubres tableaux. Qui soutiendrait, par exemple, la peinture circonstanciée des soldats laissés en arrière dans les marches, languissans de faim & de maladie, faisant effort pour se traîner, tombant dans les boues & les fossés, où ils expiroient privés de tout soulagement? D'une troupe de quatre cents pauvres malades arrivés à S. Quentin, & dont la moitié fut exclue de la ville, où il y avoit déjà sept ou huit mille faméliques, & qui

périssent successivement dans ce cruel abandon ? De six cents personnes , qui près de Guise se jetterent sur les cadavres des chevaux & des chiens , après que les loups en avoient fait leur curée ? Des troupes sans nombre d'hommes , de femmes & d'enfans , errans comme des bêtes fauves dans les prés & les bois , broutant l'herbe , rongant l'écorce des arbres , avalant la terre & les haillons même qui les couvroient ? Quelques - uns enfin se mangerent les bras , puis moururent dans la rage & le désespoir. Passons vite aux prodiges de charité , qui mirent fin à ces horreurs.

Ces malheureux furent nourris , & même si largement d'abord , que plusieurs en furent étouffés. Ceux qui restoient nus dans les caves , ou les fumiers , d'où la honte les empêchoit de sortir , reçurent des vêtemens ; tous les malades , après quelque temps d'expérience , recouvrerent la santé , à l'exception d'un assez petit nombre , qui avoit déjà la mort dans le sein , quand on les découvrit. On répara , & on reconstruisit les maisons , on donna des outils aux ouvriers , des rouets & du

cha
de
gra
Les
rés
dana
une
aucu
églis
rétab
était
On r
destitu
régulier
distrib
temps
mille
source
rité ne
le saint
aussi ré
le sauve
ces. Par
ou gran
qui ait
que ce
les héros
ples ; &
vertueux

chanvre aux femmes, des instrumens de labourage aux cultivateurs, & des grains pour ensemercer leurs terres. Les paroisses abandonnées, dont les curés étoient morts ou moribonds, & dans le diocèse de Laon, il y en avoit une centaine, où il ne se faisoit plus aucun exercice de religion; toutes ces églises renversées & dépourvues, furent rétablies & pourvues de tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin. On mit des desservans dans les lieux destitués de pasteurs, & l'on fournit régulièrement à leur subsistance. Ces distributions emporterent assez longtemps, dix, douze, & jusqu'à seize mille livres par mois, sans que la source en rarit un moment. La charité ne cessa qu'avec la calamité; & le saint instituteur de la Mission, fut aussi réellement, qu'autrefois Joseph, le sauveur des peuples & des provinces. Parmi tout ce qu'on appelle héros, ou grands hommes, en est-il un seul qui ait mieux mérité du genre humain que ce pauvre prêtre? Mais ce sont les héros qui font le malheur des peuples; & les hommes tels que ce pauvre vertueux, en sont les libérateurs. A

qui donc élèvera-t-on plus justement des statues ? Et si celle de Vincent de Paul , aussi grand homme que grand saint , n'étoit pas érigée sur nos autels , seroit-il parmi nos monumens nationaux , un lieu assez éminent , pour la placer comme elle le mérite ?

Si l'homme de Dieu étoit si sensible aux calamités temporelles , il resentoit encore plus vivement le mauvais état des ames abandonnées de leurs pasteurs , & privées de presque tous les secours de religion. Il recommandoit sur toutes choses de réconcilier ces malheureux avec Dieu , de les faire approcher des sacremens , de leur apprendre à chercher leur consolation dans leur foi. Pour ce qui est des infortunés qui se réfugioient à Paris , il prenoit connoissance par lui-même de l'état de leur conscience , & les dispo- soit à une bonne confession. Il leur fit faire des missions en regle , dans l'église du village de la Chapelle pour le temps de pâques. Aussi les rame- noit-il à Dieu , par les voies pratiquées de tous temps dans l'Eglise. Tandis que les novateurs , dont il s'étoit sé-

paré a
d'hale
faisoie
cloîtres
en pra
pour n
cupoit
mettre

Extr.
causés
assassin
crilèges
les plus
familles
il prit
tion ,
toute la
le plus
au Sain
témoign
voulut r
publique
à ce qu
l'alla tr
heurs du
désordre
se jettan
lui dit-il
nous la

paré avec éclat, raisonnoient à perte d'haleine sur la grace & la charité, faisoient des théologiennes dans les cloîtres & les hôpitaux; il réduisoit en pratique leurs spéculations oiseuses, pour ne rien dire de plus, & ne s'occupoit des personnes du sexe que pour mettre leur vertu à couvert.

Extraordinairement ému des crimes causés par la guerre, des vols & des assassinats, des blasphèmes & des sacrilèges, de la profanation des choses les plus saintes, ajoutée à la ruine des familles, & à la désolation des provinces, il prit une résolution qui fit l'admiration, & en même temps l'effroi de toute la cour. Mais ce qui auroit perdu le plus privilégié des favoris, réussit au Saint. Le cardinal de Richelieu lui témoignant de la bienveillance, il en voulut tirer parti contre la calamité publique. Sans daigner faire attention à ce qu'il risquoit pour lui-même, il l'alla trouver, il lui exposa les malheurs du pauvre peuple, & tous les désordres causés par la guerre; puis se jettant à ses pieds, Monseigneur, lui dit-il les larmes aux yeux, donnez-nous la paix, ayez pitié de nous & de

nos malheureux concitoyens , donnés la paix à la France , & à ses provinces désespérées. Ce fier ministre, loin de prendre l'avis en mauvaise part , parut attendri , & répondit qu'il s'emploiroit de son mieux à procurer la paix ; s'excusant , en quelque sorte , pour les lenteurs , sur ce que la chose ne dépendoit pas de lui seul.

Parmi tant de services rendus à la patrie & à l'humanité , combien l'immense charité de Vincent n'en rendoit-elle pas en même temps & immédiatement à la religion , par les exercices divers qui faisoient la fin de son institut ? Avant qu'il eût institué sa congrégation , il avoit déjà passé huit ans à faire des missions en différens dioceses. Depuis cette institution, jusqu'à l'an 1632 , que S. Lazare en devint le chef-lieu , il fit par lui , ou par les siens , cent quarante missions ; & de là jusqu'à sa mort , la seule maison de S. Lazare en a fait près de sept cents , qu'il a toutes dirigées , & dans plusieurs desquelles il a travaillé en personne. A quoi , si l'on ajoute toutes celles qui ont été faites par les autres maisons établies en plus de vingt

cinq dioc
les autres
les fruits
apostoliqu
chrétien ,
fideles ! C
de l'ignor
des premi
Combien
où elles cr
vingt ans
matiere de
bonnes ce
d'usures a
faites , que
de concubi
dales répar
usage , ou
offenses de
temps ? O
tout zele d
Pharisaïque
agement
Quels fun
vaux , &
munique p
pour les su
de Rome , p
l'habitoient

cinq diocèses, tant en France que dans les autres Etats; qui pourra dire tous les fruits de salut que cet homme apostolique a produit dans tout le monde chrétien, & jusques dans les terres infidèles! Combien de personnes tirées de l'ignorance damnable où elles étoient des premières vérités du christianisme? Combien d'autres arrachées au crime, où elles croupiissoient depuis quinze & vingt ans? Combien de sacrilèges en matière de sacrement, réparés par de bonnes confessions générales? Que d'usures abolies, que de restitutions faites, que d'inimitiés déracinées, que de concubines rompus, que de scandales réparés, que de vertus mises en usage, ou du moins que d'énormes offenses de Dieu arrêtées pour un temps? Or en cela seul, le vrai zèle, tout zèle qui ne tient pas à l'orgueil Pharisaïque, trouve un ample dédommagement de ses travaux.

Quels furent-ils néanmoins, ces travaux, & quel fut le courage communiqué par Vincent à ses disciples pour les supporter, dans la campagne de Rome, par exemple, où les pâtres qui l'habitoient seuls avec leurs troupeaux,

passoient des cinq & six mois , sans entendre parler de sacremens , & sans presque jamais entendre la messe ? Il y avoit parmi eux une ignorance si profonde , que la plupart ne savoient pas le symbole des apôtres. Cependant il étoit impossible de les rassembler dans aucune église. Il n'est point d'obstacles que la charité ne surmonte. Les Missionnaires se répandirent dans ces campagnes désertées ; & ils se rendoient sur le soir dans chacune des cabanes où les pâtres venoient passer la nuit , la passoient avec eux sur quelques toisons , & souvent sur la terre nue , leur faisoient faire la priere du soir , les instruisoient des vérités de la foi , les préparoient à faire une bonne confession ; puis les rassembloient tous un jour de fête dans quelque chapelle du voisinage , où l'on célébroit la messe , on faisoit une exhortation touchante , & on leur donnoit la communion. Ils se transporterent pour les mêmes exercices , jusque dans les détroits les plus sauvages de l'Apennin. Les dioceses de Viterbe , de Palestrine , & tous les lieux voisins , l'Etat de Gênes , le Piémont , l'Isle presque barbare de Corse , où la

vengance
Italie, se
empire
abondan
rité, tou
instituten

Mais
n'issoit ta
ranimer
mœurs d
l'Enfer
s'attacher
étroits ce
Docile à
Lucar, par
schisme &
Grece sa p
tenta de l'e
& les imp
Cet esp
tenu à au
naissance e
alla faire
Padoue. Il
magne, &
avec les p
dement ce
duire leur
toutes les

vengeance homicide , si commune en Italie, sembloit avoir établi le siège de son empire , recueillirent avec une égale abondance les fruits d'une même charité, tout le temps que vécut le saint instituteur de la Mission.

Mais tandis que la Providence fournissoit tant de secours à l'Eglise, pour ranimer la foi , & faire ressusciter les mœurs dans ses anciennes possessions ; l'Enfer de son côté s'efforçoit de s'attacher par des nœuds toujours plus étroits ce qu'il avoit autrefois envahi. Docile à ses suggestions , Cyrille-Lucar, patriarche de C. P. peu satisfait du schisme & de la servitude où gémissoit la Grece sa patrie, sous le joug des infideles, tenta de l'engager encore dans les erreurs & les impiétés des sectaires du Nord.

Cet esprit versatile, qui paroît n'avoir tenu à aucun principe de foi , prit naissance dans l'isle de Candie , d'où il alla faire ses études à Venise & à Padoue. Il voyagea peu après en Allemagne, & contracta des liaisons étroites avec les protestans, qui saisirent avidement cette occasion , pour introduire leur doctrine en Grece. Il reçut toutes les impressions qu'on voulut lui

donner ; il promit d'en faire bon usage, de ruser & de dissimuler, jusqu'à ce qu'il pût se déclarer avec avantage. Il n'y avoit rien dans ses promesses, qui passât la capacité de ce Grec, l'un des plus consommés dans l'art de fourber & de cabaler. De retour en Orient, il fut fait prêtre & archimandrite, par le crédit de l'un de ses parens qui étoit protosyncelle d'Alexandrie, & qui en devint patriarche. Il voyagea depuis en Lithuanie, où continuant ses liaisons avec ces hérétiques, & inquieté à ce sujet, il donna sans difficulté une confession de foi conforme à la doctrine de l'Eglise Romaine, sur les points controversés entre les protestans & les catholiques. Parvenu dans la suite au patriarchat de Constantinople, après avoir été quelque temps lui-même patriarche d'Alexandrie, il se crut suffisamment accrédité pour enseigner la doctrine protestante à ses ouailles. Cependant les évêques & les prêtres Grecs réclamèrent unanimement, & firent tant de bruit, qu'il fut exilé à Rhodes. L'évêque d'Andrinople fut même nommé patriarche à sa place. Il parut alors, que l'arrêt de Lucar, aussi

bien
lemen
L'amb
son r
chaleu
pui,
siège,
té des
donner
même
lande la
nouvelle
vel exil.
il crut
ses pui
impuném
tiguée d
à sa tran
hauteur,
Noire, d
étranglé,
Cyrille
le siège d
plutôt pl
où il le
après, c
nius, qui
crut enco
veau con

bien que son entreprise, faisoit également celui des puissances protestantes. L'ambassadeur d'Angleterre sollicita son rétablissement, & avec tant de chaleur, qu'il l'obtint. Fier de cet appui, quand Lucar se revit sur son siège, il publia un cathéchisme, infecté des erreurs de Calvin; il osa même donner une confession de foi dans le même goût, & l'ambassadeur de Hollande la fit imprimer à Geneve. Cette nouvelle incartade lui attira un nouvel exil. Rappelé au bout de trois mois, il crut encore pouvoir, au moyen de ses puissans protecteurs, brouiller impunément: mais la Porte enfin, fatiguée d'une obstination aussi contraire à sa tranquillité, qu'offensante pour sa hauteur, le fit transporter sur la mer Noire, dans un château fort, où il fut étranglé.

Cyrille de Bérée, qui lui succéda sur le siège de Constantinople, n'y fut pas plutôt placé, qu'il y tint un concile, où il le fit anathématiser. Quatre ans après, c'est-à-dire en 1642, Parthénius, qui remplaça Cyrille de Bérée, crut encore devoir assembler un nouveau concile, & anathématiser la con-

cession calvinienne donnée par cet apostat. Ce décret fut reçu en Moldavie, aussi bien qu'en Grece, & confirmé dans le synode de Jassi. Tous les Orientaux en général ont adhéré à ces décisions; & ceux qui ont écrit depuis, en ont parlé avec éloge. Ainsi les manœuvres de l'impiété sacramentaire ne servirent qu'à combler son opprobre, en donnant le dernier degré d'authenticité à l'unanimité de la foi parmi toutes les Eglises anciennes, même schismatiques, touchant le sacrement de l'eucharistie en particulier.

Au sein de la France, de tout temps si attachée à la chaire de Pierre, il s'éleva coup sur coup différentes brouilleries, qui donnerent lieu à la décision de ces questions délicates qu'on agite rarement avec vivacité, sans quelque péril pour l'unité sainte. Le cardinal François Barberin, neveu d'Urban VIII, ayant accepté la protection de l'Eglise d'Espagne, & laissant trop percer sa prédilection pour cette couronne; l'ambassadeur de France en cour de Rome demanda que le cardinal Antoine Barberin, autre neveu du

du I
des l
prit
ses r
des
d'hon
que
protéc
année
avoit
le Pap
Lorra
entref
le Ro
consist
à ceux
& Ver
du Pap
pour le
nistré.
conten
chapeau
qu'elle
Ici, le
lier à L
ce qu'on
les oppo
coup mi
supérieur
Tom

du Pape , se chargeât de la protection des Eglises de ce royaume. Le S. Pere prit le parti de défendre également à ses neveux , de se mêler des affaires des couronnes ; mais par point d'honneur , Louis , ou Richelieu exigea que le cardinal Antoine exerçât la protection de France , au moins une année , comme le cardinal François avoit exercé celle d'Espagne ; à quoi le Pape ne voulut jamais consentir. La Lorraine ayant été conquise dans ces entrefaites par les armées Françaises , le Roi voulut nommer aux bénéfices consistoriaux de cette province , & même à ceux des trois évêchés , Metz , Toul & Verdun : nouveau refus de la part du Pape , & nouveau sujet de plainte pour le Monarque , ou pour son ministre. De plus , la cour étoit mécontente de ce qu'on n'envoyoit pas le chapeau au fameux pere Joseph , pour qui elle le sollicitoit depuis long-temps. Ici , le mécontentement étoit particulier à Louis XIII : car Richelieu , à ce qu'on prétend , suscitoit lui-même les oppositions Romaines ; aimant beaucoup mieux avoir un homme de génie supérieur , pour coopérateur utile , ou

plutôt pour commis voué à la gloire de son maître, que pour collègue dans la pourpre, & concurrent peut-être dans le ministère. Un domestique du maréchal d'Estrées fut encore assassiné à Rome dans ces conjonctures; & l'on n'en put avoir justice. Enfin le cardinal de la Valette étant venu à mourir en Piémont, où il commandoit les armées Françoises, le Pape ne voulut point que les services d'usage à Rome pour les cardinaux défunts se fissent pour un prélat, décédé dans un genre de vie si peu séant à son caractère. Voilà les raisons qui étoient pour le public, & sur lesquelles on faisoit grand bruit; mais il y en avoit de plus mystérieuses, d'où partoient véritablement ceux qui accrétoient les premières.

Mém. d'Ar-
vigny, an.
1639 & 1640.

Le cardinal de Richelieu, jaloux de tout genre de grandeur & d'autorité, avoit demandé la légation de France, sur le pied où l'avoit eue autrefois le cardinal d'Amboise: mais les Papes connoissoient trop son humeur impérieuse, pour le revêtir d'une dignité, qui lui auroit applani la route à un pouvoir sans bornes dans la hiérarchie.

Ils la
voulu
ensui
lui fu
parve
le cle
au mo
abbé
abbé
Prém
auxque
de le
fusa de
chagrin
avoir u
aux affre
chagrine
mença
défendor
à Rome
Il mit
œuvre,
ou du r
nates; p
qui repr
de Rome
complaisa
dinal de
nombre de

Ils la lui offrirent pour trois ans ; il n'en voulut point de la sorte. Il se rabatia ensuite sur la légation d'Avignon, qui lui fut pareillement refusée. Ne pouvant parvenir à une domination absolue sur le clergé, il entreprit de subjuguier au moins l'état monastique. Déjà il étoit abbé de Cluny ; il se fit encore élire abbé chef-d'ordre de Cîteaux & de Prémontré : mais les abbés étrangers, auxquels il n'imposoit pas, refusèrent de le reconnoître ; & le Pape lui refusa des bulles. Il en conçut tout le chagrin, qu'en devoit naturellement avoir un homme aussi peu façonné aux affronts ; & il ne s'appliqua plus qu'à chagriner le Pape à son tour. Il commença par un arrêt du conseil, qui défendoit de prendre des expéditions à Rome, & d'y envoyer de l'argent. Il mit ensuite quelques prélats en œuvre, pour demander la révocation, ou du moins la modération des annates ; puis la tenue d'un concile, qui réprimât les entreprises de la cour de Rome : mais s'il y eut de lâches complaisans parmi les évêques, le cardinal de la Rochefoucault, & grand nombre de prélats, éclairés & vertueux,

éventerent le piège ; & l'affaire ne passa point à l'assemblée du clergé.

Ces contradictions ne servirent qu'à inspirer à Richelieu un dessein plus haut & plus hardi ; il ne se proposa rien moins, que de se faire patriarche de France. On devoit d'abord faire céder au Roi, par toutes les cathédrales du royaume, le pouvoir qu'elles avoient eu d'élire leurs évêques avant le concordat ; casser ensuite le concordat, comme abusif ; & à cet effet, assembler un concile national ; mais sous des prétextes détournés, sous des couleurs trompeuses & pleines d'attraits pour la prélature, qu'on ne parloit que de faire rentrer dans ses droits naturels sur les chapitres & les réguliers. On désignoit même, afin de faire plus aisément illusion, on désignoit hautement pour modérateurs de ce concile les prélats les plus attachés au S. Siège ; sauf à prendre sous main les mesures convenables pour croiser leurs desseins à tout événement ; le ministre, avec le poids de sa puissance, n'étoit pas embarrassé pour y obtenir la pluralité des suffrages. Cependant il faisoit un bruit horrible, sur les moindres sujets de

plaint
accou
du sch
tachem
apostol
adulatio
vues tr
& les
qui éto
bition
d'autant
noissoit
pour la
il faisoit
ministre,
absolu da
Peu co
réchal d'
dience du
nonce ex
avoit envo
tous les év
visite à ce
ce que le
satisfactor
est encore
indécem
un huissier
cevoir l'ex

plainte que donnoit la cour de Rome ; accoutumant ainsi les peuples aux cris du schisme , affoiblissant au moins l'attachement de la nation pour le siège apostolique. Différens Prélats , soit par adulation , soit par simplicité & des vues trop courtes , étoient les échos & les machines du Cardinal. Le Roi qui étoit bien loin d'en pénétrer l'ambition profonde , la secondoit avec d'autant plus d'ardeur , qu'il la connoissoit moins. Il croyoit n'agir que pour la dignité de sa couronne ; & il faisoit tout pour l'affervir à son ministre , pour le rendre également absolu dans l'Eglise & dans l'Etat.

Peu content d'avoir défendu au maréchal d'Estrées de se présenter à l'audience du Pape , il interdit la sienne au nonce extraordinaire qu'Urbain VIII avoit envoyé en France , & défendit à tous les évêques du royaume de rendre visite à ce ministre pontifical , jusqu'à ce que le Pontife eut donné toutes les satisfactions qu'il en exigeoit. Ce qui est encore plus dur , ces ordres furent indécemment signifiés au nonce par un huissier : mais il ne voulut , ni recevoir l'exploit , ni en écouter la lec-

ture. Quatre jours après, l'ambitieux cardinal fit rendre par le parlement, un arrêt portant défense de plus faire devant le nonce les informations accoutumées & passées en loix, pour les sujets nommés aux bénéfices consistoriaux. De plus, le parlement de Bourgogne ayant dans ces conjonctures ordonné, sans lettres-patentes, l'enregistrement de quelques brefs; le Roi déclara cet enregistrement nul. Tant de mortifications données coup sur coup, & comme à plaisir, à la cour de Rome, ne lui firent pas faire une fausse démarche. Tous les écarts de Richelieu n'ôtèrent rien au Pape de sa modération & de son sang froid: plus le cardinal employa de manœuvres pour l'induire à rompre avec la France, plus il se tint sur ses gardes pour ne rien faire qui pût occasionner la rupture. Rome, ne fut-ce qu'en cette rencontre, dut faire sentir combien elle étoit enfin désabusée, au moins quant à la pratique, de ces maximes de climats & de terroir, autrefois si funestes à la concorde & à l'unité chrétienne.

Avant tous ces coups d'éclat, & comme pour y préparer les esprits, les deux

fre
la p
ren
lum
bert
épo
mie
Les
lon
les o
dans
ble,
tenir
rien
Ce p
l'abri
git d
quend
en qu
long-t
nions
plus e
d'aille
logien
recour
cher le
droits
catholi
bord,

freres Dupuy, Pierre & Jacques, sous la protection du cardinal-ministre, mirent au jour un ouvrage en deux volumes, intitulé des Droits & des Libertés de l'Eglise Gallicane. C'étoit un épouvantail pour les Romains, & le premier son du tocsin pour les François. Les libertés de l'Eglise Gallicane, selon nos auteurs les plus graves & qui les ont mieux approfondies, consistent dans le droit & la possession respectable, où se trouve cette Eglise, de s'entendre aux usages antiques, & de rien admettre qui leur donne atteinte. Ce principe général est sans doute à l'abri de tous reproches; la difficulté git dans les détails & dans les conséquences pratiques, tirées du principe; en quoi l'on a trouvé, au moins très-long-temps, une variété infinie d'opinions, parmi les François même les plus exacts. Pierre & Jacques Dupuy, d'ailleurs très-savants, n'étoient pas théologiens. Aussi fallut-il dans la suite recourir à d'autres plumes pour retoucher leur ouvrage, & corriger les endroits où ils s'écartoient de la doctrine catholique. L'ouvrage tel qu'il parut d'abord, c'est-à-dire plus fourni de com-

pilations que de raisons, offroit le recueil de toutes les entreprises que la puissance séculière avoit jamais faites contre l'Eglise. Le nonce en porta ses plaintes à la cour ; & il falloit qu'elles fussent bien fondées, puisque dans la situation où étoient les esprits, l'ouvrage fut supprimé par un arrêt du conseil d'Etat. La puissance, à peu près souveraine, du cardinal de Richelieu n'empêcha pas non plus, qu'il ne fût condamné par vingt-deux prélats François, cardinaux, archevêques, ou évêques ; le clergé de France ne reconnoissant point de droits qui tendissent à rompre son union avec l'Eglise Romaine, & ne jugeant tous ceux de cette espece que propres à détruire les véritables libertés de l'Eglise Gallicane.

Cet ouvrage fut encore attaqué par le docteur Charle Hersant, dans un petit livre latin qui avoit pour titre : *Optati Galli de cavendo schismate liber paraneiticus* : mais l'auteur garda soigneusement l'*incognito*, sans lequel il sentoît parfaitement qu'il étoit perdu. Le redoutable ministre fit, en vain, les plus rigoureuses perquisitions. Ne pouvant découvrir l'auteur, il fit condamner

Pouv
céré
Cinq
ris &
com
prop
inspir
minis
imagi
Ce
jour p
vêque
pitale
de so
sortir
pouvo
les sai
mais
n'étoie
Le pr
ché q
catholi
magna
schism
presqu
étoient
Le
quatre
de l'Op

l'ouvrage par le parlement à être lacéré & brûlé de la main du bourreau. Cinq jours après, l'archevêque de Paris & ses suffragans le censurèrent, comme faux, scandaleux, injurieux, propre à troubler la paix publique, à inspirer de l'aversion pour le Roi & ses ministres, sous le prétexte d'un schisme imaginé par une malice insigne.

Cette censure fut signée le même jour par seize autres évêques ou archevêques, qui se trouvoient dans la capitale. L'auteur, violent & déclamateur de son naturel, qui l'avoit réduit à sortir de la congrégation de l'Oratoire, pouvoit avoir des torts dans les tours & les faillies de sa chaude éloquence; mais ses alarmes à l'égard du schisme n'étoient pas tout à fait imaginaires. Le prince de Condé qui, tout attaché qu'il étoit à la foi & à l'unité catholique, n'avoit assurément pas l'imagination visionnaire, parloit de ce schisme redouté, comme d'un malheur presque inévitable, dans la situation où étoient les choses & les esprits.

Le cardinal de Richelieu chargea quatre écrivains de réfuter les principes de l'Optat François. On ne vit pas sans

étonnement dans ce nombre , un des religieux qui faisoient une profession des plus particulières de dévouement à l'égard du S. Siège. La réplique du P. Rabardeau Jésuite fut même celle des quatre , qui plut davantage au cardinal. Il avançoit que la création d'un patriarche en France n'avoit rien de schismatique , & que le consentement de Rome n'étoit pas plus nécessaire pour cela , qu'il ne l'avoit été pour établir les patriarches de Jérusalem & de Constantinople. Ce dernier article en particulier montre combien l'auteur avoit peu réfléchi. Les termes seuls de sa comparaison auroient dû lui ouvrir les yeux. Le Pape , successeur du prince des apôtres , & chef de l'Eglise universelle , est en même temps patriarcathe de l'Occident ; mais il ne l'est pas de l'Orient. Ainsi l'érection des patriarchats de Jérusalem & de Constantinople n'avoit rien pris sur sa juridiction patriarchale ; au lieu que la création d'un patriarche en France lui en ravissoit une partie des plus considérables. Elle ne pouvoit donc pas se faire malgré lui , sans une injustice palpable. Qu'elle pût absolument avoir lieu sans schisme ,

c'est
ren
moi
agit
celle
du r
dépi
préc
des p
Le
son ,
de l'
fition
renfer
contr
dictio
pre à
reindr
lusion
conçu
de ca
sectus.
bunal
France
semble
son pr
parlent
des au
quel q

c'est là une de ces spéculations qui égarent toujours dans la pratique, qui au moins dans les circonstances où on les agite communément, & où l'on agitoit celle-ci, c'est-à-dire dans la chaleur du ressentiment, & l'aveuglement du dépit, conduisent inévitablement au précipice, qu'on n'en sépare que par des précisions idéales.

Le Souverain Pontife, & avec raison, se montra extrêmement offensé de l'ouvrage de Rabardeau. L'inquisition de Rome le condamna, comme renfermant des maximes pernicieuses contre l'ordre hiérarchique & la juridiction de l'Eglise, & comme plus propre à fomenter le schisme qu'à l'éteindre. Cette dernière clause fait allusion au titre de l'ouvrage, qui étoit conçu en ces termes : *Optatus Gallus de cavendo schismate benignâ manu sectus*. Le décret de l'inquisition, tribunal qu'on ne reconnoît point en France, fut reçu néanmoins par l'assemblée du clergé, & enregistré dans son procès-verbal, sans avoir passé au parlement de Paris, & sans être revêtu des autres formalités ordinaires. Mais quel que fût le zèle de nos prélats pour

détourner le schisme, peut-être eût-il été inefficace, si le cardinal-ministre ne fût mort dans ces conjonctures, le quatre Décembre 1642. Le patriarche François descendit avec lui dans le tombeau, ou plutôt rentra dans le néant, d'où lui seul avoit pu se flater de le tirer.

L'Eglise de France n'étoit pas délivrée de ces alarmes, qu'elle en essuya, avec l'Eglise universelle, de bien plus fondées & de plus funestes. Le Jansénisme enfanté dans les ombres du mystère & de l'intrigue, où il avoit déjà pris son premier accroissement, y reposoit néanmoins encore, lorsque Jansénius termina sa carrière mortelle. Comme un corps gangrené n'exhale qu'après le trépas toute l'odeur de sa corruption; ainsi l'Augustin d'Ypres, retenu jusques-là dans les ténèbres, avoit peu fait de bruit, & causoit peu d'effroi dans l'Eglise: mais bientôt elle fut toute remplie de trouble & de scandale. A peine l'auteur fut-il enterré, que les docteurs Libert Fromond & Jean Calenus, dépositaires du livre fatal, s'empresserent à le faire imprimer. Avant toute chose, ils devoient

confu
l'avoit
soume
bunal
pressif
de ses
au fon
& sa
dont il
dre un
ne pen
& à p
L'unive
tinus s
Dupont
deux ce
lui don
peuse. I
la suite
fiance d
de celle
théologi
lenus se
mitre. Il
de Rure
refusa de
pect auss
vêché. D
honteuse

consulter le S. Siège, comme le prélat l'avoit ordonné par son testament, en soumettant toute sa doctrine à ce tribunal, en termes si exprès & si expressifs : mais ce fut là le moindre souci de ses exécuteurs testamentaires, qui au fond connoissoient trop l'ouvrage, & sa conformité avec ceux de Baius dont il n'étoit que l'apologie, pour attendre une approbation de Rome. Ils ne penserent qu'à gagner de vitesse, & à prévenir la vigilance apostolique. L'université de Louvain prit l'*Augustinus* sous sa protection. Pontanus ou Dupont, & Henri Calenus, tous deux censeurs apostoliques & royaux, lui donnerent une approbation pompeuse. Ils chanterent la palinodie dans la suite, sans toutefois regagner la confiance des orthodoxes, ni rien perdre de celle du parti. L'appât d'une chaire théologique détacha Dupont ; & Calenus se laissa éblouir par l'éclat de la mitre. Il fut en effet nommé à l'évêché de Ruremonde ; mais le S. Siège lui refusa des bulles, & le postulant, suspect aussi à Madrid, n'eut point l'évêché. Dupont, de son côté, fut privé honteusement de sa qualité de censeur.

Hist. génér.
du Jansénis.
t. 1. p. 59 &
60.

Muni cependant des privilèges de Sa Majesté Catholique, du conseil de Brabant, & même de l'Empereur, le manuscrit de Jansénius fut confié à un imprimeur de Louvain, sous le sceau du secret & du serment; mais ce mystere avoit trop d'adeptes, pour qu'il ne transpirât point. Ils ne parloient partout Louvain que d'un phénomène, qui alloit exciter l'admiration de tout le monde. C'étoit, ajoutoient-ils, un spectacle charmant qu'on alloit donner à la compagnie prétendue de Jésus, dans l'année séculaire de son établissement: c'étoit un triomphe bien dû à ces généreux défenseurs de Pélage, injustement flétri par l'Augustin. Les Jésuites persuadés, avec S. Jérôme, qu'on ne doit point souffrir l'accusation d'hérésie, & que l'indifférence à cet égard est déjà un scandale, employèrent toute leur activité à éclairer les intrigues de la cabale, suivirent pas à pas ses brisées, parvinrent jusqu'à l'imprimeur, & trouverent le secret d'en tirer les feuilles de l'Augustin d'Ypres à mesure qu'elles sortoient de la presse, sans que les éditeurs en eussent le moindre soupçon. Ils firent part de leur découverte à l'in-

Hieron. ad
Pammath.

terne
terer
nir l
c'éto
avoit
reste
maux
perfu
les so
autan
la cau
contre
lérées
pher l
second
dans le
durent
tème à
à tout
curité
Sur
nonce
de faire
jusqu'à
il infor
dinal-ne
faisoit
mier m
c'est le

ternonce de Bruxelles, & lui représenterent que le plus sûr moyen de prévenir les troubles qu'il prévoyoit assez, c'étoit de supprimer les feuilles qu'on avoit déjà tirées, & d'empêcher que le reste ne s'imprimât. En effet, que de maux épargnés à l'Eglise, s'ils eussent persuadé le gouvernement ! Mais on les soupçonna d'intérêt propre, d'agir autant pour le système de leur école, & la cause autrefois défendue par Lessius contre quelques opinions, encore tolérées, de Baius, que pour faire triompher la doctrine de l'Eglise. C'est une seconde occasion, où mieux encore que dans les congrégations de *Auxiliis*, ils durent se repentir d'avoir opposé système à système ; au lieu de s'en tenir à toute la simplicité & la sainte obscurité de la foi catholique.

Sur leur avis néanmoins, l'inter-nonce ordonna au doyen de la faculté, de faire surseoir à l'impression suspecte jusqu'à nouvel ordre : en même temps, il informa de ce qui se passoit le cardinal-neveu, François Barberin, qui faisoit à Rome les fonctions de premier ministre. Le cardinal-patron, c'est le titre qui désignoit son office,

dépêcha de la part de Sa Sainteté, des ordres pressans de supprimer le livre. L'internonce les intima sans délai, tant au recteur de l'université, qu'au doyen de la faculté de théologie; & ceux-ci les communiquèrent à toute l'université, qu'on assembla. La conclusion fut, qu'il seroit fait sur le champ défense à l'imprimeur de passer outre. Ainsi le parti de l'obéissance l'emporta-t-il, lorsque la cabale, prise au dépourvu, n'avoit pas encore eu le temps de réunir ses forces, & de combiner ses manœuvres. Mais comme elle faisoit le parti dominant parmi les docteurs en théologie, & que le recteur de l'université, Gérard Van-Vern, ainsi que le chancelier Fromond, étoit dans les mêmes intérêts; l'affaire, au moyen de la ruse & de quelques mensonges hardis, prit en peu de temps un pli tout contraire. L'imprimeur demanda par forme de requête main levée de la défense, & il l'obtint de cette même université, qui venoit de la lui faire. Sur quoi la faculté de théologie écrivit à l'internonce, qu'elle n'avoit eu aucune connoissance de l'impression de l'Augustin, & n'y prenoit aucune part; qu'au reste elle

Hist. génér.
du Jansén.
tom. 1, sous
l'an 1649.

n'avo
meu
sonn
moins
office
du Se
ponc
du te
meur
dis qu
ces d
fin de
à Bru
çoit à
grand
titude
dinal
Le rec
irrité,
de tous
d'autan
moins
L'im
ce, pro
empêch
niversité
voya de
exposer
l'on co
pression

n'avoit point d'autorité sur les imprimeurs, qui dépendoient du recteur personnellement; qu'elle prioit néanmoins celui qui étoit revêtu de cet office, de faire enforte que les ordres du Souverain Pontife fussent exécutés ponctuellement. La faculté gaignoit ainsi du temps sur l'internonce, & l'imprimeur ne perdoit pas un moment. Tandis qu'à l'occasion de ces remises & de ces défaites, les couriers alloient sans fin de Bruxelles à Rome & de Rome à Bruxelles; le nouvel Augustin avança à grands pas. Enfin, il parut au grand jour en 1640, muni d'une multitude d'approbations, & dédié au cardinal infant, gouverneur des Pays-bas. Le recteur fit semblant d'en être fort irrité, menaça l'imprimeur de la saisie de tous les exemplaires, fit en un mot d'autant plus de bruit, qu'il faisoit moins de poursuites.

L'imprimeur, fort alarmé en apparence, présenta requête à l'université, pour empêcher la saisie des exemplaires; & l'université, corrompue en grande partie, envoya des députés à l'internonce pour lui exposer quelques raisons captieuses, d'où l'on concluoit à l'injustice de la suppression; en ajoutant néanmoins, avec

une grande affectation de respect , que , si Sa Sainteté l'ordonnoit définitivement , l'université étoit prête à supprimer , non seulement le livre en question , mais tous ceux qui avoient été publiés sur ces matieres. On vouloit jouer l'internonce pour le débit du livre , comme on l'avoit fait pour l'impression ; & l'on y réussit. Ce prélat apercevant tous les signes de l'ingénuité Flamande , sans faire attention qu'il n'est point de naturel que l'esprit de secte ne déprave , se montra fort satisfait de ces dispositions simulées , & ne douta point qu'un dernier ordre du Pape ne fût décisif. Il promit aux députés d'écrire à Rome , & leur accorda ainsi tout ce qu'ils prétendoient , c'est-à-dire le temps nécessaire , tant à l'imprimeur pour débiter ses exemplaires sous le manteau , qu'aux éditeurs pour en procurer une nouvelle édition hors des Pays-bas.

Mist. du Jansénit. *ibid.*

Le Pape répondit , comme on s'y attendoit bien , qu'il vouloit & entendoit que le livre de Jansénius fût supprimé. Il ajouta néanmoins quelque éloge , pour la soumission de l'université , qu'il croyoit sincere. Il discit

enco
de
mai
dans
les li
& c
perm
fensé
moir
théol
pas a
tin
soien
ils c
à du
traîne
tranc
dont
artific
tion.
où le
remed
La ph
étoien
Paris
tenue
teurs
célebr
gré

encore, que son intention n'étoit pas de noter personnellement Jansénius, mais d'empêcher, pour maintenir la paix dans l'Eglise, la publication de tous les livres où il seroit traité de la grace, & qui auroient été imprimés sans la permission du S. Siège depuis les défenses contraires. Ce bref servit au moins à gêner les manœuvres des théologiens Lovanistes. Le délai ne fut pas assez long, pour donner à l'Augustin toute la célébrité qu'ils se proposoient : mais après l'expédition du Bref, ils chercherent, comme auparavant, à duper l'internonce, à tergiverser, à traîner en longueur, par des remontrances & par des promesses réitérées, dont quelque incident, ménagé avec artifice, empêchoit toujours l'exécution. On parvint ainsi à l'année 1641, où le mal ne fut plus susceptible de remède, ou du moins de préservatif. La plupart des exemplaires de Louvain étoient débités, & il s'en étoit fait à Paris une édition nouvelle, qui soutenue de l'approbation de six docteurs très-vantés dans cette université célèbre, lui avoit acquis un haut degré de considération. La suppression

dès-lors fut impraticable ; & l'inter-nonce étant revenu à la charge , les Lovanistes ne manquèrent pas de lui dire que ce livre ayant été réimprimé à Paris, il n'étoit plus possible d'en arrêter le cours. Ils le prièrent encore , avec leur droiture accoutumée , de faire agréer leurs excuses au S. Pere. Ils eurent même le front de lui demander , au nom de leur université , qu'il l'a fit dispenser à Rome , tant de condamner que de supprimer cet ouvrage. Alors il comprit , mais un peu tard , à quel point il avoit été la dupe de leur candeur simulée.

Il n'étoit plus question de supprimer un livre répandu de toute part , & d'autant plus recherché , que sa publication avoit rencontré plus d'obstacles. On ne pensa qu'à le combattre , qu'à en relever les erreurs , qu'à y montrer aux simples le venin caché sous le langage de la dévotion , & tout à la fois , de la présomption. Toutes les églises catholiques y étoient accusées d'ignorance ; & la plupart , de pélagianisme : toutes s'éleverent contre ces novateurs injurieux , contre le contempteur superbe d'une tradition de cinq

cent
d'un
à fa
le tr
le s
fut a
la p
omb
sur
paix
& de
mais
dale,
L'aut
ou qu
ou qu
des é
que
étoien
qu'avo
s'éleve
sient
Faut-il
saint d
tenir l
termin
le trah
cette
nous

cents ans. Ses sectateurs répliquèrent d'un ton plus amer encore, & tout à fait outrageant : en peu de mois, le trouble, la discorde, le schisme & le scandale, le feu le plus effroyable fut aux quatre coins de l'Eglise. Qu'ici la politique suspende un moment ses ombrages, & porte un regard équitable sur la vraie cause des troubles. La paix de l'Eglise fut troublée sans doute, & de la manière la plus scandaleuse : mais quels furent les auteurs du scandale, & de cette espèce de schisme ? L'auteur de la discorde est-il autre, ou que celui qui en a préparé la pomme, ou que ceux qui l'ont jettée au milieu des écoles rivales, qu'elle ne pouvoit que bouleverser ? Les catholiques étoient en possession d'enseigner ce qu'avoient enseigné leurs peres ; il s'éleve d'insolens novateurs qui qualifient cet enseignement de Pélagien. Faut-il leur céder ? Faut-il trahir le saint dépôt de la tradition, pour maintenir la paix & l'unité, qu'ils sont déterminés à rompre, à moins qu'on ne le trahisse avec eux ? N'est-ce pas là cette paix criminelle, que le Sauveur nous déclare n'avoir point apportée

parmi nous, & à laquelle il veut qu'à son exemple nous préférions la guerre ?

La guerre se fit donc, & chaque parti eut bientôt son nom & son cri de guerre. On n'entendoit plus parler que de grace efficace, & de grace suffisante. Les noms de Jansénistes & de Molinistes devinrent aussi fameux; qu'avoient été autrefois en Italie ceux des Guelfes & des Gibelins, ou que furent depuis les Frondeurs & les Mazarins en France. Envain les nouveaux sectaires se nommerent Augustiniens: cette qualification ne prit jamais hors de la cabale; & le public s'obstina, dans toute l'Eglise, à les appeller Jansénistes. Nom peu convenable, il est vrai; puisqu'il est juste que les disciples portent le nom, non pas d'un condisciple même distingué, mais de leur maître commun, & de leur premier auteur, qui ne fut autre pour ceux-ci que Luther ou Calvin; comme on aura bientôt lieu de s'en convaincre. Ils eurent néanmoins l'adresse de faire donner, par le vulgaire ignorant, le nom de Molinistes à tous ceux qui étoient contraires à l'Augustin d'Ypres,

c'est-à
à tou
ferme
de l'E
les car
dont i
mots c
donc pa
jamais
bres qu
tient, c
nions qu
réprouvé
soutienne
reconnue
frappées
différence
sénistes &
controver
droyée: p
tement v
chrétienne
docteurs d
exception
il confor
convenoit
populaires
sonnages d
mieux que

c'est-à-dire à tous les docteurs , & à tous les pasteurs qui tenoient ferme pour l'enseignement commun de l'Eglise , & par conséquent à tous les catholiques ; langage frauduleux , dont il est à propos de faire en deux mots connoître l'abus. Qu'on ne prenne donc pas le change , & qu'on n'oublie jamais que les Molinistes ne sont membres que d'une école particulière , qui tient , comme bien d'autres , à des opinions que l'Eglise n'a , ni adoptées , ni réprouvées ; au lieu que les Jansénistes soutiennent opiniâtrément des erreurs reconnues pour telles par l'Eglise , & frappées de tous ses anathèmes. La différence est donc telle entre les Jansénistes & les Molinistes , qu'entre la controverse permise & l'hérésie foudroyée : principe si certain , & si exactement vrai , qu'il fait partie de la foi chrétienne , au jugement de tous les docteurs du monde chrétien , à la seule exception des réfractaires , dont seul il confond toute l'habileté. Ainsi convenoit-il de redresser les idées populaires , sur un article que des personnages de tout ordre ne saisissoient pas mieux que la populace.

Le Pape ne manqua pas d'être informé de ces troubles & de ces scandales, de l'audace avec laquelle on répandoit, malgré les défenses, l'ouvrage de Jansénius, dont on lui fit en même temps connoître à fond la doctrine pernicieuse. Compassant néanmoins sa marche avec beaucoup de circonspection, il se contenta d'interdire aux fideles la lecture de ce livre, par un décret du S. Office, que l'internonce signifiâ d'abord à l'université de Louvain. Sur quoi les quatre facultés s'assemblerent, & conclurent avec les marques accoutumées de leur respect, qu'il falloit obéir aux décrets du Souverain Pontife, ajoutant néanmoins qu'ils ne pouvoient recevoir celui-ci, sans en avoir conféré avec l'archevêque de Malines, ainsi qu'avec le conseil privé, & le grand conseil de Brabant. On ne pouvoit rien imaginer de mieux que cette défaite, pour se roidir sans risque, & même avec avantage, contre l'ordre apostolique. Jacques Boonen, archevêque de Malines, très-dévoit & très-peu savant, aussi difficile à détromper que facile à surprendre, peu capable de se choisir

Tir u
 fave
 étoit
 pron
 Jansé
 ment
 l'hon
 qui lu
 de D
 de J.
 domin
 préven
 Jansé
 l'égard
 plus q
 seil pri
 de pare
 encore
 L'ind
 de frau
 déconce
 mande
 Mais le
 de Bra
 ordre in
 concours
 & obrin
 A la vu
 se réveil
 Tom

Tir un bon conseil, & trop prévenu en faveur de son choix pour s'en défier, étoit bien éloigné d'applaudir à un décret prononcé contre le chef-d'œuvre de Jansénius, dont il avoit été constamment le protecteur & l'ami; sans compter l'honneur d'être à la tête d'un parti, qui lui faisoit envisager comme la cause de Dieu, la désobéissance au vicaire de J. C. Le conseil de Brabant, où dominoit le président Rose, non moins prévenu que l'archevêque en faveur de Jansénius, n'étoit pas mieux disposé à l'égard du décret. Or il étoit beaucoup plus que vrai-semblable, que le conseil privé ne passeroit point par dessus de pareilles oppositions, & useroit moins encore des voies de contrainte.

L'internonce pénétrant tout ce tissu de fraude & de supercherie, crut le déconcerter en donnant sans délai son mandement pour faire publier le décret. Mais le procureur-général du conseil de Brabant rendit plainte contre un ordre intimé à cette province sans le concours du Roi Catholique, requit & obtint la suppression du mandement. A la vue de ces manœuvres, le zèle se réveilla parmi quelques docteurs de

Louvain, qui n'avoient point abandonné l'ancienne doctrine. Ils envoyèrent à Rome une relation fort ample de tout ce qui s'étoit passé dans leur école, avec une quantité de propositions extraites du livre de Jansénius, toutes conformes à celles qui avoient été prosrites, non seulement par les bulles fulminées contre Baius, mais par le saint concile de Trente. A quoi ils ajoutèrent que, si l'on ne se pressoit d'étrouffer cet incendie à sa naissance, il embraseroit en peu de temps la Belgique entière, & produiroit un schisme funeste à toute l'Eglise. Le reste de l'université osa tenter de justifier sa propre conduite, & envoya au Pape une apologie signée, où elle ne daigna pas même se donner la peine, assez inutile à la vérité, de défavouer les erreurs de Baius. Mais elle se donna tous les mouvemens possibles pour gagner des approbateurs à Jansénius, dans les universités & les dioceses divers, spécialement dans le malheureux clergé de Hollande, parmi tous les religieux, Bénédictins, Dominicains, Franciscains même, Augustins, Prémontrés, Carmes, Minimes, &

B
S
m
ba
bo
de
ég
ba
qui
&
criv
(
ser
mai
Baiu
c'est
pren
cont
bâti
rant
volte
toliq
tique
porté
de to
espoir
de n
proch
duire

de préférence parmi les Oratoriens. Selon Dupin, peu suspect en cette matière, on alla mendier une approbation, jusque dans la cellule d'un bon chartreux; & par une manœuvre de faulxaire, suivant un témoignage également sûr, on supposa les approbations de quelques docteurs de Douay qui détestoient l'Augustin janséniste, & on menaça de les perdre, s'ils s'inscrivoient en faux.

On s'efforçoit donc, non pas d'excuser Jansénius des erreurs de Baius, mais de faire triompher les erreurs de Baius par le moyen de Jansénius, c'est-à-dire de faire prévaloir, dès le premier assaut, les portes de l'Enfer, contre la pierre sur laquelle J. C. a bâti son Eglise. Insensés, qui comparant à une guerre profane leur révolte sacrilège contre le S. Siège apostolique, se croyoient au moment critique, où un premier avantage remporté décide comme infailliblement de toute la suite! Joués par ce fol espoir, le chancelier Fromond, loin de mettre le parti à couvert du reproche de Baianisme, affecta d'en reproduire les erreurs les plus marquées,

L ij

Hist. génér.
de l'Eglise,
part. 2. pag.
14.
Rondour. Ep.
ad Fromon.

dans le livre bizarre qu'il intitula *l'Anatomie de l'homme*. Il y donnoit effrontément, pour la doctrine de S. Augustin & de l'Eglise catholique, non seulement que Dieu n'a pu créer l'homme sujet aux miseres que nous éprouvons, & sans la justice originelle, mais que tout ce qui est volontaire est libre. Encore eut-il l'audace de dédier son ouvrage au cardinal Barberin, neveu du pape, dont il connoissoit toute l'aversion pour ces erreurs. Le public fut en même temps inondé d'une foule d'ouvrages qui appuyoient celui-ci, & qui en supposoient la doctrine adoptée par quantité d'ecclésiastiques, & sur-tout par une infinité de religieux. Cependant les écrivains catholiques obéissant à la défense d'agiter ces questions, demeuroient dans le silence & l'inaction, avec autant de dommage pour la foi, que de facilité pour le progrès de l'erreur; effet ordinaire de ces sortes de défenses. Tandis que le catholique docile, ou timide, se tait; le sectaire dogmatise avec d'autant plus de licence; la vérité s'étouffe ou languit; l'erreur se propage, & s'enracine.

I
 dés
 sité
 qu'a
 cret
 nœu
 cont
 par l
 met
 qu'el
 publi
 man
 que
 tar y
 qu'el
 rique
 si odi
 refusa
 pons
 Pere,
 cune
 l'on n
 la fau
 usage
 aveu;
 par lu
 son in
 l'unive
 les pré

Le Pape encore informé de tous ces désordres, adressa un bref à l'université, pour lui faire sentir le scandale qu'avoit causé sa désobéissance au décret du saint office; & sur-tout sa manœuvre à soulever la puissance séculière contre l'autorité du S. Siège. Il finit par l'exhorter paternellement à se soumettre. Elle répondit avec assurance, qu'elle n'avoit mis aucun obstacle à la publication du décret; qu'elle ne demandoit pas mieux que d'y obéir, pourvu que les évêques & les conseils de l'Etat y consentissent; & nia sans pudeur, qu'elle eût sollicité la puissance politique à s'y opposer. Ce mensonge parut si odieux à la faculté de droit, qu'elle refusa invinciblement de signer la réponse. Elle écrivit séparément au S. Pere, & lui protesta qu'elle n'avoit aucune part à la lettre de l'université, où l'on n'avoit pas rougi de s'excuser par la fausseté la plus palpable. Quelque usage que le Pontife pût faire de cet aveu; quelques efforts qu'il fît, tant par lui-même, ou ses lettres, que par son internonce; il ne put fléchir, ni l'université, ni les conseils prévenus, ni les prélats dominés par l'archevêque de

Specimens
doctrinæ Leg
van. p. 80.

Malines & l'évêque de Gand. Ainsi le décret ne fut, ni reçu, ni publié.

Le parti s'applaudissoit d'une indocilité qui lui réussissoit si bien; & il se flattoit de remporter bientôt un triomphe complet: mais il luttoit contre une autorité, que les contradictions ne servent qu'à rendre plus ferme & plus efficace. Le Souverain Pontife abandonnant les réfractaires à leur sort réprouvé, & cessant de poursuivre en vain l'acceptation d'un simple décret, résolut de prononcer, par une bulle en forme, un jugement solennel & décisif. On remit aux examinateurs du saint office le livre de Jansénius, avec les écrits faits, tant pour l'accuser que pour le défendre, afin de tout examiner avec la plus grande maturité & la plus sérieuse attention. Sur le rapport des consultants, ainsi que d'après son propre examen, le Pontife trouva l'Augustin condamnable, non seulement parce qu'il traitoit des matières de la grace, contre les défenses pontificales, mais parce qu'il renouvelloit presque à chaque page les erreurs déjà condamnées dans les écrits de Baius.

L'historien des Jansénistes ne laisse

pa
au
ni
fer
m
po
te
ass
na
l'in
fêr
par
tier
tes
peu
l'in
la
sur
lui
vag
sur
sans
son
imp
fée
VII
& f
ni le
au d

pas d'avancer, qu'Urbain VIII ne trouva aucune erreur dans le livre de Jansénius; qu'il fut d'avis que, pour étouffer les troubles, il suffisoit de confirmer les bulles portées contre les propositions de Baius, mais que le rédacteur de la bulle, François Albizzi, alors assesseur du S. Office & depuis cardinal, y inséra de son chef, & contre l'intention du Pape, le nom de Jansénius. Si cet historien lui-même ne parle pas ici de son chef, & qu'il tienne cette allégation des jansénistes de ce temps-là; tout ce qu'on en peut conclure, c'est que la fourbe & l'imposture seroient aussi anciennes que la secte: & s'il n'est pas même fondé sur ce foible moyen; quelle impudence; lui pourroit-on dire, ou quelle extravagance, que de prétendre persuader, sur la simple garantie de sa parole, & sans nulle espece de preuve, que personne ait osé dresser une bulle aussi importante, d'une maniere tout opposée aux vues d'un Pape tel qu'Urbain VIII! que ce pontife, également exact & savant, n'ait vu dans cette bulle, ni le nom de Jansénius, qui s'y trouve au moins six fois, ni le reproche qu'on

y fait à cet évêque de soutenir dans son Augustin, au grand scandale des catholiques, & au mépris de l'autorité du S. Siège, plusieurs propositions déjà condamnées par ce tribunal! c'est-à-dire, ou qu'Urbain VIII n'ait pas la sa bulle, ou qu'il n'ait pas eu le courage de la réformer. D'ailleurs, comment accorder ce paradoxe, & avec les brefs que le même Pape écrivit l'année suivante au gouverneur, aux évêques, aux universités de Flandres, nommant Jansénius dans toutes ces pieces? & avec la confirmation qu'il ordonna de cette bulle, après que les députés de Louvain lui eurent fait des remontrances précises à ce sujet? & avec l'ardeur qu'il avoit montrée pour l'exécution du décret qui interdisoit la lecture du livre de Jansénius? Et comment, sans nommer, ni Jansénius, ni son livre, ce Pape auroit-il prétendu appaiser les nouveaux troubles de la Flandre, excités par ce livre seul? En un mot, cet ouvrage renouvelloit-il, ou ne renouvelloit-il pas les erreurs de Baius? c'étoit-là l'état de la question, & sur quoi il falloit prononcer, pour couper court aux disputes, & finir les

trou
vrag
n'éto
cond
que
défe
& à
voul
form
celle
ces
men
fend
tre.

L
bain
gran
la b
ouvr
bulle
emin
On
cède
com
carn
fête
de r
nuti
pion

troubles. Il falloit donc juger cet ouvrage, & non pas ceux de Baius qui n'étoient plus en question. Mais que conclure de ces détours mêmes, sinon que les novateurs ont des moyens de défense, accommodés à tous les temps & à toutes les conjonctures? Ils ne vouloient point voir autrefois la conformité de la doctrine de Jansénius avec celle de Baius : aujourd'hui la cause de ces deux novateurs paroît si généralement la même, que personne ne défend l'un, qu'il ne se déclare pour l'autre.

Le vigilant & laborieux pontife Urbain VIII, après avoir lu avec la plus grande attention, non pas seulement la bulle projetée, mais tout le gros ouvrage de Jansénius, fit expédier cette bulle, nommée de ses premiers mots *In eminenti*, le sixieme de mars 1642. On la data néanmoins de l'année précédente, suivant l'usage Romain, qui commençoit l'année au jour de l'incarnation du Verbe, c'est-à-dire à la fête de l'annonciation, vingt-cinquieme de mars. Cette observation, bien minutieuse en apparence, mérite attention, comme on le reconnoîtra bientôt.

Avec les sectaires, tout est matière à chicane. Déjà ils avoient incidemment jusque sur le frontispice des bulles de Pie V & de Grégoire XIII, où se trouvent ces mots, *ad futuram rei memoriam*; d'où ils prétendoient conclure, que ces censures du Baïanisme ne devoient avoir lieu que pour un temps. C'est pourquoi Urbain VIII mit à la tête de sa constitution, *ad perpetuam rei memoriam*; & dans le texte, *perpetuò confirmamus & approbamus*; déclarant par là, sans aucune ombre d'ambiguïté, qu'il approuvoit & confirmoit à perpétuité les bulles de ses prédécesseurs contre la doctrine de Baïus.

Ainsi la bulle d'Urbain VIII commence, après quelques mots de préambule, par confirmer à jamais celles de Pie & de Grégoire. Il rappelle ensuite à la défense faite par Paul V, de rien imprimer sans la permission formelle du S. Siège, touchant les matières agitées autrefois dans les congrégations de *Auxillis*; ainsi qu'au décret par lequel il avoit confirmé lui-même celui de Paul, afin d'étouffer absolument tous ces germes de discorde & de scandale. De là, il tire un premier

mo
gust
exéc
& il
bre
vrag
sans
ques
pour
gusti
M
l'erre
suite
soign
dit,
qu'il
plu
nées
souti
lique
torité
défen
le de
venab
la ré
à la
notre
scien
la pu

moyen de condamnation contre l'Augustin, imprimé sans permission par les exécuteurs testamentaires de son auteur; & il range en même temps au nombre des livres défendus, différens ouvrages catholiques imprimés de même sans permission, en particulier quelques theses soutenues chez les Jésuites, pour combattre la doctrine de l'Augustin, & depuis imprimées à Anvers.

Mais sans laisser au même niveau l'erreur & la vérité; comme dans la suite, reprend le Pontife, en lisant soigneusement & à loisir le livre susdit, intitulé *Augustinus*, on a reconnu qu'il contient d'une manière évidente plusieurs des propositions déjà condamnées par nos prédécesseurs, & qu'il les soutient, au grand scandale des catholiques, sans aucun respect pour l'autorité du S. Siège, contre les susdites défenses & condamnations: nous, dans le dessein d'apporter un remède convenable à ce mal qui scandalise toute la république chrétienne, & qui tend à la ruine de la foi catholique; de notre propre mouvement, de notre science certaine, & de la plénitude de la puissance apostolique, nous confir-

mons & approuvons, en tout & pour toujours, par la présente constitution qui aura force à perpétuité, les susdites constitutions des papes Pie & Grégoire, nos prédécesseurs. Et de la même autorité, nous défendons absolument par les présentes, & voulons qu'on tienne pour défendu le livre intitulé *Augustinus*, comme contenant & renouvellant, ainsi que nous l'avons reconnu, les articles, les opinions & les sentimens réprouvés & condamnés par les constitutions susdites; & tout ensemble nous condamnons les autres ouvrages mentionnés à la fin de ces présentes lettres. De plus nous ordonnons, sous toutes les peines & les censures contenues dans la constitution de Pie notre prédécesseur, dont aucune autre personne que le Souverain Pontife ne pourra absoudre les contrevenants, sinon à l'article de la mort, qu'aucun des fideles de quelque condition & qualité qu'il soit, même ceux qui doivent être spécifiés plus particulièrement, osé parler, écrire, disputer touchant les articles condamnés & contenus dans le susdit livre, ni touchant les autres articles, opinions, libelles,

disc
qués
der
ces
quat
fénu
vant
autor
qu'un
en fa
Que
tise,
consti
renter
digna
Il
idée
livre
la foi
calvini
faux A
injure
leur c
des ter
Il ne
telle n
pareil
teurs,
nous e

discours, épîtres, écrits & theses marqués ci-dessous, & ne présume de garder ou de lire, soit ce livre, soit ces autres ouvrages. Il s'agit ici de quatre livres composés en faveur de Janfénius. Ainsi toute cette clause, suivant l'explication du cardinal de Lugo, autorisé à cet effet par le S. Siège, n'est qu'une défense d'écrire, ou de parler en faveur de cette doctrine réprochée. Que personne, conclud enfin le Pontife, n'entreprenne d'enfreindre cette constitution; & si quelqu'un ose l'attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Tout-puissant, &c.

Il est temps enfin de donner une idée juste, & démontrée telle, de ce livre fameux, & de faire voir tout à la fois, que la qualification de sémi-calvinistes, à l'égard des partisans du faux Augustin, n'est rien moins qu'une injure & qu'une hyperbole; mais qu'elle leur convient dans toute la propriété des termes, & la plus exacte vérité. Il ne faut pour cela qu'une analyse, telle même qu'on peut la faire d'un pareil ouvrage. Peut-être bien des lecteurs, pour le second des motifs qui nous engagent à la donner, l'auroient

voulue plutôt : mais plusieurs aussi , moins obligés de s'instruire à fond , goûtent peu les discussions qui sont nécessaires pour cela. C'est pourquoi nous les avons renvoyées à la fin d'un livre , où ne coupant point le fil de la narration , elles peuvent se lire , ou s'omettre , selon le degré d'intérêt , ou la propriété du goût d'un chacun. Cependant comme tout ecclésiastique au moins , & quantité de simples fideles peuvent & veulent former eux-mêmes leur jugement à ce sujet ; il étoit d'un historien sans partialité , de les mettre en état de le faire , toujours néanmoins subordonné au jugement de l'Eglise. Déployons donc sous leurs yeux , autant que le permettent les bornes de l'histoire , & avec moins d'égard même à l'aménité de la narration qu'à l'importance de l'instruction ; déployons les piéces originales , pour ainsi parler , de ce grand procès. C'est ce que l'on va faire par des observations analytiques assez étendues , qui cependant ne seront pas mesurées sur l'énorme compilation de l'Augustin d'Ypres ; elles épuiseront la patience du lecteur qui en est le mieux

pour
avons
ignor
fait r
prétex
damna
Le
gros li
Augu
comme
de la
ficiuse
du plu
au non
mier ti
vision
ensem
n'est p
titre au
trois to
volume
de l'He
livres ,
préambu
de certe
lent sur
que sup
fémi-pé
nuances
les temp

pourvu ; mais sur tout l'intérêt que nous avons , avec l'Eglise , de ne rien laisser ignorer , tant des raisons qui lui ont fait réprover cet ouvrage , que des prétextes qu'osent opposer à sa condamnation les schismatiques défenseurs.

Le titre aussi court que fastueux du gros livre de Jansénius , est simplement *Augustinus* ; mais cette simplicité , comme on l'a vu , fut le fruit tardif de la réflexion , & de la réserve artificieuse , qui fit substituer le nom du plus imposant des saints docteurs , au nom flétri de Baius , dont le premier titre affichoit la défense. La division de l'ouvrage , combiné dans son ensemble avec beaucoup de méthode , n'est pas moins favorable que son titre aux vues de l'auteur. Il comprend trois tomes ou parties , dans le même volume. La première partie , intitulée de *l'Hérésie Pélagienne* , contient huit livres , dont le premier , en forme de préambule , est une histoire générale de cette hérésie. Les livres suivans roulent sur différentes erreurs , tant réelles que supposées , des pélagiens & des semi-pélagiens , & sur les différentes nuances de leur doctrine , variée selon les temps & les conjonctures.

La seconde partie, en huit livres, traite de l'intégrité de la nature humaine, de sa maladie & de sa guérison; contre les pélagiens & les dogmatiseurs de Marseille. Le premier de ces livres traite des bornes de la raison humaine dans les choses théologiques, & de l'autorité de S. Augustin dans les matieres de la grace & de la prédestination. Le second, de la grace des anges & du premier homme, ou de l'état d'innocence. Les trois suivans, des peines du péché originel, & des forces du libre arbitre depuis le péché. Les trois derniers combattent la possibilité de l'état de pure nature, tant pour ce qui regarde l'ame, que pour ce qui est des miseres corporelles.

Dans le troisieme tome enfin, ou dans la troisieme partie de tout l'ouvrage, on explique en dix livres la grace du Rédempteur. Le premier est tout en observations générales. Le second, de la vraie grace de volonté relativement à l'action. III. de la grace suffisante. IV. de la grace de J. C. quant à son essence & à ses especes. V. des effets de la grace

de J
VIII
libre
des
répro
Ja
paral
des M
mode
malg
quelq
to-ten
quatre
Or
piece
livres
sardée
aussi a
subtile
exposé
vraie
matier
des r
s'assur
avec la
l'Augu
doctri
ainsi c
résulta

de J. C. VI & VII. du libre arbitre. VIII. de l'accord de la grace avec le libre arbitre. IX. de la prédestination des hommes & des anges. X. de leur réprobation.

Jansénius finit son ouvrage par un parallele en cinq livres, des erreurs des Marseillois & de certains docteurs modernes : mais il saute aux yeux, malgré cette apparente restriction à quelques modernes, qu'on en veut au torrent des docteurs catholiques des quatre ou cinq derniers siècles.

On sent l'impossibilité d'analyser ici, piece à piece, une si longue suite de livres, de chapitres, d'allégations hasardées, de questions & de discussions, aussi artificieuses dans la forme, que subtiles de leur nature. Nous avons exposé le plan & les divisions de l'ouvrage, l'ordre & la disposition des matieres, afin d'épargner la longueur des recherches à ceux qui voudront s'assurer par eux-mêmes, de la fidélité avec laquelle nous allons réduire tout l'Augustin d'Ypres à quelques points de doctrine, les plus relatifs à notre but, ainsi qu'à l'attente du lecteur. C'est le résultat des observations de l'esprit la

plus juste & le plus profond tout ensemble, que, si l'on mettoit l'*Augustinus* à la presse, on n'en exprimeroit que les cinq propositions condamnées dans le sens de son auteur. Or s'il en est ainsi, comme nous n'en pouvons douter après toutes les vérifications possibles; on ne sçauroit mieux analyser cet ouvrage, qu'en y faisant remarquer ces propositions d'une manière si sensible, qu'on puisse opposer le témoignage irréfragable de ses propres yeux, aux apologistes sans fond qui n'ont pour appui que leur effronterie à tout nier. Il ne s'agit donc plus que de montrer dans l'*Augustin* Flamand ou Hollandois, les cinq propositions telles qu'elles ont été dénoncées & condamnées ensuite par l'Eglise. Sur quoi nous ne craignons pas d'avancer, & nous en allons mettre la preuve sous les yeux, que toutes s'y trouvent, ou en termes exprès, ou en termes équivalens sous tous les aspects, ou en termes plus durs encore & plus scandaleux.

Que la première s'y trouve en termes exprès, c'est ce que ne nie pas la secte qui nie tout; parce qu'il ne faut

droit
Mais
moins
glise,
feint
rappo
où ell
encore
reur
en les
le sen
damn

Il
mieux
Augu
qui d
pere
qu'il
tion
aux i
encor
veuler
tous
en le
certai
qui l
sible.
par l'
coup

droit que savoir lire, pour la confondre. Mais comme elle n'en prétend pas moins se dérober aux foudres de l'Eglise, au moyen des sens divers qu'elle feint d'attacher à cette proposition; nous rapporterons quelques-uns des passages où elle se rencontre, afin de lui ôter encore ce misérable subterfuge. L'horreur que ressentira tout fidele sincere en les lisant, fera connoître combien le sens naturel & propre en est condamnable.

Il n'est rien de plus certain, ni de mieux établi dans la doctrine de S. Augustin, dit expressément Jansénius, qui donne la prétendue doctrine de ce pere pour la foi de l'Eglise, sinon qu'il est des préceptes dont l'observation est impossible, non seulement aux infideles & aux endurcis, mais encore aux fideles, & aux justes qui les veulent observer, & qui font pour cela tous les efforts qui sont actuellement en leur pouvoir; & il est également certain, qu'ils manquent de la grace qui leur rende cette observation possible. Ce qui est évident, poursuit-il, par l'exemple de S. Pierre & de beaucoup d'autres, qui éprouvent des tenta-

De Gratia
Christi, lib.
11. cap. 13.
Edit. Paris.
an. 1641. p.
138, 139 &
140.

rions auxquelles il ne peuvent pas résister. Ainsi met-on S. Augustin & la foi catholique, en opposition formelle avec S. Paul, qui enseigne si clairement que Dieu ne permet pas que nous soyons tentés au delà de nos forces. Cette impossibilité, selon son auteur, qui donne ici quelque développement à son système, provient de ce que les forces de la volonté sont affoiblies par la concupiscence, qui l'éloigne du bien, la tire en sens contraire, & en distrait les forces par cette espece de lutte; d'où il arrive que l'homme ne veut pas absolument, ne veut pas pleinement, ne veut pas de toute l'étendue de sa volonté. Or par une volonté pareille, incapable d'en vaincre une autre qui s'est fortifiée de longue-main, l'homme ne sauroit vouloir autant qu'il est nécessaire pour agir: il le pourra bien, quand il en aura une volonté pleine & ferme; mais il n'est pas en son pouvoir de se la donner, cela n'appartient qu'à la grace de Dieu. C'est pourquoi nous l'implorons assidument, continue Jansénius; & ces prieres sont une confession bien claire, que nous manquons d'une grace qui

suffise
 Quand
 server
 Jansé
 douter
 justes
 qu'il
 que p
 cours
 tre ce
 la for
 & sur
 n'obti
 Dieu,
 son se
 senten
 & cep
 temps
 Car c'
 giner
 toujou
 & de
 obteni
 donc,
 bre d
 deman
 un po
 précep
 comm

suffise pour observer les préceptes. Quant à cette possibilité de les observer qu'on obtient par la priere, Jansénius ne permet pas même de douter que quantité de fideles & de justes n'en soient dépourvus. La raison qu'il en donne, n'est pas seulement que plusieurs d'entre eux n'ont pas recours à ce moyen de salut, mais qu'entre ceux même qui demandent à Dieu la force nécessaire pour obéir à la loi, & surmonter la concupiscence, tous n'obtiennent pas ce qu'ils demandent. Dira, dit-il, leur retire assez souvent son secours, afin qu'en péchant, ils sentent mieux leur propre foiblesse; & cependant il les laisse assez longtemps tomber & se relever tour à tour. Car c'est une grande bévue que d'imaginer, poursuit-il, que l'homme ait toujours la grace, à l'effet de prier, & de prier avec assez d'ardeur pour obtenir ce qu'il demande. Comme donc, conclud-il, un très-grand nombre de fideles, même justes, ou ne demandent point la grace qui donne un pouvoir suffisant pour observer les préceptes, ou ne la demandent pas comme il est nécessaire pour l'obtenir,

& que Dieu ne donne point à tous la grace, soit de prier avec ferveur, soit de prier d'aucune maniere; il est évident que beaucoup de fideles manquent de cette grace suffisante, & par conséquent de ce pouvoir habituel que leur supposent quelques docteurs pour l'observation des préceptes.

Il suffiroit d'avoir montré, dans l'ouvrage de Jansénius, cette premiere des cinq propositions, si manifestement condamnable dans le sens que les paroles présentent naturellement à l'esprit, pour conclure que les quatre autres y sont contenues de la même maniere; puisqu'on n'en peut pas soutenir une seule, sans les soutenir toutes; & que les plus zélés partisans de Jansénius déclarent formellement, qu'elles ont une liaison essentielle & réciproque entre elles, aussi bien qu'avec le principe qui, sans exception d'aucune, leur sert de fondement. Quel est donc ce principe fondamental? C'est que dans l'état de la nature dégradée par le péché du premier homme, il n'est point d'autre grace intérieure & actuelle, que la grace efficace de sa nature, laquelle fait consentir à l'inspiration du bien,

Apolog des
SS PP. Préf.
Pag. 17.

ou ré
mani
chaq
infa
grace
pas f
la g
noît
cessai
princi
ple,
le jo
roujou
pas t
accom
étoit
blemen
des ar
la ser
connex
cinq p
funeste
monstr
faisant
de pré
grace
essenti
cessaire
demme

ou résister à la tentation du mal, d'une manière si absolue, qu'on peut dire de chaque homme, par une conséquence infaillible & nécessaire : il a eu la grace, donc il a fait le bien ; il n'a pas fait le bien, donc il n'a pas eu la grace. Arnaud lui-même reconnoît & fait remarquer la liaison nécessaire des cinq propositions avec ce principe. Sur la première, par exemple, il s'ensuit, dit-il, plus clair que le jour, que si la grace de J. C. est toujours efficace, tous les justes n'ont pas toujours la grace nécessaire pour accomplir les préceptes ; puisque si cela étoit, ils les accompliroient infailliblement. Continuons à user pour l'Eglise, des armes de ses ennemis, puisqu'elles la servent si bien ; & faisons voir la connexion nécessaire de chacune des cinq propositions avec leur second & funeste principe. Rien n'est plus démonstratif, ou du moins plus satisfaisant, que l'énumération dans ce genre de preuves. De ce qu'il n'est point de grace intérieure actuelle, qui ne soit essentiellement efficace, ou suivie nécessairement de son effet, il suit évidemment, 1°. que dans l'état de la

Apolog. pour
Jansenius, l.
211. p. 9.

nature corrompue, on ne manque jamais de consentir, ou qu'on ne résiste jamais à la grace intérieure; c'est la seconde des cinq propositions. 2°. Que la volonté de l'homme n'a pas même le pouvoir d'y résister; c'est la quatrième. 3°. Que quiconque, soit juste, soit pécheur, viole un précepte, manque alors de la grace qui lui en rende l'observation possible; puisque la grace étant toujours suivie de son effet, s'il avoit la grace d'observer le précepte, il l'observeroit; c'est la première. 4°. Que J. C. n'est mort que pour le salut des prédestinés; ce qui fait la cinquième. Il est évident qu'il n'est mort que pour le salut de ceux à qui cette mort a procuré la grace nécessaire pour pouvoir se sauver. Or est-il, suivant le principe jansénien, qu'elle n'est donnée qu'à ceux qui se sauvent en effet, c'est-à-dire aux seuls prédestinés. Car si cette grace est toujours efficace, ou n'est jamais privée de son effet; tous ceux à qui elle est donnée, se sauvent infailliblement. Ainsi nul réprouvé ne l'a reçue, parmi les chrétiens mêmes. 5°. Il s'ensuit enfin, ce qui fait la troisième proposition, qu'aucune

qu
tra
ac
to
fab
né
pu
pri
tou
gra
qu
par
pas
I
pro
trou
sén
que
d'un
l'ét
rés
voil
siti
prin
lum
fus-
peur
man
n'a p

qu'aucune nécessité, hors celle de contrainte & de violence, n'empêche nos actions d'être méritoires, ni démeritoires. Car d'un côté, selon l'incépui-
sable principe, on consent toujours nécessairement à la grace efficace, puisqu'on n'a pas le pouvoir de la priver de son effet; & d'un autre côté, toutes les fois qu'on n'a pas cette grace, c'est-à-dire autant de fois qu'on pèche, on le fait nécessairement, parce qu'alors il est impossible de ne pas pécher.

Reprenons à présent la suite des cinq propositions, & faisons voir qu'elles se trouvent toutes dans l'ouvrage de Jansénius, sinon aussi grammaticalement que s'y trouve la première, au moins d'une manière aussi énergique. *Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grace intérieure*: voilà les termes de la seconde proposition; & voici comment Jansénius exprime la même chose. Il n'est absolument aucune grace médicinale de Jésus-Christ, qui n'ait son effet; on ne peut dire sans absurdité, que la grace manque d'avoir son effet; S. Augustin n'a point enseigné d'autre grace, que

De Gratia
Christi, l. 11.
c. 25. p. 83,
84, 85.

celle qui , dès-là qu'elle est donnée à l'homme , lui donne en même temps son effet, Mais à quoi bon entrasser les textes , puisque le chapitre où l'on se flatte de mieux établir cette étrange doctrine , porte ce titre effronté : *Comment aucune grace de J. C. ne manque de son effet.* Mais l'effet de la grace est le consentement de la volonté ; le consentement de la volonté est sa non-résistance , si l'on peut au besoin s'exprimer ainsi ; il est donc évident que , si la grace a toujours son effet , la volonté consent toujours à la grace ; & ce qui est la même chose , qu'on ne résiste jamais à la grace intérieure. Sans le secours d'aucun raisonnement , voici quelque chose de plus pressant encore , ou de plus précis ; & que s'en faut-il , que ce ne soit l'énoncé pur & syllabique de la seconde proposition ? S. Augustin , dit Jansénius en adoptant le sentiment qu'il impute à ce pere , S. Augustin établit tellement l'empire de la grace sur le pouvoir de la volonté , qu'il dit souvent que l'homme ne peut résister à l'opération divine qui se fait par la grace , *hominem , operanti Deo per gratiam , non posse resistere* ; s'il

Ibid. Cap.

27.

Ibid. Cap.

24. pag. 82.

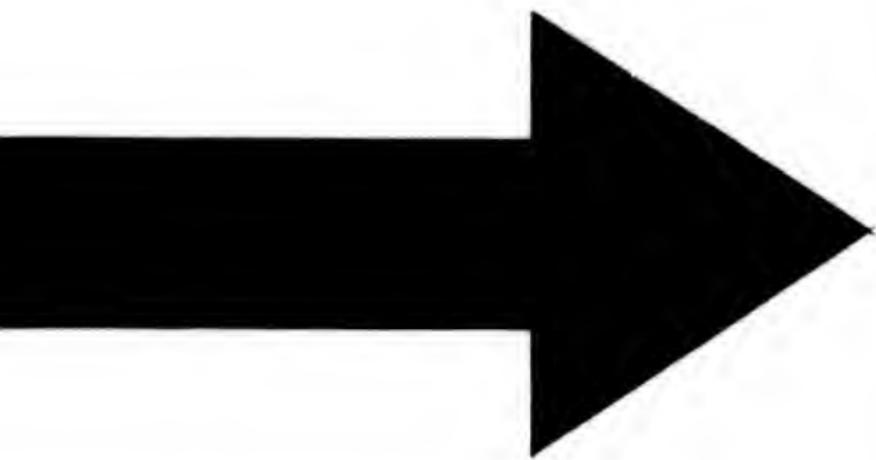
Col. 3. 4.

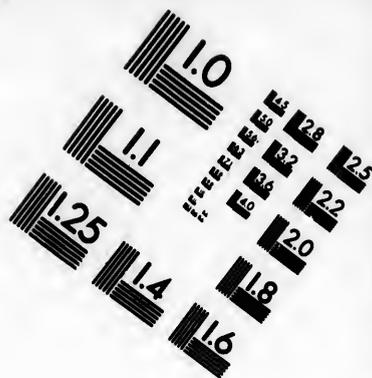
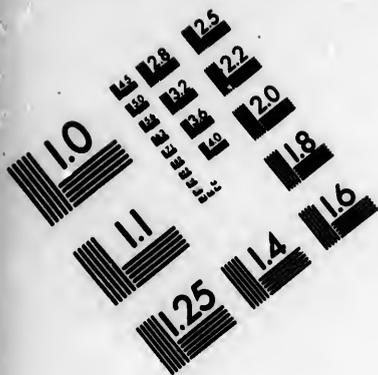
est
fer
dam
plus
non
à la
résis
fit n
pou
sur l
à leu
Po
encon
pour
de vo
princi
n'y a
la gra
vrage
son e
grace
ment
signifi
de l'av
partis.
n'y a
sante
que to
ne rés

est quelque différence entre cette assertion & la seconde proposition condamnée, c'est qu'elle est plus dure & plus condamnable; puisqu'elle porte, non seulement qu'on ne résiste jamais à la grace, mais encore qu'on n'y peut pas résister. Cette espèce de différence suffit néanmoins à ces fameux novateurs, pour crier à la calomnie. Et sur quoi? sur les ménagemens memes, observés à leur égard par leurs accusateurs.

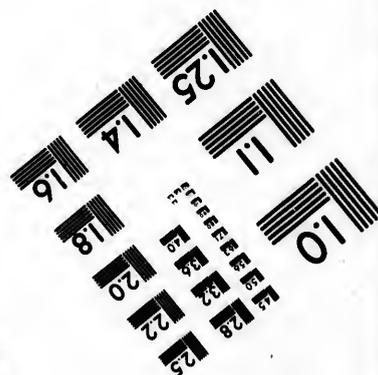
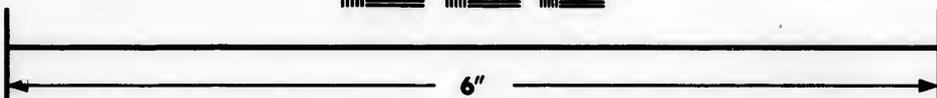
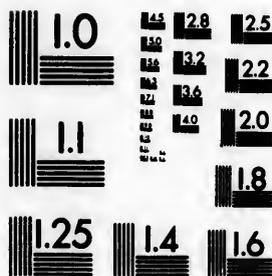
Poursuivons, soit pour confirmer encore ce qu'on vient d'établir, soit pour donner au lecteur la satisfaction de voir par lui-même, que le grand principe des Jansénistes, savoir qu'il n'y a point d'autre grace actuelle que la grace efficace, est véritablement l'ouvrage de Jansénius. La grace a toujours son effet, on ne résiste jamais à la grace, il n'y a point de grace purement suffisante: ces trois propositions signifient une seule & même chose, de l'aveu des Jansénistes & de tous les partis. On ne peut donc soutenir qu'il n'y a point de grace purement suffisante, sans soutenir en même temps que toute grace est efficace, & qu'on ne résiste jamais à la grace. Or le troi-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

4.5 2.8 2.5
4.0 3.2 2.2
3.6 2.0
1.8

10
0.1

sieme livre de Jansénius, de *gratia Christi Salvatoris*, intitulé *De gratia sufficiente*, n'est employé qu'à combattre cette grace suffisante. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la table des chapitres. En voici quelques articles. Chap. I. On fait voir que depuis la chute de l'homme, il ne lui est donné aucun secours suffisant, qui ne soit en même temps efficace. II. Le secours purement suffisant, c'est-à-dire la grace suffisante, inutile pour la réparation de l'homme tombé, & même pernicieuse. D'où les prétendus Augustiniens, dans le style de Luther & ses blasphèmes bouffons, disoient en forme de litanies : *De la grace suffisante, délivrez-nous, Seigneur.* III. Combien la grace suffisante est monstrueuse, dans les explications qu'en donnent les théologiens les plus modernes. Il ne faut point oublier que Jansénius, d'après son ami du Verger, entend par ces modernes, si restreints en apparence, tous les théologiens catholiques depuis cinq cents ans. IV. Par la nature de la grace de J. C., on montre que personne ne reçoit de grace suffisante, prise au sens des modernes. V.

La loi fut imposée aux Juifs ; & beaucoup de préceptes sont imposés aux Chrétiens , sans aucune grace suffisante , ou *aidante*. Le reste des titres annonce , au sujet des infideles , des Juifs principalement , une doctrine qui ne peut inspirer que le désespoir & le blasphème ; par exemple , que les hommes sous la loi n'avoient de grace suffisante pour observer aucun de ses préceptes ; que l'état du vieux testament ne comportoit pas une grace suffisante , mais plutôt une grace empêchante ; que ce n'étoit pas un état de justice & de salut , mais de péché & de mort ; que les infideles enfin manquent , pour le salut , de la grace suffisante , tant éloignée que prochaine , & de tout ce qui en peut être le principe.

La troisieme des propositions condamnées est énoncée comme il suit : *Pour mériter & démeriter dans l'état de la nature corrompue , on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir ; mais il suffit d'une liberté exempte de la contrainte.* Voyons si l'on calomnie Jansénius , en disant que cette proposition se trouve en ter-

mes équivalens dans son livre ; si plus tôt l'on n'auroit pas dû soutenir qu'elle s'y trouve en termes formels, à la réserve de la construction, ou pour mieux dire, de l'entortillage de la phrase. S. Augustin nous enseigne, dit Jansénius en adoptant toujours l'enseignement de ce pere, que la nécessité, qui n'est rien autre chose à l'égard de la volonté qu'une certaine force, ou violence, ou coaction, laquelle opere ce qu'elle peut, malgré la volonté même, que cette nécessité seule répugne essentiellement à la liberté & la renverse de fond en comble ; & non pas la nécessité qui est en même temps volontaire, c'est-à-dire par laquelle il est simplement nécessaire que quelque chose se fasse, sans répugnance de la part de la volonté, qui au contraire veut la chose d'une manière immuable : *quâ simpliciter necesse est aliquid fieri, non repugnante, sed immutabiliter volente voluntate.* Tout le venin de la proposition condamnée, savoir l'alliage de la liberté avec une vraie nécessité d'agir, car il n'est question de rien autre chose, n'est-il pas renfermé clairement dans ce qu'on vient de lire, avec quel-

De Gratiâ
Christi, Lib.
VI. c. 6. p.
266, Col. 1.

que chose de plus dur encore ? Et quelle étrange doctrine ! L'auteur l'a senti lui-même , & n'a pu s'en taire. Cette doctrine , ajoute-t-il , paroît surprenante aux scholastiques qu'il interpelle enfin généralement , sans plus se borner à certains modernes ; & cependant , reprend-il , en se roidissant contre un si juste sujet de remords , elle est indubitable dans les principes de S. Augustin. Voilà donc l'enseignement dogmatique de S. Augustin , & l'ancienne foi de l'Église , mis en opposition avec l'enseignement commun & la croyance catholique des quatre ou cinq derniers siècles.

Suivons plus loin l'étrange interprète de ce pere. Il est aisé , dit-il , de prouver jusqu'à la démonstration , par S. Augustin , que la seule nécessité coactive détruit la liberté ; & non pas la simple nécessité , par laquelle , sans coaction , l'acte de la volonté est simplement nécessaire. Je ne fais , c'est toujours Jansénius qui parle , je ne fais si l'on peut rien dire de plus clair & de plus pressant , que ce qui établit la liberté de chacun de ces actes , sans excepter celui qu'il est nécessaire que nous

Ibid. p. 167.

productions. Car on ne sauroit nier, que ce ne soit là le principal & le plus puissant exercice de notre volonté, & qu'il ne soit principalement en sa puissance, puisqu'il se fait le plus absolument quand nous voulons; & par conséquent il est le plus libre. Jansénius s'associant S. Prosper & S. Fulgence, aussi bien que S. Augustin; selon les principes de ces peres, dit-il, nulle efficacité de la grace, nulle nécessité n'est à craindre pour les actes libres de la volonté; mais la seule violence, la seule coaction, & la nécessité de coaction, qui produit son effet malgré nous, tandis que nous ne voulons pas, tandis que nous résistons; telle qu'est la nécessité de la mort. Pour les autres, quelles qu'elles soient, & quelque grandes qu'elles soient, je ne fais d'où l'on peut craindre qu'elles n'ôtent la liberté à notre volonté; puisque sous telle ou telle nécessité, tel ou tel vouloir est toujours *en notre puissance*. Car si nous voulons, ce vouloir a lieu; si nous ne voulons pas, il ne l'a point; puisqu'il seroit faux de dire que nous voulons, si nous ne voulions pas. On n'ignore pas que le terme de *puissance*, dans la bouche de Jansénius, ne signi-

fie

qu

S.

ne

en

peu

qu

&

D'

mi

qu

de

peu

se

la

Qu

dén

pire

ils

qu

pou

En

étre

lon

ter

gul

un

&

fié que la faculté naturelle de vouloir.

Pour s'en convaincre pleinement, qu'on écoute encore ce corrupteur de S. Augustin. Comme ce pere, dit-il, ne connoît rien de libre que ce qui est en notre puissance; rien en effet ne peut être plus en notre puissance, que ce qui se fait dès là que nous le voulons; & conséquemment rien n'est plus libre. D'où nous inférons que toute détermination réfléchie de la volonté, dès là qu'elle ne se fait pas malgré nous, mais de notre plein gré, est libre, & ne peut point ne le pas être: vérité qui se démontre par l'amour divin, dont la vision béatifique est le principe.

Quoique la volonté des anges & des démons soit tenue captive sous l'empire, l'une du bien, l'autre du mal; ils conservent une liberté suffisante, de quelque côté qu'ils se tournent alors, pour être censés s'y tourner librement. En général, le libre-arbitre est aussi étendu que la détermination de la volonté, parce que le libre-arbitre & la détermination de la volonté, selon S. Augustin, sont la même chose. Ainsi, qu'il y ait un libre-arbitre, & qu'il y ait dans l'homme & dans l'ange quelque volonté ou *voliti-*

De statu
natur. Lap.
L. IV. c. 24.
pag. 271.

ibid. p. 270.

De Gratia
Christi, Lib.
VII. c. 10. p.
326.

ibid. Lib. VI.
c. 5. p. 263.

tion, ce n'est qu'une même chose pour Jansenius ; & cela, parce que la volonté ou *volition*, & la libre volonté, c'est-à-dire vouloir, ou vouloir librement sont la même chose ; & parce qu'il est impossible que le vouloir ne soit pas libre.

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter tous les passages de *Augustinus* qui confondent absolument tout ce qui est volontaire, ou spontané, avec ce qui est libre : mais nous pouvons présumer, que les plus incrédules même sont satisfaits sur ce point. S'ils vouloient quelque chose de plus, qu'ils lisent eux-mêmes le sixieme chapitre du livre sixieme de la Grace de J. C. qui a pour titre : *La double nécessité, celle de coaction, & la nécessité simple, ou volontaire ; celle-là, & non pas celle-ci, répugne à la liberté.* Tout ce chapitre ne tend qu'à prouver cette seconde assertion. Qu'on rapproche à présent les différens passages qu'on vient de lire, ou du moins leur résultat, de la troisieme des cinq fameuses propositions ; & de la censure : on verra que ce que l'Eglise y a condamné dans le sens de Jansenius, est précisément ce qu'expriment ces passages, savoir

que la seule nécessité de contrainte, telle, selon Jansénius, que la nécessité de mourir, est incompatible avec la liberté; & non pas toute autre espèce de nécessité, quelle qu'elle soit, & quelque grande qu'elle soit, dans les démons même par rapport au mal, dans les anges par rapport au bien, & dans les bienheureux quant à l'amour divin qu'inspire la vision béatifique. Or, si la seule nécessité de contrainte, & non pas la nécessité volontaire, empêche la liberté; il est incontestable dans les principes de tous les partis, que pour mériter & démériter on n'a pas besoin d'être exempt de la nécessité d'agir, mais qu'il suffit d'être exempt de contrainte; puisque tous les partis, & les Jansénistes plus rigoureusement qu'aucun autre, tiennent que pour le mérite & le démérite, il suffit d'une vraie liberté. A présent, qu'on voie de bonne foi ce qu'il s'en faut, que les assertions de l'*Augustinus* n'expriment à la lettre la troisième des propositions condamnées dans le sens de ce livre:

Voyons s'il en est autrement de la quatrième de ces propositions. *Les sémi-pélagiens, porte-t-elle, admettoient*

la nécessité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature, que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y résister, ou d'y obéir. L'erreur des Mar-seillois, ou sémi-pélagiens, dit Jansénius, consiste en ce qu'ils pensent qu'il reste quelque chose de la liberté primitive, au moyen de quoi, comme Adam eût pu, s'il eût voulu, opérer le bien avec persévérance, ainsi l'homme tombé le pourroit s'il vouloit; ni l'un ni l'autre cependant, sans le secours de la grace intérieure, dont le bon usage, ou l'abus auroit été laissé au pouvoir & au franc-arbitre d'un chacun. La première erreur des Sémi-pélagiens, dit-il encore, consistoit à croire que le commencement de la foi, l'oraison, les gémissemens, les desirs & les autres choses pareilles provenoient de nous, c'est-à-dire du libre-arbitre, & néanmoins qu'il étoit nécessaire d'avoir pour ces actes le secours de la grace, même actuelle, dont l'influence étoit laissée à leur libre-arbitre: or, qu'ils

De Hæres.
Pelag. Lib.
VII. c. 6.
P. 98.

De Grat Chr.
Lib. II. pag.
62.

aient enseigné très clairement cette doctrine, c'est ce que nous avons déjà montré fort au long plus haut.

Outre l'endroit de l'*Augustinus* indiqué ici par son propre auteur, qu'on en ouvre au hasard la première partie, *De l'Hérésie Pélagienne*; & l'on sera convaincu à n'en pouvoir douter, de la conformité de sa doctrine avec celle qui a été condamnée dans la quatrième des cinq propositions. Si l'on craint les longueurs de cette fastidieuse lecture, dont nous craignons nous-mêmes que l'extrait seul ne rebute nos lecteurs, qu'on se borne à lire le vingtième chapitre du livre troisième *De la Grace de J. C.*; & l'on y trouvera plus de moyens qu'il n'en faut pour se convaincre. L'explication qu'on y donne de ce texte de S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & parviennent à la connoissance de la vérité*, ne tend qu'à soutenir la partie la plus condamnable, & formellement hérétique, de la quatrième proposition, savoir que la grace intérieure & prévenante n'est pas de telle nature, que la volonté de l'homme ait le pouvoir d'y résister, ou d'y obéir. On ne prétendra

point sans doute mettre de différence entre pouvoir résister ou obéir à la grace, & pouvoir y consentir ou n'y pas consentir, c'est-à-dire, dans l'opinion même de Jansénius, conserver, sous l'impression de la grace, la liberté d'y donner son consentement, ou de l'y refuser, ce qui ne peut se faire qu'en voulant, ou en ne voulant pas suivre cette impression. Or Jansénius, dans tout le chapitre en question, soutient que l'homme ne conserve pas la liberté de suivre, ou de ne pas suivre l'impression de la grace, de ne pas consentir à la grace, de faire & de vouloir autre chose que ce à quoi l'incline la grace; d'où il qualifie de sémi-pélagienne, la proposition suivante de S. Augustin, qu'il feint ne s'y exprimer qu'en forme de dispute & par objection: *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & parviennent à la connoissance de la vérité; non pas cependant de telle manière qu'il détruise en eux le libre-arbitre; ce qui ne signifie rien autre chose, ajoute Jansénius, que s'il disoit: Il veut que tous soient sauvés, si toutefois ils le veulent eux-mêmes par leur libre-arbitre. Peut-on,*

à
be
pé
Cl
en
lor
qu
de
pas
qua
rien
nou
sur
L
est
erre
qu'
les
décl
leuf
à so
fiero
elles
de l'
enco
men
marc
J. C
inés
dans

à face plus découverte, attaquer la liberté? Il ose encore traiter de *sémi-pélagienne*, cette proposition de Vital de Chartage: *Dieu fait, avant qu'il est en lui, que nous voulions le bien, lorsqu'il nous fait entendre sa voix, qui ne peut signifier ici que la voix de la grace: mais si nous ne voulons pas y acquiescer, nous faisons en sorte que son opération ne nous profite en rien.* Craignons enfin d'ennuyer, & ne nous laissons pas emporter plus loin sur cet article.

La dernière proposition condamnée est conçue en ces termes: *C'est une erreur de dire que J. C. soit mort, ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes, sans exception.* Elle est déclarée fautive, téméraire & scandaleuse, contre ceux qui se borneraient à soutenir précisément ce que signifieroient ces paroles isolées. Mais comme elles sont déterminées par le contexte de l'*Augustinus* à un sens plus mauvais encore; elle est déclarée, non seulement hérétique, mais impie & blasphématoire, si on l'entend en ce sens, que *J. C. soit mort pour les seuls prédestinés.* Autrement, il eût fallu suivre dans un labyrinthe de subterfuges ce

dogmatiseur artificieux, qui semble en quelque endroit contredire le sens littéral de la proposition condamnée.

De Gratia
Christ. L. III.
p. 162 & 163.

En effet, il dit formellement que J. C. est mort pour tous les hommes; mais en quel sens? Voici sa propre explication: C'est qu'il est mort pour toute son Eglise, qui est répandue dans tout l'univers; & conséquemment pour tous les genres d'hommes, pour les rois, pour les nobles, pour les bourgeois & le reste: c'est qu'il est encore mort pour des hommes de toutes les nations, de toutes les langues & de toutes les tribus, savoir des Juifs & des Gentils, dont se forma l'universalité du peuple de Dieu; c'est qu'il a été crucifié pour tous ceux à qui sa mort a été fructueuse, lesquels forment une multitude, & une sorte d'universalité même: c'est que le prix de sa mort est suffisant pour racheter tous les hommes; & l'on pourroit dire, ajouter-il en termes exprès, que J. C. s'est immolé pour les démons mêmes, à la rédemption desquels le prix de son sang suffit indubitablement: *Etiam pro demonibus christum se dedisse redemptionem dici possent, quibus redimendis sine*

dubi
fici

L
dem
ner
divin
fient
ces u
l'Au
sa fa
leix
est-il
mes
uns
cour
vés?
tous
pas
t-il
en a
tion
fisam
par
des
On
aussi
cath
son
nime

dubio. pretium sanguinis ejus est sufficiens.

L'étrange manière d'exalter la rédemption ! Certes, il est difficile de donner en apparence plus d'étendue à la divine miséricorde. Mais que signifient au fond toutes ces multitudes & ces universalités de créatures, pour qui l'Augustin Belgique est si libéral ? Il se fait lui-même une question équivalente. Comment, se demande-t-il, J. C. est-il le rédempteur de tous les hommes, comme s'expriment quelques-uns, s'il n'a pas obtenu à tous un secours par lequel ils puissent être sauvés ? C'est que J. C. répond-il, les a tous rachetés suffisamment, mais non pas effectivement : solution, ajoutet-il en s'applaudissant, d'où il ne suit en aucune manière qu'une telle rédemption ait procuré à tous un secours suffisant, c'est-à-dire, comme il est clair par la teneur même de l'interrogation, des grâces suffisantes pour se sauver. On voit ici que dans son opinion, aussi bien que dans la persuasion des catholiques, c'est la même chose, ce sont des expressions parfaitement synonymes, que J. C. soit mort pour tous

Ibid. p. 162.

les hommes, ou qu'il leur ait obtenu par sa mort des graces suffisantes pour se sauver.

Ibid. p. 184.
Col. 1. A &
seq.

Cela posé, qu'on s'en souviene quelques momens, & qu'on entende l'Augustin d'Ypres. Voici comment il s'explique : Selon la doctrine des anciens, J. C. n'a pas souffert, ou n'est pas mort pour tous les hommes sans exception, *Nec enim, juxta doctrinam antiquorum, pro omnibus omnino christus passus, aut mortuus est.* Quelle différence, même grammaticale, la plus fine chicane assignera-t-elle entre cette doctrine avouée par Jansénius, & la cinquième proposition condamnée ? Il est donc vrai, & à l'abri de tout reproche d'imposture, qu'au moins quelque autre proposition que la première des cinq propositions condamnées, se trouve à la lettre dans l'*Augustinus*. Suivons l'auteur, pour nous assurer encore qu'elle y a été condamnée dans le sens de l'auteur même. Le Sauveur, dit il un peu plus bas, le Seigneur par ses jugemens, très-sécretement justes & très-justement secrets, a résolu dans sa prescience de donner la foi, la charité & la persévérance finale dans cette

ch
me
élu
cha
enc
livr
ses
peu
sau
pou
ens
mo
il a
de
tres
la
car
pou
être
gers
tion
Sau
peu
qui
mor
fon
leur
cette
de

charité, à un certain nombre d'hommes que nous nommons absolument élus & prédestinés ; & à d'autres, la charité sans la persévérance ; à d'autres encore, la foi sans la charité. Il s'est livré pour les premiers, comme pour ses vraies ouailles, comme pour son vrai peuple, qui devoit être absolument sauvé ; il est victime de propitiation pour effacer tous leurs péchés, & les ensevelir dans un oubli éternel ; il est mort, pour les faire vivre éternellement ; il a prié son pere, afin de les délivrer de tout mal ; & non pas pour les autres, qui se départant de la foi & de la charité, meurent dans le péché ; car il n'est mort & n'a prié son pere pour ceux-ci, qu'autant qu'ils devoient être gratifiés de quelques effets passagers de la grace. Car comme l'oblation, la propitiation & l'oraison du Sauveur ne peuvent être vaines ; il ne peut se faire non plus que ceux pour qui il auroit répandu son sang, seroit mort & auroit prié son pere, afin que son sang servît de propitiation pour leurs péchés, n'obtinissent pas l'effet de cette mort, de cette propitiation & de cette priere : mais ils n'en obtien-

ment point d'autre effet, que celui d'une foi, ou d'une charité, ou d'une persévérance de quelque temps. Ainsi donc, & non pas autrement, J. C. est mort, a répandu son sang, est victime de propitiation & a prié son pere, c'est-à-dire afin qu'ils obtinssent ces effets passagers de sa propitiation, ou de sa mort, de son sang & de sa priere. En voilà bien assez pour convaincre les esprits droits.

Voici de quoi réduire, ou confondre les plus durs. Il n'est aucunement conforme aux principes de S. Augustin, dit l'Augustin d'Ypres, toujours identifié dans son opinion avec celui d'Hypone, que J. C. notre-seigneur soit réputé avoir répandu son sang, s'être livré en sacrifice, avoir prié son pere pour le salut éternel des infideles qui meurent dans l'infidélité, ou pour celui des justes qui ne perséverent pas. Voici qui est encore, sinon plus hérétique, au moins plus mal-sonant & tout-à-fait révoltant. Selon ce saint docteur, travesti en blasphémateur par son malheureux interprete, J. C. n'est pas mort & n'a pas prié son pere pour la délivrance éternelle de ceux qui ne

Bil. p. 166.
Col. 1.

font
celle
pro
bator
lus
fere-
sie,
la de
sans
en d
offen
depu
à l'é
plutô
tout
qu'il
de cr
lomm
Sur
coupe
déter
nue
son
dema
sa ju
offer
tion
vent
blem
gusti

sont pas prédestinés, non plus que pour celle du diable : *Non magis patrem pro æterna liberatione ipsorum, (reprobatorum) quàm pro diaboli, deprecatus est.* Cette affreuse proposition diffère-t-elle de ce qu'on a noté d'hérésie, de blasphème & d'impiété, dans la dernière des cinq propositions ? Oui sans doute, puisqu'elle est y rendue en des termes plus réservés, & moins offensans pour les oreilles pieuses. Mais depuis quand les ménagemens observés à l'égard d'un auteur scandaleux, ou plutôt des fideles à qui l'on épargne tout ce qu'il est possible du scandale qu'il leur donne, le mettent-ils en droit de crier à la falsification & à la calomnie ?

Suivons-le encore un moment pour couper tout subterfuge à ses plus déterminés sectateurs. Si J. C., continue-t-il, a demandé quelque chose à son pere pour les réprouvés ; il lui a demandé certains fruits momentanés de sa justice ; & pour les obtenir, il a offert & répandu son sang : prix & oblation qui sont fort restreints, qui servent peu aux réprouvés, & considérablement aux prédestinés ; d'où S. Augustin, en tant d'endroits de ses écrits,

a coutume de restreindre presque aux seuls élus l'oblation du sang, de la mort & des prieres de J. C. Quant à cette vague extension du sens des paroles de l'Apôtre, *Dieu veut le salut de tous les hommes*, elle provient, poursuit-il, de cette grace suffisante préparée en faveur de tous les hommes, laquelle a été rejetée par S. Augustin, S. Prosper, S. Fulgence, & par l'ancienne *Eglise*, comme une machine mise en œuvre par les sémi-pélagiens. Ce ne sont plus précisément, comme on le voit, les théologiens de l'antiquité que Jansénius met en opposition avec les théologiens modernes, ou les scholastiques; mais il ose opposer l'Eglise à l'Eglise, l'*Eglise ancienne* à l'Eglise d'aujourd'hui; & selon son langage, déjà expliqué, à ce que l'Eglise enseigne depuis cinq cents ans. Quand on ne conserve point à la foi catholique l'invariable unanimité qui est de son essence, quel genre de foi conserve-t-on soi-même? On le voit ici. Poursuivons.

On a vu que les cinq propositions se lisent dans *l'Augustin*, ou en termes formels, ou en termes plus durs & plus scandaleux, ou en termes du

mo
que
titre
dre
peut
mité
coné
par
l'Egl
pour
fanat
lui d
Car
mode
S. A
souter
éviden
doctri
trine
propo
plus p
opposé
tribue
la sou
encore
plier,
convai
Qu'on
longue
ouvrage

moins équivalens, Il ne nous resteroit que peu d'observations à faire sur le titre même de ce livre, pour en rendre un compte aussi complet, qu'on peut l'attendre de l'histoire. La conformité de sa doctrine avec la doctrine condamnée dans les cinq propositions par le chef & tous les pasteurs de l'Eglise, suffiroit même en général, pour faire sentir l'indignité de la profanation commise par son auteur, en lui donnant le nom sacré d'Augustin. Car la foi de l'Eglise, *ancienne ou moderne*, étant toujours la même, & S. Augustin ayant incontestablement soutenu la foi de l'Eglise; il s'ensuit évidemment que ce profond & saint docteur a été aussi contraire à la doctrine du faux *Augustin*, qu'aux cinq propositions. Mais comme rien n'est plus propre à venger ce Pere, que d'en opposer la doctrine à celle que lui attribue son calomniateur, & de montrer la source où le faussaire a puisé; c'est encore une tâche qu'il nous faut remplir, avec le détail, qui seul peut convaincre ici, ou du moins satisfaire. Qu'on n'appréhende pas néanmoins des longueurs, qui dénatureroient notre ouvrage.

Bornons-nous donc, pour abrégé, à la question de la grace efficace. On y entreverra au moins les autres articles. Déjà l'on a du moins entrevu qu'ils se tenoient tous, comme les anneaux d'une même chaîne : qu'on s'en convainque pleinement. Cette question, dans Jansénius, a deux parties marquées ; savoir qu'il n'est point d'autre grace que la grace efficace, & que cette grace emporte nécessairement le consentement de la volonté. La premiere partie tombe à plomb sur la grace suffisante, anéantie par là ; & la seconde sur le libre-arbitre, à qui elle n'en laisse plus que le nom. Or le libre-arbitre une fois détruit, toute la doctrine des cinq propositions de l'*Augustinus* est victorieuse ; & toute cette doctrine est réprouvée, si les novateurs qui ne retiennent que le nom de libre-arbitre, sont frapés des plus terribles censures de l'Eglise. Il ne s'agit donc plus que d'examiner à qui l'Augustin d'Ypres est conforme ; s'il a puisé dans l'Augustin d'Hyppone, dans la tradition des peres avoués par l'Eglise ; ou dans les dogmes de secte & de ténèbres ; frapés de ses anathêmes.

Tous

Tous les hérétiques, à l'exemple des prédestinians, Félix d'Urgel, Claude de Turin, Berenger, Jean Wiclef, Jean Hus, Luther & Calvin avec leurs disciples, se sont couverts du nom de S. Augustin, comme d'un bouclier à l'épreuve des foudres mêmes de l'Eglise. Le scandale qu'on nous impute, disoit Berenger, est tout entier de S. Augustin. J'avoue sans peine, disoit Wiclef, que je differe des théologiens modernes, mais je suis d'accord avec S. Augustin; & il se gloissoit tellement de cet accord, que ses disciples ne l'appelloient pas autrement que Jean de S. Augustin. Luther & Calvin, en mille endroits, disent & répètent sans cesse: Augustin est à nous. Dans l'*Antidote* opposé par Calvin au concile de Trente; dans les invectives de son second livre des *Institutions* contre la Sorbone, à peine est-il une page où ne soit invoqué le nom de S. Augustin. Par-tout il fait retentir le nom d'Augustin, par-tout il en appelle à la foi d'Augustin, par-tout il entasse les passages de S. Augustin en si grand nombre, & d'une maniere si imposante, qu'il semble-

Apud Cuiton.
Liv. II. de
ver. Euch.
Bibl. PP. t. 6. f.
Pag. 214.

Wald. t. 1.
l. 1. arc. 2.
cap. 34.

Lib. de tern.
Pred. p. 6, 3.

roit choisi par l'oracle d'Hyppone, pour lui servir d'organe. Augustin, dit-il, est tellement à nous, que si l'on me demande une confession de foi, il me suffit de présenter celle que forment ses écrits.

Voilà le premier trait de ressemblance entre Jansénius & les novateurs qui l'ont précédé. Dès le premier livre qui sert d'introduction à son ouvrage entier, il exalte l'autorité de S. Augustin, avec une affectation si semblable à celle que Robert de Salisbéri, calviniste fameux, emploie pour le même sujet dans sa préface de la défense de Calvin, que si cette préface n'avoit pas été composée long-temps avant le livre préliminaire de Jansénius, on la prendroit pour un abrégé fait exprès de ce livre. Mais, de ce qu'elle a été composée la première dans une conformité qu'on ne peut, sans s'aveugler soi-même, attribuer au hasard, il s'ensuit incontestablement que Jansénius, dès son premier pas, est le plagiaire de ce calviniste. Jansénius nomme avec emphase les papes Innocent, Zozime, Célestin, Léon, Hormisdas, Félix, qui ont approuvé, qui

ont consacré la doctrine de S. Augustin. Robert de Salisbéri a invoqué de même Innocent, Zozime, Boniface, Sixte, Célestin, Félix & Gélase. Jansénius accuse de témérité & d'insolence, certains modernes, qui ne tiennent pas en toute maniere les sentimens de S. Augustin; Robert de Salisbéri taxe d'opiniâreté perverse, tous ceux qui ne se regardent pas comme obligés rigoureusement à suivre toutes les opinions de S. Augustin. Jansénius s'irrite contre ceux qui tiennent que S. Augustin a laissé plusieurs questions indéciſes, ou dans un état de simple probabilité, & qui alleguent en leur faveur ces paroles du Pape Célestin : *Quant aux points ultérieurs & plus difficiles de ces sortes de questions, comme nous n'osons pas les mépriser, nous ne jugeons pas non plus nécessaire de les confirmer.* Avec la même chaleur de bile, au sujet de ces mêmes paroles, Robert de Salisbéri déclame en cette maniere : Qui peut croire de Célestin, rendant à Augustin le plus honorable des témoignages, que tiré tout à coup hors de sens, & se démentant lui-même, il

en ait vilipendé la personne, & dif-
 famé les écrits ? Jansénius dit enfin, que
 celui qui connoitra les livres de Saint
 Augustin contre l'hérésie de Pélagé,
 y trouvera sans peine la solution des
 difficultés & des sophismes qui mettent
 à la torture les plus habiles maîtres des
 écoles modernes : celui-là, dit Robert
 de Salisbéri, mettra facilement en
 poudre ces mêmes sophismes, qui
 feuilletera les écrits d'Augustin contre les
 Pélagiens, & qui s'attachera plus aux
 monumens de l'antiquité, qu'à des
 chiffons modernes, moins dignes
 d'un lecteur que de la beurriere. Est il
 une conformité mieux soutenue entre
 deux écrits ? Peut-elle être un effet
 du hazard ? Et le Janséniste, puisqu'il
 est venu le dernier, ne s'est-il pas
 orné des plumes du Calviniste ?

Libr. Pre-
 mial, cap.
 20.

Jansénius dit encore, non pas une
 fois, deux ou quatre, mais jusqu'à la
 satiété & à la nausée, qu'il a passé
 toute sa vie dans la méditation des
 écrits de S. Augustin ; qu'il a consommé
 vingt-deux années entières à la lec-
 ture assidue & souvent répétée des
 œuvres de S. Augustin ; qu'il les a
 toutes lues plus de dix fois, avec la

plus grande attention ; & au moins trente fois , de la premiere page à la dernière , tous les livres qui combattent les Pélagiens. Ne semble-t-il pas entendre un S. Paul compter , pour l'édification des premiers fideles , les coups qu'il a reçus pour le nom de J. C. ? Qu'on attende un moment : voici d'autres modes. Avant Jansénius , Luther & Calvin se vantoient avec la même ostentation , d'avoir passé une grande partie de leur vie à étudier S. Augustin , d'en avoir lu & relu avec attention toutes les œuvres , & de les avoir gravées à jamais dans leur mémoire ; d'avoir approfondi tous les points de sa doctrine , & de les avoir tirés des ténèbres épaisses , où l'ignorance & l'incurie des Scholastiques les avoient plongés ; en sorte qu'ils pouvoient se qualifier de restaurateurs de la doctrine augustiniennne , & faire gloire d'avoir donné comme une seconde naissance à Augustin.

Calvin porte plus loin son estime pour le docteur de la grace , qu'il ne préfère pas seulement à l'un ou à l'autre des peres en particulier , mais à tous les peres réunis ensemble ; &

Calv. lib. V.
de lib. Arb.
pag. 129. Ho-
rant. contrà
Calv. lib. V.
cap. 32. Me-
lancton in
decl. de S.
August. lib. in
Apol. Luth.
sub. fin.

Lib. III. de
Liber. Arb.
c. 3. & Lib.
II. in Pigh.
pag. 161.

il en rend cette systématique raison :
Tous les écrivains ecclésiastiques , à la
seule exception d'Augustin , ont parlé
d'une manière si ambiguë & si ver-
fatile , touchant le libre-arbitre , qu'on
ne peut rien avoir de certain par tous
leurs écrits. Mais qu'est-il besoin ,
poursuit-il , de se fatiguer à rechercher
ce qu'ont pensé à ce sujet les anciens ,
puisqu'Augustin tout seul peut là-des-
sus nous suffire ? Quoi de plus con-
forme à ce que Jansénius avoit cou-
tume de dire , comme il est rapporté dans
sa vie écrite par les défenseurs hétériques ,
de ses sentimens , savoir que les autres
peres étoient utiles , mais que S. Au-
gustin étoit nécessaire ; bien plus , que
seul il suffisoit pour toutes les ma-
tières de théologie ? S'il faisoit si peu
d'état des peres même de l'Eglise Latine
en comparaison de S. Augustin , il en
fait beaucoup moins encore des plus
saints docteurs de l'Eglise Orientale ,
c'est-à-dire de la moitié de l'Eglise
universelle , ou de la tradition catho-
lique. Il fronde ouvertement ceux-ci ,
lui & ses disciples ; ils foulent aux pieds
toute leur autorité , quant aux matières
de la grace ; ils les accusent généralement

d'être entachés des erreurs sémi-pélagiennes.

L'autorité de S. Augustin est à la vérité d'un poids tout particulier en ces matières ; parce que le S. Siège apostolique en a consacré la doctrine par ses décisions sur ce sujet. Mais quels sont les articles précis de ces décisions ? ceux-là sans doute , & ceux-là seulement , qui prononcés contre les pélagiens par les conciles de Carthage & de Mileve , ont été confirmés par les papes Innocent & Zozime ; & ceux qu'ont définis contre les sémi-pélagiens le Pape S. Célestin & le concile d'Orange. Mais à quoi se réduisent toutes ces définitions ? à la réalité du péché originel , & à la nécessité de la grace , tant pour l'observation des préceptes , que pour les commencemens du salut & la persévérance finale ; comme il est certain par les monumens originaux. Voilà précisément ce qu'ont proposé pour articles de foi dans la doctrine de S. Augustin , & le Pape Célestin , & le Pape Innocent , & le Pape Hormisdas , & le Pape Jean II. Du reste , ils ont approuvé les écrits de ce père en général ; & S. Célestin spécialement

Epist. Sinod.
Conc. Carth.
apud Aug.
co. Iun. Ep.
apud Aug.
91. Cœlestin.
Li ad Epist.
Gaul.

V. Synod.
Collat. j.

rend un témoignage aussi honorable à la foi qu'au savoir de ce pere. Mais avec Augustin, dit non seulement ce Pontife, mais le cinquieme concile œcumenique, nous recevons les SS. docteurs Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire, Ambroise, Chrysostôme, Cyrille & les autres saints peres, qui dans le sein de l'Eglise de Dieu ont annoncé la vraie foi, d'une maniere irrépréhensible, jusqu'à la fin de leur vie. Saint Thomas d'Aquin a été approuvé en termes plus honorables encore, par les Papes Jean XXII, Innocent VI, Clément VI, Urbain VI, Pie IV & Clément VIII, égaux en autorité au Pape Célestin. Les écrits de ce docteur, dit en particulier Innocent VI, ont par dessus tous les autres, à l'exception des livres canoniques, la propriété des termes, le tour des choses, la vérité des assertions; de telle maniere que personne, en tenant cette doctrine, n'a jamais donné dans l'erreur. Conclurait-on de ce témoignage, aussi général que pompeux, qu'il n'est rien dans la vaste somme de S. Thomas, qu'on ne doive tenir pour article de foi? Tout ce qu'on doit conclure de ces sortes

d'approbations, c'est que l'Eglise permet expressément aux fideles la lecture des livres approuvés ainsi, & qu'elle les juge propres à l'édification de la foi & des mœurs.

Mais qu'elle prétende par-là faire regarder toutes les assertions qu'ils contiennent, comme autant de décisions qu'elle auroit faites, c'est lui imputer une absurdité, aussi contraire aux regles de la foi, qu'aux premières impressions du bon sens. Elle auroit donc prétendu conférer aux écrits de ces docteurs autant d'autorité qu'aux divines écritures; puisque tout seroit également de foi dans les uns & dans les autres? Elle tiendroit donc les mêmes assertions pour des articles de foi & pour des erreurs; puisque dans plusieurs de ces peres qu'elle approuve, il se rencontre des propositions erronées? Elle exigeroit donc en même temps les deux contradictoires en articles de foi; puisqu'elle a donné son approbation aux œuvres de S. Jérôme, comme à celles de Saint Augustin, & que ces deux peres se contredisent formellement en quelques articles? Il en faut donc revenir à la maxime fondamentale qu'oposoit au-

trefois Vincent de Lérins aux paralogismes des hérétiques, & qui de tout temps a été admise par les catholiques sinceres. On doit, dit-il, tenir pour indubitable & pour immuable, ce que tous les peres, ou le grand nombre des peres ont enseigné clairement, constamment, uniformément : mais ce qu'un pere isolé, quoique docteur & saint, quicque confesseur & martyr, auroit pensé d'ultérieur ou de contraire, doit se classer parmi ces opinions particulieres qui ne font point autorité.

Que servent donc, soit à Jansénius, soit à Calvin, les protestations affectées d'une estime exclusive pour S. Augustin ? S'il étoit aussi vrai qu'il est faux, que ce pere fut contraire à tous ceux de l'Orient ; par une conséquence aussi nécessaire que l'unité de la foi est essentielle à l'Eglise entiere de J. C. il seroit également contraire aux peres Latins, & par conséquent encore à tout l'ensemble de la tradition catholique. Dès-là, il faudroit sans balancer abandonner un docteur qui abandonneroit tous les autres, sans nul égard à l'autorité des Papes, qui n'auroient pu que préviri-

Vinc. Lir.
contrà hœres.
c. 3.

qu
do
ren
né
au
lur
qu
qu
n'a
ce
tab
ma
hê
fou
da
do
au
ge
rep
for
lib
qu
qu
mo
au
la
con
ou

quer en autorisant la doctrine. Ainsi donc Jansénius, en relevant en apparence l'autorité de S. Augustin, l'anéantit en effet. Mais que lui importe au fond l'autorité de ce père, prévalût-elle seule sur toutes les autres? puisqu'elle ne lui est pas moins contraire que le reste des SS. Docteurs; puisqu'il n'a pas tiré ses malheureux dogmes de ce père, le plus illustre de tous véritablement & le plus cher à l'Eglise, mais du répertoire infernal des derniers hérétiques, tout fumant encore de la foudre qui les avoit frappés?

C'est-là manifestement, & non pas dans S. Augustin, que fut trouvé le dogme Jansénien qui renferme tous les autres, cette chimérique liberté que ne gêne point la nécessité, & à que ne répugne que la contrainte absolue; en sorte que tout ce qui est volontaire soit libre, & tout ce qui est libre, ne soit que volontaire; liberté qui n'est plus qu'un mot, & qu'on prétend néanmoins suffire pour mériter & démeriter aux yeux du juste juge. Quelle est donc la liberté reconnue par S. Augustin, comme requise pour mériter l'éloge ou le blâme, la peine ou la récom-

penſe ? C'eſt celle qui a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de faire une choſe ou de ne la pas faire, de conſentir à la grace ou d'y réſiſter. Pour établir contre les Manichéens le dogme de notre liberté, le S. Docteur dit qu'il eſt au pouvoir de notre ame, d'être une ſubſtance mauvaiſe, ou de ne l'être pas; de choiſir ce qui eſt bon & d'être le bon arbre, ou de choiſir ce qui eſt mal & d'être l'arbre mauvaiſ. Ce qu'il confirme dans ſes Rétractations en cette maniere; *Il eſt en notre pouvoir, ou d'être enté ſur l'olivier franc par la bonté de Dieu, ou d'en être retranché par ſa ſévérité.* Et dans la quinzième des Cinquante Homélieſ: *Il eſt en notre puissance de conſentir, ou de ne pas conſentir, ſoit à la tentation, ſoit à la grace. Il n'eſt au pouvoir de perſonne, dit-il encore, qu'il lui vienne à l'eſprit telle ou telle penſée; mais il eſt de la volonté propre d'un chacun, d'y conſentir, ou de n'y pas conſentir.*

Il eſt aisé de ſentir, & tous les partis avouent, que ce qu'il eſt également en notre pouvoir de faire ou de ne pas faire, ſe fait ſans néceſſité. Or que

Lib. contrâ
ſecondiu. c.

3.
Contrâ felic.
c. 4

Lib. I Retr.
c. 22.

Lib de Spir.
& Litt. c. 34

toi
po
c'e
ces
évê
ma
à ſ
leu
dou
me
cha
vou
ces
de
ce
S.
ſau
ple
ſém
ridi
ſi c
libe
exc
pas
faci
jam
ces
que
à

toute l'efficacité de la grace n'impose point de nécessité à notre libre-arbitre, c'est ce que signifient manifestement ces paroles de S. Augustin à Perilien évêque des Donatistes : Si je vous demande comment Dieu le pere attire à son fils les hommes qu'il laisse user de leur libre arbitre, vous aurez peine sans doute à résoudre cette question. Comment en effet les tire-t-il, s'il laisse à chacun tout pouvoir de faire ce qu'il voudra ? Cependant l'une & l'autre de ces deux choses sont vraies; mais peu de personnes sont capables de pénétrer ce mystere. Sur ces derniers mots du S. Docteur, on peut rappeler en passant cet argument aussi fort que simple, à quoi jamais Calviniste, ni Janseniste n'a osé répondre : Il seroit faux, & ridicule même, de représenter comme si difficile l'accord de la grace avec la liberté, s'il s'agissoit d'une liberté qui exclut simplement la coaction, & non pas la nécessité; car alors quoi de plus facile à comprendre ? Voilà ce que n'ont jamais touché en aucune maniere tous ces orgueilleux novateurs, qui se piquent de répondre si universellement à toutes les objections des catholiques.

Lib. II. de
Liber. Arb.
cap. 1.

Depuis deux siècles que le savant Tapper leur a fait celle-ci, il ne s'est pas trouvé un sectaire assez pourvu d'audace, ou d'impudence, pour entreprendre de la réfuter. Ils ont mieux aimé dissimuler le coup mortel qu'elle leur porte, que d'en manifester la force par une sotte réponse.

L'idée que S. Augustin donne ici de la liberté est parfaitement conforme à ce que dit S. Jérôme, avec le torrent des Peres : Nous ne sommes entraînés par la nécessité, ni aux vertus, ni aux vices; puisque là où est la nécessité, il n'y a lieu ni au châtement, ni à la récompense. Mais tenons-nous-en à S. Augustin, dont l'autorité seule remplit notre objet, qui d'ailleurs ne peut qu'être d'accord avec les autres Peres, en ce point de dogme. Et pour abrégé en tout, autant qu'il est possible, bornons-nous à établir sur la doctrine de ce Pere, le point que nous avons proposé d'abord, savoir que la volonté excitée par la grace conserve un plein pouvoir d'y consentir ou de n'y pas consentir, d'en suivre les mouvemens ou d'y résister. Quoi de plus clair là-dessus que ce passage, qu'on peut re-

Lib II. con-
tra Jovin.
cap. 2.

ga
éc
mi
arb
bo
pa
bit
nat
vou
del
au
per
cho
voi
tir
que
nab
elle
arb
pira
alon
loin
séri
je l
pre
men
l'y
de

garder comme l'abrégé de tous les écrits de S. Augustin contre les ennemis, tant de la grace que du libre-arbitre : Il faut attribuer à Dieu nos bonnes volontés ; non pas seulement parce qu'elles proviennent du libre-arbitre, mais parce que Dieu agit sur-naturellement en nous, afin que nous voulions & que nous croyions, soit au dehors par la parole évangélique, soit au dedans où il n'est au pouvoir de personne qu'il lui vienne telle ou telle chose à l'esprit : *Mais il est au pouvoir de la propre volonté, de consentir, ou de ne pas consentir.* Lors donc que Dieu agit ainsi avec l'ame raisonnable, afin qu'elle croye en lui ; car elle ne sauroit croire par tout son libre-arbitre, s'il n'est point de voix ou d'inspiration à laquelle elle croie ; Dieu alors opere dans l'homme le bon vouloir même : & en toutes choses sa miséricorde nous prévient ; mais, comme je l'ai déjà dit, *il appartient à la propre volonté de donner son consentement à l'inspiration de Dieu, ou de l'y refuser.*

On fait que Jansénius ne laisse pas de répondre à cette objection sans ré-

De Spir. &
Litt cap. 33.

plique : mais quelle réponse ? réponse honteuse par son origine seule, par son premier auteur, Martin Chemnitz, dont Jansénius l'a empruntée, sans craindre de partager l'infamie de ce blasphémateur protestant du S. concile de Trente, qui, d'après le passage en question, définit que l'homme peut résister à la grace prévenante. Réponse imbécille, & dont il ose impûter l'imbécillité à S. Augustin. Tout ce que ce Pere nous apprend par ce passage, disent en commun le Janséniste & le Luthérien, c'est que consentir & refuser son consentement, croire & ne pas croire, vouloir & ne vouloir pas, sont des fonctions de la volonté; au lieu que la perception appartient à l'entendement : comme si l'on pouvoit sans imbécillité imaginer que personne, à moins qu'il ne fût hors de sens, rapportât le vouloir à l'entendement, & la perception à la volonté. Ainsi le héraut de S. Augustin fait-il raisonner cet incomparable Docteur, qu'il rend méprisable, qu'il défigure & corrompt en mille autres manieres.

Il en tronque tous les passages, il supprime ce qui précède ou qui suit

Chemnitz
apud Staplet.
t. 2. l. 4. c. 4.
Jans. l. 2. de
Grat. Christi,
n. 34

un
qu
&
ser
teu
tio
po
ou
éta
qui
sit
son
livr
pro
ber
plan
du
tem
péc
c'est
libe
pui
sén
l'en
Ma
pre
étro
tout
il e

un texte qui ne pouvoit être entendu qu'aux moyens de ces accompagnemens, & qui, par leur suppression, prend un sens tout contraire à celui de l'auteur. Il donne quelquefois les objections pour les réponses, & les assertions pour les objections. Il porte la fourbe, ou la bévue, jusqu'à donner pour étai à ses opinions, les passages mêmes qui les battent en ruine. Ainsi choisit-il, pour le premier fondement de son système, le trait du troisième livre du Libre-arbitre, où S. Augustin prononce expressément que notre liberté, par la prescience divine, est plutôt établie que détruite. La raison du saint Docteur, dans le style de son temps, est que la prescience n'empêche pas que la volonté ne soit volonté, c'est-à-dire que la liberté ne soit liberté, ou que la volonté ne soit une puissance libre de toute nécessité. Jansénius convient lui-même que le Saint l'entend d'ordinaire ainsi, contre les Manichéens. Le terme de volonté se prend même ici, dans un sens plus étroit encore, pour un acte libre de toute nécessité; puisqu'il s'agit, comme il est clair par le contexte, de la vo-

Aug. Lib. III.
de Lib. Arb.
c. 2, 3, 4.

Jans. Lib. IV.
de statu nar.
l'op. c. 31,
& L. VI. de
Grat. Christi,
cap. 5.

lonté telle qu'elle étoit dans le premier homme, qui, de l'aveu de Jansénius, n'a pu se rendre coupable sans être exempt de nécessité. Mais sur la simple équivoque du mot *volonté*, qui peut se prendre, ou pour la faculté de vouloir, ou pour les actes particuliers de cette faculté, le novateur brouille tout; & dans cette confusion, il établit son système, à la faveur de dix parenthèses, qui, dans le passage cité du saint docteur, confondent autant de fois l'acte particulier de la volonté avec la faculté de vouloir. Manœuvre si tortueuse, qu'on n'en a guère pu présenter ici que le premier fil, au moyen duquel toutefois chacun peut en trouver le développement parfait, dans la confrontation des monumens que nous avons indiqués. Du reste, en voilà bien assez, pour faire sentir à toute ame droite l'énorme distance de la doctrine de l'Augustin d'Ypres à celle du véritable Augustin; sans qu'un titre, si manifestement usurpé, puisse désormais faire prendre le change.

Qu'il se chamare tant qu'il lui plaira des dépouilles qu'il a ravies; qu'il les répande avec toute la profusion du

brig
nom
&
cohé
la n
tion
qui
qu'il
soix
ne.
barr
en f
gouj
ordo
& a
arme
faire
qu'il
barr
mai
avec
sans
sénie
reux
met
renv
de s
inet
sa

brigandage ; qu'il fasse plus d'estime du nombre des textes , que de leur poids & de leur convenance , ou de leur cohérence ; que pour épouvanter par la multitude , il entasse avec les citations qui paroissent le servir , celles qui lui sont parfaitement inutiles , & qu'il répète un même passage cent soixante-dix fois bien comptées : on ne verra dans ce manège que l'embaras d'un général qui n'étant pas en force , fait prendre les armes aux goujats & aux valets de l'armée , ordonne des évolutions fréquentes , & avec peu de monde , présente une armée formidable en apparence , pour faire prendre la fuite aux ennemis qu'il ne se croit point en état de combattre. Si toutefois ils en viennent aux mains , il s'échappe par mille faux-fuyans , avec menace de revenir à la charge , sans jamais tenir parole. Ainsi Jansénius , pressé par un argument vigoureux , rompt tout à coup le propos , met une autre matière en avant , & renvoie attendre à un autre endroit de son ouvrage , la solution qu'il promet , sans jamais plus se souvenir de sa promesse , ni de son honneur.

Voilà quelque partie , car qui pourroit tout relever ? voilà la moindre partie des artifices du disciple prétendu de S. Augustin. Sont-ce là les procédés d'un interprete sincere & religieux des peres de l'Eglise ?

Non , non , l'Augustin d'Ypres ne fut point calqué sur celui d'Hyppone ; mais sur les travestissemens qu'en ont faits Luther & Calvin ; sur le Serf-arbitre de Luther , & sur la diatribe sacrilège de Calvin contre le saint concile de Trente. Le Sémi-calvinisme a trop l'air de famille , pour qu'il puisse renier ses peres. Jansénius en mille endroits , & spécialement dans le chapitre sixieme de son sixieme livre sur la Grace de J. C. pose pour son dogme capital , d'où dérivent en effet tous les autres , que la liberté requise par les divines écritures pour les actions , soit bonnes , soit mauvaises , & contre laquelle il s'est élevé tant d'hérétiques dans l'Eglise , n'est rien autre chose que ce qui est vraiment volontaire ; d'où il conclut qu'elle subsiste avec la nécessité qui porte la volonté à une seule chose , & qu'elle n'est détruite que par la coaction , ou

la
&
ce
il
vol
qu'
cie
mê
libe
for
just
sen
nou
res
fave
res.
Per
tori
pila
mil
vole
d'in
de
détr
de
libe
tim
pas
ma

la violence faite à la volonté même & aux actes qu'elle produit. Et comme ce genre de contrainte est impossible, il soutient qu'il n'est aucun acte de la volonté qui ne soit libre; que l'amour qu'ont pour Dieu les saints dans le ciel, & celui que Dieu a pour lui-même, sont comparables avec cette liberté. Quoi de plus clair & de plus formel? Cependant pour faire évanouir jusqu'à l'ombre du doute, au sujet du sens d'expressions si dures & si étranges, nous ajouterons que les plus sûrs interpretes de l'Augustin novateur, ses disciples favoris, & les mieux initiés à ses mysteres, Arnaud, dans son apologie des SS. Peres, comme dans son Augustin victorieux, Arnaud & la foule de ses compilateurs soutiennent en mille écrits & de mille manieres, que tout ce qui est volontaire est libre; que la nécessité d'inclination naturelle, ou qui provient de la concupiscence dominante, ne détruit point la liberté; qu'il suffit de l'exemption de contrainte, pour la liberté véritable, pour mériter le châtement, ou la récompense; que ce n'est pas la nécessité simple ou volontaire, mais uniquement la nécessité de coac-

Arn. Apo.
des SS Peres.
2. part. pag.
18, 20, 24.
S. Aug. Vict.
2 Conf. pag.
141, 174.
2:4, 222.

tion, de contrainte & de violence qui blesse la liberté; que le péché proprement dit, & vraiment punissable dans l'homme qui le commet, est nécessaire d'une nécessité propre, effective & inévitable; que Dieu le punit justement, quoique l'homme soit obligé à le commettre par la tyrannie de sa convoitise, & que, sous cette tyrannie, il soit dans une impossibilité absolue de l'éviter.

Voyons si Luther & Calvin se sont exprimés d'une autre manière, si du moins ils ont jamais rien produit en ce genre de plus scandaleux fondièrement. C'est calomnier en eux le sens commun, autant que la doctrine, que de donner à croire qu'ils imposent à la volonté du pécheur une nécessité de contrainte & de violence proprement dite. Qu'on écoute Luther lui-même dans son ouvrage favori, & le plus analogue à la violence de son naturel. Voici les propres termes de son livre de fer, intitulé le Serf-arbitre: Nous agissons nécessairement, oui, dis-je, nécessairement, mais non pas forcément; c'est-à-dire que l'homme dépourvu de l'esprit de Dieu fait le mal, non pas contre son vouloir &

Luther. de
Serv. Arbitr.
fol. 469.

pa
tra
mi
fa
lon
fa
tou
Si
cha
par
agit
train
natu
elle
plu
prin
C
men
bert
tiens
libre
que
dis-
sens
tiré
sequ
gré
le lib
plus

par violence, comme s'il y étoit entraîné par une corde qu'on lui auroit mise au cou, mais de son gré & de sa pleine volonté. Ce que nous appelons nécessité immuable; parce que sa volonté ne peut se changer, & se tourner d'un autre côté. D'autre part; Si Dieu opere en nous; notre volonté changée alors, & doucement inclinée par la volonté de Dieu, veut & agit de son gré & non par une contrainte qui est incompatible avec sa nature: car si elle étoit contrainte, elle ne seroit plus une volonté, mais plutôt une nolonté, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Calvin ne s'en explique pas autrement. Si l'on oppose, dit-il, la liberté à la coaction, je confesse & soutiens invinciblement que nous avons le libre-arbitre, & je tiens pour hérétique quiconque pense autrement; si, dis-je, on le nomme libre, en ce sens qu'il ne soit pas contraint, ou tiré violemment par une force extrinsèque, mais parce qu'il agit de son gré. On ne conclut pas que nous avons le libre-arbitre, dit-il encore dans le plus réfléchi de ses ouvrages, de ce que

Calv. de lib.
Arb. Lib. 2.
pag. 153.

In Aitw. Lib.
2. c. 2. & 6.

nous ayons un pouvoir égal pour faire & vouloir le mal ou le bien ; mais seulement de ce que nous sommes libres de coaction : liberté qui subsiste , quoique nous soyons dépravés , asservis au péché , & que nous ne puissions que pécher. L'homme est donc réputé jouir ainsi du libre - arbitre , non pas de ce qu'il ait le pouvoir de se déterminer avec une égale liberté au bien & au mal , mais de ce qu'il fait le mal volontairement , & non forcément.

Lib. de Concord. Doctr.

Les disciples de Luther & de Calvin, comme ceux de Jansénius, tiennent unanimement cette même doctrine. La paix est faite entre les Catholiques & les Luthériens , dit Bucer , si la seule coaction est incompatible avec la liberté. Car ce que disent les catholiques , que l'homme a le libre-arbitre , doit s'entendre d'une liberté exempte de coaction , & non pas de nécessité ; ce que disent au contraire les luthériens , que l'homme n'a point de libre-arbitre , doit s'entendre d'une liberté exempte de nécessité , & non pas de coaction. Sur quoi ne pouvons-nous pas dire à notre tour , d'une manière

niere absolue, & non pas simplement hypothétique : la paix est donc faite entre les Jansénistes & les Luthériens ? Il suffit, pour justifier cette conséquence, de la seule annonce mise en ces termes à la tête d'un chapitre de Jansénius : Nécessité de coaction, & nécessité simple ou volontaire ; celle-là, & non pas celle-ci, est incompatible avec la liberté.

Parmi les autres disciples des deux hérésiarques, l'un définit le libre-arbitre, la faculté ou la puissance de vouloir sans coaction ; & il accorde encore la paix à ceux qui conviennent que la nécessité, ou l'immutabilité qui ne provient pas de la coaction, mais de la nature & de la volonté, ne nuit en rien à la liberté. Un autre dit, que le libre-arbitre de l'homme corrompu n'est que la puissance naturelle de choisir, sans être contrainte, & que tout ce qui est exempt de coaction est libre. Théodore de Beze, dans une sorte de Catéchisme, se fait gloire d'enseigner clairement, que la liberté n'est pas détruite par la nécessité, mais uniquement par la coaction. Pour établir que la nécessité de pécher même

Cap. 6. Libri
VI. de Grar.
Christi.

Zachar. Urs
fin. Quest. 1.
de Lib. Arb.

Amand. Fos
lam. Edit.
Genev. 1612
pag. 33.

Libell. Quest.
& Resp. Chr.
pag. 68.

n'ôte pas la liberté, du Moulin appelle en preuve tous les démons qui sont nécessairement mauvais, & pechent très-librement, comme n'y étant pas contraints; que Dieu nécessairement bon est souverainement libre. Nous pousserions à bout la patience du lecteur, si nous voulions citer tous les docteurs hérétiques qui tiennent le même langage. Mais à quoi bon tant de témoignages privés, puisque le calvinisme en corps a rendu synodiquement à Dordrecht le décret suivant; La volonté de l'homme, par son essence, demeure toujours libre, lors même qu'elle est déterminée à une seule chose; car la liberté n'est pas incompatible avec toute nécessité & tout genre de détermination. Elle est incompatible, à la vérité, avec la détermination de violence, c'est-à-dire avec la nécessité de coaction; mais elle s'accorde parfaitement avec la nécessité d'infailibilité; puisque Dieu hait nécessairement le péché, savoir par la nécessité de sa nature, ou de son immutabilité, & qu'il le hait néanmoins librement.

Ces citations, nonobstant notre briè-

clyp. fidei.
277. 9.

Synod. Dordrecht. Edit. Hanovr.
1640 pag.
277 ff 207.

veté, paroîtront encore bien longues à certains lecteurs : mais il importe aussi de mettre sous la main de quelques autres, les différens traits de ressemblance, ou plutôt d'identité, qui se rencontrent entre la liberté d'Ypres & celle de Wittemberg, ou de Geneve. Pour servir ceux-ci, sans être à charge à ceux-là, nous indiquerons seulement, comme les principaux répertoires de l'Augustin plagiaire, les productions calviniennes de Jean Scharp, de Jérôme Zanch & de Pierre du Moulin.

Scharp, dans un traité assez court, intitulé de l'Etat misérable de l'homme dans l'esclavage du péché, présente si complètement & si ponctuellement les opinions de Jansénius, ainsi que les passages de S. Augustin contournés pour leur servir d'appui, que si l'on ne savoit pas que ce traité a été mis au jour trente ans avant l'*Augustinus*, on croiroit qu'il en est l'abrégé. Le nouvel Augustin suit encore plus servilement le calviniste Zanch, qui semble avoir eu sa prédilection entre tous ces docteurs de l'hérésie ; si toutefois le plagiaire peut jamais se réputer ami de l'auteur. Il le suit pas à pas, il s'en

approprié toutes les découvertes. Il en emprunte, ou en dérobe, non pas seulement les opinions, mais les tours de phrase, & le plus souvent les expressions mêmes. Que ceux qui en douteroient confrontent le sixième chapitre du premier livre des Traités Théologiques de Zanch, avec les chapitres cinquième, sixième & dix-septième du sixième livre de Jansénius sur la grâce de J. C., après quoi j'en appelle à leur probité; qu'ils répondent: combien de fois auront-ils trouvé dans l'un & dans l'autre, ou plutôt n'ont-ils pas presque toujours trouvé dans l'un & l'autre indistinctement, les mêmes choses revêtues des mêmes expressions? Le livre de du Moulin sur la grâce & le libre-arbitre, mis au jour assez peu d'années avant le Jansénisme, ne parut pas seulement un abrégé de l'*Augustinus*; mais il fut pris en effet pour tel par quelques partisans, non pas les moins habiles de Jansénius. Et qui ne s'y fût mépris? on en peut faire l'épreuve en parcourant simplement les sommaires; La liberté compatible avec la nécessité simple, la nécessité de pécher sans excuse pour le

pécheur, l'impossibilité de remplir les préceptes, la ridicule de la grace suffisante, l'efficacité de toute grace médicinale, la restriction mise à la charité du Rédempteur, & à la volonté de Dieu pour le salut des hommes, le parallèle de la doctrine commune avec le sémi-pélagianisme; tous les articles enfin, ainsi que les raisonnemens & les autorités sur lesquels on les appuie, paroîtront si semblables dans ces deux ouvrages, qu'on jugera forcément que l'un est un pur larronage de l'autre; & comme le Calviniste est venu le premier, on conclura sans hésiter que le Janséniste est le larron.

Ce n'est point assez pour Jansénius, de puiser le fond de sa doctrine dans la source infecte des hérésiarques: il leur dérobe de même les raisons, ou les raisonnemens, & les citations par où il s'efforce de lui donner une apparence de vérité. Par exemple, il prouve que la seule coaction détruit le libre-arbitre, par la raison que la nécessité simple est jointe à la liberté en Dieu, dans les anges & les bienheureux, & dans les démons mêmes. Outre ce qu'on a déjà vu de semblable dans les textes

Janf. L. VI.
de Grat Chr.
c. 6 & 8.

Cham. t. 3.
à 2. c. 4.

rapportés de plusieurs sectaires ; Chamier , avant Jansénius , avoit raisonné ainsi : Le libre-arbitre de Dieu , des anges , des diables , des bienheureux & des damnés , est véritablement libre : or il n'est pas exempt de la nécessité intérieure : donc le libre-arbitre n'est pas toujours exempt de cette nécessité.

Institut. l. 2.
c. 3. num. 5.

Calvin , avant Chamier , avoit dit : Si la nécessité où est Dieu de faire le bien , n'empêche pas que sa volonté ne soit libre dans ses opérations ; si le Diable , qui ne peut que faire le mal , peche néanmoins librement ; qui est-ce qui dira que l'homme n'est pas libre , parce qu'il est dans la nécessité de pécher ? Wiclef avant Jansénius , Chamier & Calvin , avoit soutenu que les anges ont la liberté , quoiqu'ils soient entraînés par une nécessité invincible à faire ce qu'ils font ; & que Dieu est libre dans tout ce qu'il fait , jusque dans la production du Verbe & du S. Esprit , quoiqu'il les produise par une absolue nécessité.

Wiclef. apud
Vaid. lib. 1.
cap. 22.

D'une pareille notion de la liberté , il s'ensuit clairement que l'homme ne peut pas accomplir les préceptes , & s'abstenir du péché ; que Dieu lui com-

mande des choses impossibles, ou le réduit à la nécessité de pécher; & que Dieu, par conséquent, ne donne pas à tous les hommes les graces nécessaires pour éviter le péché & l'Enfer; qu'il ne veut pas le salut de tous les hommes; qu'il n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour ceux qui se sauvent en effet, ou pour les seuls prédestinés: & par une dernière conséquence liée aux précédentes, comme un anneau à la chaîne dont il fait partie, il s'en suiyoit que Dieu, par une conduite barbare, n'auroit créé le très-grand nombre des hommes que pour les perdre à jamais d'une manière inévitable. Blasphème dont l'horreur s'est fait sentir à Jansénius & à Calvin, qui, toujours unis d'intérêt, cherchent en commun à le pallier; & voici, avec le secret des deux sectes, leur réponse commune à cette difficulté, ou plutôt leur commune audace à trancher, pour toute solution, ce nœud gordien. Calvin dit sans façon, que le péché, pour être nécessaire, n'en est pas moins punissable; parce que l'impuissance où sont aujourd'hui les hommes de rien vouloir que le mal, ne provient pas

Instit. l. 2.

c. 1.

de la création, mais de la corruption de notre nature, ou de ce que Adam s'est rangé de son plein gré sous la tyrannie de Satan. Et Chamier, interprète de Calvin, venant à son appui, soutient qu'on ne sauroit concire, de ce que le péché est nécessaire, qu'il ne soit plus péché; parce que nos péchés ne proviennent pas de la création, mais de la corruption causée par notre premier pere. Le calviniste Zacharie des Ursins donne une ouverture particuliere pour bien entendre le secret, tant de Jansénius que de Calvin. Ceux qui pechent nécessairement, dit-il, seroient à la vérité punis injustement, si cette nécessité de pécher n'avoit pas été contractée volontairement: mais les hommes ont contracté volontairement cette nécessité, dans leurs premiers parens. Qu'on lise après cela les endroits où Jansénius dit & rebat en vingt manieres, que la nécessité de pécher ne provient que de la détermination libre de la volonté d'Adam, & n'est rien autre chose en effet que la perpétuité & l'immutabilité de cette volonté premiere. Qu'on les rapproche encore des conceptions désespérantes

Tom. 3. l. 1.
c. 1.

21ch. Urs. in
Explic. Car.
Edit. 2. pag.
256

Jans. de statu
Nat. Lapf. c.
24 & 2.

de Calvin, trop diffuses & trop ambiguës pour trouver place ici; & l'on trouvera un accord parfait entre leurs idées, si éloignées du tour ordinaire de l'esprit humain, qu'on ne se persuadera jamais qu'elles soient venues à deux hommes, sans que l'un ait consulté, ou pillé l'autre.

Il en est des citations, dans le nouvel Augustin, comme de ses principes & de ses raisonnemens: tout y est de même fabrique; tout sort de l'atelier Luthero-Calvinien, & en porte la marque, pour ainsi dire, sur chacune de ses parties. Le fameux texte de S. Augustin, pris du cinquieme livre de la Cité de Dieu, chapitre dixieme, est également employé par Jansénius & par les disciples de Calvin, pour accréditer la célèbre distinction des deux nécessités, & l'accord Luthérien de la nécessité simple avec la liberté. Jansénius & le calviniste Parée emploient encore de concert, tant le vingt-deuxieme chapitre de la Cité de Dieu, que le cent cinquieme de l'Enchiridion du même Pere, afin de persuader que notre liberté, comme celle des bienheureux, peut subsister avec la nécessité. On pourroit

Calv. de Lib.
Arb. l. 4. P.
173.

Lambert. Da-
næus (Sagog.
Christi), part.
1. c. 36.

David Pa-
ræus, Lib.
3. de Grat. &
Lib. Arb. c.
3.

Paræus, *ibid.*
Pag. 425.

montrer la même conformité dans les citations de S. Bernard principalement, de S. Hilaire, de S. Prosper, de S. Anselme, du Maître des sentences, ainsi que de S. Thomas & de S. Bonaventure. Car à quoi ne s'accrochent point les novateurs, malgré le mépris qu'ils témoignent pour tout ce qui restant l'école? Et de quel front, disons-le en passant, invoquer S. Thomas en particulier, lui qui dit en termes exprès, du libre-arbitre supposé déterminé dans son choix par la nécessité, quoique sans violence: Cette opinion est hérétique, & non seulement contraire à la foi, mais à tous les principes de la philosophie morale?

S. Thomas.
Quæst. 6.
de malo. art.
6.
c. 1.

Nous pourrions encore mettre en parallèle les réponses de Jansénius aux objections des catholiques, avec celles de Luther & de Calvin. Mais quoi-
qu'elles se réduisent à peu près les unes & les autres à donner pour le libre-arbitre, la faculté même de notre ame qu'on nomme volonté, laquelle n'étant point détruite par le péché, & conservant sa flexibilité naturelle, peut toujours changer, & pourra s'incliner au bien quand elle sera pourvue des

secours qui lui sont nécessaires pour le vouloir ; cependant nous trancherons court sur ce mystere du parti , & nous n'en releverons que ce qu'en dit Luther , qui l'adopte en le persifflant. Quoique cette espece de libre-arbitre , dit-il , seroit mieux nommée variable , ou versatile , que libre ; accordons par abus que cette instabilité fasse la liberté. Cela étant , la volonté de l'homme ne fait plus que les fonctions d'une bête de charge : si Dieu la monte , elle veut & va où Dieu veut ; & si c'est Satan , elle va où veut Satan. On voit que Jansénius & Luther se rencontrent jusque dans l'allégorie. Le mulet de Luther , & la balance de Jansénius , avec ses poids numérotés de grace & de concupiscence , sont des emblèmes différens ; mais le sens en est le même.

Il resteroit encore à montrer dans les monumens hérétiques , les sarcasmes & les injures que Jansénius vomit dans chacun de ses livres contre les théologiens & les philosophes catholiques , contre la théologie même & la philosophie. Mais chacun peut satisfaire sa curiosité à ce sujet , en ouvrant au hazard les libelles innombrables & par-

faitement semblables des deux partis. L'injure même que Jansénius rebat avec le plus de complaisance, la note qu'il s'efforce le plus d'imprimer à la notion commune du libre-arbitre, qu'il nomme Aristotélique & profane; on la retrouvera dans la plupart des écrits de Luther, de Mélanchton, de Calvin & de leurs nombreux copistes. La qualification de profane ne le satisfaisant point encore, il la qualifie de pélagienne, & la dit même plus pernicieuse en différents points que le pélagianisme. Ainsi le synode calvinien de Dordrecht avoit-il prononcé, que les Papistes tenoient les erreurs de Pélage, quoiqu'ils les rejetassent de bouche; & Mélanchton, après Calvin, avoit écrit que la théologie des scholastiques étoit en cela plus impure que celle des Pélagiens. Jansénius a inséré dans ses livres de l'Hérésie Pélagienne, un parallèle de l'opinion des théologiens modernes avec celle des fémi-pélagiens; & dans le troisième livre de Calvin sur le libre-arbitre, on trouve le parallèle de la doctrine de Trente avec celle de Pélage; & Pierre Martyr a fait le parallèle des pélagiens & des papistes, sous le titre

Synod. Dordrecht. pag. 728.

Melancht. Apol. Luther. Calv. de Lib. Arb. l. 3. p. 888.

Petr. Mart. Loc. Commun. Titul. de Lib. Arb.

de Confrontation de nos adversaires avec les pélagiens : & le parallele dont Jansénius se prétend l'auteur, est tellement tissé de phrases & de traits entiers de Martyr, de Calvin, de tous ces hérétiques outrageux, que si l'on y remettoit les noms de Papistes, de Trentains, de Sorbonistes & de quelques autres catholiques, à la place des noms de scholastiques & de théologiens modernes, il n'y resteroit plus rien qui fût à lui.

Que penser enfin du génie créateur de Jansénius, si la découverte dont il s'enorgueillissoit le plus, si le grand pivot sur quoi porte son système, comme le ciel sur les épaules d'Atlas, c'est-à-dire la distinction, prétendue nouvelle, entre la grace de la nature saine & la grace de la nature corrompue; & pour lâcher enfin les mots sacramentaux, si la reproduction tant vantée de *l'adjutorium quo* & de *l'adjutorium sine quo non*, que le nouveau Augustin nous répète jusqu'à soixante-dix fois, on a eu la patience de les compter, n'est cependant, comme tout ce qu'on a déjà vu de ses productions, qu'un épouvantail usé, qu'une vieille

& gothique machine, de la fabrique des derniers hérétiques? L'oracle de Geneve, avant celui d'Ypres, avoit consigné dans ses écrits, que les peres de Trente s'égarerent incroyablement, en ce qu'ils n'observent aucune différence entre la grace de la régénération qui subvient présentement à notre misere, & la premiere grace qui avoit été donnée à Adam; & le vice de cet écart, suivant lui, comme selon Jansénius, consistoit à croire que la volonté, sous l'impression de la grace du second état, peut à son choix, ou obéir à cette grace, ou y résister. Dans quelle baurdise le bel appât de la gloire n'a-t-il donc pas induit l'habile Jansénius? & que la vanité tient de près à la sottise! Ici Jansénius est si jaloux de la gloire de l'invention, qu'au chapitre de sa prétendue découverte il met en titre: *Différence entre la grace de la nature saine & de la nature medicinale, absolument inconnue aux modernes.* Qu'à la bonne heure Calvin ait écrit que de son temps cette opinion étoit nouvelle, ou qu'elle étoit inconnue depuis plusieurs siècles: il le pouvoit sans ridicule, en des conjonc-

Calvin. An-
tidot. Conc.
Trid. pag.
278.
Calv. Institut.
L. 2. c. 3.
BIBL. 10-

tures où l'on n'avoit point encore approfondi cette matiere. Mais quand Jansénius écrivoit, cette opinion couroit les rues, applaudie par tous les calvinistes & les luthériens, bafouée au contraire par tous les catholiques. Et l'inventeur prétendu fait passer gauchement jusque dans les titres de son livre, l'affiche même de l'invention calvinienne, en y changeant à peine quelques syllabes; sans réfléchir d'ailleurs combien l'air seul de la nouveauté étoit défavorable à un ouvrage de la nature du sien. Ainsi Jansénius trébuche-t-il à tout pas, en marchant de trop près sur ceux de Calvin; en s'appropriant avec avidité, non seulement les opinions de cet hérésiarque, & ce qui peut les faire valoir, mais ce qui ne peut que diffamer les siennes propres.

La rare découverte de l'*adjutorium quo* & de l'*adjutorium sine quo non*, se trouve encore employée, pour le même usage & de la même maniere, dans les écrits de Calvin, & dans les productions puînées de Jansénius. Il est dans l'Augustin, dit l'Hérésiarque, une distinction qui sert merveilleusement à expliquer la chose, c'est-à-dire

Calv. de lib. Arb. sub. fin. pag. 203. & 204.

la différence de la grâce du premier état d'avec la grâce du second. La voici : Autre est le secours sans quoi la chose ne se fait point ; & autre le secours par lequel se fait la chose ; *Aliud est adjutorium sine quo aliquid non fit* , & *aliud adjutorium quo aliquid fit*. Ne poussons pas plus loin : il suffit d'un trait aussi marqué , pour confondre le plagiaire qui se glorifie d'être l'inventeur. Ceux qui auront la curiosité d'approfondir davantage , trouveront dans les développemens de Calvin & ceux de Jansénius , le fond de la doctrine , & les teintes mêmes du style , si exactement les mêmes , que si Jansénius pouvoit disputer l'aînesse à Calvin , on ne sauroit auquel des deux imputer le plagiat.

Autre manœuvre , commune à Jansénius & à Calvin : ce que Jansénius répète cent soixante-dix fois , & Calvin , un peu moins verbiageur , vingt fois ; tous les deux , comme d'après S. Augustin , qui cependant n'a mis qu'une seule fois en œuvre , *l'adjutorium quo* , & *l'adjutorium sine quo non* , savoir dans le douzième chapitre de son livre de la Correction & de la Grâce ; l'Hérésiar-

que
un
con
sou
c'e
peu
gra
qu
le
fui
da
tra
che
po
vo
tre
me
ma
Qu
ch
fai
lire
fra
fan
un
sév
cau
ma
la

que & son copiste de concert en font un usage, & lui donnent un sens tout contraire à celui du Saint Docteur. Ils soutiennent que le secours *sine quo non*, c'est-à-dire la grace sans laquelle on ne peut rien faire, ne differe point de la grace pélagienne; & que le secours *quo*, ou la grace par laquelle se fait le bien, est la grace catholique, qui, suivant eux, fait nécessairement le bien dans nous. S. Augustin, tout au contraire, dit que la grace, dans la bouche de Pélagé, n'étoit qu'un secours pour faire plus facilement ce qu'on pouvoit absolument faire par le libre-arbitre; & tout au plus une lumière, qui monroit la route où nous pouvions marcher par les forces du libre-arbitre. Quant au secours par lequel se fait la chose, *quo aliquid fit*, il suffira pour faire disparoître toute la difficulté, de lire le chapitre entier, que ces deux frauduleux interpretes n'ont pas tronqué sans dessein. On y verra qu'il s'agit uniquement & précisément de la persévérance finale, non pas même de la cause qui opere en nous la persévérance, mais de la persévérance en soi, ou de la persévérance formelle, pour me ser-

Aug. de Hæ-
ref. Hæref.
88. de Grat.
Christi, c.
29.

libri de Cor-
sept. & Grat.
caput 12.

Ibid.

Lib. de dono
Persev. cap.
6.

vir du langage précis de l'école. La comparaison de la béatitude que le S. Docteur applique à ce sujet, laquelle étant communiquée à l'homme, le constitue par-là même heureux, ne laisse point de doute que ce ne soit là sa pensée. Il s'interprète encore plus clairement lui-même, en répondant aux prêtres de Marseille, qui entendoient, ou feignoient d'entendre, comme les Jansénistes, les paroles du S. Docteur, d'une grace actuelle qui rendit le consentement nécessaire. Ils pensent bien peu, dit-il, à ce qu'ils nous objectent, puisque nous parlons de cette persévérance par laquelle on persévère jusqu'à la fin, & que n'a aucun autre que celui qui a persévéré jusqu'à la fin; en sorte que si elle a été donnée, on a persévéré jusqu'à la fin, & que si l'on n'a pas persévéré jusqu'à la fin, elle n'a pas été donnée : passage qui a causé tant d'effroi à l'artificieux usurpateur du nom de S. Augustin, qu'il n'en a pas touché une syllabe. Et la prudence, si l'on peut louer celle des enfans de ténèbres, ne fut jamais plus louable : car si l'on inséroit ce texte dans les centaines de pages où Jansénius dissequa le trait

fameux du livre de la Correction & de la Grace, il ne resteroit plus rien des ténèbres qu'il prend à tâche d'accumuler sur les principes constans de S. Augustin.

Mais comme il cherchoit moins à expliquer le sentiment de ce docteur lumineux, qu'à faire passer à la faveur de ce nom vénéré ses propres erreurs; il a choisi pour leur servir de base un passage conçu en termes extraordinaires; comptant, qu'à ce moyen, il persuaderoit facilement aux simples qu'il s'y agissoit de la grace actuelle, & ce point une fois admis, qu'on ne pourroit plus nier que la grace actuelle n'opérât nécessairement son effet. Fourberie palpable, puisque dans la distinction qu'exprime ce passage, il ne s'agit nullement de la grace que nioient les Pélagiens, & que Jansénius assure lui-même n'avoir été enseignée clairement par S. Augustin que sur la fin de sa vie. Mal-adresse & contradiction palpables encore, puisque cette seule distinction, selon le même Jansénius, est le fil qui peut seul guider dans le labyrinthe des écrits de S. Augustin; la clef sans laquelle on n'y fait

Janf. de Grat.
primi hom.
c. 17.

que tâtonner, comme un aveugle en plein midi; & que le saint docteur, selon Jansénius encore, l'a néanmoins tenue cachée durant les vingt années entières qu'il a combattu les pélagiens. Tant il est rare, dans un enchainement d'impostures, de ne pas se trahir par quelque endroit!

Le novateur plagiaire des hérésiarques est donc aussi mal-adroit, qu'arudent à compiler sans discernement leurs productions empoisonnées. Tout ce qui s'éloigne dans son livre, où il fait gloire sur-tout d'être neuf; tout ce qui s'éloigne du sentiment commun des théologiens; tout ce qu'il y a d'attrayant pour les esprits légers, & de dégoûtant pour les esprits solides & sains; tout ce qu'y admirent ses schismatiques prôneurs, & que ses censeurs catholiques y anathématisent; tout ce qui excite enfin tant d'enthousiasme & tant d'horreur, n'y est qu'un fonds d'autrui, qui figure en propre. Qui veut donc savoir combien de plagats & de larronages a commis Jansénius; il faut qu'il sache aussi, combien il est dans son livre d'assertions capitales, ou de quelque

imp
gun
blin
luse
bien
che
que
enfi
gna
de
gna
&
blon
à co
il
que
d'A
Qu
la
lu
fois
l'hé
trec
plu
&
défi
ils
Wi
de

importance ; combien il emploie d'argumens plus spécieux pour les établir ; combien il fait de réponses illusoires à ses contradicteurs ; de combien de sarcasmes , d'injures , de reproches outrangeans il charge les scholastiques , ou tous les théologiens catholiques ; enfin combien il emploie de témoignages des peres , de S. Augustin même , de S. Augustin sur-tout ; & de témoignages mutilés , accumulés sans nombre & sans choix , à l'effet seulement d'éblouir ou d'effrayer , tirés au hazard , pris à contre-sens , maniés sans adresse quand il est sans guide , quand il n'a pas quelque maître d'école de Genève ou d'Ausbourg pour lui mener la main. Qu'il se vante après cela , autant que la jactance a d'attraits pour lui , d'avoir lu dix fois S. Augustin , & trente fois les ouvrages de ce pere contre l'hérésie de Pélagé ; nous ne le contredirons pas : il peut les avoir lus plus souvent encore , mais par pieces & par lambeaux , déchiquetés , torturés , défigurés , absolument dénaturés , comme ils le sont dans les commentaires de Wicléf , de Jean Hus , de Luther & de Calvin.

Quel que soit le relevé fait ici des vols du faux Augustin, qu'on n' imagine pas cependant qu'il n'y en ait point d'autres à lui reprocher. Qu'on se rappelle au contraire, que nous ne l'avons recherché, comme nous l'avions promis, que sur un seul point de sa doctrine, qui porte à la vérité tout entière sur ce point fondamental. Mais sur ce point seul encore, nous n'avons relevé que les principaux plagiats. D'où l'on peut juger de ceux qui se trouvent dans l'ouvrage entier : vols innombrables, vols souverainement honteux, non seulement par la nature de ce brigandage, qui marque une incapacité superbe, ou du moins un orgueil plus grand que la capacité, mais beaucoup plus encore par la nature des choses qui en font ici l'objet. Quoi de plus honteux en effet pour un écrivain qui se prétend catholique, que de tirer toutes ses opinions, & presque toutes ses pensées, des prédicans soulevés avec le plus de fureur contre l'Eglise, des hérésiarques & des impies les plus odieux du dernier âge, des hérétiques de tous les siècles, du magasin général de l'hérésie, pour ainsi

par
 l'ar
 que
 sou
 ce
 que
 for
 rou
 n'é
 de
 d'ho
 par
 vin
 erre
 des
 dire
 vain
 tre
 sect
 paix
 con
 fon
 qui
 diff
 &
 rou
 à p
 &

parler, du laboratoire infernal & de l'atelier de Sazan ! Peut-il rien sortir que de contagieux de cette infecte source ? Oui, nous en conviendrons, ce prodige est absolument possible ; quelque suspecte que soit une doctrine formée de pareils élémens, cependant, tout ce que les hérétiques écrivent n'étant pas toujours hérétique, le livre de Jansénius ne seroit pas convaincu d'hérésie, précisément pour avoir été misé dans ceux de Luther & de Calvin ; il faut encore pour cela, que les erreurs & la substance même de l'hérésie des uns aient été transfusées, pour ainsi dire, dans l'autre. Mais pour se convaincre qu'il en est ainsi, faut-il autre chose que le témoignage des sectaires qui ont tant de fois offert la paix aux catholiques, sous la seule condition de leur passer le principe fondamental du système de Jansénius ; qui réduisent là tout l'objet de leur différend avec nous, touchant la grace & la liberté ; qui reconnoissent que tous les anathèmes de Trente tombent à plomb sur ce pivot du Jansénisme & du Calvinisme ?

On pourroit alléguer encore les ré-

clamations des écoles catholiques, des conciles postérieurs à celui de Trente, des souverains pontifes, des évêques & du corps épiscopal, le suffrage unanime des pasteurs & des docteurs, qui, à la naissance des nouvelles opinions, y ont reconnu, avec la doctrine réchauffée des derniers hérétiques, les erreurs foudroyées par le dernier concile œcuménique. Mais tenons-nous-en à des autorités d'un tout autre poids, pour ceux que nous avons à convaincre, ou à confondre. Qu'ils écoutent donc le ministre calviniste, Samuel des Mairs, dans sa préface du Catéchisme des Jansénistes, qu'il a goûté au point d'en faire une traduction latine. Il assure en premier lieu, que Jansénius a fortement vengé la cause de Baïus, autrefois très-savant professeur de théologie à Louvain, & peu éloigné du royaume des cieux. Il dit ensuite que ces controverses touchant la grace importent souverainement au triomphe de la vérité, & à la ruine prochaine du siège de l'Antechrist. Car l'autorité du Pape même, ajoute-t-il en preuve, est insensiblement affoiblie, non seulement par tout ce qu'ont écrit & fait le

Catech. Jansenianorum
Groning.
Edit. 1651.

le docteur Arnaud de Sorbonne & ses partisans, mais par les controverses mêmes sur la grace, où les partisans de Paul & d'Augustin défendent & soutiennent plusieurs propositions, qu'ont censurées Pie V, Grégoire XIII & Urbain VIII. L'autorité même du conciliabule de Trente, poursuit-il, est fort chancelante, chez ces défenseurs de la grace, non moins doctes qu'importuns aux Jésuites. Car quoiqu'ils n'osent pas le contredire manifestement, & qu'ils tâchent même d'amollir ses canons, comme le nez d'une figure de cire, & d'en adoucir le sens; sitôt néanmoins qu'ils interrogent leurs consciences, elles attestent assez que cette doctrine de Paul & d'Augustin qu'ils défendent, ne peut sans la force du fer & des machines se plier aux décisions de ce concile, principalement à celles de la cinquième & de la sixième session. *Et dans ce point capital de la controverse*, dit-il encore, qu'on ne perde rien de ces paroles, *dans ce point capital de la controverse*, les Jansénistes tiennent véritablement ce qui s'enseigne dans les Eglises de Calvin, & ce qui a été défini dans

le synode national de Dordrecht. D'où il conclut que toute la nation calvinienne doit des félicitations aux Jansénistes, pour ces généreux efforts dans la cause de la grace; mais qu'elle doit en même temps les inviter à pousser plus loin, à joindre apparemment le dogme des sacramentaires à celui de la grace nécessitante. C'est pour tant de justes raisons, dit-il en finissant, que j'ai traduit, en faveur des peuples divers, ce sommaire de la doctrine de la grace & des dogmes adjoints, avec la brièveté & la simplicité de l'original. Que peut-on dire de plus clair, sur l'accord parfait du Jansénisme & du Calvinisme en cette partie? Or la persuasion de Samuel Desmarais, est la persuasion générale des calvinistes qui crient par toute l'Europe, que les opinions condamnées dans leurs écrits par le concile de Trente, sont précisément celles que les Jansénistes se sont appropriées, & n'ont que faiblement déguisées.

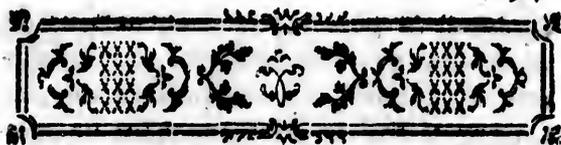
C'est donc en toute rigueur de justice, & nullement par injure, le ciel nous en préserve! que nous qualifions le Jansénisme, de Sémi-cal-

vinisme, ou même de Calvinisme mutilé plutôt que mitigé, puisqu'il en conserve toute la dureté dans le dogme de la grace & du libre-arbitre, & que l'impiété sacramentaire en est uniquement retranchée. Dénomination bien humiliante sans doute; mais il est des vérités amères de leur nature, & qu'il n'en faut pas moins produire sans palliatifs, quand leur amertume seule peut les rendre salutaires.

Si jamais il fut une chose qu'il fallût appeler par son nom, n'est-ce pas la secte qui veut, malgré l'Eglise, faire partie de l'Eglise; qui par ses déguisemens & ses manœuvres, a toujours su parer à la séparation extérieure & visible; & qui toujours confondue parmi les fideles, ne laisse point de préservatifs aux simples contre la séduction? Encore une fois, si ces vérités sont dures, elles sont encore plus nécessaires. Peu de personnes ont le courage de les présenter: c'est une raison de plus à ceux qui prennent moins conseil du respect humain que de la charité chrétienne, pour ne pas les tenir captives par un silence funeste à ceux même qu'il épargneroit. Nous aimons

nos freres errans , tout en abhorrant leurs erreurs ; mais nous n'aimons pas moins l'Eglise , & nous les aimons , comme elle les aime , en combattant leurs erreurs pour les en detacher , s'il est possible , ou du moins pour en preserver les fideles ingenus , à qui le nom seul pourroit faire prendre le change.





HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.



LIVRE SOIXANTE-QUINZIEME.

DEPUIS la bulle dressée par Urbain VIII en 1642, jusqu'au traité de Westphalie en 1648.

PAR un ménagement, qui jamais ne fut moins mérité, le pape Urbain VIII, comme autrefois Pie V, ne fit d'abord, ni publier, ni afficher sa bulle : mais, comme son prédécesseur aussi, bientôt il eut sujet de s'en repentir. Dès l'année suivante, il en fallut venir à la publication solennelle de cette constitution, qui la première condamna le livre de Jansénius, & fournit le premier présage de tous les

P ij

excès où se porteroient les partisans de ce novateur contre le S. Siège apostolique. Avant même cette publication, ce fut parmi eux un déchaînement universel. Les uns écrivoient que la bulle étoit obreptice, ou supposée; & l'on alloit jusqu'à montrer des lettres datées de Rome, qui accusoient un Jésuite Anglois d'y avoir acheté d'un secrétaire du saint office, & répandu en Flandres, comme une bulle en regle, une ébauche informe, & rejetée par le Pape. Mais leur grande preuve, pour la supposition, consistoit en ce que dans l'exemplaire de Rome la bulle étoit datée de l'an 1641, & que dans celui que le nonce de Cologne avoit été chargé de faire imprimer pour les Pays-bas, elle étoit datée de 1642 : diversité qui ne provenoit, comme on l'a vu, que de celle des calendriers pour le commencement de l'année. Les autres réfractaires disoient la bulle subreptice, ou pleine de faussetés; & ils publièrent contre elle des notes, qui alloient de pair avec les apostilles de Lucher sur la bulle de Léon X. La plupart dirent enfin que, si la doctrine de l'évêque d'Ypres étoit

condamnée par S. Pierre , elle étoit approuvée par S. Paul ; que ce qu'on regardoit à Rome comme un livre scandaleux , étoit la quintessence de la doctrine , tant de l'apôtre que du docteur de la grace ; & que vingt-deux années de travail assidu ne s'étoient point employées vainement à faire passer dans l'Augustin d'Ypres , le suc & la plus pure substance de l'Augustin d'Hypone. Le schisme & la révolte ne pouvoient guere se déclarer d'une manière plus insolente. On se flattoit qu'à force de clameurs on feroit romber la bulle , comme on avoit éludé le décret qui l'avoit précédée ; ou du moins que les défauts de forme , si hardiment rebatus , emporteroient le fond.

Le parti cependant députa vers le Souverain Pontife , pour lui exposer les raisons qu'on opposoit à la publication de la bulle. Il se flattoit donc encore , quoique insensément , de la faire révoquer ; & par conséquent il ne la croyoit pas obreptice. On cacha soigneusement l'objet de la députation ; & on la couvrit du prétexte de travailler à la conservation des privilèges de l'université. A ce moyen , on surprit au

gouverneur & aux conseils de Flandres , aussi bien qu'aux évêques , des lettres de créance , & des recommandations conçues dans les termes les plus honorables pour les députés. On fit même , en faveur de Jansénius & de son livre , une addition furtive à ces lettres , au moment d'y apposer le sceau des armes de Brabant ; afin que les députés parussent avoués du gouvernement pour agir contre la bulle , tandis qu'ils ne l'étoient que pour traiter des privilèges de l'université. Ce qui attira de Rome à ce conseil , des reproches auxquels il fut très-sensible. Aussi fit-il une verte réprimande au secrétaire qui avoit signé les lettres avec l'addition , & qui répondit n'avoir rien fait que par les ordres de l'archevêque de Malines. Le ressentiment de ce tribunal s'accrut , par les reproches que lui fit le Roi d'Espagne , & par les ordres que ce monarque donna au gouverneur d'informer contre les auteurs du faux. L'archevêque de Malines étoit un des plus répréhensibles , & il eut de vives inquiétudes : mais il n'est rien que le zèle de secte ne trouve moyen de justifier. Tout se calma insensiblement , par le

Specimen
Doctrin. Lov.
cap. 1. pag.
86.

Ibid.

savoir-faire du gouverneur , ami de l'archevêque , & favorable au parti. Le docteur du Pin , aussi bien que l'historien des Jansénistes , ignoroit , ou affectoit d'ignorer cette intrigue , lorsqu'il avança que Sinnick & Paëpe furent députés à Rome par les Etats de Brabant , au sujet de la condamnation de Jansénius. Il est clair par ce qu'on vient de lire , que l'université seule & quelques prélats eurent part à cette manœuvre ; & il n'est pas moins visible , que les ennemis de l'équivoque ne le font pas toujours du mensonge.

Munis de leurs patentes furtives , les députés Jean Sinnick , docteur en théologie , Irlandois de naissance , & Corneille de Paëpe , docteur en droit canon , prirent leur route pour la France , où toutes leurs démarches furent également clandestines. Ils entrèrent à Paris , dans un carosse fermé ; & pour donner le change sur le vrai motif de ce manège , ils feignirent qu'on leur vouloit jouer quelque mauvais tour , & même attenter à la vie de Sinnick. Le P. Gerberon , dans l'histoire du parti , dit qu'aussi-tôt que les ennemis de S. Augustin eurent appris cette députation ,

ils firent tirer le portrait du député Hybernois, & l'envoyerent de toutes parts sur la route qu'il devoit tenir. On ne parle point de son collègue Paëpe; apparemment parce qu'étant mort dans le cours de cette négociation, il échappa au souvenir de l'historien quand il fabriqua son histoire: un peu plus de mémoire, ou de présence d'esprit, eût été nécessaire pour mentir avec succès. Tout ce qu'il y a de réel dans cette fiction, & ce qui fâcha fort les députés, c'est que le nonce de France instruit de leur marche, & des vues de cabales qu'ils avoient sur Paris, avoit gagé des mouches pour les observer, & les empêcher de se concerter avec les gens de leur faction. Ils couvrirent néanmoins leur marche avec tant d'adresse, qu'ils échaperent à toute la vigilance du nonce, & passerent plusieurs jours avec leurs amis de Paris. Ils en partirent ensuite, dans un carosse encore fermé, mais qui ne le fut que jusqu'à trois lieues de cette ville. Là, soit qu'on connût mieux le prix du martyre, soit que le jeu eût duré autant qu'il étoit utile, l'Hybernois consentit à ouvrir les portieres; & Paëpe

se réjouit fort de ne plus voyager en geole. Ils arriverent , comme on le croit aisément , sans aucun péril à Rome ; mais leur piété reconnoissante résolut de consacrer à la défense de Jansénius , des jours que le dévot Hybernois protestoit devoir à l'intercession de ce saint , injustement décrié.

Les circonstances n'étoient pas favorables aux dépurés. Le Pape venoit d'expédier plusieurs brefs pour les Paysbas , afin d'y presser l'acceptation de sa bulle. Offensé des chicanes qui la suspendoient , il en avoit exprimé son indignation dans les termes les plus énergiques au gouverneur , aux archevêques de Malines & de Cambray , à l'évêque d'Anvers , & aux deux universités de la Belgique. Il s'élevoit contre la témérité , contre l'opiniâtreté , contre la contumace & l'impudence des réfractaires , qui , sur des raisons fausses & misérables , publient que la constitution étoit supposée ; & il mettoit en poudre toutes leurs vétilles. Il leur signifioit qu'ils eussent enfin à la regarder comme un jugement authentique du S. Siège , contre une doctrine déjà proscrite par ses prédécesseurs Pie & Grégoire. Et leur

attribuant dès-lors le titre de sectaires, ou de jansénistes, *Janseniani*, il leur fait sentir le danger de se roidir plus long-temps contre l'autorité apostolique. Il finissoit tous ses brefs, en exhortant le gouverneur & les prélats à publier la bulle sans délai, & à contraindre par tous les moyens de droit l'arrogance insupportable des opposans, ce sont ses termes, à plier sous la puissance divine du prince des apôtres.

Sinnick ne laissa pas de se donner bien des mouvemens, à la cour de Rome. Il s'étoit si bien aguerri sur sa route, ou il avoit reçu tout à coup une grace si victorieuse, qu'après avoir eu peur de son ombre, il montra un courage prêt à tout braver. Il parla au secrétaire Albizzi, au cardinal patron, au Pape lui-même, avec l'assurance d'un confesseur de la foi, soutenant que la doctrine de Jansénius étoit celle de S. Augustin, & de l'Eglise catholique. Le Pontife écouta tout avec patience; mais toute sa réponse aussi fut qu'il vouloit qu'on se soumit pleinement à sa bulle. Sur quoi le cardinal patron dit aux députés : Vous voyez que cette bulle n'est pas

supposée, comme on le débire à Louvain. On les entendit néanmoins encore dans une congrégation du S. Office, afin de ne rien omettre pour les convaincre que tout étoit dans les regles. Nonobstant les instances itératives qu'ils firent de vive voix & par écrit, le résultat fut toujours qu'eux & tous les fideles devoient obéir à la bulle, sous les censures & toutes les peines qu'elle ordonnoit. Tout ce que l'on accorda, afin de couper court aux chicanes, particulièrement à l'ancienne vétille qu'on renouveloit sur la ponctuation de la bulle de Pie V contre Baius, ce fut une copie authentique des bulles de Pie & d'Urbain, dressée sur les originaux qui se déposent dans les archives du Vatican, & qu'on y confronta sous leurs yeux.

Ainsi, on ne pouvoit pas mieux s'y prendre, pour les convaincre : mais si on jamais goûter aux gens de parti les vérités contraires à leurs préventions ? Il étoit bien avéré que la bulle n'étoit, ni obreptice, ni subreptice. L'omission même de la virgule, si fameuse dans la bulle de Pie V, ainsi que toutes les fautes d'impression, se trouvoit plei-

nement rectifiée. Les députés, ou du moins Sinnick n'en fut pas plus traitable. Quant à Paëpe, comme il mourut dans ces entrefaites, on ne peut rien dire de ses dispositions. Mais l'Hybernois, aussi faux qu'opiniâtre, envoya dans la Flandre une relation pleine d'impostures & de mensonges impudens. Il assuroit que, ni le Pape, ni la cour de Rome n'avoit jamais entendu à examiner dans les regles le livre de Janfénius; qu'ils n'avoient prétendu que confirmer les bulles publiées autrefois contre la doctrine de Baius; qu'on faisoit si peu d'estime à Rome de la prétendue bulle *In eminenti*, qu'elle n'avoit pas été relatée dans le bullaire, ou du moins qu'on l'y avoit cherchée inutilement.

Heureusement, la probité de Simick avoit été appréciée à la cour pontificale; & l'on y avoit pris des mesures contre les fourberies dont on le connoissoit capable. La congrégation du S. Office apprit d'avance tout ce qui s'étoit passé, tant aux nonces de France & de Cologne, qu'à l'internonce de Bruxelles. Voici en substance ce que le secrétaire de cette Congrégation écri-

vit à l'internonce : Quoique la charge apparente des députés de Louvain fut de conserver les privilèges de leur université ; Sinnick a néanmoins traité, comme en passant, de la condamnation de Jansénius, & a paru souhaiter fort qu'on révoquât, ou qu'on adoucît la bulle portée à ce sujet. Mais le Pape n'a répondu autre chose, sinon qu'on eût à y obéir ponctuellement. Je le lui ai signifié, & j'ai cru devoir vous en prévenir, afin que si ledit Sinnick, pour entretenir l'opiniâtreté des réfractaires, écrivoit autrement, & faisoit espérer qu'on dût révoquer, ou mitiger la bulle, vous puissiez faire connoître, & assurer indubitablement, que le Pape n'a jamais eu la moindre pensée de rien changer dans la bulle, & qu'il n'épargnera rien pour la faire observer religieusement.

La constitution d'Urbain VIII éprouva les mêmes contradictions en France qu'en Flandres. Aussi-tôt après sa publication, on en avoit envoyé un exemplaire au cardinal de Grimaldi, nonce en ce royaume : mais soit qu'il eût été perdu, ou intercepté, il ne lui étoit point parvenu. Les partisans François

des nouveautés Beligiques, publierent en même temps des libelles, en forme d'observations, contre la bulle. Cependant le nonce, qui s'étoit plaint à Rome de n'en avoir point encore reçu de copie, fut si bien servi pour la seconde fois, qu'il lui en parvint une alors, sans contre-temps, ni retard. Il alla aussitôt la présenter au Roi; on assembla le conseil des affaires ecclésiastiques, & il fut résolu d'une voix unanime qu'on la recevoit avec respect. S. Vincent de Paul qui étoit de ce conseil, atteste en termes formels, dans une lettre adressée à M. d'Origny, l'un des prêtres de sa congrégation, que la reine, le cardinal Mazarin, le chancelier, le pénitencier, que tout le conseil en un mot se déclara contre le livre de Jansénius. Il ajoute qu'une des fortes raisons qui avoient dirigé son propre suffrage, c'étoit la connoissance particulière qu'il avoit du dessein de l'auteur des nouvelles opinions, & qui étoit de renverser l'état présent de l'Eglise. Un autre motif, poursuit-il, c'est que j'ai vu que les opinions de Baius, que Jansénius soutient, avoient été condamnées par trois ou quatre papes,

Lettre du
27 Juin 1648,
insérée dans
les Mém. de
Trévoux,
mois d'Avril
1726, art. 27.

com
que
part
les
nior
L
çois
S. S
part
rère
tôt
par
seco
rece
diod
miff
difo
des
le p
de r
cific
éma
ren
siez
sion
auro
tim
tôt
est

comme aussi par la Sorbonne en 1560; & que présentement encore la plus saine partie de cette faculté, qui sont tous les anciens, se déclare contre ces opinions nouvelles.

L'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, avant la décision du S. Siège, avoit imposé silence aux deux partis par un mandement, afin d'arrêter l'aigreur & les troubles. Mais sitôt que la bulle eut été reçue & agréée par le conseil du Roi, il donna un second mandement, par lequel il la recevoir lui-même, & ordonnoit à ses diocésains de la recevoir avec une soumission religieuse. Notre S. Pere le Pape, disoit-il, ayant pourvu en pere commun des fideles à la paix de l'Eglise, dans le péril dont elle est menacée, il est de notre devoir de vous notifier sa décision, afin que vous la receviez comme émanée de la chaire d'où le S. Esprit rend ses oracles; que vous lui obéissiez avec tout le respect & la soumission qui lui est due, & que ceux qui auroient été entraînés en d'autres sentimens par l'amour de la dispute, plutôt que par l'amour de la vérité qui est une & simple, fussent rappelés par

Mandat.
Archiep. Pa-
ris. 11. De-
cembr. 1643.

la voix du pasteur commun à la doctrine catholique. A ces fins, nous défendons par notre autorité archiépiscopale le livre intitulé *Augustinus*, qui paroît sous le nom de Corneille Jansénius, ci-devant évêque d'Ypres, & qui contient des propositions condamnées par les souverains pontifes. Que personne donc ne soit assez téméraire, pour soutenir les propositions condamnées par cette constitution.

On envoya ce mandement à la Sorbonne, avec la bulle & une lettre de cachet obtenue par le nonce, à l'effet de procéder à la soumission que demandoient tant d'autorités respectables. La Faculté répondit à ce qu'on attendoit d'elle. Voici la version la plus nette & la plus précise, aussi bien que la plus sûre, de la conclusion qu'elle rendit à ce sujet : La bulle ayant été présentée à la Faculté, de la part du cardinal Grimaldi, nonce de Sa Sainteté, avec l'agrément & une jussion du Roi aux docteurs de la recevoir ; la Faculté, après la lecture de la bulle & une mûre délibération, opina qu'il falloit la recevoir pleinement & avec beaucoup de respect quant à la doctrine, & qu'il

feroit
chelle
défen
surées
quant
loit
ce qu
l'inten
dispu
& de
putes
sion
au m
Sa fid
que l
été i
doctes
de la
batio
perm
aucu
cluse
regis
fond
un
style
susp
frit
elle

seroit défendu à tous docteurs & bacheliers d'entreprendre de soutenir, ou défendre aucune des propositions censurées & prohibées par cette bulle; quant aux autres difficultés, qu'il falloit suspendre la conclusion, jusqu'à ce qu'on fût amplement informé de l'intention de Sa Sainteté, au sujet des disputes sur les matieres de la grace, & des censures sous lesquelles ces disputes sont défendues. Telle est la version qui mérite le plus de confiance, au moins pour sa clarté & sa précision. Sa fidélité étoit si notoire dans le temps que la conclusion fut rendue, qu'ayant été imprimée & publiée alors par le docteur Isaac Habert, dans son livre de la Défense de la Foi, avec approbation des docteurs ses confreres, & permission du Roi, elle ne rencontra aucun contradicteur. Quoique la conclusion, telle qu'elle se lit dans les registres de la Faculté, ne soit pas au fond contraire à celle-ci, on y trouve un embarras & un entortillement de style qui la rendent raisonnablement suspecte; vu sur-tout l'éclipse que souffrit par la suite la société lumineuse dont elle étoit émanée.

Pour ce qui est des difficultés qui faisoient suspendre en partie l'exécution de la bulle, elles concernoient uniquement la défense de disputer & d'imprimer sur les matieres de la grace. Les docteurs Charton, grand-pénitencier, Habert, théologal, Duval & Hallier, des plus soumis au S. Siège, trouvoient néanmoins de grands inconvéniens à supprimer ces questions dans l'école; tandis qu'on étoit obligé de réfuter les erreurs des Luthériens & des Calvinistes, aussi bien que de Baius & de Jansénius qui les renouvelloient. Ils furent d'avis qu'il suffisoit d'insérer dans les registres de la Faculté, les propositions condamnées par la bulle, avec défense aux licenciés & autres étudiants de les mettre dans leurs theses & d'en disputer, & avec injonction tant aux docteurs qu'au syndic, de ne les point passer dans ces theses, ni approuver dans les réponses, non plus que dans les livres, les sermons, les leçons, sous peine de privation de leur état. Ces quatre docteurs ensuite, accompagnés de plusieurs autres, allerent rendre compte au nonce de leur résolution, & lui proposerent les difficultés

qui
Nonc
tées
sur le
préte
seign
nous
bert
pule
trinet
déclar
le con
tint f
pronc
de B
Jansé
gangu
prop
L'h
ques-
que
mand
dre q
forme
trait
mauv
convi
blié
du R

qui la leur avoient fait prendre. Le Nonce répondit que les défenses portées dans la bulle ne tomboient que sur les propositions condamnées, qu'elle prétendoit uniquement empêcher d'enseigner, ou de soutenir. Réponse que nous rapportons, ajoute le docteur Habert, afin qu'il ne reste aucun scrupule aux défenseurs de l'ancienne doctrine touchant la vraie grace de J. C. Cette déclaration satisfait pareillement tout le corps de la Faculté, qui jusquelà tint ferme pour la censure qu'elle avoit prononcée autrefois contre les erreurs de Baius. Au moins la contagion du Jansénisme ne l'avoit point encore assez gangrenée, pour qu'elle méconnût sa propre doctrine dans celle de la bulle.

L'historien des Jansénistes, & quelques-uns de ses commentateurs, disent que l'archevêque de Paris donna son mandement d'acceptation, sans attendre que la bulle eût été reçue dans les formes, & enregistrée au Parlement; trait insigne, ou d'ignorance, ou de mauvaise foi; puisque tout le monde convient que ce mandement ne fut publié qu'après avoir obtenu l'agrément du Roi, qui avoit reconnu l'authenti-

citée de la bulle dans son conseil; & c'est tout ce qu'on exigeoit alors. L'usage, tel qu'il est aujourd'hui, d'enregistrer les bulles dogmatiques avant de les publier par les mandemens épiscopaux, n'étoit point encore établi dans le royaume; & le Parlement jusquelà n'avoit enregistré aucune bulle purement dogmatique. Aussi tout attentifs que nos magistrats & nos docteurs furent de tout temps à la manutention de nos libertés & de nos usages; ni les uns, ni les autres n'incidenterent sur ce défaut prétendu de formalité. La bulle d'Urbain VIII ne fut donc pas moins irrépréhensible dans les formes, que pour le fond des choses. Aussi commença-t-on dès-lors à la citer dans les leçons & dans les chaires, comme une loi dogmatique & une règle de foi.

Les partisans de la nouveauté en conçurent un dépit furieux; & l'un d'eux, nommé Théophile Béguin, s'y laissa tellement emporter, que démentant le Sauveur qui a promis de présider à l'enseignement de son Eglise, sans aucune interruption jusqu'à la consommation des siècles; il avança que l'infail-

libifi
ciles
glise
dans
se tr
où,
sénif
prin
verfi
guin
gner
de th
tôt,
non
conc
univ
néra
raire
com
L
en E
rout
qui
rapp
con
qui
noir
qu'e
por

libilité de l'Eglise n'est assurée qu'aux conciles œcuméniques, c'est-à-dire que l'Eglise n'enseigne sûrement la vérité que dans les rencontres peu fréquentes où elle se trouve assemblée en concile. Voilà où, dès son origine, conduisit le Jansénisme; toujours si fidele depuis à ce principe universel de schisme & de subversion. Les propositions inouïes de Béguin étonnerent, scandaliserent, indignèrent tous les fideles. La Faculté de théologie de Paris s'assembla aussitôt, les examina soigneusement; & prononçant avec précision sur ce qu'elles concentroient l'infailibilité de l'Eglise universelle dans les seuls conciles généraux, elle les censura comme téméraires, inouïes, injurieuses à l'Eglise, comme strictement hérétiques.

Cens. Fac.
Theol. Paris.
an. 1644.

La bulle d'Urbain VIII fut envoyée en Espagne, comme en France, & dans toutes les Eglises catholiques. L'usage qui varie selon les nations, est, par rapport à l'Espagne, d'y adresser les constitutions dogmatiques au grand Inquisiteur, qui, après en avoir pris connoissance avec son tribunal, ordonne qu'elles soient publiées & affichées aux portes de toutes les églises cathédrales:

telle est pour ce royaume, la forme de promulgation de tous les décrets apostoliques. Les évêques de ces églises, à qui l'on en a délivré une copie afin qu'ils en puissent juger, sont présents à cette promulgation. C'est dans cette forme qu'en Espagne, où l'on ne connoît point d'autres, la bulle *inveniti* fut publiée solennellement, & reçue par-tout avec respect. Elle le fut aussi dans la suite en Pologne, où l'activité des nouveaux sectaires avoit répandu le livre de Jansénius. En Allemagne, elle fut si religieusement observée, qu'un religieux y ayant osé soutenir quelques-uns des articles qu'elle condamnoit, sa thèse fut supprimée, & tant le président que le répondant obligés à la lacérer eux-mêmes, & à la brûler.

La bulle ayant été reçue & publiée en Espagne, le Roi catholique envoya son agrément en forme à ses sujets des Pays-bas, pour qu'ils en usassent de la même manière. On reconnut alors bien sensiblement, que le zèle qu'avoient montré les opposans pour les libertés de l'Eglise Belgique, n'étoit qu'un masque sous lequel ils cachaient un vrai libertinage de croyance. L'agrément du

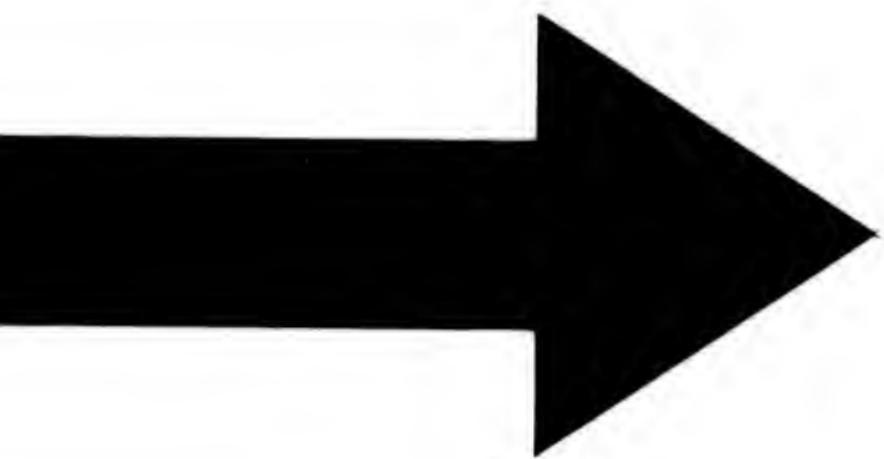
Roi,

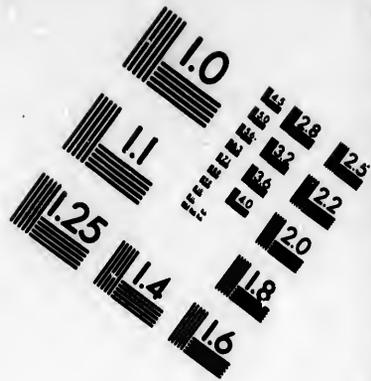
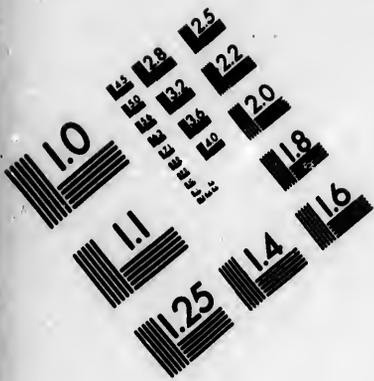
Bulle Clem.
VIII. Editio
Varsov. ad.
1650. p. 1.

Append.
triumphi Ca-
thol. Verit.
pag. 412.

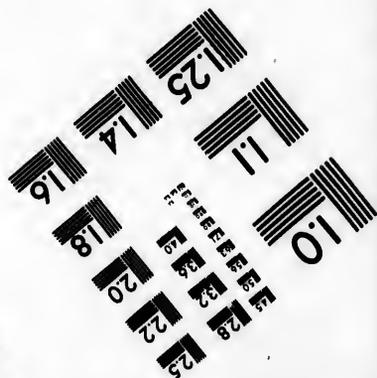
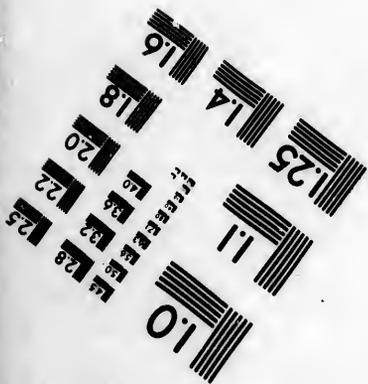
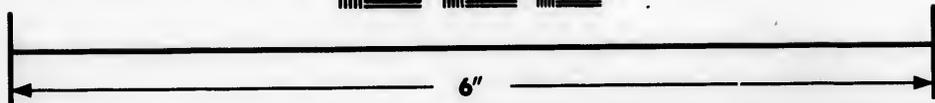
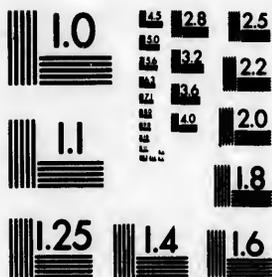
Roi, dès qu'il fut accordé, ne leur suffit plus. Il survint un ordre : ils mirent tout en œuvre pour le faire révoquer. Ils tenterent de séduire l'université de Paris ; & plus encore celle de Douay, qui sous le même gouvernement que Louvain, s'étoit montrée bien différemment disposée à l'égard de la première décision du S. Siège, qu'elle avoit reçue purement & simplement, avec les témoignages les moins équivoques d'une soumission religieuse. En un mot les défaites & les chicanes furent si multipliées & si prolongées dans l'université de Louvain, tandis même qu'il n'y avoit plus que trois Jansénistes déclarés dans la faculté de théologie, que la mort prévint le Pape Urbain VIII, le vingt-neuf juillet 1644, sans qu'il eût eu la consolation de finir les troubles. Mais le cardinal Pamphile, qui lui succéda le quinze de septembre de la même année, sous le nom d'Innocent X, & qui possédoit parfaitement cette affaire, comme ayant été l'un des trois commissaires établis pour l'instruire, la suivit avec autant de zèle, & plus de succès que son prédécesseur.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28

01
01

Le gouverneur Don François de Mello, prévenu en faveur du parti, ayant été rappelé en Espagne, & le marquis de Castell-Rodrigue, tout autrement disposé, lui ayant succédé dans les Pays-bas; le pape Innocent lui adressa un bref, aussi bien qu'aux évêques de ces provinces, & à l'université de Louvain, pour faire publier & mettre à exécution la bulle d'Urbain VIII. Il assuroit que dans le livre de Jansénius, condamné par le S. Siège, il avoit reconnu lui-même que la doctrine de Baius étoit expressément renouvelée. Ces brefs furent appuyés d'un ordre absolu de Sa Majesté Catholique, adressé au nouveau gouverneur, pour procurer la publication, avec défense à quiconque de s'y opposer. Le gouverneur intima cet ordre aux conseils du Roi; & le conseil-privé donna un arrêt contre ceux qui feroient encore des oppositions, avec menace de les traiter en perturbateurs du repos public. En conséquence, la bulle fut enfin proclamée publiquement, & affichée à Bruxelles. Tous les évêques, à l'exception de celui de Gand & de l'archevêque de Malines, l'avoient déjà reçue avec respect.

A la premiere nouvelle du concours de l'empire avec le sacerdoce, ils n'avoient rien eu de plus pressé, que de la publier avec toutes les solemnités requises, chacun dans son diocese.

Il n'en fut pas encore ainsi de l'université de Louvain, aussi féconde en chicanes & en faux-fuyans, que l'évêque de Gand & l'archevêque de Malines, ses fauteurs. Quand la bulle avoit paru, elle l'avoit rejetée sous prétexte d'obreption & de subreption. Les vices d'obreption & de subreption ayant été démontrés imaginaires, elle avoit requis le *Placet*, ou l'agrément du Roi. Ce *Placet* arrivé & dûment notifié, ce ne fut plus une permission, mais une jussion expresse qu'elle demanda, par une supposition scandaleuse; comme s'il eût appartenu à la puissance politique, & non pas à l'autorité apostolique, d'ordonner en matiere de foi. L'ordre du Prince ayant néanmoins été rendu par surabondance de droit, elle revint à son premier principe, ou à son premier écart; protestant de nouveau qu'elle ne pouvoit, sans condamner S. Augustin, recevoir la bulle qui condamnoit Janfénius. Et comme elle étoit de con-

cert avec l'archevêque de Malines & l'évêque de Gand; ces deux prélats présentèrent au conseil-privé une espee de manifeste contre la bulle, contenant les raisons qui les empêchoient de la publier. A la vue de ces égaremens & de ces scandales, qui auroit prévu que l'université de Louvain dût jamais être, comme elle l'est aujourd'hui, l'une des plus contraires aux erreurs de Jansénius, & un vrai modele de soumission aux décisions du S. Siège!

Il fallut cependant quelque chose de plus que des ordres & des paroles, pour l'amener au devoir. Le marquis de Castel-Rodrigue ébaucha l'affaire; mais il étoit besoin pour la consommer, du nerf & de l'auguste ascendant de l'archiduc Léopold - qui lui succéda dans le gouvernement de la Belgique. Ce prince joignoit à un grand courage, une piété rare dans les personnes de son rang, une pureté de mœurs que l'air contagieux de la cour n'avoit jamais altérée, un attachement inébranlable au S. Siège Apostolique, & à la croyance universelle de l'Eglise. Il n'eut rien de plus à cœur, que de faire exécuter ponctuellement la bulle d'Urbain

VIII. S'étant concerté pour cet effet avec l'internonce, ils convinrent d'un formulaire, qui fut dressé par ce prélat; & ils arrêterent, qu'aucun bénéfice ne seroit conféré qu'à ceux qui auroient souscrit cette confession de foi. L'archiduc fit approuver ce projet à Rome & à Madrid, puis donna une déclaration par laquelle il défendoit d'admettre à aucune charge, aussi bien qu'à aucun bénéfice, à aucun office ecclésiastique, ni civil, quiconque n'auroit pas signé ce formulaire. Rien n'irrite plus les sectaires, que ces voies de réduction, assorties à une opiniâtreté qu'on ne peut dompter que par-là. Aussi, pour décrier ce formulaire, l'historien du parti avance qu'on ne sait point qu'aucun évêque des Pays-bas l'ait autorisé. Il suffiroit de lui répondre, qu'il étoit autorisé par le Pape, qu'il ne portoit que l'acceptation de la bulle *In eminenti*, & que cette bulle avoit été acceptée & publiée par tous ces évêques, à l'exception de deux seulement: mais un mensonge proféré avec impudence, mérite une réplique plus humiliante. L'ouvrage de l'université de Douay, intitulé *La Vérité & l'E-*

quité de la censure pontificale de Pie V, n'étoit pas inconnu à cet historien menteur, puisqu'il en fait souvent mention dans son histoire. Or voici comment s'explique cet ouvrage célèbre, & mis au jour sous les auspices les plus augustes. Nous disons que ce formulaire émané de l'internonce apostolique, avec la participation & par l'ordre du S. Siège, est accepté par tous les évêques de la province Gallo-belgique, par l'évêque d'Anvers, & la plupart des autres, qui le déclarent publiquement.

Veritas &
Æquitas, &c.
pag. 29 &
159.

Par une autre imposture de la même force, les réfractaires honteux de leur petit nombre, osèrent publier que l'université de Douay étoit dans leurs sentimens; & ils portèrent l'effronterie jusqu'à le certifier à l'archiduc, par une lettre authentique. Ce mensonge odieux remplit de la plus vive indignation l'université de Douay, qui peu contente d'en confondre les auteurs par une protestation publique, adressée à l'archiduc, exhorta ce prince à continuer d'extirper avec une infatigable vigueur la doctrine Jansénienne; qui ne contient rien moins, lui disoit-elle, que les sen-

timens de S. Augustin. Le Prince charmé de ces assurances, en témoigna la plus vive satisfaction, par une prompt réponse aux docteurs qui les lui donnoient. Il les consultoit en même temps sur la qualité du remede, qu'il étoit à propos d'appliquer à un mal qui gaignoit, comme une peste, dans la Belgique, & de là menaçoit toute l'Eglise. Les docteurs furent d'avis qu'il falloit sans retardement purger l'école de Louvain, en exigeant de tous les professeurs en théologie une soumission pure & simple à la bulle d'Urbain VIII; & qu'il étoit à propos de composer un ouvrage clair & solide, qui rendît sensible la vérité & l'équité des décrets apostoliques, portés contre les nouvelles doctrines.

L'université de Louvain, apprenant que celle de Douay avoit dévoilé ses impostures, parut d'abord très-sensible à ce déshonneur. Mais le front des gens de secte ne rougit pas long-temps. Ils firent bientôt céder la pudeur à l'intérêt de la faction, dissimulerent leur ressentiment, & députerent à Douay pour en regagner les docteurs, & les inviter à s'unir avec eux contre les

Jésuites, comme s'il n'eût été question que de combattre les opinions d'une école particulière. Ce fut dans tous les temps le grand artifice des novateurs, de proposer d'abord leurs nouveautés, comme de simples opinions plus exactes que celles des autres théologiens, & sur-tout de ceux qui leur sont particulièrement opposés : mais on peut dire qu'aucune secte n'a fait plus soigneusement, ni plus heureusement usage de ce stratagème, que les semicalvinistes déguisés, tantôt sous le nom d'Augustiniens, tantôt sous le nom de Thomistes. Et à combien de simples, de tout rang & de tout état, n'ont-ils pas fait croire jusqu'ici, malgré tous les anathèmes fulminés contre eux, que le Jansénisme & le Molinisme, entre lesquels ils affectent de partager l'Eglise entière, ne sont que des systèmes également indifférens à la foi catholique ?

Toutes ces fictions & ces supercheres ne firent point prendre le change à la faculté de Douay. Elle répondit avec la plus grande fermeté au docteur Rech, chargé de la députation de Louvain, qu'elle tenoit la doctrine

de Jansénius pour scandaleuse & pour
 pernicieuse ; qu'après un mûr examen
 de l'*Augustinus* , elle avoit reconnu
 qu'il contenoit plusieurs propositions
 condamnées par les bulles dogmati-
 ques des souverains pontifes, & qu'il
 rendoit à les réhabiliter au grand scan-
 dale des fideles , aussi bien qu'au mé-
 pris du S. Siège Apostolique ; que tel
 étoit le sentiment unanime & immua-
 ble de la faculté , où la bulle d'Ur-
 bain VIII avoit été publiée & affichée,
 sans trouver un seul opposant. Le dé-
 puté , presque déchu de tout espoir
 par la fermeté de cette réponse , se
 réduisit à demander une conférence
 entre les docteurs de Douay & ceux
 de Louvain , sous l'arbitrage de juges
 non suspects , à l'exclusion du Pape ,
 comme mal informé. Et qui sera donc
 l'arbitre de nos différends , reprit la
 faculté avec chaleur & indignation ?
 A quel juge vous en rapporterez-vous ,
 si vous récusez le successeur du prince des
 apôtres , juge naturel de toutes les
 controverses ? Vous le dites mal in-
 formé : & comment vos délégués , qui
 ont été si long-temps à Rome , ne
 l'ont-ils pas mis au fait de tout ce

qui vous importoit ? Mais le jugement du S. Siège étoit indépendant de vos allégations ; & son infaillibilité ne potte que sur l'assistance du S. Esprit. Le Lovaniste osa dire , que ses collegues n'avoient levé l'étendard que pour la défense de S. Augustin. A ces mots le docte Sylvius , dont les lumieres & les vertus faisoient le principal ornement de l'école de Douay , le vénérable Sylvius se leva , & fit cette réponse bien digne de sa renommée : C'est pour la défense de l'Augustin de Hollande que vous avez levé l'étendard ; & nous , c'est en faveur du grand Augustin d'Afrique , parce que c'est la doctrine des souverains pontifes , pour laquelle nous sommes prêts à combattre jusqu'au dernier soupir. La doctrine de votre Augustin , ajouta le doyen de la faculté , doctrine que nous avons en horreur , est scandaleuse , offensive des oreilles pieuses , hétérodoxe , hérétique dans toute la rigueur du terme , & même au jugement de vos trois premiers docteurs , qui l'ont examinée soigneusement.

Les Lovanistes ainsi repoussés ne ménagerent plus rien , & firent une

guerre ouverte aux docteurs de Douay. Ceux-ci mirent alors au jour l'ouvrage qu'ils avoient proposé à l'archiduc, pour la justification pleine & démonstrative des censures pontificales, contre les nouvelles erreurs. Le champion des Lovanistes, le confiant Fromond y répondit, avec sa noblesse & son goût accoutumé, par deux écrits intitulés *La Lanterne & les Mouchettes*. Trois lettres d'un style énergique & concis, écrites par le docteur Rاندور, théologien de Douay, mirent en pieces & la Lanterne & les Mouchettes. Nous n'en rapporterons que le morceau qui confond la mauvaise foi avec laquelle Fromond & son parti, pour leurrer les simples, s'efforçoient de restreindre aux seuls Jésuites, la querelle qu'ils avoient avec l'Eglise entière.

Rien de plus merveilleux que votre langage, dit le docteur de Douay : vous soutenez que les Jésuites sont les uniques auteurs de tout ce qui s'est fait contre le livre de Jansénius ; & vous convenez que vos trois premiers docteurs Schinkelius, Buscum & des Anges, ont mandé à Rome, que ce

livre contenoit des hérésies , & mettoit l'Eglise dans un péril prochain de schisme. Le pape Urbain , pressé par les sollicitations de ces docteurs , donne une bulle ; & selon vous , ce sont les Jésuites qui l'ont fabriquée. Le roi ordonne de la publier ; & cet ordre vient des Jésuites. L'archiduc en presse l'exécution ; il n'est que l'instrument des Jésuites. Nos docteurs , sur les examens d'Estius & de Sylvius , composent *la Vérité & l'Équité des censures pontificales* ; c'est la plume des Jésuites qui enfante cet ouvrage. Nous vous représentons le corps de doctrine que votre propre faculté a dressé par ordre du nonce apostolique ; c'est encore l'ouvrage des Jésuites. Nous sommes donc , vous & nous , des docteurs dépourvus d'intelligence & de toute capacité ; & la société avec laquelle nous n'avons aucun rapport , réunit sous les genres de mérite. Mais n'avez-vous pas reconnu par des pièces authentiques , aussi bien que Baius , que les peres Cordeliers ont été les premiers mobiles & les vrais promoteurs de la bulle de Pie V , que vous attribuez encore aux Jésuites ? Que

prétendez - vous donc ? Vous voulez persuader aux simples , que vous n'avez affaire qu'aux Jésuites ; tandis que vous levez l'étendard du schisme & de la révolte contre l'Eglise Romaine , votre mere , contre le roi , contre l'archiduc , contre le conseil d'Etat , contre l'internonce , le clergé de la Gallo-belgique , les ordres religieux & notre faculté , en un mot contre le sacerdoce & l'empire. Mais sachez que les Franciscains , les Dominicains & tous les théologiens de notre faculté , comme une armée en bon ordre , & prête à braver tous les périls , ne cesseront jamais de poursuivre la doctrine de Jansénius , depuis longtemps réprouvée dans Baius. Et si les forces de la Belgique ne vous imposent pas , apprenez qu'il est encore à Paris quatre-vingt-dix docteurs , les plus respectables de cette illustre école , confédérés avec nous , pour la défense de la vérité & de l'équité de la bulle.

Quelque efficace que dût être ce discours , il falloit quelque chose de plus pour réduire l'opiniâtreté du parti. La crainte & l'intérêt temporel

ouvrirent enfin des yeux, qui demeu-
roient fermés à toutes les raisons de
conscience. Le roi catholique, instruit
des scandales que donnoient ses sujets
schismatiques de Flandres, ordonna de
nouveau la pleine exécution de la
bulle; & à l'exclusion des bénéfices,
déjà ordonnée contre les réfractaires, il
joignit une amende de cinq cents
florins pour la première désobéissance;
& pour la seconde, six ans d'exil. A
l'arrivée de cet édit, la bulle fut de
rechef publiée en Flandres, dans tous
les diocèses sans aucune exception, &
dans les deux universités sans la moi-
ndre contradiction. Cependant l'archevê-
que de Malines, & l'évêque de Gand
ne se soumirent qu'avec des clauses
artificieuses, qui ne mettoient pas seule-
ment le livre de Jansénius à couvert
des censures, mais qui lui étoient aussi
honorables, qu'injurieuses au S. Siège.
Romè en fut vivement offensée, &
sur quelques autres actes de schisme
que firent encore ces prélats, le Pape
prononça contre eux un décret d'interdit
& de suspension, qui fut affiché aux
portes de la principale église de Bruxelles.
Le conseil de Brabant défendit d'y

avoir égard : mais l'archiduc cassa dès le lendemain l'arrêt du conseil, & ordonna que le jugement pontifical auroit son effet en plein. Quelques semaines après, les chapitres de Gand & de Malines furent autorisés par un bref à ne pas souffrir que les évêques interdits fissent aucune fonction dans leurs églises, ni qu'ils pussent même y mettre le pied. Ainsi les deux prélats, avec un surcroît de honte, furent réduits à garder la censure. Cette humiliation fut salutaire, au moins à leurs ouailles, pour qui le scandale cessa par l'acceptation pure & simple qu'ils firent alors de la bulle ; ce qui fut suivi de l'absolution des censures. On a même tout sujet de croire, que cette grace fut un coup de salut pour eux-mêmes ; puisqu'ils persévérèrent invariablement dans l'obéissance jusqu'à leur mort, qui fut également édifiante.

Nous avons anticipé dans cet article sur le cours des années, tant pour la satisfaction du lecteur à qui nous avons cru devoir présenter sans interruption tout ce qui s'est passé en Flandres à la naissance de jansénisme,

que pour ne pas revenir davantage sur l'écart momentané d'un peuple foncièrement religieux, & si ferme dans le bien, qu'une fois rentré dans la bonne route, il ne fut plus ce que c'étoit que de varier, au moins quant à la partie du système de Baius qui avoit été formellement réprouvé par la bulle d'Urbain VIII, comme par celles de Pie V & de Grégoire XIII. Que n'en fût-il ainsi, pour la nation volage qui se passionna d'une manière si étonnante pour ces nouveautés étrangères, qu'elle en devint comme la mere adoptive, & redoubla de tendresse pour elles, à mesure que leur mere naturelle en concevoit plus d'aversion ! Il y a long-temps que sans la France, le Jansénisme enfanté dans la Flandre, n'existeroit plus.

A mesure que les Flamands rentrent en eux-mêmes, & reprirent leurs premiers sentimens de respect & de soumission pour l'autorité du chef de l'Eglise; l'esprit de schisme & de révolte s'accrut parmi les François, & en souleva quelques-uns d'une manière scandaleuse contre les décisions apostoliques. L'abbé de S. Cyran avoit trouvé des dispo-

sitions si favorables à son parti, dans le jeune docteur Arnaud, & les avoit si bien cultivées avant de mourir, qu'aussi-tôt après on en regarda celui-ci comme la plus ferme colonne, comme un chef qui tarderoit peu à effacer celui qu'il remplaçoit. Génie vaste, travailleur infatigable, d'une érudition profonde, habile écrivain, orateur éloquent, plein de force, plein de feu, d'une fermeté & d'une roideur de caractère, incapable de s'arrêter dans la lice où il se seroit une fois engagé, Antoine Arnaud étoit singulièrement propre à faire, dans sa patrie, la fortune de l'Augustin Flamand. Il en composa aussi-tôt l'apologie, sans aucun égard pour la bulle qui venoit de le flétrir. Le théologal Habert répondit à cet ouvrage; & le jeune docteur répliqua par une seconde apologie, plus forte que la première.

L'archevêque de Paris avoit condamné auparavant un petit livre qui avoit pour titre *Théologie familière, ou brève explication des mystères de la foi*: il fut encore pros crit à Rome, quelques années après. C'étoit le sort ordinaire des productions originales de

Page 5.

l'abbé de S. Cyran. Cet esprit hétéroclite, qui se piquoit même de ne pas penser comme les autres, s'expliquoit dans cet ouvrage d'une manière étrange, sur le grand mystere de la Trinité. Dieu, disoit-il en mettant une distinction réelle entre la divinité & les personnes divines, Dieu, disoit-il, n'étoit pas seul avant la création du monde; car il vivoit dans la sacrée compagnie des trois personnes divines, le Pere, le Fils & le S. Esprit. En parlant de l'Eglise, il en excluait tous les pécheurs, sans excepter ceux qui devoient dans la suite recouvrer la grace; puisqu'il la définit,

Page 23.

la compagnie de ceux qui servent Dieu dans la profession de la vraie foi, & dans l'union de la charité. Quant aux préparations requises pour communier, confondant celles qui sont essentiellement nécessaires pour ne pas commettre de sacrilège, avec celles qui attirent une plus grande abondance de graces, il enseigne généralement que, pour recevoir l'eucharistie, il faut, outre l'état de grace, avoir fait pénitence de ses péchés, & n'être attaché, ni par volonté, ni par négligence, à aucune chose qui puisse déplaire à

Pag 102.

Dieu. Il veut même qu'on chasse du sacrifice & du lieu saint, tous ceux qui ne sont pas encore parfaitement unis à Dieu seul, tous ceux qui ne sont pas entièrement irréprochables & parfaits. On reconnoîtra sans peine dans le maître, les principes que le disciple exposa dans la suite avec plus d'étendue, dans le livre qui porte le titre, manifestement faux, de la Fréquente Communion. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait jugé leur parti coupable du dessein formé d'anéantir les sacrements, par une voie tout opposée néanmoins à celle des sacramentaires, c'est-à-dire par l'affectation d'un respect outré, qui n'en éloigne pas moins que les blasphèmes de Zuingle & de Calvin. Si ce jugement est faux, au moins n'est-il pas téméraire. Mais il n'est malheureusement que trop fondé en raisons.

L'Eglise veille tout à la fois sur toutes les parties du sacré dépôt, & le défend contre toutes les attaques, sans aucune acception d'état ni de personne. La conservation des mœurs ne lui importe pas moins que la pureté de la foi, elle mit à l'*index* l'ouvrage sus-

pect du P. Bauny Jésuite , intitulé La Somme des Péchés , dont l'université de Paris avoit déjà censuré quelques propositions. Il n'est point de matiere plus épineuse , & sur laquelle néanmoins on ait plus écrit , que les cas de conscience. Moins on a observé les regles de la morale , plus on en a raisonné. Chacun a voulu courir cette mer orageuse , & presque tous ont donné contre quelque écueil ; en sorte que de ce déluge de casuistes qui ont inondé les pays divers , il seroit difficile d'en nommer un seul qui fût sans reproche. Dans toutes les nations , dans toutes les universités , dans tous les ordres religieux , & dans toutes les compagnies ecclésiastiques , il s'est trouvé des moralistes inexacts , & même capitalement répréhensibles. Telles sont , & les bornes de l'esprit humain , & l'obscurité de la matiere. C'est tout ce qu'on peut dire équitablement du Jésuite Bauny , comme des casuistes de bien d'autres ordres , où , si les écarts furent moins fréquens , c'est que les écrivains n'y étoient pas si nombreux. Considération qui ne doit rien ôter cependant à la vigilance des premiers pasteurs , & qui en effet n'em-

pêcha point que le clergé de France, de tout temps animé d'un zèle particulier pour la pureté de la morale, ne condamnât la Somme déjà flétrie par la Sorbone & le Saint Office, comme contenant des propositions capables d'induire au libertinage, & de corrompre les mœurs.

Les nouveaux sectaires, enhardis par cette censure, qui ne tomboit que sur la faute d'un particulier, entreprirent de diffamer toute la compagnie dont il étoit membre. A ce dessein, ils mirent au jour & répandirent de toutes parts un libelle, où la théologie morale des Jésuites étoit mise généralement en opposition avec la vraie morale du christianisme. On n'assure pas quel en étoit l'auteur : mais si le nouveau chef de la secte Flandro-françoise ne l'avoit pas enfanté, il y applaudissoit au moins. Il l'avoit lu & relu, & le possédoit parfaitement ; puisqu'il en a renfermé toute la quintessence dans un seul passage de l'épître dédicatoire qu'on voit à la tête de sa *Tradition de l'Eglise, sur le sujet de la pénitence & de la communion*. Quoi qu'il en soit, tous les gens équitables, laïcs aussi bien qu'ec-

clésiastiques , en furent indignés ; & le parlement de Guyenne , où cet ouvrage étoit fort répandu , le condamna , la grand'chambre & la tournelle assemblées , à être lacéré dans l'audience de la cour , comme un libelle scandaleux , plein d'impostures , de fourbes , d'impies , de propositions dangereuses & détestables , d'injures les plus atroces , & d'horribles calomnies. L'auteur de la *Théologie Morale* en avoit tiré la matière du *Catalogue des traditions Romaines* , publié autrefois par le ministre du Moulin ; & pour la forme , aussi bien que pour le titre , il les avoit pris de la *Théologie Morale des Papistes* , composée par Calvin , dans le premier emportement de sa fureur contre l'Eglise , qui venoit de le frapper de ses anathêmes.

Le mauvais succès de la *Théologie Morale* n'empêcha point le même atelier de produire encore l'*Anti-coton* , libelle pour le moins aussi sanglant , dont la fausseté , selon Bayle , témoin très-recevable en cette matière , a été démontrée d'une manière à ne laisser aucun doute à tout homme qui n'a pas abjuré le bon sens. Mais l'infamie ne

Di&. hist. &
crit. art.
Loyola.

fit jamais peur aux zélateurs de secte : la calomnie leur est trop utile, pour que toute autre considération les en puisse détourner. Si elle tombe parmi les gens de certain ordre, le peuple la ramasse ; & il faut des siècles, pour le détromper. Le feu est-il éteint ? il reste encore la noirceur qui perpétue le souvenir de l'incendie, & qui ressuscite souvent les soupçons dans les générations les plus reculées.

On chercha dans le même temps à diffamer jusqu'à la précieuse portion de la compagnie de Jésus, qui arboroit l'étendard de ce divin maître, aux extrémités de l'Orient, sur les ruines de la superstition & de l'idolâtrie. Il falloit que les semi-calvinistese eussent encore ce trait de ressemblance avec les disciples rigides de Calvin & de Luther, ainsi qu'avec les hérétiques de tous les temps, pour qui la propagation de l'évangile & la conversion des infidèles, entre les œuvres propres à la véritable Eglise, fut toujours l'une des plus inimitables. Des missionnaires de différens ordres ayant pénétré à la Chine, cinquante ans après les Jésuites qui avoient défriché ce champ semé d'é-

pines ; la division , ou du moins la diversité d'opinions & de méthode ne tarda point à s'y introduire. Les missionnaires Jésuites , à l'exemple du P. Ricci leur précurseur , avoient cru devoir tolérer , dans une nation prodigieusement attachée à ses usages , les honneurs qu'elle rendoit à son philosophe Confucius & à ses ancêtres défunts ; & qu'ils regardoient comme des cérémonies purement civiles , après une étude profonde de la langue , de l'histoire & des mœurs Chinoises. Ainsi le Pape S. Grégoire , au rapport de Bede , avoit-il permis aux Anglois convertis nouvellement , de faire des fêtes , en dressant des loges de feuillage autour des églises , & d'y égorger des animaux , non pas en sacrifice comme auparavant , mais pour en faire des festins de joie. Sans user de ces distinctions , le P. Moralès , missionnaire Dominicain , réputa les coutumes Chinoises idolâtriques , & les dénonça comme telles à Rome. A partir de son exposé , il ne falloit , ni infaillibilité , ni théologie même , pour prononcer une décision sûre. Les Chinois , selon lui , avoient des temples érigés en l'honneur

Hist. Angl. l.
1. c. 30.

neur de Confucius & de leurs ancêtres; & deux fois l'année, ils leur offroient des sacrifices solennels, où les gouverneurs faisoient l'office de prêtres. Il étoit assez clair, sans que Rome prononçât, qu'il n'est pas permis aux chrétiens de sacrifier à des morts: mais le point de la question étoit de savoir, si ces pratiques étoient en effet des sacrifices religieux, ou simplement des usages civils; & s'il y avoit pour cela des temples & des prêtres. Le P. Morales donna pour incontestable, ce qui étoit en question; & la congrégation de la propagation de la foi, prenant le parti le plus sûr dans une matière si délicate, défendit ces observances jusqu'à ce que le S. Siège en ordonnât autrement.

Bientôt le bruit de ce décret se répandit jusqu'en France, où les aigres panégyristes de la grace & de la charité l'expliquerent à leur façon: ils publièrent qu'on avoit défendu aux Jésuites de permettre davantage l'adoration des idoles, sous aucun prétexte. Ainsi la défense, à leur rapport, n'eût-il été faux qu'en cela, étoit personnelle aux missionnaires de cette compagnie.

Cependant elle s'adressoit à tous les missionnaires en général, de quelque ordre & de quelque institut qu'ils fussent; ce sont les propres termes du décret. Si la compagnie de Jésus y est expressément nommée, c'est que n'étant comprise sous aucune des regles anciennes, il est de style à Rome de les spécifier ainsi entre les ordres divers; comme on peut s'en convaincre, à la premiere inspection du Bullaire. Mais la délicatesse & la circonspection furent-elles jamais d'usage, parmi des gens déterminés sans réserve à déchirer tout ce qui ne pense pas comme eux?

Cependant, malgré les ruses de l'Enfer & toutes ses manœuvres, l'évangile, par les soins & les travaux des différens missionnaires, & particulièrement des Jésuites, prit racine dans l'empire Chinois; & produisit jusque dans la capitale des fruits de bénédiction en abondance. Au moyen des sciences de l'Europe, ils avoient tellement gagné l'estime & les bonnes grâces de l'empereur, qu'ils se crurent au moment de faire autoriser le christianisme par tout l'empire. Mais comme ils commençoient à pousser l'affaire avec beau-

coup de succès, une révolution des plus étonnantes renversa tout à la fois, & le trône, & de si douces espérances. Ce grand empire, que sa propre masse sembloit rendre inébranlable, succombant au plus foible choc, fit convenir les païens mêmes qu'il n'est rien de stable sur la terre.

Un des petits rois de la Tartarie orientale s'étant plaint, sans obtenir satisfaction, de quelque injustice faite à ses sujets, par des marchands Chinois, entra pour se venger dans la province de Léauton, avec une armée. Cette irruption occasionna des révoltes, & un brigandage affreux. Quelques voleurs attroupés formerent en peu de temps des armées considérables, par la foule des vagabonds & des mécontents qui se joignirent à eux. Ils brûlèrent plusieurs villes, & dévastèrent horriblement des provinces entières. Il s'éleva bientôt un chef de rebelles, nommé Ly, aussi féroce qu'eux, mais plus systématique, plus habile, & qui souleva les provinces les plus éloignées. Il parcourut l'empire, le fer & le feu à la main, immolant à sa fureur tout ce qui ne se joignoit point à lui. Jamais

Mém. du P.
le Comte,
Lettre II.

on ne vit en Chine autant de meurtres & d'atrocités. Après avoir écrasé tout ce qui se rencontra sur sa route, Ly s'empressa d'attaquer Pékin, dont il savoit que les plus grandes forces étoient allées sur la frontiere s'opposer aux Tartares. Cependant l'Empereur y avoit encore soixante-dix mille hommes; mais presque tous corrompus par des émissaires du rebelle, à qui l'on ouvrit les portes. Son premier acte d'autorité dans cette capitale, fut d'y tout mettre à feu & à sang. L'Empereur trahi, sans rien perdre encore de sa grandeur d'ame, voulut sortir à la tête de six cents gardes qui lui restoit, pour se faire jour au travers des troupes rebelles, ou du moins pour mourir glorieusement les armes à la main: mais pas un d'eux ne le voulut suivre. Succombant enfin à son mauvais sort, il se retira désespéré dans un jardin, avec la princesse sa fille, écrivit de son sang ces paroles sur le bord de sa veste, *Les miens m'ont abandonné, fais de mon corps tout ce qu'il te plaira, mais épargne mon peuple*; puis tirant son sabre, il fit d'un seul coup, tomber morte à ses pieds la jeune princesse, puis se pendit à un arbre.

Après sa mort, tout plia sous la puissance de l'usurpateur, excepté le général Chinois, qui commandoit dans les provinces du Nord contre les Tartares. Il fut réduit par ce tyran à soutenir un siège, où l'on ne put jamais le forcer; & jamais il ne voulut entendre à se soumettre, quoiqu'on lui fît voir son pere chargé de chaînes, avec menace de l'égorger à ses yeux, s'il différoit de se rendre. Ce généreux patriote fit céder au devoir toute la sensibilité de la nature; & le sang paternel qu'on fit en effet ruisseler sous ses yeux, ne servit qu'à lui inspirer plus d'ardeur, & des vœux plus heureuses pour le salut de la patrie. Il fit la paix avec les Tartares, & s'unit d'intérêt avec leur roi. Tous deux ensuite marcherent droit au tyran, qui n'osa les attendre, & ne regagna Pékin que pour en combler la calamité. Après en avoir brûlé le palais, & tout ce qui avoit échapé à sa première fureur, il s'enfuit chargé des dépouilles & des malédictions de tout l'empire; & il se cacha si bien, qu'on ne put jamais le joindre, ni même savoir ce qu'il étoit devenu. Les Tartares entrerent après lui dans Pékin,

& ménagerent si habilement les esprits , qu'on les pria de prendre soin de l'empire : mais bientôt ils s'en rendirent les maîtres absolus. Les princes du sang qui , en différens endroits , s'étoient fait proclamer empereurs , ou périrent en défendant leurs droits , ou furent réduits à reconnoître celui du vainqueur. Alors tous les mandarins se déclarèrent , les uns pour le conquérant , les autres pour la liberté de la nation ; & plusieurs à la tête de factions armées , cherchèrent à tirer parti de la confusion générale , pour leur élévation particulière : mais tout fut obligé de céder enfin à la valeur & à la bonne conduite des Tartares , qui parurent n'avoir rien de barbare que le nom. Leur roi , nommé Cumti , n'eut pas le temps de jouir de sa conquête : il mourut presque en montant sur le trône de la Chine , & commit à son frere Amavan la régence de l'Etat , avec l'éducation de son fils , qui n'avoit que six ans. Amavan acheva d'éteindre les factions , & de rétablir le calme dans les provinces : prince véritablement grand par son courage , par sa prudence , par l'éclat de ses exploits & de ses succès ; mais infiniment plus

grand encore , par la générosité de son désintéressement : pouvant retenir pour lui le plus grand empire de l'univers , il le remit entre les mains de son neveu Xunchi , dès que ce jeune prince eut atteint l'âge de gouverner.

C'est de la première année du règne de Xunchi , fils de Cumti , roi des Tartares Manchoux , conquérans de la Chine , ou de l'année 1645 , que l'on commence à compter , sous le nom de Cim , la vingt - deuxième dynastie de l'empire Chinois , le plus ancien du monde ; quoique son antiquité ne soit pas telle , à beaucoup près , que le prétend cette nation , dont la vanité se perd évidemment en des espaces imaginaires. On ne doit guere ajouter plus de foi aux faits consignés dans son histoire , qui , à la réserve des derniers temps , est presque toute incertaine ; ne portant sur aucun monument à l'épreuve d'une sage critique. Une autre particularité digne de remarque dans la longue durée , & les fréquentes révolutions de cet empire , c'est qu'il a toujours conservé sa langue , ses loix , ses usages ; & que vainqueur de ses propres & nombreux vainqueurs , tou-

jours il eut l'art de les y assujettir eux-mêmes : la fougue & la force ne purent jamais rien, contre la froide confiance qui caractérise les Chinois.

Au milieu de ces révolutions & de ces bouleversemens épouvantables, les ministres évangéliques crurent tout perdu pour la religion. Mais le ciel se plaît sur-tout à faire prospérer son ouvrage, quand toutes les espérances & les ressources humaines se trouvent épuisées. Il inspira tout à coup à l'empereur Tartare, plus d'affection pour le christianisme, qu'on n'en pouvoit espérer d'aucun empereur Chinois. Xunchi ne donna pas seulement au pere Schaal la direction des mathématiques, dont les Mahométans étoient en possession depuis trois siècles; mais par un privilège des plus extraordinaires, il lui accorda le recours direct au souverain, pour tout ce qui regardoit les missions, sans être assujetti aux formalités des tribunaux qui leur étoient peu favorables. Cette insigne faveur, qui fut suivie d'une infinité d'autres, affermit les nouveaux chrétiens, & engagea une multitude d'infidèles à demander le baptême. Plusieurs personnes de la pre-

miere qualité embrasserent la foi à Pékin. Pendant les désordres mêmes de la guerre, une impératrice, femme de l'un de ces empereurs éphémères qui s'opposèrent sans succès à l'invasion des Tartares, avoit été baptisée avec son fils. Les provinces suivirent l'exemple de la cour; & la moisson devint si abondante, qu'elle n'avoit aucune proportion avec le nombre des ouvriers: mais leur courage, leur prudence, leur rare capacité & leur activité infatigable suppléèrent si bien à leur petit nombre, qu'ils répandirent la lumière évangélique jusque dans les parties les plus reculées de ce vaste empire. Les signes même & les miracles, préordonnés spécialement pour la conversion des infidèles, ne manquèrent point en une rencontre, si particulièrement assortie à leur destination.

Parmi ces premières colonnes de l'Église de Chine, le P. Faber, Jésuite François, sans avoir eu le même genre de mérite que les Schaal & les Verbieft, ses confrères, n'en est pas moins digne de figurer avec eux. Les Chinois chrétiens racontent encore à leurs enfans les prodiges qu'il a opérés, pour

établir & confirmer leurs aïeux dans la foi. La maniere dont il fonda la belle mission du Chenfi, province éloignée de la capitale de dix à douze journées de chemin, doit paroître au moins fort extraordinaire, si on ne la répute pas miraculeuse. Comme la réputation de sa haute vertu y étoit répandue de tous côtés, sans qu'on allât encore au delà de cette admiration stérile; un de ces gros bourgs Chinois qui valent nos grandes villes, étoit infecté par des nuées de sauterelles qui mangeoient toutes les feuilles des arbres en quelques jours, & qui rongeoient les herbes jusqu'à la racine. Les habitans, après avoir employé sans aucun succès tous les expédiens imaginables contre ce fléau, eurent recours à l'homme de Dieu. Il en prit occasion de leur expliquer les mysteres de la foi, & dit que s'ils vouloient s'y soumettre, le Dieu des chrétiens & de tout l'univers, outre la délivrance qu'ils désiroient, leur accorderoit une éternité de bonheur, sans mélange d'aucun mal. Ils le promirent, & le Missionnaire armé de cette foi qui transporte les montagnes, parcourut les champs en habits sacerdotaux, & les

aspergea d'eau bénite , en récitant les prieres de l'Eglise. Dès le lendemain , les voraces insectes disparurent : mais la parole donnée s'envola avec eux. Les ingrats furent punis sur le champ ; & le fléau devint beaucoup plus désolant , qu'il n'avoit encore été. Alors ils s'accuserent mutuellement , ils se reprocherent les uns aux autres leur mauvaise foi , ils recoururent en foule à la maison du missionnaire , confessant leurs fautes ; & prosternés à ses pieds , ils protesterent que pour cette fois , s'il les délivroit , tout le bourg à l'instant reconnoîtroit le Dieu qui seul pouvoit opérer de si grandes merveilles. Le pere , après s'être laissé prier assez long-temps , afin d'augmenter leur foi , alla de nouveau bénir les campagnes , qui dès le lendemain se trouverent sans insectes. Persuadés alors d'une maniere inébranlable , ils obéirent à la grace , se firent tous instruire , & fonderent une Eglise , qui passa toujours depuis pour la plus fervente de la Chine.

On raconte du même missionnaire , qu'on le voyoit souvent élevé de terre en priant , que dans ses courses apostoliques il fut transporté par une puis-

fance invisible au delà des rivières, & qu'il reçut d'en haut une infinité de faveurs également merveilleuses. Mais la plus précieuse de toutes & la plus incontestable, ce fut l'exercice constant de toutes les vertus de son état; une patience à l'épreuve de tous les travaux & de toutes les injures, un courage qui ne connoissoit point de périls, une austérité à peine croyable, accompagnée d'une douceur angélique; une humilité qui lui persuadoit véritablement qu'il n'étoit qu'un serviteur inutile, tandis que tout le monde le préconisoit comme un apôtre & comme un thaumaturge; & sur-tout une charité qui lui faisoit regarder le gain d'une seule ame, comme un prix surabondant de toutes ses souffrances & de sa vie même.

Tandis que sous la main de pareils ouvriers la semence évangélique jettoit de profondes racines dans les provinces; elle produisoit tous les jours des fruits éclatans à Pékin. L'Empereur parvenu à l'âge de régner, parut lui-même peu éloigné de la foi. Il alloit souvent à l'église des missionnaires, & y adoroit la majesté divine avec un respect

qu'on eût loué dans un chrétien. Il composa des écrits qu'on voit encore, & qui rendent un glorieux témoignage à la beauté & à la sainteté de la foi chrétienne. Mais le cœur asservi aux plaisirs des sens l'emportoit sur les lumières de l'esprit; & quand le pere Schaal, avec tout l'ascendant du génie, l'exhortoit à la pratique de l'évangile; vous avez raison, lui disoit-il, mais comment voulez-vous que je suive certaines de vos maximes? Retranchez-les, & nous pourrons nous accommoder du reste. En vain le Pere lui représenta qu'il n'étoit que le ministre, & non pas l'arbitre de la loi; que ce n'est pas sur nos forces naturelles que nous devons compter, mais sur un Dieu qui peut fortifier la nature la plus foible, & dont la bonté n'est pas moindre que la puissance. Jamais il ne put l'engager à combattre des penchans, que ce prince regardoit comme insurmontables. Xunchi ne perdit rien cependant de son affection pour le pere Schaal. Il avoit mis en lui toute sa confiance; il ne l'appelloit pas autrement que son pere; en deux ans, il lui rendit jusqu'à vingt visites d'appareil; il lui permit de bâtir

deux églises à Pékin; en un mot il ne lui refusoit rien de tout ce qui pouvoit contribuer au progrès de l'évangile, & le prévenoit le plus souvent à cet égard, persuadé que rien ne pouvoit lui faire plus de plaisir. Il persévéra néanmoins toute sa vie dans l'infidélité. Enfin, victime aussi bien qu'esclave de ses honteuses passions, il mourut de chagrin, pour avoir perdu une concubine, qu'il avoit enlevée à son mari. Le pere Schaal, qu'il voulut encore voir dans ce dernier moment, & qu'il combla de ses témoignages accoutumés de confiance & de bienveillance, n'en rapporta d'autres fruits que la douleur de n'avoir pu lui inspirer un repentir efficace.

Cette mort mit la religion à deux doigts de sa perte. L'empire retomboit dans les embarras d'une minorité, & d'une régence partagée entre quatre mandarins, tous ennemis déclarés du christianisme. Il s'éleva une des plus violentes persécutions que l'Eglise de Chine ait jamais souffertes. Le pere Schaal en fut le premier objet. On l'arrêta, on l'emprisonna de la manière la plus ignominieuse, avec trois de ses

compagnons. Tous les autres prédicateurs de l'évangile furent cités à Pékin, & traités aussi indignement, c'est-à-dire chargés chacun de neuf chaînes. On brûla leurs livres, leurs chapelets, & tout ce qui portoit quelque caractère de religion. On épargna cependant leurs églises, à l'exception de celles qui étoient bâties sur les côtes maritimes : mais celles-ci furent toutes renversées, en vertu d'un édit qui ordonnoit à tout le monde de se retirer à trois ou quatre lieues de la mer, & de ruiner par delà toutes les habitations ; parce qu'un fameux corsaire en profitoit pour brouiller, à la faveur de la minorité. On maltraita aussi les simples fideles, avec moins de rigueur toutefois que les missionnaires.

■ Pour ces illustres confesseurs, ils eurent la gloire d'être traînés à tous les tribunaux, où ils portèrent un courage, qui fit l'admiration de leurs plus grands ennemis. Ces infideles étoient attendris, comme forcément, en considérant le revers affreux qu'éprouvoit le pere Schaal en particulier. Ce vénérable vieillard, peu auparavant l'oracle de l'Empire, & l'ami de l'Empereur,

paroissoit , comme le plus criminel des esclaves , accablé de chaînes , abattu sous le poids de ses années & de ses infirmités ; & pour comble de disgrâce , réduit par un catarre qui l'étouffoit , à ne pouvoir parler pour sa défense. Le pere Verbiest , au risque d'attirer tout l'orage sur sa propre tête , répondit pour son confrere , & d'une manière si généreuse , que les juges ne purent s'empêcher d'applaudir à son héroïque charité. Schaal fut néanmoins condamné à perdre la vie ; mais par le supplice de la corde , qui est honorable en Chine. Bientôt l'animosité étouffant cette foible compassion même , il fut condamné par un nouvel arrêt à être coupé vif en mille morceaux ; & l'on envoya la sentence aux régens & aux princes du sang , pour être confirmée. Voilà les fruits temporels qu'on recueilloit de la faveur même la plus éclatante , dans une mission si fort en but à l'envie des ennemis de l'ancien évangile & de ses propagateurs. Qu'ils reconnoissent au moins , que la faveur s'y achete bien cher.

Jusque-là Dieu sembloit avoir abandonné ses serviteurs : mais il ne tarda

point à prendre leur défense. Un horrible tremblement de terre jeta tout Pékin dans la consternation, & fut pris par les infidèles mêmes pour un effet de la vengeance divine. On croit de toutes parts, que le ciel vouloit punir l'injustice & l'impiété. Les juges iniques tenoient encore ferme, quand un feu dont on ignoroit la cause, prit au palais, & en quelques momens en consuma une grande partie. Alors ils ne purent plus résister : on relâcha le pere Schaal, & on lui permit de retourner dans sa maison ; sans toutefois révoquer la sentence ignominieuse, qui avoit été prononcée contre lui. Dans cet état de flétrissure, qu'il regarda comme son plus beau titre de gloire, il mourut peu après cette foible indulgence, encore plus usé par les traitemens barbares qu'il avoit soufferts, que par les longs travaux d'une vie tout apostolique. Les missionnaires des provinces, au nombre de vingt-cinq, trois Dominicains, un pere de S. François, sans en compter un autre du même ordre qui étoit encore dans les fers, & vingt-un Jésuites furent exilés à Canton : mais on en retint quatre à la cour,

par une disposition marquée de la providence, qui vouloit s'en servir pour rendre à la religion son premier éclat.

Les Mandarins régens & persécuteurs essuyèrent à leur tour, non pas seulement des revers, mais d'irremédiables catastrophes. Le premier d'entre eux, ennemi le plus forcené des missionnaires, mourut presque aussi-tôt qu'il eut donné carrière à sa haine impie. Le second fut dans la suite condamné à une mort cruelle, & supplicié avec ses enfans au nombre de sept. Le troisième, revêtu des dépouilles du pere Schaal, c'est-à-dire de la présidence du tribunal des mathématiques, dignité des plus éminentes à la Chine, fut de même condamné à mort pour ses crimes, après avoir été honteusement destitué de sa charge pour son ignorance. Le jeune empereur qui prenoit le timon du gouvernement, suspendit l'exécution du coupable, à cause de son extrême vieillesse : mais le vengeur suprême s'en faisant l'exécuteur lui-même, le frappa d'un ulcere horrible, qui ne rendit sa mort que plus épouvantable.

Le pere Verbiest, aussi grand mathé-

maticien que son confrere Adam Schaal, & qui avoit été employé à confondre l'ignorance du présomptueux mandarin, fut mis avec de grands honneurs à la tête du tribunal des mathématiques. Les anciens missionnaires furent rappelés dans leurs églises. Le pere Schaal fut justifié publiquement; on réhabilita sa mémoire, on anoblit ses ancêtres, on lui éleva un superbe mausolée, par ordre & aux dépens de l'empereur. Pour comble de bénédictions, plusieurs peres de S. François & de S. Augustin vinrent renforcer les missionnaires Jésuites, & les aider à réparer les dommages que l'Enfer avoit causés à la vigne du Sauveur. Ainsi le Tout-puissant, par une vicissitude perpétuelle de revers & de succès, ou exerçoit la constance, ou relevoit le courage des fideles. Il s'établit partout de nouvelles missions, & les païens se convertirent en foule; quoiqu'il fût toujours défendu de travailler à la conversion des Chinois. Mais le jeune empereur, le grand Can-gi, qui aimoit naturellement les étrangers, & qui avoit conçu une estime à toute épreuve pour les missionnaires, après avoir ap-

pris par des espions jusqu'au détail de leurs observances domestiques & de leurs pénitences corporelles , n'étoit pas d'humeur à les chagriner. Le pere Verbieft en particulier étoit en si grande réputation de capacité , & de supériorité en toutes sortes de sciences , que ses sentimens sur la religion , s'ils n'entraînoient pas les lettrés infideles , les tenoient au moins en suspens. Quelques mandarins raisonnant un jour sur le mystere de la Trinité , & trouvant la croyance des chrétiens absurde ; je n'y vois pas plus clair que vous , dit l'un d'entre eux ; mais Verbieft le croit : se peut-il faire qu'il se trompe ? Tous les autres se turent , & parurent au moins demeurer dans le doute.

Une révolte qui survint , & dont le génie du pere Verbieft fit triompher l'empereur , mit le sceau , tant à la tranquillité des missionnaires , qu'à l'heureux cours des affaires de la religion. Le général Chinois qui avoit introduit les Tartares dans l'empire , afin de le mieux défendre , & non de les en rendre maîtres , se tourna contre eux , en même temps que les petits rois du Quantoum & du Fokien , ainsi qu'un pirate , devenu

assez puissant pour s'emparer en quelques jours de l'île de Formose. Le Chinois, au moyen de ces diversions, envahit d'abord trois grandes provinces, sans compter son gouvernement du Chenfi, habité par les peuples les plus belliqueux de la Chine. Par ses succès, il inspira aux troupes nombreuses qu'il avoit rassemblées, une confiance capable de tout entreprendre; & il amassa des trésors considérables. La politique Tartare trouva moyen de lui enlever ses alliés, en leur faisant un meilleur parti: mais il restoit maître de toutes les provinces occidentales, c'est-à-dire de la troisième partie de l'empire, la plus féconde en guerriers, & la moins accessible, à raison de ses montagnes escarpées, & de ses fréquens détroits. Il étoit impossible d'y traîner l'artillerie, telle que l'avoit l'empereur, savoir toute de fer, & d'une pesanteur énorme. Il proposa au P. Verbiest de lui fondre du canon, selon la forme & la méthode Européenne. Le pers, qui ne savoit de ce mécanisme que ce qu'il en avoit vu depuis long-temps en Europe, sans aucun dessein d'en faire jamais usage, s'excusa sur l'ignorance

où il étoit d'un art absolument étranger, & même peu convenable à sa profession. Mais l'empereur qui lui croyoit tout possible, le pressa d'une manière à rendre une plus longue résistance suspecte de peu d'affection pour les Tartares, ou même d'intelligence avec les révoltés; comme les ennemis du pere l'en accusoient déjà. Il fallut donc obéir; & son rare génie, aiguillonné par le zele, ou par la nécessité, le servit de la manière la plus heureuse. Il fit fondre des pieces d'airain fort minces, qu'on rempara de madrier, avec des cercles de fer, d'espace en espace; & l'ouvrage fut trouvé si merveilleux dans les épreuves réitérées qu'on en fit sous les yeux du Prince, que transporté de joie, il se dépouilla de sa veste en présence de toute sa cour, & la donna au pere, pour marque de son estime. Cet expédient eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis: les ennemis qui n'avoient pas le même avantage, & qu'on détruisoit sans en venir aux mains, furent obligés à fuir en désordre de poste en poste; & bientôt après, à faire une capitulation, qui rendit les Tartares maîtres paisibles de tout l'empire.

pa
les
Ta
&
mo
ne
sio
coc
nir
Pe
lit
rien
gli
la
nit
dig
de
pre
voi
mie
qui
l'un
soit
vécu
tab
I
fair
cep

Le champ du Seigneur devint alors parfaitement libre, non seulement dans les provinces Chinoises, mais dans la Tartarie, dans le royaume de Coré; & la moisson, déjà blanchie, manqua moins aux ouvriers, que les ouvriers ne lui manquoient. Mais les anciens missionnaires attirèrent de toutes parts des coopérateurs, qui s'empresèrent à venir partager ces fruits de salut. Le Saint Pere envoya des évêques, avec la qualité de vicaires apostoliques; & la chrétienté de la Chine prenant forme d'Eglise, figura dès-lors avec honneur dans la hiérarchie. Bientôt après, elle fournit de son propre fonds un de ses plus dignes prélats, dans l'évêque titulaire de Basilee; vicaire apostolique en Chine, premier prêtre, premier religieux, fa-voit de l'ordre de S. Dominique, premier évêque de sang Chinois; & ce qui surpasse infiniment tous ces titres, l'un des premiers de cette nation, qui soit mort, comme il avoit constamment vécu, en odeur de sainteté, & en véritable apôtre.

Rome, tout attentive qu'elle étoit à faire ainsi florir l'Eglise de Chine, avoit cependant ses embarras domestiques;

Buller. ad 4.
Decembr.
1645.

& d'ailleurs quelques désagrémens assez sensibles, pour avoir usé de son autorité sainte, par des vues qui n'étoient pas du même ordre. La France étoit vraisemblablement l'objet qu'avoit principalement en vue Innocent X, dans une bulle qu'il venoit de donner de son propre & seul mouvement, & à laquelle il attribuoit la même force, que si elle avoit été rendue par le conseil du sacré collège. Il y étoit enjoint à tous les cardinaux de faire leur demeure dans l'État Ecclésiastique, à peine de confiscation de leurs biens, & de privation de voix active & passive dans les conclaves, s'ils n'obéissent point dans le terme de six mois. Cette bulle fut publiée à l'occasion des cardinaux Barberin, évadés de Rome, où ils étoient fort maltraités, sous prétexte de malversations durant le pontificat du dernier pape leur oncle, & réfugiés en France, où ils s'étoient mis sous la protection du Roi. Plusieurs relations portent qu'Innocent chercheit à se venger de ce que ces deux cardinaux lui avoient donné l'exclusion dans le conclave : d'autres au contraire prétendent, que ce fut à ces mêmes prélats qu'il devoit

devoit la tiare. Quoi qu'il en soit de son intention, sa bulle fut d'autant plus mal accueillie en France, qu'elle comprenoit les cardinaux mêmes que les souverains employoient aux affaires d'Etat.

Le cardinal Mazarin n'étoit rien moins que disposé à quitter le gouvernement d'un grand royaume, pour aller faire sa cour à Rome, & vivre confondu parmi la foule des prélats Romains. Le procureur général du parlement de Paris, appella de la bulle comme d'abus, soutenant qu'elle étoit contraire à l'esprit des canons, à nos libertés & à la dignité du Roi. La justesse de ces raisons étoit sensible, sans les expliquer davantage : mais l'explication qu'il ajoura au dernier article, montre bien qu'il est rare de trop dire, sans nuire à sa cause. Il prétendit que la dignité du Roi étoit violée, dans la personne même des Barberins qu'il avoit pris sous sa protection. Cependant les Barberins n'étoient pas François ; & comme sujets du Pape, n'étoient-ils pas ses justiciables ? Ce différend néanmoins n'eut point de suites fâcheuses. Mazarin, temporisateur & pa-

telineur habile , attaché d'ailleurs par reconnoissance à la maison des Barberin , ménagea si bien cette affaire , & avec le temps procura une réconciliation si parfaite , qu'Innocent X maria sa petite niece à Massée Barberin , prince de Palestrine ,

Cette altercation passagere n'empêcha point qu'on ne reçût peu après en France , avec le respect convenable , un décret d'Innocent X qui condamnoit quelques livres François , où il étoit dit que la grandeur de l'Eglise Romaine est également fondée sur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul. Le Pape y déclaroit hérétique , la proposition suivante : S. Pierre & S. Paul sont deux chefs de l'Eglise , qui n'en font qu'un , en sorte que S. Paul est égal , & non sujet à S. Pierre , dans le régime & la primauté de l'Eglise universelle. Cette assertion , visiblement schismatique , se trouve en termes équivalens dans la préface de la fréquente communion d'Arnould ; & Dupin reconnoît de bonne foi , que Rome dans sa censure avoit cette préface en vue. Il nous apprend en même temps , que la proposition y avoit été insérée par Barcos , neveu de l'abbé de S. Cyran. Il ajoute , &

Mist Eccl. du
XVII. siècle,
t. 3, p. 45.

l'on peut s'en convaincre du premier coup d'œil, qu'elle n'y venoit nullement à propos ; ce qui marquoit dans l'imposteur, & un dessein formé d'attaquer la primauté de Pierre, & une incapacité qui trahissoit jusqu'au nom dont il vouloit couvrir l'obscurité du sien. Dès que le décret apostolique parut en France, les évêques, ainsi qu'ils s'en expliquèrent par la suite, au nombre de quatre-vingt-cinq, le regardèrent comme la juste proscription d'une erreur monstrueuse, qui donnoit deux chefs à l'Eglise. Les partisans des nouvelles erreurs ne laisserent pas de l'attaquer, par un écrit qu'ils répandirent de toute part : mais en vertu d'une sentence rendue par ordre du Roi, le livre qu'ils prétendoient justifier, fut lacéré publiquement, & brûlé par la main du bourreau. Si le parlement supprima presque aussi-tôt les exemplaires du décret, que le nonce du Pape avoit fait imprimer ; ce fut uniquement parce qu'on ne souffre point en France que les nonces y publient des bulles, & à plus forte raison de simples décrets.

Malgré le mauvais accueil fait à l'é-

trange système d'un double chef dans l'Eglise, cette doctrine tint toujours dans la nouvelle secte, qui par là fit comprendre qu'il y avoit dans la fiction quelque chose de plus que de la singularité, & qu'elle manquoit véritablement par les principes fondamentaux de l'unité catholique. Barcos, après avoir semé dans le champ d'autrui, mit lui-même au jour deux traités, qu'on peut juger sur leurs titres. Le premier étoit de *l'autorité de S. Pierre & de S. Paul, qui réside dans le Pape successeur des deux apôtres*; & l'autre, de *la grandeur de l'Eglise Romaine, établie sur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul*. Quant au remplissage, c'étoient les mêmes raisonnemens, les mêmes preuves, les mêmes citations, que dans l'ouvrage depuis long-temps réprouvé de Marc-Antoine de Dominis, où Barcos paroît, d'un bout à l'autre, avoir puisé. La condamnation qui fut encore faite à Rome de ces deux traités, n'a point empêché que la doctrine qu'ils contiennent, n'ait persévéré dans une école, d'accord en trop d'articles avec celle de Luther & de Calvin, pour qu'elles ne convins-

sent point dans le projet d'anéantir la prééminence de l'Eglise Romaine. Car enfin le dogme du double chef ne fait plus du Pape , que ce qu'en faisoit l'auteur infame du schisme d'Angleterre , l'impudique Henri VIII ; c'est-à-dire , un évêque qui n'a rien au dessus des autres , & qu'il faut réduire au gouvernement de son Eglise particuliere. A quel titre en effet les défenseurs de cette bizarre doctrine font-ils partager à S. Paul , plutôt qu'à S. Jean , qu'à S. Jaque , ou qu'à tout autre des douze apôtres , la principauté du sacerdoce , la chaire & l'autorité de S. Pierre ? Or , si tous les douze y ont un droit égal , tous les évêques du monde qui sont leurs successeurs , ont également hérité de ce droit , & sont égaux en tout au pasteur Romain , qui n'aura plus qu'un vain nom de chef de l'Eglise. C'est où l'on en vouloit venir ; & rien d'étonnant dans ce dessein. De tout temps , l'hérésie n'a pu supporter le pouvoir apostolique. On va se convaincre , & non pas sans horreur , qu'elle ne s'accommode pas mieux de la puissance politique.

Nous avons laissé le roi d'Angleterre ,

Révol. d'An-
gleterre, t. 3.
p. 9.

Charle I, aux prises, & à mains armées de part & d'autre, avec ses sujets hérétiques; quoiqu'il fût, pour le fond, de même créance qu'eux. Mais il avoit encouru la haine de ceux qui étoient le plus à craindre, par son zele pour la liturgie Anglicane, & pour le régime épiscopal, abhorré des Presbytériens qui faisoient alors dans ses Etats la secte dominante, ou la plus turbulente. Il n'est pas de notre objet, d'exposer en détail les combats qu'il eut à livrer & à soutenir, ses victoires & ses défaites, toutes également dommageables à sa couronne. Jamais les terres Britanniques ne furent si largement abreuvées du sang Breton. Ce peuple fougueux fit cette guerre intestine, toute à sa façon, donnant peu à l'art, & rien au ménagement, ne voulant que des batailles furieuses, où la ruine entière d'un parti vidât tout d'un coup la querelle. Si le fort, plutôt que la politique, suspendit quelquefois la fougue, ce ne fut que pour réduire le monarque à des traités plus humilians avec des sujets armés, qui lui enlevoient, l'une après l'autre, les plus belles prérogatives de sa couronne, & qui le for-

cerent à décrier son propre service, en lui faisant abandonner à leur ressentiment, sous prétexte de la paix, ceux même de ses premiers officiers qui lui étoient les plus attachés & les plus utiles.

Ainsi le fit-on souscrire à la proscription du brave comte de Stafford, vice-roi d'Irlande, dont tout le crime consistoit dans son inviolable fidélité pour son roi, jointe à l'envie de se tirer d'une prison qui l'empêchoit de le servir. On n'omit rien pour lui en trouver d'autres; mais tout l'artifice de la faction déterminée à le rendre coupable, n'y put jamais réussir. Aucune des accusations formées contre lui ne se trouva suffisante, ou assez prouvée, pour le condamner à la mort. Toutefois, par une procédure inouïe, dont les auteurs sentirent si bien l'iniquité, qu'ils déclarèrent eux-mêmes, qu'elle ne devoit tirer à conséquence pour aucun autre jugement, ils prononcèrent son arrêt capital sur la multiplicité seule de ses accusations, dénuées de preuves. Le Roi se défendit long-temps de signer la sentence; quoique les magistrats, les évê-

ques mêmes, à la réserve de Juxon évêque de Londres, le lui conseillaient, & que le peuple excité par la chambre des communes, se montrât disposé aux derniers excès, s'il ne le signoit. Les conseils de quelques traîtres déguisés en amis, lui firent plus d'impression. Le généreux Stafford se dévouant lui-même au salut de son maître, ne consentit pas seulement qu'il signât, mais il l'en sollicita fortement, & à plusieurs reprises. En quoi ce grand homme, imbu malheureusement des dogmes & des maximes de la réforme protestante, qui le rendoient uniquement attentif à la gloire de mourir en héros, ne réfléchit pas qu'il conseilloit une infamie à son prince. Aussi Charles, qui enfin céda, se la reprocha jusqu'à la mort, & ne cessa point d'attribuer à cette iniquité, toute la suite de ses infortunes. On peut dire, indépendamment de la vengeance d'en haut, que cette faute portoit sa peine avec elle. La foiblesse du Roi augmenta prodigieusement l'audace de ses ennemis, & ne refroidit pas moins le zele de ses partisans.

Il falloit à l'hérétique faction des

victimes illustres , dans tous les ordres
 de l'Etat. On n'échappoit point à sa
 fureur , en abjurant la religion catho-
 lique en général , si l'on n'applaudissoit
 encore aux attentats du presbytérianisme,
 qui anéantissoit jusqu'aux apparences
 & à la forme extérieure de la reli-
 gion. Au vice - roi d'Irlande, on joi-
 gnit le primat d'Angleterre, Guillaume
 Lawe, archevêque de Cantorbéry, bon
 protestant ainsi que Stafford, mais comme
 lui fidele à son roi, & d'autant plus
 zélé pour la conservation de l'épisco-
 pat anglican, qu'il en étoit le chef.
 Après avoir languï assez long - temps
 dans les prisons, comme en ôtage pour
 les rencontres où l'on en pourroit tirer
 parti, il eut enfin la tête tranchée. Le
 garde du grand sceau, & le secrétaire
 d'Etat, dans le danger prochain d'un
 pareil traitement, se refugierent, le
 premier en Flandres, & le second en
 France.

On eut à peine la modération de ne
 pas procéder contre la reine, pour
 avoir prêté la main au roi son époux,
 & sollicité les catholiques à contri-
 buer de leur bourse à la réduction des
 révoltés. On intercepta ses lettres, on

les lut en plein parlement ; & il fallut qu'elle en fît excuse. Déjà l'on cherchoit dans les registres , s'il n'y avoit pas quelque exemple d'une reine à qui l'on eût fait son procès ; & il y a toute apparence qu'on auroit dès-lors préjudé dans sa personne à la catastrophe de son mari , si elle n'avoit pas été de la famille royale de France , pour laquelle on eut d'autant plus d'égards , que le Roi avoit des liaisons tout opposées avec la cour d'Espagne. Le contre-coup du ressentiment retomba sur les catholiques , comme sur les victimes qu'on immoloit toujours avec le plus de complaisance au zèle simulé du repos de l'Etat. Ce fut un attentat irrémissible pour les Anglois de la communion Romaine , d'avoir fourni quelque argent au roi d'Angleterre contre les rebelles d'Ecosse. Et comme les ordonnances du parlement d'Angleterre n'ont de vertu que par l'approbation & la signature du Prince , il fallut que Charles devînt lui-même , & l'instrument de l'oppression contre ses plus fideles sujets , & la cause premiere de sa propre perte.

Dans ce même parlement, on le contraignit à se priver de ses biens, ainsi que de ses fideles serviteurs, de ses droits & de son autorité. On le fit consentir à céder tous les tributs que ses prédécesseurs étoient en possession de lever sans le concours des parlemens, & à supprimer les tribunaux qui avoient des rapports plus intimes avec lui. Pour abrégér, & marquer d'un trait le coup fatal dont Charles I ne put jamais se relever, ce parlement, acharné à sa ruine, lui extorqua le privilége de ne pouvoir être séparé que du consentement des deux chambres, qui demeureroient assemblées, autant qu'elles le jugeroient convenable au bien public. C'étoit à peu près renoncer à la souveraineté, pour le reste de ses jours; puisqu'il ne put jamais dissoudre cette assemblée d'arbitres impérieux de tous les droits du diadème. S'il eut uniquement en vue, comme il l'assura par un écrit authentique, d'acheter la paix à force de graces & de marques de confiance; bientôt il reconnut que sa condescendance n'avoit qu'aiguillonné l'insolence, & que ces graces qu'il avoit accordées n'en laissant plus en son pou-

voir, il ne lui restoit aucun moyen pour la contenir.

Excédé enfin de tant d'indignités, il voulut y mettre un terme ; mais il en avoit trop souffert, pour ne pas tout souffrir. Cependant la plupart des membres de la chambre - haute lui étoient encore sincèrement attachés ; & plusieurs personnes équitables, dans la chambre même des communes, s'indignoient secrètement de le voir outragé à ce point. Mais la cabale presbytérienne avoit tant fait par ses intrigues, qu'elle ordonnoit enfin de toutes les résolutions du parlement. La populace étoit à la dévotion de ces Puritains altiers, sortis de son sein ; & quand ceux-ci vouloient faire passer en loi quelques-uns de leurs projets, ils se servoient de cette classe abjecte, & toujours prête à la sédition, pour extorquer les suffrages des membres qui n'étoient pas de leur sentiment. Ces insultes qui alloient jusqu'à mettre les plus gens de bien en danger de leur vie, firent abandonner les assemblées à une grande partie des vrais citoyens, & à presque tous les évêques, à qui l'on en vouloit principalement. Charles comprit

alors que les vues de la cabale ten-
doient à le réduire dans un état d'im-
puissance, où ils s'estimât heureux de con-
server le seul nom de Roi. En effet,
un des factieux ayant demandé à un
autre ce qu'on pouvoit encore exiger
d'un prince qui avoit tout accordé ;
qu'il se dépouille, dit ouverte-
ment celui-ci, de l'autorité dont il
use mal, & qu'il s'abandonne à notre
merci. La secte effrénée se représen-
tant le destin de l'Eglise Anglicane,
comme inséparablement uni avec celui
de la royauté, vouloit anéantir la puis-
sance royale, afin d'entraîner dans sa
ruine celle de la hiérarchie ; & pour
couvrir son dessein, ses émissaires
répandoient de toutes parts, que le
Roi se préparoit, avec les Papistes,
à exterminer tous les protestans. Ces
nouvelles absurdes se disoient le jour
dans toutes les maisons de Londres,
se crioient la nuit par les rues ; &
toutes dépourvues qu'elles étoient de
vraisemblance, elles produisoient le
même effet sur la multitude, que si
elles eussent été incontestables. Toute
la ville étoit dans l'effroi, & dans la
plus étrange confusion. On ne voyoit

dans les places & les rues, que des gens en armes, des corps-de-gardes, des retranchemens, des baricades, & des chaînes tendues pour s'oposer aux entreprises du Roi.

Charles crut qu'il étoit temps de soustraire la Majesté Royale aux foudres d'une populace mue au gré de ses ennemis. Il se retira de Londres, avec la Reine, le prince de Galles, & les seigneurs de sa maison qui n'étoient pas du parlement; puis sous prétexte de conduire au prince d'Orange la princesse royale son épouse, il fit passer la Reine en Hollande, afin d'y ménager des secours pour une guerre qu'il voyoit inévitable. Le parlement pénétra sans peine les desseins de la cour: il n'étoit pas moins disposé qu'elle à une guerre ouverte; mais ni l'un ni l'autre parti ne vouloit que le public lui reprochât de l'avoir commencée. Ainsi chacun s'y prépara, selon ses vues & son génie; le Roi, comme un maître indulgent, prêt à s'appaiser dès qu'on cesseroit de le pousser à bout, & tout prêt encore à faire de nouveaux sacrifices au bien de la paix; le parlement, comme une puissance tyran-

nique, résolue à tirer du Roi, & de son penchant pour la paix, tout ce qu'on pourroit acquérir par une guerre hazardeuse, mais à tenter plutôt le sort de la guerre, que de rien relâcher en faveur de la paix. En conséquence de ces dispositions respectives & si peu semblables, il y eut des négociations non moins différemment conduites, c'est-à-dire, que les deux partis continuèrent à montrer, l'un sa condescendance excessive, & l'autre sa résolution déterminée à ne faire de Charles qu'un fantôme de Roi. Plus le monarque se relâchoit, plus le factieux parlement ensoit ses prétentions. Qu'on juge à quel point l'insolence fut poussée, par l'un des neuf articles de concession qu'on exigea de ce prince, comme il étoit à Yorck. On ne voulut pas seulement que tous les grands officiers de la couronne, & tous les gouverneurs ne fussent institués qu'avec l'attache du parlement; mais qu'il disposât de la milice, des places de guerre, des ports & des arsenaux.

Le Roi ne fut pas le seul indigné de ces propositions. Plusieurs membres du parlement même, ayant horreur

de faire plus long - temps parti d'une assemblée, où l'on attentoit d'une maniere si criante contre le Souverain légitime, déserterent, & vinrent se joindre à lui. La cour fut grossie par là d'environ quarante seigneurs, ducs, marquis, comtes, ou barons : plusieurs membres de la chambre-basse suivirent l'exemple de ces Pairs. La cour de France, qui, par l'œil d'un ministre politique & dur, avoit jusque-là regardé avec complaisance, & fomenté même ces troubles, parce qu'ils empêchoient Charle I de suivre son penchant pour l'Espagne, frémit à la vue du terme où tendoit si manifestement la fureur Britannique. Elle donna ordre à son ambassadeur de mettre tout en œuvre, pour pacifier un différend qui ne pouvoit plus être que funeste à une tête auguste, qu'elle vouloit au moins soustraire au dernier attentat. Mais que pouvoit la médiation des puissances étrangères, sur des fanatiques armés contre leur propre souverain ! On arrêta tout court cet ambassadeur, en lui faisant entendre que la seule proposition d'un accommodement rendroit la France elle-même suspecte.

qu
vic
po
pro
en
qu
nit
fia
tôt
ina
leu
ref
ar
flor
dér
tron
il r
l'ar
Ho
côt
gra
can
lud
étr
acc
vé
roy
son

A ce moment , tout le monde sentit qu'il ne restoit que la guerre pour vider cette querelle fatale. On ne laissa point d'employer quelque temps en procédure , en manifestes , & même en négociations de paix. Mais tandis que Charle , par son indécision pusillanime , ses ménagemens déplacés , sa confiance & sa générosité Romaine , ou plutôt romanesque , perdoit des momens inappréciables ; ses ennemis allant droit à leur but , se saisirent de Hull , forteresse importante par sa situation & son arsenal , se rendirent maîtres de la flotte , & enlevèrent un argent considérable. Le Roi néanmoins leva des troupes , pour l'équipement desquelles il reçut fort à propos des armes & de l'argent que la Reine lui envoyoit de Hollande. Le parlement arma de son côté , avec une activité beaucoup plus grande ; & sitôt qu'on put tenir la campagne , l'Angleterre , en 1643 , préluda au plus horrible spectacle peut-être qu'elle eût jamais donné ; tout accoutumé qu'on étoit à la voir abreuver de son propre sang. Tous les citoyens avoient pris parti , chacun selon son penchant , ou son intérêt ; & en

bien des endroits, le frere contre le frere, & le pere contre une partie de ses enfans. A peine y avoit il une province, où l'on ne vit une moitié des villes & des familles, armée contre l'autre. Trois grosses armées occupoient le milieu & les deux extrémités du royaume.

Le Roi qui commandoit dans le milieu, & les Officiers qui commandoient pour lui aux deux extrémités, remportèrent d'abord, & assez long-temps, des avantages, qui, sous tout autre prince, ou dans toute autre nation, auroient été décisifs : mais des propositions d'accommodement, dont cent fois il avoit senti l'illusion, arrêtoient à chaque instant le cours de ses succès ; sans que l'expérience du passé pût jamais l'instruire, sans même que les outrages, de jour en jour plus sanglans, le corrigéssent jamais de son imprudente douceur. La brutalité qui remplit l'Europe entiere d'exécration, la brutalité inouïe qui fit canonner par un vaisseau parlementaire la maison où logeoit la Reine, arrivée de Hollande, ne fit sur ce prince qu'une impression momentanée. Il est vrai qu'il étoit souvent

contrarié par les personnes mêmes qui avoient sa confiance, & qui, sans vouloir sa perte, ne le vouloient pas non plus trop puissant. Selon le génie de cette nation, qui regarde le parlement comme la sauve-garde de la liberté dont elle est idolâtre, ils ne vouloient pas que cette compagnie fût écrasée; ils craignoient encore que le Roi victorieux dans les provinces, & rentrant de vive force dans sa capitale, ne prétendit droit de conquête sur le royaume.

On perdit par là plusieurs occasions de soumettre Londres. Cependant les parlementaires, qui savoient parfaitement l'art de tirer parti de ces occasions perdues, intriguoient en Ecoſſe avec le plus grand succès. Quoique Charle fût à peine sorti de ce royaume, où, jugeant de ce qu'on seroit par ce qu'on devoit faire, il étoit persuadé que la profusion de ses graces & de ses rémoignages de confiance lui avoient attaché inviolablement cet ancien héritage de ses peres; toutefois les agens de la cabale Angliçonne réussirent à le soulever contre lui. La reconnoissance, la justice, la foi des promesses à peine jurées, la perspective d'une infamie

éternelle , tout céda aux intérêts du vil puritanisme qui dominoit en Ecoſſe , & à qui l'on vouloit aſſurer la même prééminence dans tous les Etats Britanniques. Les ſeigneurs convoquerent audacieuſement l'aſſemblée qu'on nommoit Convention , & qui tenoit lieu de parlement en Ecoſſe. Les Anglois en adopterent le fameux *Convenant* , c'eſt-à-dire l'arrêté funeſte , qui devint ainſi commun aux deux nations , liguées par là contre leur ſouverain. On ſ'y engageoit de part & d'autre à travailler , tous en général , & chacun en particulier , à conſerver la religion , tant en Irlande qu'en Ecoſſe & en Angleterre , ſelon la pure parole de Dieu , & l'exemple des Eglifes les plus réformées ; à n'être jamais neutres , ni indifférens , dans une cauſe qui importoit ſi fort à la gloire de Dieu ; à ſ'efforcer , ſans nul égard pour perſonne , d'exterminer le papisme & l'épiſcopat ; à expoſer vie & fortune pour maintenir les libertés des trois royaumes ; enfin , ces derniers mots ſont remarquables , à défendre la perſonne & l'autorité du Roi , autant qu'il concourroit avec eux , tant à conſerver la religion , qu'à

ma
att
exp

ma
con

pro
d'E
blo

ce

à p

arm

ché

pug

con

Wa

de

tira

rédu

Roi.

d'ar

bou

gnes

ils

bell

ſons

nou

diff

me

maintenir leurs privilèges. Le sens qu'ils attachoient à cet article , fut aussi-tôt expliqué par les œuvres.

Leslé , créé général des Ecoissois , marcha suivi de vingt mille hommes , contre l'armée qu'avoit le Roi dans les provinces du Nord ; tandis que le comte d'Essex , général en chef des rebelles , bloquoit Oxford , où l'on croyoit tenir ce prince enfermé. Mais Charles , sorti à propos , s'étoit mis à la tête de son armée , & poussa du côté de Worcester. Le comte d'Essex , qui répugnoit peut-être à combattre en face contre son souverain , donna ordre à Waller , un de ses officiers généraux , de suivre & d'observer ce prince ; & il tira d'un autre côté , sous prétexte d'en réduire les provinces armées pour le Roi. Waller avoit des troupes remplies d'ardeur , levées la plupart aux frais des bourgeois de Londres , sur les épargnes faites à leurs propres tables ; tant ils étoient possédés de l'esprit de rebellion. Il grossit & fortifia , des garnisons de plusieurs places , cette milice nouvelle , déjà éprouvée néanmoins par différens exploits , qui avoient extrêmement enflé son courage. Peu con-

tent d'observer le Monarque, il s'empressa de l'attaquer, avec toute la chaleur d'un subalterne ambitieux, enivré prématurément de la gloire de vider lui seul la querelle publique. Il fut si mal mené que les royalistes, sans perdre plus de vingt hommes, lui en tuèrent, ou prirent plus de mille, avec son canon : il n'évita que par une fuite honteuse, une défaite entière.

La joie de ce succès fut bientôt mêlée de la plus grande amertume. Le prince Robert, frere de l'électeur Palatin, & parent du Roi, commandoit les royalistes au nord du royaume. Comme il y eut soumis quatre villes, & dégagé celle de Newark, après en avoir battu les assiégeans ; il ne vit plus rien au dessus de ses forces, & marcha aux armées réunies des rebelles d'Angleterre & d'Ecosse, beaucoup plus fortes que la sienne. Les confédérés, qui étoient retranchés avantageusement, mais qui n'avoient garde de manquer une occasion si précieuse, sortirent de leurs lignes, & lui épargnerent une partie du chemin. Il les rencontra prêts à combattre, dans la plaine de Morstonmoor, fameuse par cette bataille, la plus

fo
&
gu
dé
po
rau
fo
rou
ét
cha
&
la
tre
aut
cet
qui
reu
gne
poi
mo
à
con
hon
tres
doi
lere
ter
vill

fournie de monde, la plus sanglante, & l'une des plus décisives de cette guerre. La victoire sembla d'abord se déclarer de son propre mouvement, pour le parti le plus juste; les généraux parlementaires pliant tous à la fois, & leurs troupes fuyant en déroute. Mais un si plein triomphe, en étouffant la révolte, eût mis fin sur le champ aux calamités de l'Angleterre; & cette nation n'avoit pas encore épuisé la coupe des vengeances ordonnées contre son apostasie; & l'apostasie, d'un autre côté, n'avoit pas encore porté cette nation à ce comble de forfaiture, qui pouvoit seul en inspirer toute l'horreur qu'elle méritoit.

Le moment étoit arrivé, où le Seigneur vouloit instruire les Rois à ne point faire d'appui sur les sectes, & montrer par un exemple consternant, à quel point l'hérésie porte la haine contre la royauté. Il suscita un de ces hommes funestes, qu'il constitue ministres de ses vengeances. Et comme tout doit plier sous l'instrument de sa colère, il lui donna le pouvoir de dompter, de fasciner, de subjuguier les villes & les esprits, de prévaloir sur les

rois , les ioix & les empires. Cromwel ; né avec des talens qui en auroient fait le premier homme de son siecle , si sa scélérateffe ne l'en avoit rendu le plus abominable , doué d'une étendue & d'une souplesse de génie propre à tout , sage capitaine , soldat intrépide , politique profond & raffiné , capable de tout entreprendre , de tout conduire , de tout consommer & de tout cacher , infatigable en campagne & dans le cabinet , d'une prévoyance qui ne laissoit rien à la fortune de tout ce que peut lui ravir la prudence , si vigilant & si actif , qu'il ne manqua jamais une occasion favorable ; & ce qui seul valoit toutes ces qualités ensemble , & qui du moins en tiroit tout l'avantage possible , il avoit une éloquence brûlante , éblouissante , & néanmoins sans apprêt , qui faisoit passer dans tous ceux qui l'écoutoient , ses idées , ses passions , & bien souvent la persuasion qu'il n'avoit pas. En un mot , c'étoit un de ces génies pourvus de l'ascendant naturel , à quoi tous les autres se soumettent d'eux-mêmes ; homme audacieux autant qu'impérieux dominateur , fait pour opérer les révolutions , & renverser la constitution des empires. A

A la bataille de Morstonmoor, il se trouvoit en second dans l'aile gauche, que commandoit le comte de Manchester. Blessé des premiers, il sortit de la mêlée pour se faire panser. Retournant plein d'ardeur aussi-tôt après, il trouva toutes les troupes & les généraux de son parti en fuite. A la vue de tant d'exemples qu'il n'étoit pas honteux de suivre, loin de chercher lui-même son salut dans la retraite, il cherche des ressources, il observe, il voit que ceux qui poursuivent ne gardent pas mieux leur rang que ceux qui fuient : il voit un désordre égal parmi les vainqueurs & les vaincus ; & avec une fermeté de courage, égale à sa présence d'esprit, il recueille une brigade, l'entraîne à sa suite, donne avec tant de furie, & néanmoins avec tant d'ordre sur les royalistes, qu'il les mit en déroute à leur tour, prit leur canon avec leur bagage, & resta maître du champ de bataille. Le premier vainqueur, l'imprudent Palatin, emporté selon sa coutume à la poursuite des fuyards, & comptant en suite revenir au sein de la victoire, eut la douleur de la voir passée chez

l'ennemi. Par cette bataille , tout le nord de l'Angleterre tomba au pouvoir des rebelles.

Le Roi ne laissa pas de remporter encore plusieurs avantages , & même de si considérables , qu'ils paroissent naturellement devoir rétablir les affaires , ou du moins contrebalancer toutes les pertes. En poursuivant le comte d'Essex dans les provinces du Midi , il le poussa jusque dans la pointe du Cornouaille , & le serra de si près , qu'il le réduisit à se sauver par mer , avec quelques-uns de ses officiers , & d'abandonner son armée à la discrétion de l'ennemi. Il ne s'en évada qu'environ deux mille chevaux : tout le reste se rendit , avec quarante pieces de canons , deux cents tonnes de poudre & tout le bagage. Charles , en bon roi , donna la vie à tous ; & en très-mauvais politique , il laissa la permission de se retirer à ceux qui le voudroient ; ce fut le plus grand nombre. Il leur fit , à la vérité , faire serment de ne plus servir contre lui : mais ces fanatiques , révoltés par conscience & par les principes de leur religion séditieuse , ne se souvinrent de

leurs sermens , qu'autant qu'ils ne revirent point flotter l'étendard de la rébellion. On observa même , que depuis ils combattirent avec plus d'animosité qu'aucune autre troupe. Cependant le fidele Montrose entra presque seul en Ecosse ; & par sa valeur , par son habileté , par son génie fécond en ressources , il eut des succès , qui joints à ceux du Roi , pouvoient compenser la perte de Moristonmoor. Mais l'arrêt suprême étoit prononcé , & ses coupables exécuteurs se multiplièrent par leurs revers mêmes.

Du sein pervers du Puritanisme , dans le temps même de la plus grande prospérité du monarque , il étoit née une secte encore plus perverse , non pas seulement ennemie du Roi , mais de la royauté , qu'elle résolut d'anéantir , pour y substituer une démocratie , où cette lie de la nation pût s'arroger toute autorité. Ces nouveaux sectaires donnoient à la liberté évangélique une étendue tout autre encore que les Puritains. C'étoit peu pour eux de rejeter les évêques & les synodes , avec toutes les formes & les observances de la hiérarchie protestante. Ils n'admet-

toient pour liberté des enfans de Dieu , qu'une indépendance absolue & une indocilité si uniuerselle , qu'ils donnerent des ombres à la secte même qui les avoit enfantés ; & ils eurent quelquefois de violens démêlés avec elle. C'est de là que leur vint le nom d'Indépendans : fanatiques abandonnés à la manie d'innover sans fin , à une haine mortelle de tout maître & de toute autorité. Divisés entre eux-mêmes, les uns , sous le nom de Trembleurs , prenoient tous leurs rêves pour des inspirations , & leurs transports convulsifs pour les opérations de l'esprit de Dieu ; les autres , nommés Chercheurs, seize cents ans après J. C. cherchoient sa religion , sans en observer aucune ; d'autres encore , attachés chacun à sa croyance arbitraire , formoient , dans une religion , autant de religions différentes qu'on y comptoit de personnes. C'est ainsi qu'extravaguoit l'une des plus sages nations , pour avoir méprisé la voie de l'Eglise, & ne vouloir plus d'autre guide que son intempérante & superbe sagesse. Dans ce mélange confus de sectes & de religions antipathiques, Cromwel, avec sa pénétration infernale , apperçut

un point de ralliement. Comme elles n'avoient plus de regles marquées, le plaisir de dogmatifer sans être gêné par aucune puissance ecclésiastique, ni séculière, étoit devenu le charme de tous les esprits : le suborneur fut si bien les prendre par là, que de cet assemblage monstrueux, il fit un corps redoutable, & suffisamment uni pour le conduire à ses fins. Il se déclara néanmoins pour la secte particulière des Indépendans, la plus favorable à ses vues. Né sans penchant au crime, ni à la vertu, & avec une égale facilité pour pratiquer l'une ou l'autre, l'ambition qui absorboit toutes ses facultés, l'amena sans peine à se partager entre la pratique réelle, mais déguisée, du crime, & l'appareil hypocrite de la vertu. Son talent pour la guerre, signalé avec tant d'éclat contre la majesté royale, lui avoit sans doute concilié un très-grand crédit parmi les Indépendans : mais la modestie & la dévotion, qui de toutes les vertus dont il portoit le masque, étoient celles qu'il savoit le mieux contrefaire, lui acquirent une autorité sans bornes, & d'autant plus stable, qu'il paroïsoit moins jaloux de la conserver ;

qu'il sembloit au contraire ne chercher en tout que le bien de la religion & de la patrie. Il fut tiré parti de la médiocrité même de sa naissance, assez honnête pour ne point s'attirer le mépris, & trop commune pour être soupçonnée d'aspirer à la domination.

Sous un pareil chef, la secte, ou la cabale des indépendans fut bientôt maîtresse, d'abord sourdement & par intrigues, des résolutions parlementaires. Dès-lors, sous des prétextes détournés, elle fit changer tous les hauts officiers des troupes, & mettre en leur place des gens dévoués à son intérêt particulier : Cromwel, de peur d'aliéner les grands, qui n'auroient pas vu sans peine un homme nouveau à leur tête, ne jugea point encore à propos d'occuper le rang de général en chef. Il le fit donner au baron de Fairfax, qui avoit de la naissance, du service, de la valeur, de l'activité, & le genre d'habileté qui convient aux armes, en un mot, le génie de la guerre, mais point d'autre : héros de pur instinct, si l'on peut s'exprimer ainsi, uniquement propre à rompre des bataillons, & à forcer des murailles ; hors de là, pur automate,

qui n'avoit d'autres mouvemens que ceux qu'on jugeoit à propos de lui imprimer : du reste , hypocondriaque sombre , susceptible , en matiere de religion , de toutes les impressions de l'imposture , & jouet facile de l'enthousiasme. On lui donna Cromwel pour lieutenant ; c'est-à-dire que Fairfax fut le personnage de la cabale , dont Cromwel étoit l'ame.

Dans ce nouvel état des choses & des personnes , la guerre se fit avec une tout autre vigueur qu'auparavant. Jusque-là on n'avoit prétendu qu'affoiblir le Roi , sans le détruire. On vouloit un roi réduit à tout céder , à partager son autorité entre les sujets , à leur obéir en quelque sorte ; mais toujours on vouloit un roi , ou du moins un représentant de la royauté ; ce qui avoit rendu les combats moins vifs , les fruits de la victoire moins abondans , & fait manquer quelques occasions décisives. Mais depuis que la nouvelle secte domina dans le parlement , on ne voulut plus , ni roi , ni royauté ; & comme on avoit changé de dessein , on changea de méthode. D'où il arriva que la bataille livrée depuis au monarque

près du bourg de Naesby, sans être aussi meurtrière que celle de Morstonmoor, eut des suites beaucoup plus terribles. Les trois chefs de l'armée rebelle, Fairfax, Cromwel, & son gendre Ireton, étoient tous acteurs à ne rien ménager. On chargea de part & d'autre, avec toute la fureur d'une guerre de religion; & la fortune, comme à Morstonmoor, rit d'abord au parti le plus juste. Le prince Robert fondit sur l'aile gauche que commandoit Ireton, avec une impétuosité que nul effort ne put soutenir: en quelques momens on la vit rompue, en désordre, en déroute. Ireton fut blessé de deux coups, & fait prisonnier. Mais l'ardeur incorrigible de Robert l'ayant emporté de rechef à la poursuite des fuyards, Cromwel, qui à l'aile opposée avoit eu le même avantage que le Palatin, laissa fuir ceux des royalistes qu'il avoit enfoncés, & se replia vers le centre que le Roi attaquoit en personne, & commençoit à ébranler, malgré toute la valeur de Fairfax. Quelque effort que fit ce prince pour inspirer son courage aux siens, le génie, ou le destin

de Cromwel l'emporta. Tout plia sous ce fléau de Dieu ; Charles abandonné n'évita la captivité que par la fuite , & ceux qui échapperent à la mort , se sauverent épars , sans plus conserver aucune forme d'armée. Ireton fut délivré. Le bagage , le canon , les drapeaux , près de cinq mille prisonniers furent le moindre gain du vainqueur. La victoire fut la plus complète , que de mémoire d'homme on eût remportée , à la réserve néanmoins du nombre des morts , assez médiocre de part & d'autre , & presque double parmi les vainqueurs de ce qu'il étoit parmi les vaincus , qui n'en comptèrent pas plus de six cents : trait nouveau de la bizarrerie du sort , ou plutôt de la colere du Ciel , sur le roi & le royaume de l'infidelle Angleterre.

Le but du vainqueur étant d'éteindre la royauté , il ne connut aucun des tempéramens qu'on avoit précédemment employés à l'égard du Roi. Il usa en toute rigueur de l'avantage qu'il venoit de remporter sur ce prince ; & il agit de concert avec tous les autres chefs de la rébellion , pour le pousser , pour l'accabler , pour le perdre. Ils

étoient presque tous de son choix ; lui qui de tous les hommes savoit le mieux choisir ses gens : il savoit également les mettre en œuvre. Tous poursuivirent cette victoire , chacun du côté qu'on lui assigna , avec tant d'ordre & de vigueur , qu'on eût dit que Cromwel se trouvoit par-tout en personne. La ville de Taunton assiégée par le général Goring , au profit du Roi , qu'elle eût rendu maître de tout l'occident d'Angleterre , fut délivrée par Fairfax , & Goring battu à plate couture. Briswater , place du premier ordre , Sherburne & Bethe furent emportées de vive force ; Bristol fut rendu par le prince Robert , dont la prudence hors de saison , ternit l'intrépidité , qui avoit si souvent décrié sa prudence. Opton qui venoit de secourir Exeter avec des troupes encore assez considérables , fut forcé dans ses retranchemens ; & toute l'infanterie royaliste fut sabrée , prise , ou dissipée en cette rencontre. Chester , long-temps & vigoureusement défendu , fut réduit enfin. Herefort , que le Roi avoit choisi pour le lieu de sa retraite , fut surpris. En un mot , ce malheureux prince ,

en moins de six mois, n'eut plus en Angleterre, ni places, ni troupes capables de tenir devant les rebelles. Cependant le brave Montrose faisoit des prodiges en Ecosse. Il pénétra jusqu'à Edimbourg, où tout se déclarant pour le Roi, on comptoit déjà que ce royaume avoit échappé à la ligue fatale. Trompé enfin par les coureurs, il fut défait à Selkirk. Avec son génie transcendant, & vraiment inépuisable en ressources, il pouvoit réparer ce désavantage, & déjà il l'avoit presque entièrement réparé; quand le Roi se trouva réduit à une extrémité où toutes ces ressources & ces avantages ne pouvoient plus lui servir.

Charles ne s'abattit point encore lui-même; mais le découragement & le désespoir gagnèrent parmi les meilleurs généraux. Le prince Robert lui écrivit, que ce n'étoit plus le temps d'écouter le point d'honneur, & moins encore les scrupules de sa conscience, qu'il falloit céder à son parlement, & se soumettre à sa destinée. Goring, après avoir inutilement tenté la paix auprès de Fairfax, qui lui répondit en agent aveugle de la cabale, qu'il

étoit chargé de combattre. & non pas de négocier, quitta la partie, & passa la mer. Opton, avec un nombre assez considérable de braves gens qui le suivoient, & qu'il ne vouloit pas sacrifier en pure perte, capitula sous la condition que chacun s'en retourneroit chez soi, ou se retireroit chez les étrangers. Le comte de Bristol, après avoir défendu Exeter, prit le parti de se retirer en France. Enfin, le prince de Gallés même s'embarqua pour passer aux îles Sorlingues.

Le Roi réfugié d'Herefort à Oxford, étoit entouré d'un reste pitoyable de cour, d'officiers abattus, incertains, souvent en dissention par le partage des avis qui ne pouvoient qu'être fautive, & plus encore par l'aigreur que produit naturellement le chagrin. Il falloit néanmoins prendre une résolution prompte. Les vainqueurs s'empressoient de marcher à Oxford, où le Monarque, une fois assiégé, auroit bien pu tenir quelque temps; mais n'ayant aucun espoir de secours, il ne pouvoit éviter de subir à la fin le joug de la tyrannie. Dans cette extrémité, il rechercha le parlement, &

s'offrit de s'y rendre en personne, avec promesse de signer tout ce que les gens de bien croiroient nécessaire pour une paix solide. On dit même qu'il fit proposer à l'armée de s'aller jeter entre ses bras, & l'on ajoute que ses parricides ennemis s'y opposerent, parce qu'ils le vouloient prendre les armes à la main, afin de le rendre plus odieux à son peuple, & de colorer en quelque sorte l'exécution de leur affreux projet. Au moins est-il constant, que Cromwel fit exprès le voyage de Londres, pour empêcher que le Roi n'y fût reçu. Rebuté de toute part, l'infortuné monarque se vit réduit à se précipiter lui-même, & sans avoir le choix du précipice : s'il se jeta dans le plus profond, c'est que tous les autres lui étoient fermés.

Il se déguisa, sortit nuitamment d'Oxford; & à l'insçu de tous ses gens, excepté le ministre Hudson & un domestique affidé qui l'accompagnerent, il alla se remettre entre les mains des Ecoissois, qui à la vérité l'avoient recherché les premiers. Ils lui firent la plus flatteuse réception; &

ces témoignages , pour le moment ; étoient sinceres. Depuis quelque temps, les deux nations n'étoient pas trop bien ensemble. Les Anglois se plaignoient assez haut , que l'armée d'Ecosse leur vendoit chèrement des services dont ils n'avoient plus besoin , & principalement qu'elle se rendoit maîtresse absolue des places qu'elle prenoit en Angleterre. Ils changerent de langage , quand ils la virent plus nécessaire que jamais ; ils lui firent des remontrances & des sollicitations. On protesta de part & d'autre qu'on vouloit s'en tenir aux termes de la ligne & du Conventant , on noua des négociations ; & le Roi , tant à la persuasion des Ecossois, que pour détromper les peuples à qui on le représentoit comme l'ennemi de la patrie , obligea les troupes qui tenoient encore pour lui de mettre bas les armes , & les villes qui lui restoient de se rendre aux parlementaires. Montrose , qui avec les fideles montagnards d'Ecosse , faisoit encore un parti considerable , fut alors contraint de lâcher pied. Il abandonna sa patrie à son malheureux sort , pour passer en Hongrie. Charles ordonna même de pouf-

fer vivement la guerre contre les catholiques d'Islande, ses plus constans défenseurs, & sa ressource la plus assurée. Ainsi disparurent jusqu'aux vestiges & à l'espoir du bon parti, dans les trois royaumes.

La vertu néanmoins ne les abandonna pas si universellement, qu'il ne s'y trouvât encore des âmes équitables, ou du moins révoltées contre la scélératesse. Le parti de l'indépendance ayant proposé au parlement de tirer le Roi d'entre les mains des Ecoissois, pour le renfermer à Warwick, le comte d'Essex, quoiqu'ancien-généralissime de la faction, & actuellement à la tête des presbytériens, se récria plein d'horreur, & fut suivi des grands, avec un concours qui fit sentir à l'atroce cabale que le parricide n'en étoit pas encore à sa maturité. Le comte, pour le malheur du Roi, mourut quelque temps après. Les presbytériens en général, & presque tous les Ecoissois, parmi lesquels cette secte étoit depuis long-temps dominante, vouloient conserver le Roi; mais dépouillé de la meilleure partie de son pouvoir, & détaché sur-tout du corps épiscopal;

dont ils avoient résolu irrévocablement l'extinction. On peut même assurer, que si Charle avoit accordé franchement ce dernier article, on se fût relâché, & qu'avec le temps, on eût fermé les yeux sur beaucoup d'autres. Ce fut donc son bizarre scrupule, qui décida de son dernier malheur. La comtesse de Carlile l'écrivit dans le temps à la Reine, au moins en termes équivalens; & ce fut l'opinion commune, fondée sur ce que les Puritains des deux royaumes, obtenant du Roi ce point capital de leurs communes prétentions, auroient uni leurs efforts contre les indépendans qui étoient ses véritables oppresseurs. Son refus au contraire laissoit toujours entre les deux sectes, un lien qui les tenoit unies par un intérêt commun, & par ce genre d'intérêt qui fait agir de concert les sectes les plus discordantes.

Le président de Bellievre, envoyé par la cour de France, en qualité d'ambassadeur, pour soutenir le Roi d'Angleterre, autant que des conjonctures si critiques le permettoient, sentit, comme tout le monde,

qu
l'ép
con
pat
J.
qu
pas
tom
Ch
sup
par
Ma
ce
des
ché
fes
ban
teir
l'ép
gen
tiq
T
fol
tyr
pré
mo
ma
d'A
de

que le point capital étoit celui de l'épiscopat. Et ce ministre éclairé qui comprenoit parfaitement, que l'épiscopat détaché de la pierre sur laquelle J. C. a bâti son Eglise, n'étoit plus qu'un simulacre vain qui ne méritoit pas le sacrifice d'une couronne, usa de toute son éloquence pour persuader à Charle d'en accorder au plutôt la suppression, & de donner satisfaction par une voie si courte à son parlement. Mais tel fut le jugement de Dieu sur ce prince, infatué d'erreurs au milieu des lumieres qu'une épouse pieuse & chérie faisoit continuellement luire à ses yeux, que rien ne put lever le bandeau qui les couvroit. En même temps qu'il tenoit banni de ses Etats, l'épiscopat véritable de l'Eglise, il se rendoit martyr de l'épiscopat fantastique de la Reine Elisabeth.

Tandis que le temps se perdoit ainsi en sollicitations & en pour-parlers, la cabale tyrannique, qui ne laissoit pas d'en appréhender les suites, y opposa des moyens plus expéditifs. Déjà par ses manœuvres sourdes, le parlement d'Angleterre avoit fait sonner aux oreilles de la soldatesque Ecolloise, sous pré-

texte de payer ses services , le métal séduisant qui étouffe jusqu'à la voix de l'honneur & de l'humanité. Pour premier paiement , la cabale s'empres-
sa de faire lever cent mille livres ster-
lings ; & pour accélérer la consomi-
nation de son trafic infame , c'est à-
dire pour se faire livrer le monar-
que vendu , elle fit marcher ses troupes
vers l'Ecosse , sous la conduite du
servile Fairfax. Les Ecossois se per-
suaderent aisément , qu'il falloit ter-
miner à tout prix ; & sur ce que le
Roi persistoit à refuser l'abolition de
l'épiscopat , ils conclurent leur exécra-
ble marché. Ils remirent le Roi aux
députés du parlement , qui le menerent
à Holmby , l'une de ses maisons de
campagne. Ils avoient mis pour con-
dition qu'on ne le feroit point périr
qu'on le traiteroit au contraire avec
respect , & qu'on chercheroit inces-
samment tous les moyens de rétablir la
concorde entre lui & ses sujets. Pré-
caution qui les couvroit eux-mêmes
de l'infamie , dont ils prétendoient se
garantir ; puisqu'ils témoignoient par
là pressentir le dernier péril auquel
ils exposoient leur roi.

Cependant la plupart des Anglois vouloient qu'on tint parole à l'armée d'Ecosse ; & si le parlement eût été libre dans ses délibérations , Charle avec le temps se fût encore relevé. Mais l'armée qui avoit ruiné les affaires de ce prince , étoit entièrement à la dévotion de Cromwel & des indépendans. Ils avoient eu l'adresse de faire congédier successivement , sous prétexte d'économie , les différens corps de troupes qui se trouvoient dans le reste du royaume ; & sur-tout celles qui étoient commandées par des chefs d'une autre secte. Le parlement pénétrant enfin ces manœuvres , & les imitant pour les déconcerter , prit à son tour le parti de dissoudre l'armée des indépendans , d'en licencier une partie, d'en éloigner d'autres sous prétexte de contenir les provinces , & de n'en réserver près de la capitale , que ce qu'on en pouvoit tenir aisément dans la soumission. Ce décret qui sembloit devoir éprouver les plus grandes oppositions , passa d'une voix unanime. Cromwel , loin de s'y opposer , y applaudit le premier. Il lui tarde de soumettre à sa tyrannie la nation aussi bien que

le roi ; & sa malignité profonde apperçut dans le décret une heureuse occasion de lever l'étendard contre le parlement, de révolter en même temps l'armée, sans même qu'il parût avoir part à la révolte, sans qu'il en parût d'autre cause qu'un traitement mal assorti aux services de ces troupes. Ainsi, peu content d'applaudir au décret, il répondit sur sa tête de l'obéissance de l'armée, & joua si bien le personnage de zélé patriote, qu'il fut nommé commissaire pour l'exécution. On reconnut bientôt, qu'on avoit allumé l'incendie qu'on vouloit prévenir. A la première lecture du décret, ce fut un soulèvement général parmi les soldats, qui, au lieu des récompenses dont on les avoit flattés, se voyoient cassés pour la plupart, & réduits à la misère, ou du moins à une inutilité honteuse. Animés sous main par leurs chefs, qui en public affectoient de les contenir, ils formerent, des plus hardis d'entr'eux, pour la défense de tous les autres, une espece de tribunal qu'ils nommerent le conseil des Agitateurs. Cromwel, par ce moyen, arrêtoit toutes les résolutions du parle-

ment , qui ne cadroient point avec ses vues. Mais ayant reconnu ensuite , que cette usurpation artificieuse de l'autorité étoit sujette à des lenteurs qui faisoient souvent manquer des occasions importantes , il voulut dominer d'une manière plus directe & plus efficace.

Il commença par se rendre maître de la personne du Roi , qu'il trouva moyen d'enlever d'Holmby , tout étroitement gardé qu'il y étoit ; il le fit conduire à l'armée , où Fairfax & lui le reçurent avec un respect capable d'en imposer aux plus défiants. Il s'appliqua même à le consoler , lui donna de grandes espérances , & n'épargna rien pour l'engager à s'applaudir de son changement de captivité. Le nouvel asservissement du Roi fraya la route à celui du parlement. Cette compagnie vivement offensée de l'enlèvement du prince , fit publier une ordonnance portant qu'il seroit remis à Richemont , entre les mains des mêmes officiers qu'il avoit auparavant , à l'exception de leur chef , à qui elle en substitua un plus fidèle. Rien n'étoit plus conforme que ce coup d'autorité

au dessein qu'avoient les tyrans de brouiller le parlement avec l'armée , & d'abattre ce tribunal pour en ériger un autre sur ses ruines. Fairfax , général en titre , dissimulant encore , s'excusa de ce qui s'étoit passé , & le rejeta sur le conseil des Agitateurs. Mais en même temps il accusa de crime d'état onze membres des communes , presbytériens les plus contraires aux indépendans , accusa le parlement même de malversation , demanda qu'il fût cassé , & qu'on en convoquât un autre , en vertu de la loi qui n'en souffroit point de perpétuel. Ces propositions jetterent l'alarme & l'incertitude dans le parlement , où les indépendans avoient toujours un parti. Les onze membres accusés nommément , s'offrirent d'eux-mêmes à s'abstenir des assemblées pendant six mois. La ville de Londres , jalouse de sa liberté & des privilèges de sa propre milice , montrant plus de vigueur ; les auteurs de la tyrannie engagèrent le parlement à se déclarer pour leur armée , & à changer la milice de Londres. Alors les officiers de la ville ne gardant plus de mesure ,

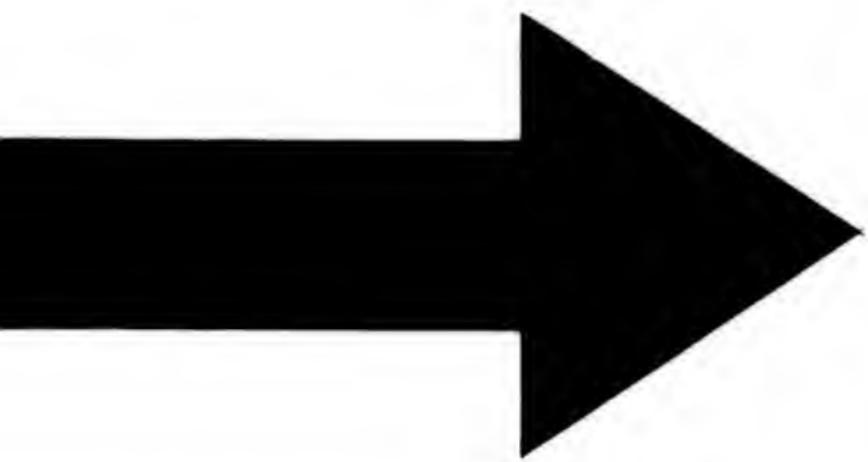
allèrent
obliger
l'heure
quoi le
teur de
suivis
raires ,
retirere
criant
violée.
semblée
tres on
de vill
il étoit
interdit
fonction
Londres
ville ch
mander
y ajoute

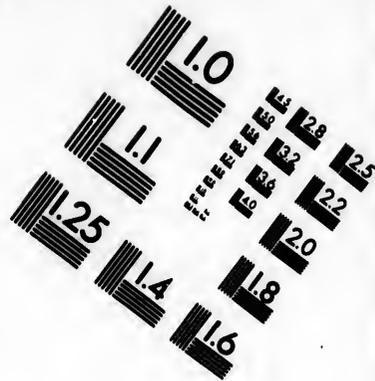
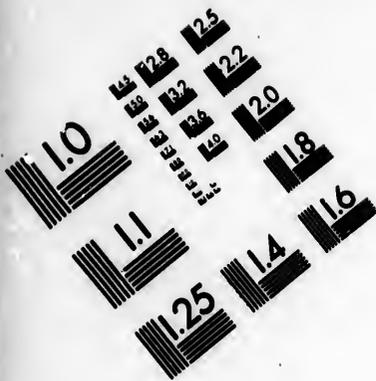
On
gueur
que Fa
la vue
de déte
s'étoit
sistance
triomp
eux ,

allèrent en tumulte à Westminster, & obligèrent le parlement à rétablir à l'heure même la première milice; sur quoi les chambres s'étant levées, l'orateur des pairs, & celui des communes, suivis de cinquante autres parlementaires, sortirent brusquement, & se retirèrent à l'armée royale, en criant que la liberté du parlement étoit violée. A l'instant, ce qui restoit de l'assemblée à Westminster nomma d'autres orateurs, & s'unissant au corps de ville, fit un décret par lequel il étoit ordonné, que les onze membres interdits seroient rétablis dans leurs fonctions; que le Roi seroit amené à Londres, & que la milice de la ville choisiroit un chef pour la commander, avec les levées nouvelles qu'on y ajouteroit.

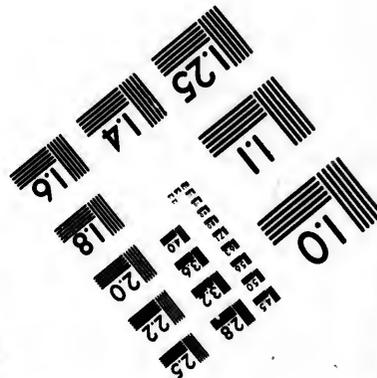
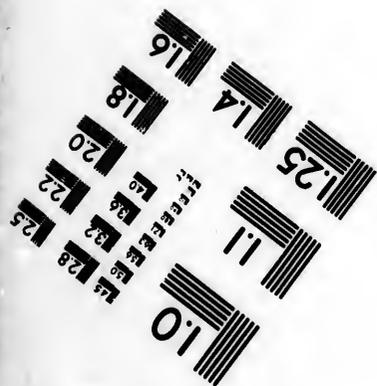
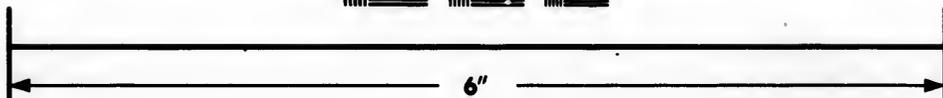
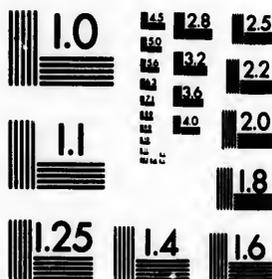
On arma en effet; mais cette vigueur ne se soutint que jusqu'à ce que Fairfax & Cromwel parurent à la vue de Londres, avec leur armée de déterminés. Alors on eût dit qu'on s'étoit moins occupé de leur faire résistance, que de leur préparer un triomphe. Les portes s'ouvrirent devant eux, ils entrèrent en maîtres, & ne







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

tarderent point à faire sentir qu'ils l'étoient. Ils avoient amené les transfuges du parlement, qui s'étoient retirés sous leurs drapeaux. Ils les conduisirent avec pompe dans les salles de Westminster, d'où chassant tous ceux qui leur étoient suspects, ils formèrent un parlement tout à leur dévotion. S'étant fait rendre la tour ensuite, ils y mirent un gouverneur & une garnison de leur parti. Ils mirent de même les autres fortifications, aussi bien que les milices, hors d'état de plus leur donner d'inquiétude. Le commandement de la marine fut commis encore à des factieux affidés. Ainsi tout plia sous le joug du tyran, à qui, pour dominer sans retour, il ne resta plus que d'immoler le dominateur légitime.

Quelque avancé que fût cet attentat, la consommation en étoit encore difficile & très-périlleuse. Les malheurs du Roi, toutes les indignités qu'on lui faisoit souffrir, avoient réveillé l'amour & le respect dans le cœur des peuples, qui d'ailleurs commençoient à regarder son rétablissement, comme le plus sûr moyen de finir
les

les troubles & les calamités publiques. Quel que fût l'effroi qu'imprimoit la tyrannie, cette nation libre ne murmuroit point si bas, que ses plaintes ne parvussent aux oreilles des tyrans. Les Ecossois, dont on avoit acheté le Roi, touchés d'un repentir, accueilli, comme le fut autrefois la confession de celui qui avoit livré le juste, prenoient le ton menaçant, & taxoient hautement de crime d'Etat, le refus qu'on faisoit à ce prince de l'admettre, comme il ne cessoit de le demander, à traiter en personne avec le parlement, qui étoit le premier conseil du monarque & de la nation. Les presbytériens d'Angleterre, qui toujours y faisoient le plus grand nombre, ne témoignoient pas moins de mécontentement; & déjà l'on remuoit en plusieurs provinces. Il n'y avoit pas jusqu'à l'armée vouée aux tyrans, où ils n'apperçussent un retour d'affection pour leur souverain malheureux, & même un penchant décidé pour lui, dans une grande partie des soldats & des officiers. Les Agitateurs eux-mêmes, contraires à la monarchie, mais républicains de bonne foi, s'apercevoient

que Cromwel feignoit seulement de l'être, afin de se rendre maître absolu des affaires, & de leur ravir le pouvoir dont ils les avoit flattés.

L'embarras étoit grand, & le péril prochain pour le chef de la tyrannie, qui, au lieu de la victime dont il méditoit le sacrifice, pouvoit d'un moment à l'autre lui être substitué. Mais cette politique infernale, à qui tout expédient est bon, & tout forfait indifférent, ne rencontre point d'obstacles qu'elle ne sache applanir. Cromwel ouvrit une nouvelle scène, & y joua si bien son personnage, que toute l'Europe y fut trompée, & crut au rétablissement prochain du Roi. Charles fut conduit avec honneur dans la maison royale d'Hamptonco. Ce n'étoit plus un prisonnier, mais un monarque dans l'état de sa gloire, environné d'une cour nombreuse & brillante. Il vit ses enfans, il entretint ses amis, il écrivit librement à la Reine, & il en reçut les réponses. Chacun s'empressoit à lui rendre ses hommages; & Cromwel surpassoit tout le monde, en témoignages de respect, d'attachement & de fidélité, d'envie

de couper chemin à tout ce qui restoit d'obstacle à son contentement parfait. Mais tandis que le scélérat éblouissoit ainsi le public & le Roi , il intriguoit dans le parlement , pour faire proposer au prince les conditions les plus contraires à son honneur & à sa conscience , insistant sur-tout pour l'abolition de l'épiscopat anglican , que Charle , dans les bizarreries de sa foi chimérique , croyoit d'institution divine. Et les propositions qu'il lui faisoit porter de Westminster , il le détournoit à Hamptoncourt de les accepter , en lui persuadant que l'armée , qui déjà lui en avoit fait de plus raisonnables , lui en feroit enfin de conformes à la délicatesse de sa conscience. Ce manège sans doute ne pouvoit pas durer long-temps , sans être découvert. Mais la fourbe & la fortune , qui durant tout le cours de cette longue tragédie , servirent comme à l'envi Cromwel , en firent tout à coup le dénouement.

On avoit fait jurer au Roi , qu'il ne sortiroit point d'Hamptoncourt sans le consentement de l'armée. Soit enfin que Cromwel , afin d'irriter l'armée

contre un prince sans parole , l'eût induit à fuir , ainsi que le rapportent les historiens royalistes , en lui faisant peur sous main d'un assassinat projeté ; soit que la difficulté de faire condamner le Roi par la voix publique , eût , comme on le dit encore , déterminé le parricide à le faire périr secrètement , & que cette résolution fût parvenue à la connoissance du prince ; celui-ci crut devoir mettre sa tête à couvert par la fuite , & trouvant tout autre retraite fermée , il se jeta dans l'île de Wight. En tout cas , Wight étoit le piège où Cromwel vouloit sa proie. Le perfide Hammond qu'il y avoit établi gouverneur , & qui fut l'un des principaux acteurs dans la catastrophe de cette horrible piece , arrêta le monarque , & en avertit le parlement. Mais Charle, avant de sortir d'Hamptoncourt , avoit laissé sur la table un billet signé de sa main , par lequel il protestoit n'avoir pris la fuite que pour se soustraire aux attentats de ses ennemis ; qu'il persévéroit inviolablement à vouloir la paix ; & qu'il ne demandoit que d'être oui dans son parlement , pour en dissiper toutes les appréhen-

sions. Ce billet, joint à une lettre qu'il écrivoit encore de Wight, renouvela les murmures du peuple, à un tel point, que les tyrans, au lieu des voies de fait & de violence, crurent devoir user de la négociation & de l'intrigue. Cependant ils ordonnèrent à Hammond de resserrer le Roi à Carisbrock, château fort de l'île, d'éloigner de lui ses amis & ses domestiques; ils envoyèrent une escadre croiser dans ces parages, & firent garder l'île avec le plus grand soin.

Ils se rendirent à Londres & firent assembler le parlement, après en avoir éloigné, par différentes commissions, cinquante membres dont ils n'étoient pas fort sûrs. Le fougueux Ireton parlant le premier, & levant tout à coup le masque dans la chambre des communes; il y a trop long-temps, dit-il, qu'on abuse de la patience du tribunal suprême de l'Angleterre. Le Roi nous fait assez voir, qu'il n'a rien moins que le cœur d'un roi pour ses sujets. En pareils cas, le droit des gens, le droit naturel nous apprend nos droits. Les contrats des rois & des

peuples, imposent à chacun des obligations réciproques; aux peuples, d'obéir à leurs rois, & aux rois de protéger leurs peuples. Mais notre roi, loin de nous protéger, nous tient éternellement en bute aux fureurs de la guerre & de la discorde: dès-là, nous sommes dispensés des hommages & des services, auxquels nous étions engagés par le contrat mutuel que nos peres ont fait avec ses ancêtres. Au reste, prenez sans crainte la résolution qui convient à votre dignité, & à votre zèle pour le bien public. Vous avez, sous la conduite de chefs sûrs, une armée courageuse, dont les services passés vous répondent de tout ce que vous pouvez désirer pour l'avenir.

Cromwel ajouta au discours de son gendre, qu'il ne falloit plus rien attendre d'un prince que Dieu avoit endurci; que le parlement avoit toute l'autorité nécessaire pour l'administration de l'Etat, & que pour soutenir la forme de gouvernement qu'il jugeroit à propos, on pouvoit compter autant sur la fidélité que sur l'heureuse valeur d'une armée tant de fois

victorieuse ; pourvu qu'on ne lui donnât point lieu de soupçonner qu'on pensât désormais à des accommodemens, en conséquence desquels elle ne pourroit qu'être abandonnée à la vengeance de l'ennemi public. Car par là, poursuit-il, on lui ôteroit le scrupule de manquer à des lâches qui lui auroient manqué les premiers, & qui se manqueraient insensément à eux-mêmes.

La conclusion naturelle de ces discours étoit la déposition du Roi ; & on la mit sur le champ en délibération. Or une question de cette nature, une fois proposée, est déjà décidée. Elle fut néanmoins long-temps, sans trouver le nombre de voix nécessaires. Il fallut que la faction garantît, qu'on n'ordonneroit rien de plus que la déposition contre le prince. Sous cette promesse, la chose enfin passa dans la chambre-basse. Elle éprouva des difficultés infiniment plus grandes dans la chambre des pairs, qui sentoient parfaitement que la ruine de la monarchie entraîneroit la leur, & que dès qu'il n'y auroit plus de Roi, il n'y auroit plus de pairs du royaume.

Les oppositions furent telles , que le décret de la déposition n'eût jamais été confirmé , si les tyrans n'eussent fait avancer leurs troupes sous les murs de Londres. Alors une quantité de seigneurs se retirèrent , en protestant contre le décret ; mais il fut signé par ceux qui restèrent.

Pour rendre le prince odieux à ses peuples , les tyrans firent imprimer , en forme de déclaration légale , tout ce que la calomnie avoit pu controuver de noirceurs ; jusqu'à le rendre suspect d'avoir donné la mort au roi son pere. Cromwel se réservant le personnage d'hypocrisie , dont jamais homme n'eut le talent au même degré , ou du moins avec le même avantage , contrefaisoit le prophete , & donnoit pour l'exécution des ordres du ciel , les attentats qui faisoient le scandale & l'horreur de toutes les nations. Il disoit d'un air inspiré , que porté naturellement à rétablir le Roi , il avoit imploré les lumieres célestes pour une affaire si difficile ; mais qu'ayant voulu parler ensuite , la voix lui avoit manqué ; Dieu lui marquant par là qu'il avoit réprouvé Charles I , & ne vou-

loit plus qu'il régna. Il suscitoit pour la même fin, des essaims de prédicans & de fanatiques, entre lesquels surtout le ministre Peters signala son talent pour fourber & brouiller. Ainsi procedent les sectes au bouleversement des Etats, par le renversement de la vraie religion, & de tous ses principes.

On a vu, il n'est que trop vrai, des soulèvements & des révoltes dans toutes les communions, & jusque dans les nations les plus catholiques; mais il est une différence trop essentielle & trop visible entre les principes des uns & des autres, pour en tirer la même conséquence. C'est une chose avouée de tous les partis, que les catholiques ne peuvent secouer le joug du prince légitime, quelque insupportable qu'ils se le figurent, & qu'il soit en effet, sans trahir en même temps leur religion, qui, depuis saint Paul, confirmée par la tradition de tous les siècles, leur enjoint d'obéir à leurs maîtres, oppresseurs même & persécuteurs. Le sujet catholique peut, comme un autre, devenir un mauvais sujet, ou s'écarter de la regle que lui prescrit sa religion; mais la regle demeure toujours la

même, & toujours elle condamne ses écarts. Si l'on compare ces principes, base unique de toute société bien ordonnée, & de tout ordre public, aux maximes religieuses & séditionnelles tout ensemble des sectaires animés à la révolte par une conscience parfaitement d'accord avec leur croyance; quelle différence ne trouvera-t-on point, relativement au repos des empires, entre la religion des uns & des autres? Quelle différence au moins entre les principes catholiques, & ceux des indépendans? Cette secte rangeoit dans la classe des contrats les plus profanes, les obligations mutuelles & entendues à la façon, des souverains & des sujets, sans nul égard au caractère sacré d'oings du seigneur, sans admettre aucune autre sanction que la persévérance, ou plutôt l'instabilité des volontés humaines; c'est-à-dire, qu'ils n'admettoient qu'un roi amovible à volonté, un roi soumis au jugement & au caprice de ses sujets, ou pour mieux dire, un roi qui ne le fût point; puisqu'un prince dont les sujets deviennent les juges, est dès-là un prince dégradé.

Cependant la dégradation du roi d'Angleterre ne devoit pas se conformer

mer si vite. La nation n'avoit pas encore subi toute la rigueur de l'arrêt prononcé, en ces termes prophétiques, qui lui conviennent si bien : Que ce qui doit mourir aille à la mort, & que ceux qui resteront se détruisent les uns les autres. Un petit écrit donné par le Roi, en réponse à la déclaration diffamatoire de la tyrannie, dans lequel il présentoit d'une manière pathétique à ses peuples, la profondeur de l'infortune où il étoit abîmé, excita une indignation & bientôt un soulèvement presque général contre les tyrans.

D'abord les garçons de boutique & le bas peuple crièrent *vive le Roi* au milieu de Londres, avec tant d'animosité & de résolution, que le maire fut réduit à se retirer dans la tour. Les habitans du comté de Suray s'attrouperent ensuite, coururent tumultuairement à Westminster, & présentèrent au parlement une adresse, portant qu'on eût à rétablir le Roi, & licencier l'armée des indépendans. En même temps, il se forma des partis & des corps de troupes, plus ou moins considérables, dans le comté de Suffolck,

dans celui de Cornouailles , dans la principauté de Galles , & dans le comté de Kent. Différens capitaines , bien accompagnés , se montroient de tous côtés en campagne , ou se renfermoient sous l'éteudard du Roi captif , dans les places qu'ils avoient surprises ou forcées. Ils firent imités jusqu'au centre du royaume , par des seigneurs du premier nom , tels que le jeune duc de Buckingham , & le comte de Holland , frere du duc de Warwick , autrefois l'un des plus zélés partisans de la faction parlementaire. En un mot , toute l'Angleterre , en moins de trois mois , fut armée pour la bonne cause. On vit conspirer au même dessein , les serviteurs du Roi , les presbytériens , la plus grande partie des pairs , quantité de membres des communes qui ne tenoient point à la secte des indépendans , & la ville même de Londres , lassée enfin de l'insolence de l'armée des rebelles. D'un autre côté , l'armée d'Ecosse se mit en marche , sous la conduite du duc d'Hamilton , & pénétra dans l'Angleterre. Huit vaisseaux Anglois abandonnerent encore le parti de l'indépendance , & allerent

fe
toi
fill
ce
bâ
ve

ral
la
arr
plic
exé
qu'
vest
au
fern
Fai
la p
tou
che
qu'
tou
we
Fai
ber
tou
Cr
fec
qu

se rendre au duc d'Yorck, qui s'étoit sauvé en Hollande, déguisé en fille, & qui joignant d'autres navires à ceux-ci, forma une flotte de vingt bâtimens, avec lesquels il fit voile vers la Tamise.

A la vue d'une conspiration si générale, tout le monde crut de nouveau la faction parricide écrasée. Mais les arrêts du ciel sont irrévocables; & tout plie sous la main suscitée pour leur exécution. Revêtu de cette force plus qu'humaine, dont le Tout-puissant investit ceux qu'il nomme ses serviteurs, au même titre que les exécuteurs infernaux de ses vengeances, Cromwel, Fairfax, Lambert, tous les chefs de la parricide faction, semblables à ces tourbillons qui renversent, qui arrachent, qui emportent, & ne laissent qu'une image de l'anéantissement dans toute la longueur de leur cours; Cromwel dans les provinces de l'occident, Fairfax dans celles du midi, & Lambert au nord, forcerent & franchirent toutes les barrières qu'on leur opposa. Cromwel appellant encore l'artifice au secours de la valeur, pour faire manquer la réconciliation que le parlement

négocioit toujours avec le Roi, fit proposer à ce prince les conditions les plus dures qu'on lui eût jamais faites, & toujours l'abolition de l'épiscopat. La malignité fut aux yeux de tout le monde : mais tout ce qui en arriva, c'est que les médiateurs de la réconciliation perdirent courage & tout espoir. Charles enfin dompté par l'excès de l'infortune, accorda presque tout : pour l'épiscopat même, il consentit qu'on supprimât les archevêques, & que les évêques n'eussent de juridiction que pour conférer les ordres. Encore se relâcha-t-il sur ce dernier article, jusqu'à s'en rapporter à la décision d'un synode, qui seroit convoqué par le parlement : fatale & pitoyable délicatesse de conscience ! Mais que peut-on faire de mieux, quand on a rompu avec le centre de l'unité & de la vérité catholique ?

On perdit à l'aplanissement de ce reste misérable de difficulté, un temps dont les factieux sentirent tout le prix. Un seul été leur suffit, pour terminer la guerre qu'ils avoient de tous côtés sur les bras. Les places qui tenoient encore pour le bon parti, furent toutes réduites. Les vaisseaux restés au pou-

voir de la faction , rendirent inutiles toutes les tentatives du fils du Roi. Cromwel , après avoir rempli sa tâche , vola au secours de Lambert qui , outre un corps nombreux d'Anglois royalistes , avoit en tête le duc d'Hamilton , avec plus de vingt mille Ecoffois. Cromwel & Lambert n'avoient ensemble que dix mille hommes : mais l'habileté des chefs , & la valeur éprouvée de leurs troupes suppléerent au nombre. Sans compter les morts dont le sang inonda le champ de bataille , ils firent presque autant de prisonniers qu'ils étoient de vainqueurs. Plusieurs relations en portent le nombre à neuf mille , parmi lesquels on compte , avec Hamilton , une multitude de gens de qualité. Poussant ensuite jusqu'à Edimbourg , Cromwel y fut reçu , des uns en ami , des autres en tyran ; mais tous , par inclination , ou par crainte , se soumirent , renouvelèrent de gré ou de force la ligue entre les deux royaumes , & lui donnerent le titre du Conservateur de l'Ecosse.

Après tant de triomphes , l'heureux scélérat n'observa de mesures , qu'autant qu'il en falloit pour entretenir ses du-

pes, & principalement pour retenir sous sa main Fairfax, instrument si propre à ses fins. Il fit demander coup sur coup au parlement, tantôt par un régiment de son armée, tantôt par une assemblée d'officiers, qu'on punit, sans nulle exception, tous ceux qui se trouveroient coupables des troubles passés. Le parlement, qui n'appercevoit que trop la tête auguste qu'on avoit en vue dans cette réquisition vague, temporoit, & payoit de défaites; quand mettant bas le masque, le tyran fit publier, sous le titre de Remontrances adressées aux deux chambres par l'armée & le peuple Anglois, la plus sanglante de toutes les invectives contre l'infortuné Roi. D'où il concluait à le punir, comme coupable de tout le sang versé dans les dernières guerres; à procéder juridiquement contre certains parlementaires, que l'on désignoit; à casser le parlement actuel, & à établir une forme de puissance qui représentât le peuple, & régît l'Etat en son nom. Ces propositions exciterent tant d'horreur, que le parlement montra une fermeté qu'on n'en attendoit plus.

Fairfax alors, mu par Cromwel qui accourut pour faire jouer sa machine, entra dans Londres avec dix mille hommes; pendant qu'un autre corps de troupes enlevoit le Roi, pour le transporter à Windsor. Charle conféroit avec quelques députés du parlement, quand on vint lui annoncer qu'il falloit partir. Il en parut moins attristé qu'eux, & leur dit adieu, avec une fermeté d'ame qui les remplit autant d'admiration, que de compassion. Je crois fort, leur dit-il, que nous ne nous reverrons plus. Que la volonté de Dieu s'accomplisse! j'attends avec résignation tout ce qui peut m'arriver de la part des hommes; & je vous souhaite un meilleur sort que le mien. Mais vous devez sentir à présent, que ma ruine entraîne la vôtre. Je n'ignore rien de ce qu'on machine contre moi & ma famille: tout cela néanmoins ne me touche pas, à l'égal des maux qui menacent mon peuple. Sentimens bien dignes d'un autre destin, & sur-tout d'une autre religion! Les trois royaumes Britanniques, toutes les cours étrangères, & sur-tout celle de France, particulièrement intéressée à la défense d'un

roi qui avoit pour épouse une fille de Henri le Grand , & qui regardoit cet enlèvement comme le prélude immédiat du dernier forfait , toute l'Europe frémit d'horreur & d'indignation ; mais d'une indignation stérile , & forcément impuissante.

La France , avec la guerre intestine , ou ces tracasseries domestiques qu'on nomma la Fronde , sans compter les embarras d'une minorité orageuse , avoit sur les bras toutes les forces de la maison d'Autriche , & ne pouvoit que succomber en s'attirant encore les Anglois , vivement sollicités par l'Espagne. L'Espagne elle-même , tous les Etats d'Allemagne , l'Italie , la Hollande , les royaumes du Nord , accablés du faix d'une guerre à toute outrance qui les défoloit depuis trente ans , loin de penser à prendre part à des querelles étrangères , ne formoient plus de vœux que pour la paix , qui se négocioit enfin ; mais qui souffroit d'étranges difficultés , dans le conflit des intérêts & des prétentions d'une multitude presque infinie de partis contraires. L'épuisement où tous se trouvoient réduits , sembloit devoir faciliter la conciliation :

mais cet épuisement-là même , à peu près égal dans tous les partis , ne rendoit l'accord que plus difficile ; parce qu'il ne restoit personne en état de faire la loi , & personne d'humeur à la subir sans contrainte. Les caractères aigris par la contradiction , & par la longue habitude de l'animosité , éclatoient en insultes au milieu des conférences , & les rompoient souvent , quand on se croyoit au moment de conclure. Ainsi vit-on bien des fois revoler du sanctuaire de la paix au tumulte des armes , & tenter d'avancer par la force ce que l'art de la persuasion , & toute la souplesse de la politique ne pouvoient obtenir. Mais la supériorité , à laquelle chacun des partis aspira si opiniâtrement sur les autres , fut toujours un espoir imaginaire , ou tout au plus une faveur momentanée de la fortune , qui les flattoit tour à tour , & ne se fixoit nulle part.

Les forces de la Suede , presque anéanties à la journée de Nordlingue , se rétablirent par le courage & l'habileté de Bannier , de Torstenson , de Wrangel , & du formidable Bernard , duc de Saxe-Weimar , tous héros formés , ou per-

fectionnés à l'école du grand Gustave. Bannier, après avoir mis en déroute à Wistock en Saxe, les Saxons & les Impériaux tout ensemble, par une fermeté de courage qui lui fit ramener dix fois sa cavalerie à la charge, prit la forte place de Torgaw, avec toute sa garnison, qui s'enrôla parmi les vainqueurs. Il fit également admirer, & sa constance à braver les élémens, & ses marches savantes, passa & repassa les fleuves à la vue de l'ennemi, parcourut tout le pays en vainqueur, au fort d'un hiver rigoureux, sur les bords de l'Elbe & de la mer Baltique. L'avènement de Ferdinand III à l'Empire, ne changea rien à la nouvelle fortune de la Suede. Cet illustre vainqueur de Nordlingue ne put conserver aux armes impériales, l'ascendant qu'il leur avoit procuré autrefois par cette inestimable victoire. Au pays du Rhin, le duc de Weimar, bravant à son tour les rigueurs de l'hiver, forma le dessein de s'emparer des quatre villes forestières. Il prit d'emblée Lauffembourg & Sekingen, tandis qu'une autre partie de ses troupes emporta Valdshut, presque sans résistance. Rhinfeldt, plus important

& beaucoup plus fort, étoit presque réduit, malgré les eaux & les neiges qui remplissoient la tranchée; quand les ennemis commandés par quatre généraux, le fameux Jean de Werth à leur tête, arriverent au secours de la place. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'y jeter trois cents hommes, après un choc extrêmement rude, que le duc Bernard soutint avec la moindre partie de son armée, dont il n'avoit pureunir à temps les quartiers. Encore le rendit-il assez désavantageux aux impériaux, pour qu'ils lui abandonnassent le champ de bataille. Mais peu content d'une victoire imparfaite, ce lion irrité de voir échapper sa proie, vole à sa poursuite. De Werth concevoit si peu la rapidité de ce foudre de guerre, qu'à l'approche de l'avant-garde ennemie, il imagina que c'étoit un parti qui alloit à la découverte. Bientôt il fut détrompé. Il mit à la hâte ses gens en bataille; sa mousqueterie fit une décharge furieuse, à travers laquelle les troupes du Duc avançant tête baissée, firent à leur tour, mais à bout portant, une décharge qui tua, ou rompit tout ce qu'elles avoient en face.

La peur & la déroute passerent de là dans toute l'armée, & jusque dans la cavalerie, qui prit la fuite, sans que la plupart des cavaliers eussent tiré un seul coup. Jean de Werth abandonné & démonté, fut d'abord fait prisonnier; & en peu de momens, tous les généraux sans exception eurent le même sort, avec une multitude innombrable d'autres officiers. Plusieurs villes de la Suabe furent, aussi bien que Rhinfeldt, le prix de cette victoire.

D'autant plus affamé de gloire & de conquête, qu'il s'en étoit plus largement repu, le vainqueur peu satisfait encore, porta ses vues sur Brisack, place de la plus grande conséquence pour l'un & l'autre parti, comme étant la clef de leurs domaines respectifs, c'est-à-dire de la France pour les Impériaux, & de l'Empire pour les François. Il fallut d'abord enlever une quantité de places qui couvroient celle-ci, & Fribourg en particulier, capable seule de consumer une armée nombreuse. Il fallut gagner presque autant de batailles rangées. Le général Gœutz fut le premier défait près du village de Witemveir, par la moitié d'une armée, qui avec l'autre moitié occupée à garder les lignes,

eût encore été plus foible que la sienne. Le duc de Lorraine n'entra peu après dans la lice, que pour être mis en déroute. Au bout de quelques jours, il revint à la charge, avec ce qu'il avoit pu rallier de ses gens : son obstination ne servit qu'à combler son infortune. Le général Gœutz, avec de nouvelles troupes amenées par Lamboi, revint de même, irrité de sa propre défaite, & brûlant de prendre sa revanche. Il foudroya les lignes des assiégés, avec une artillerie nombreuse ; il attaqua, il força quelques-uns de leurs postes, qui furent aussi-tôt repris ; il les harcela la nuit & le jour, il chercha de toute part à les entamer, & à cent reprises différentes ; en sorte que les vainqueurs épuisés de lassitude par la continuité de leurs victoires, furent quelquefois au moment de succomber sous le poids de leurs lauriers. Ce ne fut que par une force d'ame & de courage, qui faisoit, pour ainsi dire, changer de nature aux corps qu'elle animoit, qu'enfin ils dissipèrent leurs opiniâtres rivaux. Le général Goltz, substitué à Gœutz, dont l'Empereur au désespoir avoit condamné la valeur mal-

heureuse à une indigne prison, bien loin de mieux faire, prit la fuite au seul bruit que le Duc, tant de fois triomphant, s'avançoit à sa rencontre. Brisack fut enfin réduit, sans avoir tiré de ces funestes secours d'autre fruit qu'une résistance désespérée, & une famine si affreuse, qu'on alloit dans les cimetières déterrer les morts, & en dévorer jusqu'aux ossemens.

Le général Torstenson, dans la Bohême où étoit accouru l'Empereur, & par sa présence communiquoit à ses troupes une activité qui fatiguoit prodigieusement les Suédois, Torstenson, par un dépit soudain, les attaqua brusquement près de Thabor, culbuta la cavalerie du premier choc, & fit un assez grand carnage de l'infanterie; après quoi l'on combattit de part & d'autre, non pour quelques lauriers infructueux, mais pour tout emporter, ou tout perdre. En vain la nuit arrêta l'acharnement : il recommença le lendemain. Vainement encore les Impériaux combattirent alors avec une opiniâtreté plus grande que jamais : ils n'en procurèrent aux Suédois qu'une victoire plus complète, à la vue de l'Empereur, qui se

se retira consterné jusqu'à Vienne. La terreur fut si grande dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche, tous ouverts à l'ennemi par cette seule victoire, que les habitans s'en allerent en troupe chercher un asyle jusqu'en Italie. L'Empereur, pour arrêter la désertion, fut obligé de la défendre sous les peines les plus rigoureuses. Cependant, trait bien mémorable de la religion de ce prince ! il tint la main à l'exécution de l'édit qu'il avoit rendu au commencement de cette année 1645, pour bannir de ses domaines tout exercice de la religion protestante ; sans craindre le ressentiment des Suédois, non moins ardens pour l'erreur que pour les conquêtes.

Le général Merci releva peu après les espérances de Ferdinand, en battant à Mariendal le plus renommé des généraux François, Turenne, réputé jusqu'alors invincible. Mais ce héros eut sa revanche dans la même campagne, & sur le théâtre même de l'ancienne gloire de Ferdinand. Turenne & Condé joints ensemble dans les champs de Nordlingue, si funestes autrefois à la Suede, laverent l'affront de leurs alliés

dans le sang de l'ennemi commun, & changerent ce monument de deuil en un monument plus durable de triomphe. Turenne & Wrangel, général Suédois, remportèrent encore à Sommerhausen, près d'Ausbourg, une victoire qui acheva de rétablir au moins l'équilibre entre les parties.

Que d'obstacles cependant restoient encore à la paix des nations, à la conciliation de tant d'intérêts contraires, & sur-tout à la réunion des esprits ! La religion seule, à quoi nos vues doivent se restreindre, ou du moins se rapporter principalement, fournissoit un obstacle effrayant pour la politique la plus consommée, depuis que les ligues & les armes protestantes contrebaloient dans l'Empire le reste de ses forces. Le luthéranisme à sa naissance, loin de porter son ambition sur les titres & les domaines de l'Eglise, bornoit ses prétentions à être simplement toléré. Il regarda comme une grande fortune, d'avoir obtenu à Ausbourg le fameux *interim*, qui suspendoit l'arrêt de sa proscription ; & plus encore la transaction de Passau, avec la paix de Religion, qui permet-

toit à ses sectateurs l'exercice de leur nouveau culte, suivant la confession d'Ausbourg. Mais tel est le caractère des sectes : timides & rampantes dans leur enfance, à peine ont-elles pris quelque accroissement, qu'elles levent audacieusement la tête, & n'ont plus d'autres mesures pour leurs prétentions, que celles de leurs forces.

Les novateurs d'Allemagne étoient convenus par les traités les plus solennels, que les prélats & tous les bénéficiers catholiques, qui abandonneroient la religion Romaine pour embrasser la leur, seroient dès-là obligés de quitter leurs bénéfices. Si-tôt qu'ils crurent pouvoir enfreindre les traités & les loix, les biens & les dignités ecclésiastiques devinrent l'objet de leur avidité. Foulant alors aux pieds le droit des gens qu'ils avoient tant réclamés, on les vit, le fer à la main, envahir les plus anciennes possessions de l'Eglise, & tourner contre elle ses propres biens. Ferdinand II avoit entrepris, avec justice, de réprimer ce brigandage sacrilège, par son fameux édit de restitution : mais joignant ses intérêts particuliers à ceux de l'Eglise,

& attendant à la liberté du corps Germanique, il avoit alarmé les puissances voisines, & attiré leurs armes dans l'Empire, avec tous les troubles & les désordres qui le mirent à deux doigts de sa perte. Ce fut dans ce temps de confusion que les sectaires, peu contents de reprendre les biens ecclésiastiques qu'on les avoit contraints de restituer, usurperent une infinité d'autres droits & d'autres biens, qui n'avoient jamais été qu'entre les mains du clergé catholique; & les regardant désormais comme leurs conquêtes, comme un patrimoine inaliénable, ils traitoient de vexation & de tyrannie, les efforts que faisoient les catholiques pour rentrer dans leurs propriétés, ou pour donner seulement quelques bornes aux usurpations. De là ces plaintes & ces clameurs dont ils étourdissent toute l'Allemagne; de là ces griefs, comme ils les appelloient, qu'ils s'empresserent de présenter en dix chefs, aux plénipotentiaires de Westphalie, trois ans avant qu'on y pût rien conclure.

Ils demandoient en substance, notwithstanding les édits & les traités contraires, que les prélats & autres bénéfices

eiers qui passeroient de la foi catho-
 lique au luthéranisme , ne fussent point
 privés de leurs bénéfices ; que les biens
 de l'Eglise situés dans le territoire des
 Luthériens , fussent soumis à la juri-
 diction de ceux-ci ; que tous les Etats
 Evangéliques eussent un droit illimité
 d'ordonner & de réformer la religion ,
 dans toute l'étendue de leurs territoires ;
 que les évangeliques perçussent libre-
 ment les revenus , dîmes , pensions &
 aumônes , fondés dans les états ca-
 tholiques pour des cures, des monasteres,
 ou des hôpitaux que possédoient les
 protestans ; que le Pape & tous les
 prélats de la communion Romaine n'eus-
 sent aucune sorte de juridiction sur
 aucune personne , dans le territoire
 des Etats évangeliques ; que dans les
 assemblées de l'Empire , on n'eût point
 égard à la pluralité des suffrages , quand
 il s'agiroit des affaires de la religion ;
 mais que le parti des évangeliques ,
 quoique le moins nombreux , eût une
 autorité toujours égale à celle des catho-
 liques ; enfin que dans les députations
 ordinaires de l'Empire , quand bien
 même il ne s'agiroit pas de religion ,
 les députés des deux partis fussent en

nombre parfaitement égal. On voit que ces ambitieux sectaires vouloient enfin une égalité parfaite entre eux & les catholiques, qu'ils dépouilloient ainsi de tout ce qu'ils s'arroyoient à eux-mêmes. Bien plus, voulant qu'on n'eût point égard à la pluralité des suffrages dans les assemblées de l'Empire, ils n'y vouloient évidemment que trouble & confusion.

Peu contents même de l'égalité, ils rendoient à ruiner insensiblement l'ancienne religion, par leurs supercheres & leurs parjures; dissimulant leur croyance, jusqu'à recevoir les saints ordres, pour s'ouvrir l'entrée aux prébendes & aux prélatures; après quoi levant le masque, ils retournoient avec elles à leur secte, qui proposoit de nouvelles conditions & de nouvelles formules de serment, pour en priver à jamais les catholiques. Ils s'arroyoient de même une supériorité manifeste sur les ecclésiastiques de l'ancienne religion, qui, venant à se marier, sont obligés de quitter leurs bénéfices; au lieu que leur propre mariage, ou pour mieux dire, leur concubinage, loin de les rendre inhabiles aux bénéfices, les en

rendoit plus dignes dans les maximes de leur impure réforme. Autre chef, en quoi ils ne se contentoient point de l'égalité avec l'ancienne religion : tandis qu'ils ne vouloient pas que les Etats catholiques, même ecclésiastiques, eussent l'exercice de leur juridiction, quant au spirituel, sur tous les sujets de leur propre territoire ; ils s'attribuoient le droit de contraindre tous leurs sujets indistinctement à embrasser & à professer leurs erreurs. Ils refusoient encore aux catholiques les revenus qui leur appartenoient dans un territoire protestant, tandis qu'ils prétendoient percevoir le produit de ceux de leurs bénéfices qui étoient situés dans un territoire catholique. Ils poufferent leurs prétentions jusqu'à demander qu'on supprimât la chambre impériale, avec toutes les autres cours de justice de l'Empire ; & qu'à leur place on établit quatre chambres nouvelles, & souveraines chacune dans son district, composées d'un égal nombre de catholiques & de protestans.

Les Suédois, pour le moins aussi vifs sur l'article de la religion que les princes protestans d'Allemagne, disoient

hautement que l'équilibre des deux religions dans l'Empire, pouvoit seule rendre la paix sûre & durable. D'où ils concluoient à introduire l'égalité, tant dans le collège électoral, que dans la chambre impériale & le conseil Aulique. Zele de secte, & sans doute peu sincere au fond; mais qui coloroit avantageusement le dessein qu'avoit cette nation de s'étendre hors de ses terres glacées, & de se faire en Allemagne un établissement qui lui donnât plus de considération en Europe; en quoi la servoit essentiellement, la chaleur qu'elle marquoit pour la défense de la religion protestante, & de la liberté germanique. Outre la belle province de Poméranie, ils vouloient qu'on leur cédât les dioceses de Brême, de Verden, d'Halberstat, d'Osna-bruck, de Minden; & ils insistoient d'autant plus sur cet article, qu'il attaquoit directement l'Eglise, & trouvoit plus de faveur auprès des princes protestans de l'Empire. La France, quoiqu'alliée fidele des Suédois ne pouvoit appuyer ces propositions sans trahir la foi qu'elle professoit, & se décrier parmi tous les

catholiques. Ses ministres représentèrent à ceux de Suede, qu'ils savoyent parfaitement que la religion n'avoit aucune part à l'alliance des deux couronnes, & qu'on ne s'y étoit jamais proposé d'autre fin que de relever les Etats de l'Empire opprimé par la maison d'Autriche, en y laissant la religion dans l'état où on l'auroit trouvée; qu'il étoit à craindre que bien des princes catholiques, ayant regardé, sur la parole du Roi très-chrétien, la guerre d'Allemagne comme une pure guerre d'Etat, ne prissent plus conseil que de leur indignation, quand ils verroient la religion Romaine si manifestement lésée; qu'en tout cas, la réputation de ce monarque en souffriroit toujours infiniment; que déjà les Espagnols le décrioient à Rome à cause de son alliance avec une puissance protestante, & se vantoient de toute part que le Pape leur étoit entièrement dévoué.

Ces ministres vraiment religieux, Claude de Mesme comte d'Avaux, & Abel Servien comte de la Roche Desaubiers, sur les instructions de leur cour pour assurer la paix, s'es-

forcerent d'engager les plénipotentiaires de Suede à faire entrer dans leur commune alliance tous les princes d'Allemagne , catholiques aussi bien que protestans : mais les dispositions de ces deux couronnes n'étoient pas à beaucoup près les mêmes. Toujours les Suédois avoient en tête d'entretenir en Allemagne une ligue permanente & purement protestante , afin de contrebalancer , & d'anéantir , s'il étoit possible , le parti catholique , sans voir que par là ils mettoient obstacle à leur propre agrandissement : tant la politique mêlée de fanatisme est pitoiable. Par cette partialité , ils forçoient les puissances catholiques de se tenir aussi liguées dans l'Empire , & les mettoient dans la nécessité de s'attacher à la maison d'Autriche , qui sûre d'un secours prompt , épieroit sans cesse , & tôt ou tard trouveroit le moment d'écraser le parti contraire. Egarrés dans les conceptions chimériques de leur faux zele , ils se proposoient même de former une ligue universelle entre tous les protestans de l'Europe ; & déjà ils négocioient avec le parlement d'Angleterre , afin d'établir dans

toutes les nations le *Convenant* d'Ecolle, c'est-à-dire afin d'exterminer en tous lieux la religion catholique.

Cependant la France, aussi bien que la maison d'Autriche, vouloit avoir le Pape pour médiateur de la paix universelle; & il le fut en effet, avec la république de Venise: mais combien de temps, & à combien de reprises n'eurent-elles pas à lutter avec ces altiers sectaires, avant de les amener à y consentir! Telle fut invinciblement leur aversion pour le pasteur ou le nom Romain, qu'il fallut partager le congrès en deux villes, Munster, où se fixa le représentant du Pape, savoir Fabio Chigi, qui dans la suite fut pape lui-même sous le nom d'Alexandre VII, & Osnabruck, où se retirèrent les plénipotentiaires de Suede. Ceux de France firent néanmoins comprendre, qu'à raison de la délicatesse extrême des matieres de religion, il falloit attribuer à chacune de ces deux assemblées un nombre à peu près égal de députés des deux croyances; & pour l'expédition plus uniforme des affaires, il y eut des rapports assidus & de fréquens voyages d'une ville à

l'autre. Voilà quelle fut la forme du fameux congrès de Westphalie, & voici les articles principaux qu'on y arrêta touchant la religion, seul objet qui nous regarde.

On commença par confirmer le traité de Passau, fait en 1552, entre Charles V & les princes luthériens d'Allemagne. Ainsi eut tout son effet cet accord fatal qui avoit donné au parti protestant une existence légale dans l'Empire, avec le libre exercice du luthéranisme professé suivant la confession d'Ausbourg. On confirma pareillement ce qu'on appelloit la Paix de religion, c'est-à-dire les réglemens de l'assemblée qui se tint à Ausbourg en 1555, en explication des statuts précédens; ce qui avoit donné un nouveau degré de consistance à l'état des protestans, & au libre exercice du luthéranisme. On y avoit, à la vérité, fait un réglemeut fort avantageux à la foi catholique; savoir que tout prélat & tout bénéficié qui renonceroit dans la suite à l'ancienne religion, seroit privé de ses bénéfices: mais sous prétexte d'ambiguité & d'obvier aux intrigues, on dérogea par le traité de

Westphalie, non seulement à cet article, mais à tous ceux qui paroissent laisser quelque avantage aux anciens fideles sur les novateurs. En un mot, on remit les deux partis, le protestant & le catholique, précisément sur le pied où ils étoient en 1642, c'est-à-dire avant que la maison d'Autriche, par les victoires de Tilli & de Valftein, eût repris l'ascendant qui l'avoit mise en état d'ordonner en 1630 la restitution des biens ecclésiastiques envahis par les sectaires. Par là, on anéantissoit encore les conventions faites en 1634 à l'avantage de la vraie religion, par le traité ou la paix de Prague; lorsqu'après la mort du grand Gustave, & l'humiliation du parti Suédois à Nordlingue, les princes de l'union évangélique abandonnerent pour un temps ce malheureux parti.

Ainsi assura-t-on dans les divers Etats de l'Empire, soit catholiques, soit luthériens, tous les évêchés, archevêchés, abbayes & monasteres, hôpitaux, collèges, prélatures, commendes, cures, chapelles, avec leurs droits fructueux & honorifiques, à ceux qui les possédoient le premier jour de an;

vier 1624, nonobstant tous décrets ; litiges pendans , sentences rendues , transactions , accords ou capitulations , exécutions mêmes , qui demeurerent pour toujours annulés. Et pour l'avenir , on ordonna que si un évêque , ou tout autre bénéficiaire , soit de la communion Romaine , soit de la confession d'Ausbourg , venoit à changer de religion , il seroit déchu de tous ses droits , videroit incessamment ses mains des fruits & revenus courans , & qu'on lui donneroit un successeur de la religion à laquelle le bénéfice étoit annexé par le traité susdit ; sans toutefois lui faire restituer les fruits qu'il auroit perçus avant son changement de religion. Il en fut ordonné de la même manière , pour tous les fonds ecclésiastiques passés d'un parti à l'autre depuis l'an 1624 , & dont les possesseurs évincés en vertu de ces dernières conventions , furent dispensés de restituer les fruits , ainsi que les dépens , dommages & intérêts qu'une partie pourroit prétendre contre l'autre. On statua aussi qu'à l'avenir les bénéfices , dignités , principautés ecclésiastiques , ne se transmettroient pas comme des héritages ;

& qu'on ne feroit plus rien qui pût les rendre héréditaires. Mais que pouvoit-on se promettre d'un pareil statut, contre la rapacité de l'hérésie amorcée en tant d'autres manières !

Pour les églises & chapitres mixtes, c'est-à-dire partie catholiques & partie protestans, on arrêta qu'il y auroit à perpétuité autant de capitulaires ou chanoines, qu'il y en avoit à l'époque fixée de 1624, & qu'à ceux qui viendroient à décéder, on n'en substitueroit que de la même religion; que si en quelque lieu il s'en trouvoit un plus grand nombre, de l'une ou de l'autre croyance, qu'à cette époque, ces surnuméraires jouiroient de leurs prébendes leur vie durant; mais qu'ensuite ils seroient remplacés par des sujets de l'autre parti, jusqu'à la concurrence d'une égalité parfaite; qu'il ne seroit rien ajouté cependant aux statuts anciens, qui pût blesser la conscience; ou diminuer les droits des uns ni des autres.

On établit la même égalité dans les compagnies civiles & politiques; dans le conseil Aulique, dans les chambres impériales, dans le sénat &

rous les tribunaux des villes libres de l'Empire ; enforte qu'il y eut pour chaque religion nombre égal de juges & de magistrats dans les États mixtes. Pour ceux qui ne professoient qu'une seule des deux religions en 1624, & généralement pour tous les princes & seigneurs qui auroient des sujets d'une autre religion que celle du territoire, on ordonna de laisser liberté de conscience ; de maniere que ces sujets pussent vaquer paisiblement dans leurs maisons à leurs dévotions particulières, assister même dans le voisinage à l'exercice public de leur religion, envoyer leurs enfans hors du pays à des écoles de leur croyance, ou les faire instruire chez eux, par des instituteurs de même communion. Et par l'intérêt que les sectes les plus inconciliables ont à s'accorder ensemble contre l'Eglise, la liberté de conscience, & les autres avantages stipulés en faveur de la confession d'Ausbourg, furent étendus aux sectateurs de Zuingle & de Calvin, si odieux sous le nom de sacramentaires aux luthériens mêmes. Pour comble d'aveuglement, la malheureuse Germanie mettant, pour ainsi

dire, le dernier sceau à sa réprobation, & se prémunissant contre les moyens de conversion, avec une prévoyance qui tenoit moins de l'homme & de la politique, que de l'esprit infernal, elle fit régler qu'un prince qui viendroit à changer de croyance, ne pourroit rien changer dans ses Etats à l'exercice de la religion, ni aux loix ou constitutions ecclésiastiques reçues auparavant.

Dans la pacification de tous les litiges, l'article des frais & des indemnités est communément celui qui éprouve le plus d'obstacles: ici la cupidité de l'hérésie trouva pleinement à se satisfaire aux dépens du sanctuaire & du patrimoine des pauvres. On fit scandaleusement main-basse sur les plus riches propriétés de l'Eglise Germanique, la plus richement dotée de toutes les Eglises. Ce détail nous entraîneroit bien au delà des bornes convenables, si nous entreprenions de l'épuiser. En voici peu d'articles, & assez néanmoins pour donner une idée de cette énorme déprédation. On abandonna, & l'on transmit à perpétuité aux rois de Suede, l'archevêché de

Brême, & l'évêché de Verden, érigés en duchés profanes, & en fiefs immédiats de l'Empire; à la maison de Brandebourg, l'archevêché de Magdebourg & les évêchés d'Halberstad, de Minden, de Camin, avec pouvoir d'éteindre à Camin tous les canonicats après la mort des chanoines, pour en incorporer les biens-au reste de l'usurpation; aux ducs de Meckelbourg, les évêchés de Strasbourg & de Schwerin, avec la même faculté d'éteindre à leur profit les canonicats de ces deux chapitres; aux ducs de Brunswick, la succession alternative avec les catholiques à l'évêché d'Osnabruck, & les riches monasteres de Walckenried & de Groemingen; aux Landgraves de Hesse, l'abbaye de Hirsfeld, avec une somme de six cent mille richsdales, à payer, tant par les archevêques de Mayence & de Cologne, que par les évêques de Paderborn & de Munster, & par l'abbé de Fulde.

Ainsi la paix fatale de Munster a-t-elle comme éternisé le luthéranisme en Allemagne, autant & plus encore par ces invasions sacrilèges que toutes les réclamations du chef

de l'Eglise ne purent empêcher, que par l'état fixe où elle a mis l'erreur & l'impiété au niveau de la vraie foi, Ainsi encore la plus monstrueuse & la plus absurde des hérésies, à la considérer au moins en sa qualité de réforme, a-t-elle sur la plupart des autres le malheureux avantage de l'étendue & de la durée. Mais si c'est un avantage à son sens, il est au moins une secte d'infidèles, le mahométisme infame, qui peut le lui disputer.

Et quel damnable avantage, qui, après trois siècles, tient toujours ceux qui s'en prévalent, endormis dans les ombres mortelles de l'erreur! sans qu'on puisse désormais se promettre leur réveil, à moins de la pleine effusion de ces grâces miraculeuses, que le ciel, avare de miracles, ne départ qu'avec poids & mesure!

Fin du vingt-unième Volume.



T A B L E

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE ;

Depuis l'an 1630 jusqu'à l'an 1648.

TOME VINGT-UNIEME.

P A P E S.

S O U V E R A I N S.

CCXXXIII. **U**RBAIN
VIII, mort le 29 Juil-
let 1644.
CCXXXIV. Innocent X,
élu le 15 Septembre
1644.

E M P E R E U R S.
FERDINAND II, mort
en 1637.
Ferdinand III,

R O I S D E F R A N C E.

Louis XIII, 1643.
Louis XIV,

R O I D' E S P A G N E.

Philippe IV,

R O I D' A N G L E T E R R E.

Charles I

A V E R T I S S E M E N T.

COMME il ne s'est point tenu de conciles dans l'espace de temps que parcourent ce Volume & les trois suivans, & qu'il ne s'y est point élevé d'hérésies qu'on puisse appeler proprement nouvelles, si ce n'est quelques sectes fanatiques plutôt qu'hérétiques, nous avons cru devoir changer la marche ordinaire de ces tables. Il n'y eut guere dans le même temps, d'autres persécutions que celle du Japon, dont nous avons suffisamment parlé dans le vingtieme volume, quoiqu'elle n'ait pas fini avec le temps qu'il parcourt; & celle de la Chine, durant la minorité de l'Empereur Can-gi. Ainsi nous restreindrons les Tables critiques de ces quatre Volumes à deux chefs seulement, savoir les Ecrivains Ecclésiastiques ou orthodoxes, & les Ecrivains Novateurs.

QUE ;

48.

ME.

INS.

R S.

mort

1637.

NCE.

1643.

NE.

RRE.

ÉCRIVAINS
ECCLÉSIASTIQUES.

LE cardinal de Richelieu, mort en 1642. On a de lui plusieurs traités de controverse & des livres de piété, qui montrent au moins qu'il avoit conservé un grand fond de religion, dans un rang où tant de génies médiocres la comptent pour si peu de chose.

Diegue Alvarès, dominicain Espagnol, archevêque de Trani, 1641. Il a donné des Commentaires sur l'écriture, & quelques traités excellens sur la grace. Ce qu'il a écrit sur la prédestination, pour appuyer son confrere Lemos avec lequel il avoit assisté aux congrégations de *Auxiliis*, est d'autant plus inutile, qu'il est plus approfondi. On peut dire la même chose de ses antagonistes Jésui-

ÉCRIVAINS
NOVATEURS.

EDMOND RICHER, docteur de Paris, mort en 1631.

Auteur du Richérisme, ou du schismatique système qui renverse l'ordre divin de la hiérarchie, en ôtant la juridiction à ses chefs, pour la donner à la troupe confuse de ses sujets; ce qui tend au moins à introduire le Presbytéranisme dans l'Eglise. Cette doctrine est clairement enseignée dans son traité latin de la Puissance ecclésiastique & politique, qui fut condamné par le concile provincial de Sens, par celui d'Aix, & par le S. Siège Apostolique. Il n'étoit pas moins contraire à l'autorité royale qu'à celle de l'Eglise; par où il confirma ce qu'il avoit dit pendant la Ligue, d'ou-

tes, & de tous ceux qui s'escriment pour les opinions de leur école, & pour les vaines subtilités d'une théologie arbitraire.

il fut un partisan si fougueux; savoir qu'il ne trouvoit qu'un acte de justice dans le massacre de Henri III. Il eut le bonheur de se rétracter deux ans avant

sa mort; ce qui n'a point empêché le sieur du Pin de le louer par la suite, pour avoir établi, disoit-il, dans son livre, des principes solides, & en avoir tiré de justes conséquences.

Cornille Janfen ou Jansénius, évêque d'Ypres; mort de peste en 1638.

Tout son livre, intitulé *Augustinus*, a été condamné en substance par le chef de l'Eglise & le concours du corps épiscopal, avec les cinq propositions fameuses auxquelles se réduit toute la doctrine de ce vaste livre. D'où nous prenons occasion de déclarer, qu'en rangeant sous la dénomination d'Ecrivains Nouveaux, soit Jansénius, soit tout autre écrivain qui se trouveroit dans le même cas, nous ne prétendons imprimer cette note qu'aux écrits, & non pas aux personnes, bien moins encore toucher aux intentions, dont il n'appartient de juger qu'au scrutateur des consciences.

Cyrille-Lucar, patriarche de Constantinople, étranglé par ordre du Grand-Seigneur en 1638. Il avoit mis le trouble parmi les schismatiques mêmes, en voulant introduire en Grece les erreurs des protestans de l'Allemagne, où il avoit voyagé, & s'étoit laissé séduire. Il a été condamné par quatre conciles de sa propre communion.

Jean du Verger de Hauranc, abbé de S. Cyran; mort en 1643. On le traita moins en sectaire, qu'en cerveau blessé. On prétend néanmoins qu'il est le véritable pere du jansénisme, & qu'il avoit suggéré à Jansénius tout son système. Au moins est-il conf-

tant qu'il fut en France le vrai patron & l'appui constant du jansénisme, qui autrement eût croupi jusqu'à sa mort dans les marais où il étoit né. Avec un esprit des plus communs, ou plutôt fort éloigné du sens commun, & approchant du délire, il avoit au degré suprême le génie de l'intrigue & de la séduction. Qu'on en juge par le point auquel il réussit à fasciner le docteur Antoine Arnaud, & tant d'autres. Telle fut la raison pour laquelle le cardinal de Richelieu le mit hors d'état de brouiller, en le faisant confiner dans une prison où il demeura jusqu'à la mort de ce ministre. Son principal ouvrage est un gros *in-folio*, intitulé *Petrus Aurelius*, & qu'on réduiroit au plus petit livre, si l'on en retranchoit toutes les sottises qu'il y dit aux Jésuites. Il eut assez de manège pour le faire imprimer aux dépens du clergé de France, mais trop peu pour empêcher la Cour de le supprimer. Sa Question Royale, apologie formelle du suicide, & de l'homicide en bien des cas, mérite à peine attention sous ce point de vue; tant il y a su rassembler de principes encore plus répréhensibles, de maximes & de dogmes païens, d'impertinences & d'extravagances en tout genre. Son Apologie pour le Chapellet du S. Sacrement, sa Théologie familière, & plusieurs de ses lettres qui sont en très-grand nombre, portent également la marque d'une suffisance inepte & ridicule, sans compter le fond corrompu des choses. Mais le ridicule y est si frappant, qu'il en peut tout seul faire l'antidote. Si les Puissances Ecclésiastiques, en méprisant la plupart de ces absurdes productions, n'ont condamné quelques-unes, ce fut moins pour prévenir les simples mêmes contre ce dogmatiseur absurde, que pour les tenir en garde contre l'admiration feinte de ses artificieux panégyristes.

F I N.

n & l'appui
t cût croupi
bit né. Avec
fort éloigné
ire, il avoit
& de la sé-
e auquel il
Arnaud, &
laquelle le
d'état de
e prison où
. Son prin-
titulé *Petrus*
cit livre, si
qu'il y dit
our le faire
, mais trop
primer. Sa
suicide, &
a peine at-
rassembler
maximes &
ravagances
et du S. Sa-
e ses lettres
alement la
ule, sans
mais le ri-
tout seul
iques, en
ductions,
oins pour
gnatiseur
tre l'ad-
es.

92

